



HAL
open science

L'éducation physique des jeunes filles françaises : débats et controverses au tournant du XXe siècle

Camille Arnaud

► **To cite this version:**

Camille Arnaud. L'éducation physique des jeunes filles françaises : débats et controverses au tournant du XXe siècle. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04141525

HAL Id: dumas-04141525

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04141525>


Submitted on 5 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



L'éducation physique des jeunes filles françaises : débats et controverses au tournant du XX^e siècle

Mémoire de Master de sciences de l'éducation et de la formation

Camille ARNAUD
Université Jean Monnet
Année universitaire 2022-2023





Année universitaire 2022-2023

**L'ÉDUCATION PHYSIQUE DES JEUNES FILLES
FRANÇAISES : DÉBATS ET CONTROVERSES AU
TOURNANT DU XX^e SIÈCLE**

Présenté par : Camille ARNAUD
Numéro d'étudiant : 18000096

Sous la direction de Frédéric Mole, maître de conférences en
sciences de l'éducation

Mémoire de Master de sciences de l'éducation et de la formation,
mention expertise-recherche

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de recherche, Frédéric Mole, pour son expertise, ses encouragements et son adaptation lors de mon semestre d'études à Montréal et durant le contexte social perturbé de ce début d'année.

Je remercie également vivement mes parents pour leur soutien constant, et mon amie Laëtitia pour sa relecture attentive.

Résumé

À la croisée de l'histoire du genre et de l'histoire du corps, ce mémoire a pour objectif de rendre intelligibles les contradictions relatives aux discours sur l'éducation physique des filles françaises au tournant du XX^e siècle (1870-1914). En effet, la gymnastique leur est jugée plus nécessaire qu'aux garçons, notamment suite à la défaite de la guerre franco-prussienne qui participe à renouveler les croyances en la dégénérescence physique, intellectuelle et morale de la race. Pourtant, ce sont les garçons qui sont concernés par son obligation lorsque est votée la loi du 27 janvier 1880, qui l'inscrit au programme de l'enseignement primaire. Comment comprendre la coexistence de deux mouvements antagonistes, qui se résument en une valorisation discursive de l'éducation physique féminine et une non-application effective ? Au-delà d'apparentes difficultés dans l'organisation technique de cet enseignement, c'est-à-dire un manque de ressources matérielles et humaines, cette question soulève des enjeux plus complexes et révèle les tensions, politiques et sociales, qui traversent la société française. L'éducation physique n'est ainsi pas exempte du conflit qui déchire autorités laïques et ecclésiastiques et son enseignement ne peut pas laisser indifférente une société fortement attachée aux principes du catholicisme, qui s'incarnent dans le respect d'une forme de pudeur religieuse. Mais l'enjeu d'une activité physique féminine ne saurait être compris sans prendre en considération le contexte plus général d'une société patriarcale, où s'exerce un pouvoir des hommes sur les femmes, ce qui pose le problème de l'émancipation et la crainte d'un renversement d'un ordre des sexes naturalisé.

Mots-clés : Éducation physique – Genre – Corps - XIX^e siècle - XX^e siècle - Église catholique – Patriarcat

Table des matières

Introduction générale	1
Chapitre 1. Les bénéfices de l'éducation physique féminine dans un objectif régénératif.....	6
Introduction du chapitre 1	6
1. <i>Les bénéfices physiques de l'éducation corporelle féminine.....</i>	<i>12</i>
1.1. La régénérescence quantitative : lutter contre la mortalité maternelle et infantile	12
1.2. La régénérescence qualitative : transmettre les caractères acquis.....	16
1.3. La gymnastique : garantir l'attrance physique pour susciter le désir.....	21
2. <i>Les bénéfices moraux.....</i>	<i>23</i>
2.1. La gymnastique pour prévenir l'onanisme.....	24
2.2. La gymnastique pour guérir l'hystérie	25
Conclusion du chapitre 1.....	27
Chapitre 2. Les obstacles matériels à la pratique d'une éducation physique pour les filles... 29	
Introduction du chapitre 2	29
1. <i>Une mise en place entravée par l'insuffisance des locaux et du matériel.....</i>	<i>31</i>
2. <i>Un enseignement rendu difficile par le manque d'institutrices.....</i>	<i>32</i>
Conclusion du chapitre 2.....	43
Chapitre 3. L'opposition de l'Église catholique à l'éducation physique féminine..... 45	
Introduction du chapitre 3	45
1. <i>L'éducation physique : « œuvre de déchristianisation des femmes » (Desplagnes, 1885, p. 70) ?</i>	<i>47</i>
1.1. La gymnastique au programme de l'école de la Troisième République : une manière « pour arracher la femme à l'Église » (Cousseyroux, 1885) ?.....	47
1.2. La gymnastique : objet des convoitises des patronages catholiques et laïques.....	54
2. <i>La remise en cause de la pudeur religieuse.....</i>	<i>59</i>
2.1. Une modestie vestimentaire	60
2.2. Une pudeur dans les attitudes.....	63
2.3. Une modestie dans l'exhibition.....	66
Conclusion du chapitre 3.....	69

Chapitre 4. L'éducation physique des filles : enjeu d'une société patriarcale.....	71
Introduction du chapitre 4.....	71
1. <i>Un outil d'émancipation.....</i>	73
1.1. Une émancipation intellectuelle.....	73
1.2. Une émancipation financière.....	74
1.3. Une émancipation physique.....	77
1.4. Une émancipation vestimentaire.....	80
2. <i>L'éducation physique : objet des revendications féministes.....</i>	82
2.1. Un appel à la modération.....	83
2.1.1. Une modération dans la pratique de l'éducation physique.....	83
2.1.2. La revendication d'un costume de gymnastique esthétique.....	87
2.2. Des exceptions : Madeleine Pelletier et Jane Misme.....	91
Conclusion du chapitre 4.....	95
Conclusion générale.....	96
Références bibliographiques.....	99
Table des annexes.....	119

Introduction générale

Cependant, quelque désireux que nous soyons de faire participer à une loi tous les enfants qui devraient en profiter, [...] notre loi ne va pas jusqu'aux filles. Ce n'est pas du tout que, pour elles, nous méconnaissions l'utilité de la gymnastique ; nous sommes loin de commettre une telle erreur ; et il serait facile de prouver que les femmes, destinées par la nature autant que par la société, à une existence plus sédentaire que les hommes, ont encore plus besoin d'une culture physique bien entendue, durant les premières années de leur jeunesse et avant de devenir mères.

Rapport¹ de Jules Barthélémy Saint-Hilaire devant le Sénat, le 10 juin 1879 (*Journal Officiel de la République Française* du 17 juin, p. 5272).

Mardi 10 juin 1879, au Parlement. Sur la tribune du Sénat monte Jules Barthélémy Saint-Hilaire, devenu sénateur inamovible après avoir embrassé une carrière de journaliste puis de professeur de philosophie (El Gammal, 1995). L'ordre du jour est à la lecture du compte-rendu, dont il est le rapporteur, issu de la commission nommée par le Sénat pour étudier la proposition de rendre obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans toutes les écoles primaires publiques de garçons. Le projet est approuvé par la commission et se traduira par l'adoption de la loi George, du nom de celui qui en est à l'origine, le 27 janvier 1880.

Si, au cours des débats parlementaires, la nécessité de l'éducation physique des garçons est reconnue par tous ; lorsqu'il s'agit des filles, en revanche, la question est plus sensible. Ce rapport est d'ailleurs intéressant en ce qu'il met en exergue les contradictions relatives à leur

¹ Il s'agit du « rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. George sur l'enseignement de la gymnastique, par M. Barthélémy Saint-Hilaire, sénateur ».

éducation physique. La gymnastique leur est jugée plus utile, pourtant ce sont les garçons qui sont concernés par son obligation. Tel est donc le premier élément qui a retenu mon attention.

Il est vrai que, pour elles, l'éducation physique apparaît d'autant plus nécessaire dans un contexte de mythification autour de la dégénérescence et de la dépopulation. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de la thèse de Bohuon (2008), référence majeure de ce travail, d'avoir montré en quoi l'éducation physique et sportive féminine est légitimée par le consensus des médecins autour de la maternité. Dans cet objectif, elle présente de nombreux bénéfices, dont il sera question dans un premier chapitre.

Si elle est si avantageuse, pourquoi n'est-elle alors pas mise en œuvre ? Autrement dit, comment expliquer la coexistence de deux mouvements antagonistes relatifs à l'éducation physique des filles ? En quoi cette situation traduit-elle des dissensions idéologiques ? De quelle manière prend forme cette controverse ? Comment les acteurs justifient-ils leurs convictions ? Pour quelles raisons ? Telle est l'ambition de ce mémoire de répondre à l'ensemble de ces interrogations.

Si le rapport de Jules Barthélémy Saint-Hilaire constitue le premier exemple de ce paradoxe entre une valorisation discursive et une non-application effective, il fournit aussi une première piste d'explication. En effet, la première raison, la plus évidente, pour expliquer ce manque d'éducation physique pour les filles semble concerner la mise en œuvre matérielle. Cet argument, essentiel dans les discours des parlementaires, a d'ailleurs été repris dans plusieurs recherches (Szerdahelyi, 2012 ; Terret, 1995). Il sera ainsi démontré, dans un second chapitre, en quoi « l'absence d'un nombre suffisant de maîtres qualifiés, l'insuffisance des locaux et du matériel » (Arnaud, 1991, p. 130) sont des obstacles à la généralisation de l'éducation physique féminine.

Cela dit, le problème des conditions matérielles n'est pas exclusif aux écoles de filles. Les écoles de garçons aussi sont concernées. Pourtant, malgré cette apparente difficulté, ils bénéficient davantage que les filles du cours de gymnastique. Le problème de la mise en œuvre matérielle ne saurait donc être une réponse suffisante pour expliquer la non-application effective de cet enseignement pour les filles en dépit de sa valorisation discursive. Comment alors comprendre cette contradiction ?

De ce point de vue, la réflexion d'Éduard Angerstein et de Gebhard Eckler (1892), respectivement docteur en médecine et professeur de gymnastique, a contribué à l'avancée de ma réflexion. Selon eux, « l'état actuel de notre civilisation est bien peu favorable à

l'accomplissement de cette tâche [de rendre obligatoire l'exercice physique pour les filles], s'il n'y est pas directement opposé » (p. 9). La gymnastique féminine semble donc déranger, voire inquiéter. Quels enjeux soulève-t-elle ? Quelles normes sociales ébranle-t-elle ? En quoi celles-ci différent-elles selon les classes sociales ?

D'une part, dans une société caractérisée par le monopole de l'Église catholique, en particulier sur l'éducation des filles, la gymnastique rendue obligatoire par l'école de Jules Ferry, par la loi du 28 mars 1882 qui rend l'instruction obligatoire et laïque, ne serait-elle pas une manière de les éloigner du christianisme ? Pire, ne risquerait-elle pas de compromettre les valeurs de modestie que véhicule l'Église catholique ? De ce point de vue, le mémoire de St-Georges (2019), autre référence majeure de cette recherche, fournit des exemples patents en s'intéressant aux discours des médecins canadiens-français et aux pratiques physiques et sportives ayant été dispensées dans des pensionnats catholiques montréalais. De même, les recherches de Bologne (2010) permettent de rendre intelligibles les notions de pudeur et de décence, qui constituent l'un des points d'ancrage de ce travail. Ces développements relatifs à l'Église catholique seront l'objet du troisième chapitre.

D'autre part, la gymnastique, par la liberté corporelle qu'elle autorise et l'aisance vestimentaire qu'elle nécessite, ne serait-elle pas propice à une émancipation féminine ? Sur cet aspect, la thèse de Jamain-Samson (2008), portant sur l'histoire du paraître vestimentaire, a contribué à structurer ma pensée et constitue un apport essentiel pour comprendre cette déclinaison de l'émancipation. De tels enjeux, soulevés par l'éducation physique dans une société caractérisée par la domination masculine, seront l'objet du quatrième et dernier chapitre.

En cherchant à comprendre le paradoxe selon lequel la gymnastique féminine n'est pas mise en pratique alors qu'elle fait l'objet d'une valorisation discursive, ce mémoire entend donc s'intéresser à l'opinion de l'ensemble de la société. Car la richesse des recherches de Bohuon (2008) ou de St-Georges (2019), circonscrites à l'analyse des discours médicaux, est aussi ce qui constitue leur limite. Ce mémoire souhaite dépasser cette catégorisation pour éviter d'invisibiliser l'opinion d'autres catégories de population. Celle des familles, par exemple, est

particulièrement importante dans cette recherche qui entend s'intéresser à l'éducation physique, donc au contexte scolaire².

L'objectif est ainsi la « compréhension des mentalités, idées et émotions d'une époque donnée » (Barbier & Mandret-Degeilh, 2018, p. 61), de la manière dont les réticences se sont exprimées. De ce fait, cette recherche est fondée sur une analyse discursive qui l'inscrit dans une approche qualitative.

Avant d'en expliciter la méthodologie, il convient d'en préciser les limites chronologiques. C'est l'empan 1870-1914 qui a été choisi. La date de 1870, qui correspond à la défaite de la guerre franco-prussienne, constitue en effet un tournant majeur dans l'histoire de la gymnastique puisque « c'est [...] l'idéologie de la Revanche, après la défaite de 1871, qui va conduire à prendre de véritables mesures » (Perrot, 1984, p. 192) relatives à l'éducation physique. Le choix de ne pas étendre la portée de cette recherche à l'année 1914 se justifie par le fait que « la Première Guerre mondiale marque une pause dans les publications » (Bohuon, 2008, p. 121).

Étant donné que « l'opinion publique est étroitement liée au système médiatique » (D'Almeida, 2014, p. 89), la presse constitue un « gisement documentaire de choix pour l'historien du temps présent » (Soulet, 2012, p. 105). C'est donc ce matériel que j'ai décidé d'explorer.

Par la bibliothèque numérique Gallica, tout d'abord. Les sources ont été trouvées en utilisant la barre de recherche avancée, et notamment l'outil « proximité » qui permet la recherche de termes situés à une certaine distance, définie par le chercheur, au sein d'un même document. Concrètement, la démarche méthodologique entreprise sur Gallica s'est résumée à la recherche du terme « fille³ » à une distance maximale de cinq mots de celui « gymnastique » et de l'expression « éducation physique » puis « culture physique⁴ ».

² Arnaud (1998) définit en effet l'éducation physique comme « une discipline obligatoire d'enseignement, qui est dispensée dans une institution (l'École) par des enseignants plus ou moins spécialisés selon le niveau de scolarité auquel ils exercent » (p. 385).

³ Le choix d'écrire « fille » au singulier était intentionnel. Cela a permis d'obtenir plus de résultats, dans la mesure où le moteur de recherche de Gallica considère, en plus du mot-clé demandé, son orthographe au pluriel.

⁴ Ces deux expressions ont volontairement été mises entre guillemets car cela permet d'obtenir l'expression exacte. Si les guillemets n'avaient pas été utilisés, des notices comprenant les termes « éducation », « physique » et « culture » auraient fait partie des résultats de recherche. En plus de rallonger le nombre de résultats, ceux-ci n'auraient pas été nécessairement pertinents pour la question de recherche.

Parce qu'il importe de prendre en compte la tendance politique d'un journal dans la mesure où celle-ci influence le choix des sujets et la manière de les aborder (Barbier & Mandret-Degeilh, 2018), la plateforme Retronews présente un intérêt particulier. De ce fait, après l'exploration de la bibliothèque numérique Gallica, c'est sur ce site, dont il est le complément, que s'est poursuivie la démarche méthodologique.

Retronews a été exploré dans un double objectif. D'une part, pour obtenir des informations contextuelles (date de fondation, tendance politique, directeur, contributeurs majeurs, etc.) sur les journaux dont sont issus les articles, en vue de leur analyse. D'autre part, pour compléter le corpus de sources primaires par l'utilisation, ici aussi, de l'outil de recherche avancée. Cependant, celui-ci ne proposant pas une recherche des termes par proximité, c'est la fonctionnalité permettant de trouver une expression exacte qui a été adoptée. Ainsi, pour la période 1870-1914, la recherche s'est concentrée autour du mot-clé « gymnastique » et des expressions « éducation physique » et « culture physique⁵ ».

Au total, après l'exploration de la bibliothèque virtuelle Gallica et de son site corollaire Retronews, ce sont 85 articles de presse⁶ (annexe 1) qui ont été retenus pour répondre à la question de recherche. La plupart sont publiés par des journaux à grand tirage, bien que plusieurs sont issus d'une presse locale. Quelques-uns s'inscrivent dans la mouvance catholique, tandis que d'autres appartiennent à la presse sportive, professionnelle ou féministe. Car « la Troisième République n'a pas été seulement l'âge d'or des quotidiens, elle a connu aussi une expansion sans précédent du nombre des revues et des périodiques spécialisés » (Charle, 2004, p. 169). Cette richesse a donc été mise à profit pour tenter de saisir la complexité des discours entourant l'éducation physique féminine.

⁵ Par exemple, pour le mot-clé « gymnastique », ce sont toutes ces expressions qui ont été saisies dans le moteur de recherche : « gymnastique féminine », « gymnastique des filles », « gymnastique des jeunes filles » et « gymnastique de la femme ». La même chose a été reproduite pour les expressions « éducation physique » et « culture physique ».

⁶ Le corpus est également composé de plusieurs livres qui permettent d'approfondir la pensée d'un auteur particulier. Par exemple, nombre de médecins qui s'expriment dans la presse développent plus largement leurs idées dans des ouvrages scientifiques qui ont, de ce fait, aussi été analysés.

Chapitre 1. Les bénéfices de l'éducation physique féminine dans un objectif régénératif.

Introduction du chapitre 1

Lorsque éclate la guerre franco-prussienne, cela fait déjà plusieurs années que l'on s'inquiète de l'état de santé de la population française¹. Mais l'humiliation de Sedan ne fait que renforcer le spectre de la dégénérescence (Arnaud, 1991 ; Bohuon, 2008). Du journaliste Jacques Landau, qui appréhende une situation prochaine où « l'individu qui se rapprochera le plus du type normal humain deviendra une exception aussi rare que certaines variétés antédiluviennes » (*La Presse*, 3 septembre 1900, p. 1) à Guy de Maupassant, pour qui « la race² est certainement faible et malade » (*Gil Blas*, 23 juin 1885, p. 1) ; nombreux sont ceux qui s'inquiètent du risque de déchéance. À l'exception de l'anthropologue Paul Broca³ (1867) qui se demande « s'il est bien vrai que notre race soit en voie de dégénérescence, et si l'on n'aurait pas cette fois encore, comme dans l'histoire de la dent d'or⁴, édifié des théories pour expliquer des faits imaginaires » (p. 6-7). Il s'attache alors, dans un ouvrage dont le titre résume la thèse (*Sur la prétendue dégénérescence de la population française*) à infirmer au moyen de statistiques cette « prétendue décadence physique » (Broca, 1867, p. 21).

¹ Arnaud (1991) situe cette crainte depuis le rapport Villermé (1840), qui met en évidence la dégradation physique causée par les conditions de vie et de travail des ouvriers de l'industrie textile. Pour Broca (1867), ce serait à partir de 1854, année où, pour la première fois, le nombre de décès dépasse le nombre de naissances, que « bien des gens s'imaginent encore que notre race est en voie de dépérissement » (p. 8).

² Si ce terme peut aujourd'hui offusquer, ayant d'ailleurs été supprimé du texte constitutionnel en 2018 (Bessone, 2021), « dès les premières décennies du XIX^e siècle, la notion de race s'affirme très nettement à la fois dans les écrits des naturalistes et des historiens français » (Reynaud-Paligot, 2014, p. 103). C'est la raison pour laquelle il sera plusieurs fois mentionné dans ce travail.

³ Paul Broca (1824-1880) grandit dans une famille protestante et devient un chirurgien émérite. Ses recherches concernent principalement le cerveau et le crâne, qu'il s'attache à mesurer pour le comparer à celui des primates et à celui d'autres humains. Il est en cela le père fondateur de l'anthropologie. Membre de la société d'anatomie, de la société de chirurgie et élu à l'Académie de médecine, il est nommé sénateur inamovible en 1880, quelques mois avant de mourir (Lalouette, 1995).

⁴ Cette histoire est celle d'un jeune garçon vivant dans l'Allemagne du XVI^e siècle, qui aurait eu une dent en or en remplacement de l'une de ses dents tombées. Cette anecdote est réfutée par l'écrivain français Fontenelle, considéré comme le précurseur des Lumières en ce qu'il défend le rationalisme (Poulouin, 2007).

Celle-ci se justifierait à partir de mesures anthropométriques qui démontreraient une évolution négative de la taille des individus, confortant ainsi l'opinion courante depuis l'Antiquité selon laquelle la stature de l'homme diminuerait au fil du temps (Chamla, 1964), et qui serait un signe de dégénérescence. Beaucoup partagent en effet la conviction des professeurs Eugène Caustier et Yvonne Moreau-Bérillon (1911) selon laquelle « il est certain qu'une réduction trop grande de la taille est un signe de dégénérescence physique » (p. 119). C'est cependant celle des conscrits qui cristallise les attentions (Bohuon, 2008). Ainsi, dès la première moitié du XIX^e siècle, « l'abaissement des minima pour le recrutement est dénoncé comme le critère "avoué" de la dégénération⁵ » (Vigarello, 2004, p. 175). La taille minimale requise est en effet abaissée à 155 centimètres en 1868, contre les 156 centimètres en vigueur depuis 1831 (Djedid & Hau, 2009). Mais pour Paul Broca (1867), « ces oscillations de la taille réglementaire⁶ ont été déterminées par des considérations qui n'ont rien de commun avec la dégénérescence de la population » (p. 4-5). Achille Testelin, devenu sénateur après une carrière de chirurgien militaire puis de docteur, y voit plutôt une conséquence de la sélection militaire, la taille étant considérée comme un indice de la valeur d'un individu et les guerres ayant entraîné la mort de beaucoup d'hommes. Pourtant, « l'abaissement mythique de la jauge n'est motivé que par l'exigence périodique d'un contingent plus nombreux » (Carol, 1995, p. 110), visant ainsi à garantir un plus large recrutement (Boëtsch, Brus, & Ancel, 2009). Une explication d'autant plus plausible que, non seulement la taille des conscrits n'évolue pas négativement, mais elle augmente⁷. Pas autant cependant que la taille de la population des autres nations européennes, au contraire : « le taux d'augmentation séculaire observé chez les Français [...] se classe parmi les chiffres les plus bas. » (Chamla, 1964, p. 251)

Cela dit, la taille réglementaire n'est pas l'unique critère pour constater une probable déchéance. Le nombre des exemptions pour défaut de taille ou autre infirmité physique est aussi considéré comme une preuve de dégénérescence (Boëtsch, Brus, & Ancel, 2009 ; Vigarello,

⁵ Au milieu du XIX^e siècle, le terme « dégénérescence » remplace celui de « dégénération », en usage jusqu'alors (Carol, 1995 ; Vigarello, 2004). Il est utilisé pour la première fois dans le *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles, et morales de l'espèce humaine* (1857) du psychiatre Bénédict Morel (Carol, 1995).

⁶ Sous le Premier Empire, la taille réglementaire était de 154 puis 152 centimètres. Sous la Restauration, le seuil est relevé à 157 centimètres, avant d'être réduit à 154 centimètres après la Révolution de 1830 et réhaussé à 156 centimètres en 1831 (Broca, 1867).

⁷ L'étude de Chamla (1964), portant sur l'évolution de la stature entre 1880 et 1960 chez 96 494 conscrits français, démontre une augmentation de 4,6 centimètres sur la période. Cela tend à confirmer les recherches de Trémolières et Boulenger, pour qui la taille des conscrits augmente de 4,5 centimètres entre 1900 et 1945 (cités par Chamla, 1964, p. 204). Il ne s'agit toutefois pas d'une évolution linéaire et il importe de considérer les variations départementales.

2004). En réponse à ces « “chiffres lamentables” annoncés par la presse » (Broca, 1867, p. 32), l’anthropologue démontre que le nombre de jeunes gens exemptés pour infirmité ou pour défaut de taille n’a fait que diminuer depuis le début du siècle⁸. Les ajournements au service militaire s’expliqueraient plutôt par la nouvelle forme de recrutement (Andrieu, 1999). Alors que « le système en vigueur au moment du conflit [de 1870] [...] prévoyait un service de cinq ans pour une minorité tirée au sort » (Boniface, 2012, p. 42), la loi Cissey du 27 juillet 1872 rend le service militaire obligatoire, assorti toutefois de nombreux motifs d’exemptions, comme pour les instituteurs et les ecclésiastiques (Ozouf & Ozouf, 1992).

Mais si, au regard de ces chiffres, Paul Broca, lorsqu’il publie son ouvrage en 1867, affirme qu’ « aujourd’hui nous pouvons dormir tranquille : la patrie n’est pas en danger » (p. 55), « trois ans plus tard, la défaite et la guerre civile viennent contredire cette analyse, et enterrer pour plusieurs dizaines d’années toute tentative critique » (Carol, 1995, p. 111). La théorie de la dégénérescence est ainsi promise à un bel avenir, d’autant qu’elle s’enrichit d’une argumentation sur la dépopulation.

En effet, la dépopulation est « un grand classique du discours sur la dégénérescence », érigé en « un véritable dogme » (Carol, 1995, p. 104) qui se traduit par « une obsession démographique⁹ » (Zancarini-Fournel, 2005, p. 28). Dans une publication de *La Presse du Centre* le 21 septembre 1909, le docteur Henri Pironon en vient même à s’interroger : « laisserons-nous notre pays descendre lentement au rang où, puissance de troisième ou quatrième rang, il ne comptera plus en Europe ? » (p. 1) Il est vrai que « depuis la fin du XIX^e siècle, la France se caractérise par une natalité en baisse et une mortalité qui peine à diminuer » (Le Den, 2015, p. 323) ... comparativement aux autres nations européennes, dont « la vitalité démographique contraste avec la stérilité nationale » (Houte, 2014, p. 358). Autrement dit, « la crainte du déclin¹⁰ prend naissance à partir du recul du poids démographique de la France en Europe », dont la tendance différentielle ne cesse de s’affirmer entre 1870 et 1914¹¹ (Clément,

⁸ Sur 10 000 individus examinés, le nombre d’exemptés pour infirmité passe de 2 771 en 1831 à 2 762 en 1864. Celui ayant trait aux exemptés pour défaut de taille est plus significatif, passant de 928 en 1831 à 533 en 1864 (Broca, 1867). Broca confirme en cela les conclusions de Boudin (1863) qui constatait lui aussi une diminution du nombre d’exemptés pour défaut de taille (Chamla, 1964).

⁹ Symbole de cette crainte est la création en 1896 de l’Alliance nationale pour l’accroissement de la population (Bohuon, 2008), dont l’effort « se concentre surtout sur la défense des familles nombreuses, dont elle veut augmenter le nombre et soutenir la fertilité » (Houte, 2014, p. 358).

¹⁰ Cela dit, pour les acteurs de cette période, « le déclin démographique n’est au plus qu’un ralentissement de la croissance démographique [...] et non [...] une baisse absolue de la population » (Clément, 2015, p. 848).

¹¹ Déjà, dans les années 1880, alors que la France ne compte que 39 millions d’habitants, la population allemande s’élève à 64 millions (Salomon, 1996).

2015, p. 845). Alors que, « depuis plusieurs siècles et jusque dans les années 1860, la France est le pays le plus peuplé d'Europe, [...] [elle] n'est plus qu'au cinquième rang démographique » (Baux, 2014, p. 14) après la défaite de Sedan. Sa population passe en effet de 36,1 millions d'habitants en 1871 à 39,6 millions en 1911, une croissance de 3,5 millions qui apparaît bien faible face à l'accroissement de la population de la Russie ou de l'Empire allemand, respectivement de 62,6 millions et de 23,8 millions d'habitants (Baux, 2014). « Ainsi, entre 1872 et 1913, la France est le pays qui a la plus faible croissance en Europe. » (Azzouz, 2000, p. 94) Il faut dire que la prégnance du malthusianisme (Salomon, 1996) et la perte de l'Alsace-Lorraine (Ancery, 2020) n'ont pas contribué à un dynamisme démographique.

En somme, si la nation française, « loin d'être, comme on l'a annoncé, en dépérissement ou en décadence¹², [...] est au contraire, sous tous les rapports essentiels, en voie de progrès manifeste¹³ » (Broca, 1867, p. 53), cette idée se prolonge dans les représentations. « Il est clair que le succès de la catégorie de “dégénéré” et de la notion de dégénérescence tient au contexte idéologique. » (Stiker, 2005, p. 293) « Nulle part peut-être plus qu'ici, l'idéologie et le mythe envahissent la science », la dégénérescence étant « une arme imparable pour pénétrer plus avant au cœur [...] de la famille, de l'individu » (Carol, 1995, p. 87) et justifier le projet eugénique d' « amélioration biologique de l'homme et de la société » (Bohuon, 2008, p. 72).

Ainsi, « la régénération de la race est une préoccupation générale en cette fin de siècle et au début du XX^e siècle » (Andrieu, 1996, p. 33). « Cette stigmatisation de pressantes menaces sur la forme des corps est d'autant plus forte que semble se renforcer la conscience de leur possible perfectibilité. » (Vigarello, 2004, p. 95) Effectivement, « le XIX^e siècle est le siècle où l'homme devient une machine qu'il est possible de perfectionner » (Andrieu, 1999, p. 12) et où dominant « des modèles machiniques simples ou énergétiques » (Gleyse, 1996, p. 48).

Dans cette perspective, « les eugénistes français conçoivent très vite l'éducation physique comme l'une des armes les plus efficaces et les plus accessibles pour lutter contre ce qu'ils perçoivent comme la “dégénérescence de la race” » (Defrance, 2004, p. 138). Et ils ne sont pas

¹² Tandis que « le dépérissement d'une race, c'est son affaiblissement numérique », la décadence désigne « l'abaissement du niveau moyen de la force physique, intellectuelle ou morale » (Broca, 1867, p. 7).

¹³ Lorsque Paul Broca (1867) démontre que « la force numérique de la nation continue toujours à s'accroître » (p. 51), l'heure n'est pas encore à la guerre franco-prussienne et à la perte de l'Alsace-Lorraine. Son constat reste toutefois valide après la défaite : la population de la France augmente, mais selon une évolution beaucoup plus faible que dans les autres nations européennes.

les seuls¹⁴. C'est d'ailleurs ce qui explique la réapparition de l'expression « éducation physique ». Alors que, dans la première moitié du XIX^e siècle, c'est le terme de « gymnastique » qui sert à désigner des exercices corporels inspirés par les principes de l'armée (Travaillot, 2020), c'est dans la décennie 1880, marquée par l'essor du mouvement hygiéniste, que réapparaît l'expression « éducation physique » pour suggérer « des finalités générales et élevées » (Bohuon, 2008, p. 494). Depuis cette période, elle désigne alors « une pratique spécifique qui s'organise autour d'un projet rationnel visant à influencer les caractéristiques physiques et la motricité des individus, et à les conformer aux normes corporelles d'une époque » (Ottogalli-Mazzacavallo & Liotard, 2012, p. 17). Tout en se différenciant de la gymnastique qui traduit un souci militaire, l'éducation physique s'associe plus étroitement à l'institution scolaire (Andrieu, 1999).

Ainsi, « dans un contexte de dénatalité et d'angoisse de la dégénérescence de la “race” liée à la préparation de la “revanche¹⁵” contre l'Allemagne après la défaite de 1870, une attention nouvelle est indéniablement portée au corps sous la Troisième République, en particulier au tournant du siècle » (Manin, 2021, p. 207). Et en particulier au corps des femmes (Bohuon & Quin, 2010).

En effet, nombre de médecins leur attribuent la responsabilité de ce qu'ils considèrent comme la déchéance et la dépopulation de la France (Muel-Dreyfus, 1996. Citée par Le Den, 2015). La maternité étant leur « carrière de jeune fille », pour reprendre les termes du médecin Gustave Simon (*La Revue de famille*, 1892, p. 556), c'est effectivement à elles que revient la responsabilité du renouvellement et de la vigueur des futures générations (Bohuon, 2008), dans un contexte influencé par la théorie de l'hérédité des caractères acquis qui postule la transmission intergénérationnelle des caractéristiques physiques, intellectuelles et morales. Ainsi, « le corps des femmes est [...] un enjeu communautaire. Il porte en son sein l'identité et l'avenir national » (Malvin, 2020). En d'autres termes, « l'éducation physique de la jeune fille, c'est en quelque sorte l'éducation de la race, de la descendance » (Gleyse, 1996, p. 49). C'est la raison pour laquelle Bohuon (2008) emprunte à Foucault la notion de « projet noso-

¹⁴ C'est ainsi que le journaliste Jacques Landau, dans un article de *La Presse* du 3 septembre 1900 estime que « seule, l'éducation physique, conforme à notre nature, pourra avoir raison du mal dont nous souffrons » (p. 1). De même, dans un article du journal féministe *La Fronde* le 31 juillet 1901, Tolla envisage l'éducation physique de la femme comme le « seul mode efficace pour renouveler, régénérer et retremper une race » (p. 1).

¹⁵ « Il est cependant caricatural d'imaginer qu'un esprit de revanche envahit les activités pédagogiques jusqu'en 1914. On assiste, au cours des années 1890, à un déclin des bataillons scolaires et à une prise de distance avec l'idéologie revancharde. » (Condette, Luc, & Verneuil, 2020, p. 124)

politique » afin de démontrer « comment la santé de chacun a été collectivement prise en charge et est devenue l'objet d'un véritable souci politique » (p. 18). Dans cette perspective, la mise en mouvement du corps féminin doit permettre de réaliser l'ambition de la régénérescence, « quantitative et qualitative » (Bohuon, 2008, p. 99), de la race. De ce point de vue, l'éducation physique a de nombreux bénéfices, à la fois physiques (1) et moraux (2).

1. Les bénéfices physiques de l'éducation corporelle féminine

Du point de vue physique, trois bénéfices semblent se dégager de l'éducation corporelle féminine. Le premier est celui qui permet aux futures mères de famille de supporter l'épreuve de la maternité pour mettre au monde le plus d'enfants possible, dans un objectif quantitatif c'est-à-dire démographique (1.1). Le second concerne la transmission des caractères acquis, dans un objectif de régénérescence qualitative (1.2). Le dernier a trait à la beauté physique, dans le but de susciter le désir, pour rencontrer un homme, l'épouser et enfanter (1.3).

1.1. La régénérescence quantitative : lutter contre la mortalité maternelle et infantile

« Chaque parturiente a un pied dans la tombe. » Ce proverbe (cité par Morel, 2021, p. 20) illustre bien la réalité de la surmortalité hospitalière jusqu'au XX^e siècle¹. Par exemple, à Paris, « à la Maternité de Port-Royal, la mortalité maternelle est constamment élevée jusqu'en 1871 : elle atteint 5,7 % en moyenne² » (Beauvalet, 1999, p. 233).

Cette mortalité maternelle est imputée à plusieurs causes dont la fièvre puerpérale, qui figure en première place (Beauvalet, 1999 ; Morel, 2021), et l'état de santé de la mère. Dans un article du journal *Le Volume* paru le 23 mars 1898, le journaliste Raoul Fabens dénonce ainsi « cette indifférence, cette coquetterie » qui fait que les femmes « négligent leur corps ou lèsent quelqu'un de ses organes » et « la paient de leur vie à l'heure critique de l'enfantement » (p. 568). Il est vrai que le chirurgien Témoin (cité par Beauvalet, 1999) a constaté un « état de débilité » chez la majorité des femmes arrivant à la Maternité de Port-Royal, qui se concrétise notamment par la chloro-anémie. La tuberculose osseuse et le rachitisme sont aussi deux

¹ « Cependant la mort en couches qui vient encore hanter les accouchées, n'a pas disparu dans le monde » (Candilis-Huisman, 2011, p. 31), en particulier dans les régions pauvres (Morel, 2021). Le taux de mortalité maternelle atteint par exemple 2 % au Ghana (Candilis-Huisman, 2011).

² Avec un taux actuel de mortalité maternelle de 0,01 % en France (Cesbron, 2021), « la mortalité des femmes en couches est certes élevée par rapport à nos standards contemporains, mais toutes bien sûr ne mouraient pas » (Morel, 2021, p. 20).

maladies du bassin féminin pouvant être à l'origine d'accouchements difficiles (Cesbron, 2021), l'une des causes de la mortalité infantile (Beauvalet, 1999).

En effet, « sort de l'enfant et sort de la mère sont étroitement liés » (Beauvalet, 1999, p. 265). Tout d'abord car, contrairement à la croyance séculaire selon laquelle l'enfant pouvait être sauvé alors que sa mère était décédée, « la mort maternelle avant l'accouchement entraîne la mort fœtale » (Cesbron, 2021, p. 217). Toutefois, indépendamment de la mortalité de la mère, la prématurité, la fatigue résultant des accouchements précédents, le travail, les conditions de vie des femmes, sans oublier leur état physiologique (Beauvalet, 1999) peuvent expliquer le décès de l'enfant au moment de l'accouchement. Ainsi, entre 1830 et 1879, « la proportion d'enfants mort-nés est élevée : 4,3 % en moyenne » (Beauvalet, 1999, p. 265). Des chiffres étayés par Morel (2021) qui constate une variation de 4 à 5 % jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Mais le nombre d'enfants décédant durant la période périnatale des vingt-huit premiers jours est plus élevée encore, s'établissant autour de 15 %³ (Morel, 2021). Ces statistiques tendent à confirmer le constat de l'anthropologue Paul Broca (1867) qui estimait la mortalité infantile, c'est-à-dire le nombre de décès parmi les enfants de 0 à 1 an, à près de 18 % en 1860-1864⁴.

Pour amoindrir de tels risques, alors que « le spectre de la dépopulation » (Carol, 1995, p. 105), c'est-à-dire la « hantise du déclin français » (Houte, 2014, p. 357) cristallise les inquiétudes sur les chiffres de la mortalité infantile (Cesbron, 2021), l'éducation physique de la future mère de famille devient de plus en plus légitime. Pourtant, au cours du siècle, plusieurs accoucheurs ont tenté de montrer l'influence des circonstances, donc des conditions hygiéniques, comparativement à la débilité ou la vigueur corporelle de la mère, sur la mortalité maternelle⁵ (Candilis-Huisman, 2011, p. 30). Mais si la constitution et l'état délabré de l'organisme ne sont pas des aspects déterminants, les accoucheurs reconnaissent qu'ils peuvent prédisposer aux affections de fièvre puerpérale, première cause de mortalité des accouchées (Beauvalet, 2010).

³ « On estime qu'en 2018, 2,5 millions de nouveau-nés dans le monde sont décédés au cours de leur premier mois de vie, soit environ 7 000 enfants par jour. » (Morel, 2021, p. 44)

⁴ La fin du XIX^e siècle est cependant caractérisée par des progrès : « tandis que les mères ont moins de risques de perdre la vie en couches, leurs enfants meurent de moins en moins. » (Morel, 2021, p. 47)

⁵ Tel est le cas du chirurgien Jacques-René Tenon en 1788 (Cesbron, 2021) ou du médecin Hervieux en 1865, qui constate que près de 80 % des mères de la Maternité de Port-Royal jouissent d'un bon état physiologique (Beauvalet, 2010).

C'est donc l'amélioration de l'état de santé de la mère qui justifie les discours hygiénistes préconisant une éducation physique féminine. Cela fait écho aux bénéfices économiques⁶ (Arnaud, 1998) de la gymnastique, envisagée comme « un moyen de rentabiliser les forces de l'ouvrier et de la mère au foyer » (Terret, 1998, p. 339). Autrement dit, là où « la santé des organes signifie un renforcement musculaire pour le garçon, [...] elle renvoie plutôt à une amélioration de l'aptitude à procréer pour la fille » (Terret, 2003, p. 191). Cette idée est formulée par le journaliste Eugène Paz, qui dirige d'ailleurs un établissement privé à Paris dans lequel il dispense des cours de gymnastique civile :

Comme le frêle arbuste qui résiste à l'ouragan mieux que le chêne séculaire, il faut qu'en conservant les grâces spéciales à son sexe, la jeune fille acquière toute l'énergie qui lui sera nécessaire un jour pour concevoir sans danger. (Paz, 1880, p. 176)

L'éducation physique doit permettre à la jeune fille, associée au « frêle arbuste », de survivre à « l'ouragan » que représente l'accouchement. Eugène Paz semble cependant préconiser, implicitement, une activité modérée, l'objectif n'étant pas de devenir forte à l'instar du « chêne séculaire » mais bien de conserver « les grâces spéciales à son sexe ».

Cette finalité, celle de « cultiver le corps des femmes afin de mieux enfanter les futurs soldats de la patrie » (Terret, 1995, p. 90), est omniprésente dans les écrits du tournant du XX^e siècle. Par exemple, le rapport⁷ que rédige le médecin Jean-Baptiste Hillairet (1869), et qui sert de référence aux parlementaires lors des débats de la loi George, rend compte de cette préoccupation : « les jeunes filles [...] ont besoin de ces exercices si utiles à développer en elles toutes les forces de l'organisme et à les préparer à supporter plus tard les épreuves que la nature leur a dévolus. » (p. 56) De même, dans un article de *La France* du 2 août 1880, le pasteur protestant Julien Penel considère que « les filles n'ont pas moins d'intérêt que les garçons à être vigoureuses et saines, car elles auront à supporter les fatigues et les dangers de la maternité » (p. 2). Un argument repris six ans plus tard par Roger Maury dans un article du *Moniteur officiel de la Gymnastique et de l'Escrime* le 4 septembre 1886 : la gymnastique doit permettre de « supporter plus tard les épreuves souvent pénibles et périlleuses de la maternité » (p. 1). Dans un article du journal féministe *La Fronde* paru le 31 juillet 1901, Tolla préconise aussi

⁶ Symbole du lien entre économie et gymnastique sont les propos du journaliste Eugène Paz (1881), pour qui, « dans les rangs inférieurs, [...] la femme est considérée comme une machine à procréation » (p. 40).

⁷ Il s'agit du « rapport à S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique sur l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires ». Il présente le compte-rendu de la commission, nommée par le décret du 15 février 1868 et présidée par Victor Duruy, dont l'objectif était d'examiner les questions relatives à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de l'Empire.

l'éducation physique aux jeunes filles parce qu' « il faut toute leur force pour résister victorieusement aux épreuves que leur réserve la nature » (p. 1). Pour le professeur de gymnastique Camille Seugnet, il s'agit même d'une évidence : « Tout le monde sait [...] qu'en augmentant la valeur physique de la jeune fille on lui donnerait évidemment la faculté de remplir plus avantageusement le rôle important qu'elle doit remplir dans la vie sociale. » (*Le Courrier de la Rochelle*, 18 février 1909, p. 2) Cela est sans compter l'opinion du docteur Théophile Caradec qui, dans un article du journal *Le Petit Troyen* paru le 30 décembre 1906, résume les bénéfices de la gymnastique au fait de « fondre le moule de la maternité future, de développer cette partie moyenne du corps où se passeront les grands mystères de l'humanité » (p. 5).

Beaucoup partagent ainsi la conviction selon laquelle la gymnastique permet d'améliorer la santé donc de réduire la mortalité de la mère et de son enfant lors de l'accouchement. Julien Penel, dans un article de *La France* du 2 août 1880, l'affirme explicitement. S'il recommande l'éducation physique, c'est parce que « d'une mère débile naît rarement un enfant robuste. Ce serait donc un moyen d'atténuer l'effroyable mortalité des nouveau-nés » (p. 2).

Pour le docteur Tournier cependant, c'est parce que l'éducation physique permet de préparer la jeune fille aux chocs qu'il la préconise en vue de la maternité⁸. Elle serait une manière d' « habituer les organes de la conception à recevoir sans danger des chocs qui, sans cette précaution, amèneraient toujours des désordres » (*L'indépendant de Mostaganem*, 15 décembre 1907, n.p.). Pour étayer son argumentation, il a recours à l'un des archétypes relayés par la littérature pour désigner les femmes sportives : « la figure de la rurale⁹ » qui englobe « des jeunes filles qui vivent au grand air dans la campagne profonde, courent dans les prés, grimpent aux arbres et développent des qualités physiques incroyables » (Bauer, 2021, n.p.). Le docteur Tournier compare en effet « la villageoise rustique qui quitte son travail des champs pour accoucher sous un arbre et se repose quatre jours, et la citadine qui s'allonge un mois avant et est encore couchée 2 mois après l'évènement » (n.p.). Peut-être faut-il aussi voir dans cette comparaison une critique implicite de la bourgeoisie et de son mode de vie qui n'intègre pas

⁸ Cette préconisation ne fait pas consensus. À l'inverse de Tournier, le chirurgien Stéphane Tarnier, accoucheur en chef de la Maternité de Port-Royal (Bouhallier, 2021), déconseille aux femmes les travaux qui entraînent des secousses ainsi que les voyages (Beauvalet, 1999).

⁹ Dans le même ordre d'idées, le docteur Théophile Caradec prend l'exemple de « la jeune paysanne » pour montrer « combien elle est solidement, superbement établie sur ses hanches, [...] sa vie se passe en flexions continuelles qui feront d'elle la femme aux maternités faciles, aux enfants superbes » (*Le Petit Troyen*, 30 décembre 1906, p. 5).

d'activité physique, comme c'est le cas pour les habitantes du monde rural. Il est vrai que pour les femmes de la haute société, l'avènement de la vie moderne s'est accompagné d'une alimentation plus riche et d'une moindre pratique physique (Carol, 1995).

Si l'opinion des médecins peut donc diverger quant au rôle de la gymnastique en vue de la maternité, tous reconnaissent son importance dans une perspective de régénérescence quantitative de la race. Cela dit, comme l'écrit le docteur Paul Godin (1881), « une mère n'est pas seulement une femme chargée de produire des enfants, ce qui déjà exigerait une santé robuste, car d'une mère malade naît toujours un enfant maladif, quelque bonne que soit la constitution du père » (cité par Bohuon, 2008, p. 135). « Ainsi, si les femmes doivent faire des enfants, il s'agit surtout de les bien faire. » (Cazalis, 1900. Citée par Le Den, 2015, p. 325) Car « en matière de population, un bon eugéniste doit se définir par la priorité accordée à la qualité par rapport à la quantité¹⁰ » (Carol, 1995, p. 102).

1.2. La régénérescence qualitative : transmettre les caractères acquis

Tandis que, jusqu'alors, la théorie des tempéraments conduisait à considérer le corps féminin comme malsain et pathogène, du fait d'une température corporelle inférieure à celle de son homologue masculin ; le XVIII^e siècle s'accompagne d'une redéfinition de la santé de la femme. Parce que la natalité est déjà au centre des préoccupations, il importe de ne plus considérer son corps comme malade mais sain, pour qu'elle puisse transmettre à sa descendance les qualités nécessaires (Bohuon, 2008). À la théorie des tempéraments semble donc se substituer celle de la transmission de l'hérédité des caractères acquis. Dans cette thèse, l'hérédité s'applique aux maladies, aux mœurs, aux facultés intellectuelles et physiques. Cette notion s'enrichit par ailleurs de celle d'implacabilité, selon laquelle les caractères sont systématiquement transmis ; et de celle de pessimisme, d'après laquelle l'hérédité semble être comprise dans la seule logique dégradative (Carol, 1995).

Bien que, dans le cadre de cette théorie, les caractères du père sont aussi transmis, la majorité des acteurs sociaux tendent à attribuer exclusivement à la mère la constitution de sa

¹⁰ Cette argumentation est cependant en contradiction avec les discours sur la dépopulation (Carol, 1995).

descendance. Lorsqu'ils font référence au père, son rôle dans la transmission des caractères est réfuté. Les propos du philosophe Frantz Funck-Brentano (1895) en fournissent un exemple patent : « le père ne transmet pas le génie à son fils, c'est par la mère, par le jeu si harmonieux de l'organisme féminin que la race renaît en quelque sorte d'elle-même. » (p. 124) C'est aussi l'opinion de l'écrivain Victor Margueritte, auteur d'ouvrages aux revendications féministes (il prône le divorce par consentement mutuel et l'union libre) et surtout du best-seller *La Garçonne* (1922), faisant du personnage Monique Lerbier le symbole du modèle de la femme émancipée (De Villepin, 2021). Dans un article du quotidien *Le Journal* paru le 16 mars 1910, il estime lui aussi que « une terre maigre, si forte soit la semence, ne donnera jamais que de maigres moissons » (p. 1). En d'autres termes, seule la mère aurait une influence sur la constitution de son enfant. Cela dit, face à cette argumentation, quelques médecins font exception. À l'image de Gustave Simon, pour qui « il y a une filiation entre les organes des parents et des enfants, entre leurs habitudes, leur genre de vie » (*La revue de famille*, 1892, p. 558). Cette idée est aussi évoquée par un auteur anonyme dans un article du *Courrier de Saône-et-Loire* le 24 mars 1911. Selon lui, la femme doit être « forte, saine et robuste [...] car c'est à cette condition qu'ensemble [avec son mari] ils pourront procréer des enfants normaux et bien constitués » (p. 4). Dans le même ordre d'idées, lors d'un discours prononcé à la séance d'inauguration de l'enseignement de la gymnastique à Clermont-Ferrand en 1876, le docteur Antoine Blatin estime que « l'union de deux êtres valétudinaires est un véritable crime contre la société et la race tout entière » (p. 7). Ces quelques auteurs, qui reconnaissent l'importance du rôle de la constitution des deux parents sur celle de leur enfant, semblent cependant constituer une minorité au regard d'une majorité discursive centrée sur la relation entre la mère et son fils¹¹.

Ainsi, alors que cette théorie, c'est-à-dire « l'idée lamarckienne selon laquelle la vigueur de la mère se transmet à l'enfant » (Bohuon, 2008, p. 95) est aujourd'hui une théorie abandonnée (Defrance, 2004), au tournant du XX^e siècle¹², « elle n'en est pas moins une idée reçue qui aura longtemps encore la vie dure y compris chez les médecins » (Andrieu, 1999, p. 79).

¹¹ Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de noter que, si le rôle des pères est ignoré ou réfuté, les jeunes filles ne sont pas plus évoquées. Seule la relation entre la mère et son fils semble intéresser les médecins, certainement car c'est à lui que reviendra le rôle de défendre la patrie.

¹² La théorie de l'hérédité des caractères acquis est cependant antérieure à 1880. Déjà, en 1873, Eugène Paz adressait une lettre au directeur de l'enseignement primaire à Paris, retranscrite dans *La revue des familles illustrée* : « Veut-on des soldats robustes, énergiques, qu'on élève, avant tout, des femmes énergiques, robustes. C'est la pierre angulaire du problème. » (p. 59)

Toutefois, malgré les propos de Camille Seugnet (1909), pour qui « tout le monde est convaincu qu'en améliorant la situation physique de la mère, on augmente celle de l'enfant » (p. 2), étayés par ceux de Carol (1995), selon lesquels « jusqu'à la fin du XIX^e siècle, un lamarckisme de bon aloi est partagé par une majorité » (p. 120) ; la conception lamarckienne ne fait pas consensus. Sa remise en cause fait d'ailleurs l'objet d'un article ironique par le journaliste Léon Duprat (annexe 2). Dans *La Presse* du 21 juin 1879, il se moque de l'argument du médecin et sénateur Achille Testelin qu'il a défendu lors des débats parlementaires de la loi George. Selon lui, « c'est la mère qui influe davantage sur la constitution des enfants du sexe masculin ». Pour réagir à cette conviction qu'il réfute, Léon Duprat scénarise le dialogue « entre deux mères de famille, en train de faire du trapèze » dans le gymnase d'Eugène Paz. Alors que l'une demande à l'autre comment se porte l'enfant qu'elle a récemment mis au monde, celle-ci regrette : « les pectoraux sont mous. Je n'aurai pas fait assez de trapèze dans ce temps-là. Aussi je vais m'y mettre à fond. » Si le journaliste ne remet pas en cause l'utilité de la gymnastique, il se méfie plutôt de « l'influence du trapèze et de la corde à nœuds sur la perfection des futurs conscrits, par l'entremise de leurs mères » (n.p.). De même, restituant cette même séance parlementaire et évoquant, à l'instar de Léon Duprat, l'argument de Testelin, Albert Savarus conclut que « les erreurs se propagent facilement » (*La Lanterne*, 19 juin 1879, n.p.). Ces deux auteurs se montrent donc critiques envers la croyance de l'hérédité des caractères acquis. Et ce ne sont pas les seuls : Galton rejette cette thèse dès 1875 (Carol, 1995), suivi par August Weismann en 1883 avec l'élaboration de la théorie du plasma germinatif. Puisqu'il postule que des cellules somatiques et sexuelles, qu'il nomme respectivement le *soma* et le *germen* (Carol, 1995), composent l'être vivant, et que seules ces dernières se transmettent (Poirot-Betting, 2011) ; « il est impossible pour un organisme de transmettre à sa descendance les caractères qu'il a acquis au cours de sa vie » (Lenay, 2003, p. 43). Toutefois, en cette fin du XIX^e siècle, dans un contexte où « toutes les théories proposées pour expliquer les phénomènes de l'hérédité permettaient la transmission aux descendants des modifications subies par leurs parents » (Lenay, 2003, p. 45), sa théorie sera l'objet de critiques. « L'hypothèse de l'hérédité des caractères acquis » (Bohuon, 2008, p. 72) continue de fonctionner idéologiquement, ce qui n'est certainement pas sans lien avec l'importance de la culture nationaliste après la défaite de 1870. « Nombreux sont donc les biologistes et les médecins qui proclament, à partir des années 1890, leur attachement au lamarckisme et leur opposition au weismannisme, et, parmi eux, une part importante d'eugénistes. » (Carol, 1995, p. 130)

C'est donc au nom de la théorie de l'hérédité des caractères acquis qu'est évoquée la gymnastique féminine lors des débats parlementaires de 1879. Par exemple, lors de son rapport devant le Sénat le 10 juin, Jules Barthélémy Saint-Hilaire affirme : « La santé pour elle est une nécessité absolue plus encore que pour lui, s'il se peut. La force des générations qui doivent sortir d'elle en dépend. » (p. 5272) Ces propos rappellent ceux de la féministe Pauline Kergomard, dans un article de la *Revue de morale sociale* le 8 décembre 1900 : « de sa santé dépend celle des enfants qu'elle mettra au monde. » (n.p.) En 1911, le docteur Colin estime lui aussi que « pour avoir des enfants robustes, il faut des mères vigoureuses » (p. 192). Le médecin Roger Maury, dans un article du *Moniteur officiel de la Gymnastique et de l'escrime* (1886), le présente même comme une évidence : « il n'est pas nécessaire d'avoir passé par la faculté de médecine pour prétendre que les fils d'une femme forte [...] seront plus vigoureux et mieux constitués que ceux d'une femme anémiée et chétive. » (p. 1) Dans le même ordre d'idées, pour le docteur Labarde (1912), « il va de soi qu'une femme qui n'est pas douée de la vigueur physique nécessaire ne pourra pas mettre de beaux enfants au monde » (cité par Bohuon, 2008, p. 356). La beauté doit ici être comprise comme un synonyme de robustesse. D'ailleurs, pour Eugène Paz (1880), « une femme belle est deux fois belle lorsqu'elle est bien portante » (p. 155).

Dans ce contexte idéologique, beaucoup regrettent le constat dressé par Victor Margueritte, dans un article de *Le Journal* (1910) (annexe 3). Prenant l'exemple d'un « préau d'école maternelle » où, « pour deux ou trois petites gaillardes plantées dru, et qui promettent de pousser ferme et droit, pour quelques plantes vivaces, combien d'étiolées, d'anémiées ! » Il s'attriste alors de constater la prévalence de « ces membres grêles, ces dos rachitiques, ces teints de papier mâché où brillent des yeux malins et souffreteux » (p. 1).

Il est vrai que le XIX^e siècle, caractérisé par l'essor de l'hygiénisme, cristallise les attentions sur l'état de santé de la population. Si les médecins se préoccupent des enfants des deux sexes, une attention plus importante semble être portée à la jeune fille, « souvent considérée par les médecins comme encore plus susceptible d'être malade que le garçon » (Bohuon, 2008, p. 207) en raison de la fragilité de son corps qui résulterait de la puberté (St-Georges, 2019). Elle serait alors plus exposée aux conséquences de l'avènement de la modernité, caractérisée par des villes confinées et une industrie dont le développement n'est pas sans conséquence sur la santé (Vigarello, 2007). De plus, avec un mobilier scolaire non adapté à la physiologie des élèves, « l'école devient une cause de pathologies comme les scoliose » (Bohuon & Quin, 2010, p. 194), considérées comme spécifiquement féminines (Bohuon, 2008 ; St-Georges, 2019).

Ce mauvais état de santé a des conséquences fâcheuses puisque, pour reprendre les termes de Victor Margueritte (1910), « la femme, la mère de demain, arrive, la plupart du temps, en de déplorables conditions à sa mission sacrée », c'est-à-dire à la maternité. Il regrette donc ces « organismes débilités et morbides qui transmettent, qui créent la vie [...] qui, faute d'hygiène antérieure, est de la maladie, de la mort toutes prêtes ». Cela rejoint la conviction du chirurgien Chaussier, pour qui les malformations congénitales seraient la conséquence de l'état physique de la mère. En effet, d'après son expérience dans une maternité, « il ne les observe qu'exceptionnellement quand la mère est saine et robuste et lorsque sa grossesse s'est bien déroulée » (Beauvalet, 1999, p. 271). Victor Margueritte en appelle donc à la gymnastique en concluant son article par un slogan dont le lexique rappelle la botanique¹³ : « Fortifions la femme, nous embellissons le blé de demain » (p. 1), c'est-à-dire ceux qui défendront un jour la patrie. Il rejoint en cela la conception de nombreux médecins, pour qui l'exercice physique de la future mère de famille est un moyen de lutter contre les maladies et de participer à la régénérescence qualitative. Par exemple, pour le gynécologue Ernest Monin (1885), aussi inspecteur médical des écoles de Paris, membre de la Société française d'hygiène et professeur à l'école normale de gymnastique de Joinville-le-Pont (Bohuon, 2008) ; la gymnastique permet d'acquérir des « conquêtes organiques définitives », telles que la diminution des malformations, l'accélération des mouvements du cœur, l'amélioration du fonctionnement des poumons ou la régularisation de la circulation. « Ces conquêtes se transmettent à la descendance par l'hérédité. La gymnastique est donc littéralement un moyen d'exaltation pour les forces d'un pays. » (Monin, 1885, p. 173)

« La chlorose est un exemple de cas de maladie guérie par la pratique physique [...] qui revient régulièrement dans les discours médicaux. » (Bohuon, 2008, p. 446) En effet, dans un article du journal *Le Midi* du 3 mars 1903, le docteur Ernest Monin estime que, si « la gymnastique scolaire a une influence des plus favorables », c'est notamment parce que « sous son action, la chloro-anémie s'enfuit » (n.p.). C'est aussi ce que pense le romancier Henri Escoffier, qui écrit sous le pseudonyme Thoma Grimm, dans le *Petit journal* (1879) : « la gymnastique est le plus puissant remède contre l'anémie. » (p. 1) L'exercice physique se substituerait donc aux médicaments alors prescrits pour guérir cette maladie : « Ni le Fer

¹³ Cela tend à confirmer le constat de Rogers (2004) selon lequel, par rapport à la mixité scolaire, « les métaphores botaniques sont privilégiées dans tous les écrits, renvoyant ainsi les femmes vers le monde naturel » (p. 104).

Bravais, ni l'eau d'Orezza ne sont d'un meilleur effet pour l'anémie et autres maladies du même genre, qu'une bonne gymnastique. » (Anonyme, *Le Petit Bastiais*, 7 novembre 1898, n.p.)

Mais l'éducation corporelle de la jeune fille ne se limite pas à remplacer le Fer Bravais. Dans une publication de *La Dépêche* (1906), l'historien et journaliste Louis Braud, qui en deviendra le directeur quelques années plus tard, expose les bénéfices de la culture gymnique. Pour cela, il prend notamment appui sur les réflexions de M. Maffre, professeur d'éducation physique : « On ne s'est guère préoccupé jusqu'à aujourd'hui, dit-il, des jeunes filles lymphatiques et mal échafaudées, qui sont pourtant destinées à perpétuer notre race [...]. On croit avoir tout fait, quand on a donné des viandes saignantes et de l'huile de foie de morue à la jeunesse enjuponnée. » (n.p.) Par ces propos, Louis Braud critique les remèdes naturels en usage puisque, comme le résume le titre d'un article de Bonnemain (2003), durant le XIX^e siècle, « le sang et la viande étaient des médicaments ». L'huile de foie de morue, quant à elle, était utilisée comme fortifiant dans le traitement de l'hystérie infantile (Barbas, 2014).

La gymnastique féminine ne saurait donc être comprise sans la lier au contexte sanitaire et hygiénique. La prévention et la guérison des maladies par la culture physique doit répondre à un double objectif : fortifier le corps pour le préparer à la maternité (1.1) et pour transmettre les caractères acquis (1.2). Mais au-delà de ce rôle physiologique, les femmes ont une autre mission à remplir : une fonction sociale, qui consiste à « répondre aux normes physiques féminines afin de susciter chez les hommes le désir, dans le but d'être un corps reproducteur » (Bohuon, 2008, p. 347).

1.3. La gymnastique : garantir l'attraction physique pour susciter le désir

Si la beauté féminine s'incarne, au XIX^e siècle, dans un corps « producteur et reproducteur, puissant et fécond, fonctionnel et efficace¹⁴ » (Perrot, 1984. Cité par St-Georges, 2019, p. 45),

¹⁴ Cela rejoint la conception de Georges Cronfalt. Dans un article de *La vie sportive du Nord et du Pas-de-Calais et l'union sportive réunies* du 2 août 1913, il estime en effet que la beauté « reflète une santé parfaite ». C'est celle qui définit les femmes antiques, contrairement aux femmes modernes qui semblent se réduire à « des fanfreluches et des chichis » (p. 1).

elle doit aussi être comprise dans sa dimension esthétique. Cette double signification de la beauté, le culturiste et fondateur d'une méthode de gymnastique Edmond Desbonnet l'a bien comprise. Dans son *Manuel de culture physique de la femme* (1911), il explique que, si la beauté de la femme s'incarne dans un corps en santé donc vigoureux, capable de « remplir la tâche que la nature lui impose en tant que femme » (p. 11), « la perfection symétrique et la régularité des traits et des proportions constituent la beauté physique du corps » (p. 9).

La dimension esthétique de la beauté n'est pas à négliger dans le contexte du projet eugénique de régénérescence de la race. Car « si le destin de la femme est de plaire¹⁵ et de procréer, encore faut-il aider son "physique" à s'accomplir dans ce sens » (Perrot, 1984, p. 139). C'est à cette condition qu'une femme belle, donc attirante, pourra rencontrer un homme pour l'épouser et enfanter. En effet, « comme le papillon de nuit est irrésistiblement attiré par la lumière, l'homme est toujours charmé par la beauté dans la femme » (Desbonnet, 1911, p. 1). La fin du XIX^e siècle se caractérise ainsi par « la liberté plus grande accordée au désir, celle de le suggérer, celle de l'avouer » (Vigarello, 2007, p. 162).

Plusieurs auteurs voient alors dans la gymnastique une manière d'atteindre cet objectif. Pour le docteur Ernest Monin (1885) par exemple, pour qui, avec l'éducation physique, « non seulement le relèvement physique est complet, mais la beauté des formes est augmentée » (p. 174). Tel est aussi le cas de Camille Seugnet, dans un article du journal *Le Courrier de la Rochelle* le 18 février 1909 : « à côté de la santé acquise il y a un développement de la beauté corporelle, non à dédaigner, qui découle aussi de la pratique de la gymnastique rationnelle. » (p. 2) Dans une conférence à la Ligue des Enfants de France le 27 janvier 1913, et dont les propos sont restitués dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir* le jour suivant, le sportif M. Courtial estime lui aussi que « la culture physique rend le corps non seulement plus robuste, mais encore plus beau » (p. 3). De même, dans *La Concorde* du 22 février 1891, « un auditeur » relate la thèse de l'abbé Dumont, qu'il a exposée lors d'une conférence à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Selon lui, la femme « doit être préparée à remplir sa mission providentielle d'épouse et de mère [...]. Et pour la remplir, une saine et parfaite constitution vaut mieux que le baccalauréat ès lettres ». C'est en effet « cette sélection providentielle qui, dans une certaine mesure, doit faire céder l'homme, comme toutes les créatures, à l'attrait des qualités physiques » (p. 1).

¹⁵ Pour Edmond Desbonnet (1911), il semblerait en effet que la séduction soit sa destinée : « La nature, pour assurer la conservation de l'espèce, a donné à la femme la mission éternelle de plaire à l'homme. » (p. 1)

Si la culture physique de la femme peut ainsi favoriser les mariages, elle peut réciproquement limiter les divorces. Dans un article de la revue *La Culture physique* paru le 1^{er} avril 1913 (annexe 4), la poétesse Anna de Laumé dénonce « cette anarchie domestique », « cet état pathologique social » que constitue « la fréquence des divorces, ou simplement des cas de désaccord et d'incompatibilité dans le domaine conjugal » (p. 14). Selon elle, « les divorces, les séparations et la plupart des mariages malheureux sont dus à des conditions physiques anormales », qui sont surtout le fait de la femme. En effet, « tous ses organes vitaux sont écrasés, comprimés, étouffés par le corset [...] [et] les mouvements de ses jambes sont entravés par les jupes ridiculement étroites ou lourdes » (p. 15). Cela est problématique, étant donné que « l'union des deux sexes par une passion physique est le fondement du mariage, aujourd'hui comme à l'âge de pierre, et comme demain à l'âge éthéré » (p. 14).

En définitive, si la gymnastique est préconisée aux jeunes filles, c'est parce qu'elle s'accompagne de bénéfices physiques (1). Elle est en effet jugée utile pour limiter la mortalité maternelle et infantile (1.1), transmettre les caractères acquis (1.2) et susciter le désir par le développement de la beauté (1.3). Mais si la gymnastique « est censée non seulement renforcer la santé, la vigueur des corps masculins comme féminins, [...] [elle doit] également [garantir] les idées et pensées saines » (Bohuon, 2008, p. 468). Autrement dit, aux avantages physiques se superposent des bénéfices moraux (2).

2. Les bénéfices moraux

À l'instar des bénéfices d'un point de vue physique, les bénéfices moraux de l'éducation corporelle féminine doivent être compris dans l'objectif de la régénérescence. Ils sont, de ce fait, en lien avec la maternité, mise en péril par l'onanisme (2.1) et l'hystérie (2.2).

2.1. *La gymnastique pour prévenir l'onanisme*

« Le XIX^e siècle européen est traversé par une crainte de l'onanisme : sujet innommable, le plaisir solitaire est principalement vilipendé par la science¹⁶, qui l'accuse d'altérer la santé, de corrompre l'esprit, ou de nuire à la société entière. » (Serdeczny, 2019, n.p.) Effectivement, « la masturbation représente avant tout la rupture des liens sociaux, ou plutôt des interactions sociales, des circulations » (Serdeczny, 2019, n.p.), donc une prise de distance avec la maternité¹⁷ (Bohuon, 2008), ainsi qu'un gaspillage de « l'énergie procréatrice » (Carol, 1995, p. 152), d'autant plus inconcevable dans ce contexte de crainte d'une dégénérescence de la race.

La gymnastique permet de prévenir un tel vice¹⁸. Ce bénéfice moral à la pratique physique, déjà évoqué par Rousseau (Gleyse, 1996), est régulièrement cité par les médecins. Nombreux sont en effet ceux « qui pensent que l'exercice physique est le meilleur préservatif de la masturbation » (Aresu, 2004, p. 87). Par exemple, le docteur Alfred Collineau (1884) considère que sa prévention est « une application des plus heureuses de la gymnastique » : « contre les pollutions involontaires et l'onanisme, il n'est pas de plus sûr garant. » (p. 790) Dans le même ordre d'idées, pour le docteur Xavier Pradel (1875), la gymnastique est l'un des éléments qui exerce une influence dans le traitement de l'onanisme.

Si la gymnastique est jugée utile pour prévenir la masturbation, c'est parce que la fatigue qui résulte des exercices garantit un sommeil plus rapide (St-Georges, 2019). C'est ce qui explique la préconisation du médecin et spécialiste du sujet Thésée Pouillet (1884), pour qui il ne faut mettre « les enfants au lit qu'après les avoir corporellement fatigués par les exercices hygiéniques, parmi lesquels la marche, la course, le saut et la gymnastique doivent tenir la première place » (p. 180).

¹⁶ Étant donné que le « vice solitaire » est rattaché à l'idée de la sexualité (St-Georges, 2019), il pourrait être tentant de voir dans son appréhension le rôle de l'Église catholique. Pourtant, bien qu'elle la condamne, la masturbation n'était pas sa principale préoccupation. Ce sont plutôt les savants des Lumières qui ont érigé cette pratique en véritable vice. L'origine de cette hantise remonte ainsi au début du XVIII^e siècle avec un ouvrage anglais dont les idées sont importées en France par le médecin suisse Tissot à la fin des années 1750 (Serdeczny, 2019).

¹⁷ C'est certainement la raison pour laquelle, pour les garçons, « les risques d'onanisme sont beaucoup moins évoqués et, lorsqu'ils le sont, ils posent moins de problèmes » (Bohuon, 2008, p. 103).

¹⁸ Il convient cependant de nuancer ce constat pour les activités physiques et sportives dont certaines, comme la bicyclette (Bohuon, 2008), causeraient indirectement la masturbation. Cela en raison d'une conception médicale qui attribue un rôle majeur aux organes génitaux dans l'éveil du désir sexuel et la masturbation de la femme, d'autant plus que leurs hormones sexuelles s'activeraient plus rapidement que celles des hommes (St-Georges, 2019).

Mais au-delà de son rôle dans la prévention de la masturbation féminine, la gymnastique est aussi recommandée pour guérir l'hystérie.

2.2. *La gymnastique pour guérir l'hystérie*

Si les médecins s'intéressent à cette pathologie, c'est parce que « l'acte sexuel serait, [...] pour l'hystérique, [...] une *désillusion* qui lui inspire des *répugnances insurmontables*¹⁹ », or « l'absence de sexualité est synonyme d'absence de maternité » (Le Den, 2015, p. 333). Car l'hystérie est une maladie considérée comme féminine. Depuis l'origine grecque du terme (*hystera* signifie « matrice ») qui laisse penser à une cause organique, jusqu'à la conception médicale qui, à partir du XVIII^e siècle, y voit une maladie nerveuse ; tout semble ramener l'hystérie à la femme puisque, en plus de sa matrice, elle serait dotée d'un système nerveux spécifique (Bologne, 2010).

Parce que l'hystérie représente une menace pour l'avenir en ce qu'elle met en péril le destin social de la femme, il convient de prévenir son développement par la pratique des activités physiques (Bruit Zaidan, Hourbe, Klapisch-Zuber, & Schmitt Pantel, 2001, p. 43-44). Effectivement, « à l'aube du XX^e siècle, la pratique physique féminine devient [...] un moyen pour de nombreux médecins de guérir l'hystérie » (Bohuon, 2008, p. 471). Pourtant, presque aucun auteur du corpus n'évoque explicitement cette pathologie. Peut-être est-ce parce que « l'hystérie obnubile, obsède véritablement les médecins du XIX^e siècle » (Malarewicz, 2011, p. 232) au point de ne plus avoir à la nommer quand on parle d'elle.

S'il ne l'évoque pas directement, le docteur Ernest Monin (1885) semble cependant y faire référence lorsqu'il affirme combien il est « important de régénérer le physique de la femme, pour lui enlever la mollesse et l'énervement de son moral, triste et continuel joujou des nerfs » (p. 178). Cela fait écho au tempérament nerveux en lequel les médecins Jean-Baptiste Fonssagrives et Narcisse-Auguste Le Blond voient une cause de l'hystérie. Par ailleurs, pour Monin (1885), « l'habitude des exercices du corps restreindra l'impressionnabilité du sexe féminin devant les dangers » (p. 179). Une impressionnabilité qui est aussi envisagée par Jean-Baptiste Fonssagrives et par le psychiatre Pierre Briquet comme l'une des causes qui

¹⁹ En italique dans le texte initial.

prédisposent à l'hystérie (Bohuon & Quin, 2012). « Bref, en “abestissant” le sexe féminin, les exercices du gymnase pourraient bien “l’assagir”, pour parler la langue de Montaigne. » (Monin, 1885, p. 178-179) Ici aussi, il est possible de faire un lien avec l'hystérie qui, selon le docteur Narcisse-Auguste Le Blond, « atteint surtout les femmes dont l’intelligence est cultivée » (cité par Bohuon & Quin, 2012, para. 14). Peut-être est-ce donc pour cela que le gynécologue Monin préconise la gymnastique : dans l’objectif de pallier une éducation intellectuelle qui, lorsqu’elle est trop développée, prédispose à cette pathologie.

En somme, la gymnastique pour les filles permet de prévenir ou guérir l’hystérie par la régulation de leur système nerveux. À l’instar de l’onanisme, l’enjeu est de les ramener à la raison donc à la procréation (Bohuon, 2008), mais aussi d’assurer la stabilité de la vie de famille. En effet, l’exercice physique « prépare des compagnes gaies, alertes [...]. Elles seront plus fortes, elles auront moins de nerfs, et moins de vapeurs, et ce sera tant mieux pour tout le monde », estime un auteur anonyme dans un article du *Courrier de Saône-et-Loire* le 24 mars 1911 (p. 4). Le pasteur Julien Penel considère lui aussi que « nos femmes étant plus fortes, seraient moins nerveuses, et nous n’y perdrons rien » (*La France*, 2 août 1880, p. 2).

Conclusion du chapitre 1

Au terme de ce premier chapitre, il est possible de résumer les bénéfices de la gymnastique féminine par ces propos issus d'une « conférence sur la femme » et retranscrits par F.L Dumartier dans le *Bulletin trimestriel de la maçonnerie mixte* (1909) : « la jeune fille qui exerce ses forces et sa souplesse est moins exposée à dévier physiquement et moralement. » (p. 130)

Physiquement (1) tout d'abord, car l'éducation physique lui permet de préparer son corps à la maternité (1.1), de transmettre ses caractères acquis²⁰ (1.2) et de susciter le désir par le développement de la beauté²¹ (1.3). Autrement dit, comme le résume Jean-Baptiste Fonssagrives (1881), « une gymnastique, réglée d'une certaine façon, est, quoi qu'on en pense, tout aussi indispensable aux filles qu'aux garçons, car il n'y a sans elle, que les mères le sachent bien, ni santé, ni vigueur, ni beauté » (p. 110).

Moralement (2) ensuite car, à l'instar de l'onanisme (2.1), « autour de l'hystérie se joue une partie de l'équilibre social de la France de la fin du siècle, et les exercices physiques sont engagés comme des pratiques sociales régénératrices » (Bohuon & Quin, 2012, para. 6) (2.2).

Qu'ils soient de nature physique ou psychologique, les bénéfices de la gymnastique se rattachent toutefois à une préoccupation, la maternité, en vue de participer à régénérer le peuple français.

Dans ce cas, pourquoi l'éducation physique n'est-elle pas mise en pratique dans les écoles de filles ? Si la loi du 28 mars 1882 l'inscrit au programme de l'école primaire obligatoire, nombreux sont ceux qui regrettent le décalage entre le prescrit et l'effectif. À l'image de la féministe Tolla qui, dans un article de *La Fronde* du 31 juillet 1901, déplore que la France, « qui n'est jamais restée en arrière en tant que progrès, ait apporté en ce qui concerne cette question de l'éducation physique féminine une incurie que l'on pourrait qualifier de coupable » (p. 1). De même, en 1911, le docteur Colin regrette : « Jusqu'à présent, nous n'avons rien fait pour développer leur vitalité, leur puissance de résistance physique. » (p. 191) De tels constats, faits

²⁰ Cet « art de faire de beaux enfants et d'obtenir à volonté des garçons ou des filles » (Holt & Vigarello, 2005, p. 167) porte un nom : la callipédie.

²¹ Les bénéfices physiques de l'éducation physique féminine, tels qu'ils sont envisagés à la fin du XIX^e siècle, trouvent un écho dans les propos de Nabila Abdelrahman, haute-fonctionnaire du ministère de l'Enseignement en Égypte. Elle valorise l'activité physique pour les femmes en lien avec leur fonction maritale et maternelle, car « elles sont plus susceptibles de garder une silhouette svelte et attractive, garante de la fidélité de leur mari, et de mieux supporter l'accouchement et l'éducation des enfants » (Herrera, 2007, para. 11).

à l'échelle nationale, se retrouvent au niveau local. En Charente-Maritime par exemple où Camille Seugnet remarque, dans un article du *Courrier de la Rochelle* le 18 février 1909, que « jusqu'ici les autorités scolaires de beaucoup de pays, et du nôtre en particulier, ne se sont guère préoccupées de la santé et du développement de nos futures mères de famille » (p. 2). Perrot (1984) confirme de telles analyses en ce qu'il souligne le caractère valléitaire de la gymnastique féminine. L'organisation de ce nouvel enseignement, dans un contexte de remaniement de l'institution scolaire, pourrait fournir une première raison explicative à ce manque d'application effective.

Chapitre 2. Les obstacles matériels à la pratique d'une éducation physique pour les filles.

Introduction du chapitre 2

Le mobilier scolaire est mauvais et insuffisant presque partout : il n'est pas rare de rencontrer des élèves assis par terre, écrivant sur une planche posée sur deux pierres.

Un inspecteur primaire (*Revue pédagogique*, 1886, p. 534).

Ce constat, qui s'applique aux écoles de Corse en 1886, est mobilisé par cet inspecteur primaire pour justifier une expérience des écoles de demi-temps qu'il souhaite mener dans « un département où les écoles sont actuellement insuffisantes, où les adjoints et les adjointes sont rares, et où les enfants sont retenus loin de l'école assez longtemps pour l'agriculture » (p. 534). Il est aussi utile pour comprendre, plus généralement, les conditions matérielles de l'enseignement au XIX^e siècle. Car cette analyse, faite ici au niveau départemental, trouve une résonance à l'échelle nationale. Condette, Luc et Verneuil (2020) constatent ainsi que « le mobilier et le matériel demeurent [...] longtemps rudimentaires, surtout en dehors des villes et des communes rurales les mieux dotées. Faute de bancs en nombre suffisant, des élèves sont parfois assis par terre » (p. 37). Cette analyse historique confirme celle d'Augusta Moll-Weiss (1921), fondatrice de l'école des mères, une « organisation destinée à préparer la jeune fille à ses fonctions de maîtresse de maison, de mère, de monitrice sociale » (Buisson, 1911, n.p.) : « si l'enseignement français a parfois donné lieu à des critiques, ce ne sont pas tant nos méthodes et nos programmes qu'il faut incriminer, que le nombre trop restreint de nos professeurs, que l'exiguïté des locaux destinés aux classes trop nombreuses. » (p. 262) Ces propos sont intéressants en ce qu'ils soulignent, en plus du manque d'espace, le problème de l'insuffisance du corps professoral.

Dans ce contexte où les conditions de l'enseignement rendent difficile l'accès aux savoirs élémentaires, quelle place accorder à l'éducation physique, longtemps reléguée au rang des disciplines facultatives¹ ? Il semblerait que le manque de ressources matérielles (1) et humaines (2) compliquent son enseignement.

¹ La loi Falloux du 15 mars 1850 rend cet enseignement facultatif dans les écoles primaires. La circulaire signée par Fortoul le 18 avril 1854 étend cette possibilité aux lycées de l'Empire (Terret & Saint-Martin, 1998). Le décret du 3 février 1869, à l'initiative de Victor Duruy, rend obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans les collèges, les lycées, les écoles normales primaires et les écoles primaires attachées à ces dernières (Andrieu, 1999). Il faut attendre la loi George, du 27 janvier 1880, pour que la gymnastique devienne obligatoire dans toutes les écoles primaires publiques de garçons et celle du 28 mars 1882 pour qu'elle soit imposée à tous les enfants de six à 13 ans.

1. Une mise en place entravée par l'insuffisance des locaux et du matériel

Parmi les facteurs qui semblent constituer un obstacle à la mise en place effective de cours de gymnastique pour les filles figure l'insuffisance des locaux. « Il est vrai que nous manquons d'espace », déplore par Mme Kuss, directrice du lycée Fénélon, dans un article de *Le Gaulois* du 11 décembre 1913 (p. 3). Son constat s'ajoute à celui de plusieurs de ses prédécesseurs qui ont regretté comme elle l'insuffisance d'une salle dédiée aux exercices de gymnastique. Par exemple, en 1871, suite à la demande de Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, d'établir un rapport sur l'état de l'enseignement de la gymnastique dans les collèges et lycées, « les rapports des proviseurs [...] signalent tous de grandes difficultés dans l'aménagement du lieu de pratique de la gymnastique et l'équipement en matériel » (Léziart, 1992, p. 267). Par conséquent, dans le meilleur des cas, « faute de local, on se borne tout simplement à faire faire de temps en temps aux jeunes filles quelques exercices d'assouplissement dans la cour » (Tolla, *La Fronde*, 31 juillet 1901, p. 1). Ces propos sont étayés par l'analyse de Prost (2019) selon laquelle, dans la première moitié du XX^e siècle, « la cour est souvent l'unique espace dont disposent les instituteurs pour donner des cours de sport » (p. 43).

Qui dit absence de salle, dit absence d'équipements. Le manque de matériel, déploré dès la fin du XIX^e siècle est toujours une réalité en 1937². En effet, l'expérimentation ayant pour objectif d'insérer trois heures d'éducation physique dans l'emploi du temps des élèves de primaire et initiée par Jean Zay, alors ministre de l'Éducation nationale, « fait apparaître l'insuffisance dramatique des équipements » (Prost, 2019, p. 43).

Pourtant, plusieurs auteurs n'y voient pas une raison légitime pour ne pas dispenser les cours de gymnastique. Louis Henrique, dans un article du journal *Le XIX^e siècle* du 21 juin 1879, estime ainsi que « le matériel nécessaire est peu de chose : un outillage spécial n'est pas d'ailleurs indispensable » (n.p.). S'il réagit ici à la loi George et que sa réflexion ne concerne donc que les garçons, celle-ci peut être étendue aux filles. Elle trouve d'ailleurs une résonance avec les propos d'un auteur inconnu qui s'exprime dans *Le Petit Bleu de Paris* du 16 avril 1903.

² Il semblerait que, dans une moindre mesure, cela soit toujours le cas. Ainsi, comme le relate un article du *Café pédagogique* paru le 9 juin 2007, l'enquête académique menée dans les lycées de l'académie de Dijon la même année révèle l'insuffisance de matériel et d'espace nécessaire pour l'enseignement de l'EPS. Dans l'un des établissements, seul 1,57 m² de surface extérieure est disponible, par élève, pour la pratique de cette discipline. Il s'agit heureusement d'une exception, la moyenne avoisinant 16 m² par élève.

Selon lui, « la gymnastique se trouvera grandement facilitée en ce que elle n'exige pas d'appareils, d'où économie d'argent et d'efforts » (p. 5).

Si certains regrettent le manque de matériel alors que d'autres n'en perçoivent pas l'utilité pour la pratique de la gymnastique, c'est peut-être parce que les uns et les autres ne valorisent pas la même méthode. En effet, comme le constate Victor Margueritte dans un article de *Le Journal* du 28 juin 1910, « diverses écoles se disputent, en face du but à atteindre, sur le choix des moyens » (p. 1). Si la gymnastique pratiquée jusqu'alors, celle héritée du colonel Amoros, implique l'utilisation d'agrès ; la gymnastique suédoise, celle préconisée pour les jeunes filles, ne nécessite aucun matériel. Même si c'est cette méthode qui est encouragée, ce n'est toutefois pas celle qui est utilisée. La France reste imprégnée par la gymnastique d'inspiration militaire qui nécessite l'utilisation d'agrès, ce qui explique que « dans le primaire, comme dans le secondaire, les locaux et le matériel ne sont pas toujours adaptés à la pratique des exercices » (Luc & Nicolas, 2006, p. 214). Cela ne facilite pas l'enseignement de la gymnastique, d'autant plus que, « à toutes ces difficultés s'ajoutent enfin de graves problèmes de recrutement d'instructeurs qualifiés » (Léziart, 1992, p. 270).

2. Un enseignement rendu difficile par le manque d'institutrices

Si, au mois d'août 1885, dans le Gers, « l'assemblée départementale a repoussé un vœu », celui de « faire enseigner la gymnastique dans les écoles de filles », c'est parce que « M. A. de Thézan a combattu la proposition de la gymnastique scolaire des filles "gymnastiquées" par des hommes » (*Journal de Toulouse*, 23 août 1885, n.p.). L'auteur de cet article ne donnera pas de précision supplémentaire, mais il est possible de comprendre cette volonté de séparation des sexes en lien avec la sensibilité catholique de celui qui en est à l'origine, Armand de Thézan de Biran. Auteur d'un ouvrage (1877) élogiant l'hospice de Galan et rendant hommage à son fondateur, le frère Jean, il s'adresse en guise de préface à l'évêque de Tarbes. Il se présente à lui comme son « très-humble et très-dévoué serviteur » et entend témoigner, avec ce livre, son « admiration pour une œuvre éminemment catholique et sociale » (p. 5). Il semble donc y avoir un lien entre la conviction catholique de Armand de Thézan de Biran et son refus de la gymnastique dispensée par des hommes aux filles.

Dans le cadre plus général de l'école, A. Guilleminot constate, dans un article du *Journal des femmes* en janvier 1898, que les prêtres, ces « célibataires forcés, imbus de doctrines fausses en

matière d'éducation, obsédés par l'idée sexuelle comme tous ceux qui ne peuvent satisfaire naturellement et normalement les besoins physiologiques, [...] sont incapables d'admettre que les enfants des deux sexes puissent être élevés chastement en commun » (n.p.). De même, l'instituteur François Bernard regrette, dans son rapport sur la coéducation des sexes (1905), que les pédagogues catholiques, « fidèles au dogme du péché originel, à leur conception étroite du rôle de la femme, suppôt de Satan, démon de luxure, poursuivis par l'obsession de l'ève séductrice et maudite, tuèrent dans l'œuf l'école mixte et la coéducation des sexes » (cité par Mole, 2010, p. 168). Ainsi, la conception qui fait de la séparation des sexes la norme sociale dans la France du XIX^e siècle s'explique en partie par l'influence de l'Église catholique (Zancarini-Fournel, 2004).

« Le risque moral s'avérait d'autant plus grand pour une discipline telle que la gymnastique qui exposait le corps des jeunes filles. » (St-Georges, 2019, p. 69-70) Par conséquent, comme l'affirme Jules Barthélémy Saint-Hilaire dans son rapport devant les sénateurs lors des débats parlementaires de la loi George, « c'est à des mains féminines qu'il faut remettre le soin de former le corps des filles » (*JORF*, 17 juin 1879, p. 5272).

Cependant, leur nombre est insuffisant. Au cours des débats parlementaires, Bohuon (2008) remarque d'ailleurs qu'il s'agit du « seul argument qui [...] permet de légitimer le fait que cette loi ne doit s'adresser qu'aux garçons » (p. 92). En effet, comme l'argumente Jules Barthélémy Saint-Hilaire, « les maitresses manqueraient presque partout, puisque, même pour les garçons, le nombre des professeurs de gymnastique³, bien qu'il augmente tous les jours, est insuffisant » (*JORF*, 17 juin 1879, p. 5272).

Le sénateur a raison. Bien que lentement, le nombre d'instituteurs augmente, passant de 36 en 1843 à 42 en 1879, au moment où se tiennent les débats parlementaires. Le nombre d'institutrices suit la même tendance : de 4 en 1843, elles sont désormais 16⁴ en 1879. Ce chiffre reste donc bien inférieur au nombre d'instituteurs. De plus, durant cette même année, seules 1 411 femmes sont formées dans une école normale, contre 4 052 hommes (Ministère de l'agriculture et du commerce, 1882, p. 247-248). Cela est certainement dû au fait que les départements ne sont soumis à l'obligation de créer des écoles normales d'institutrices que

³ Lorsqu'il évoque les « professeurs de gymnastique », Jules Barthélémy Saint-Hilaire fait référence aux instituteurs car, comme l'affirme Jules Ferry dans la circulaire ministérielle du 29 mars 1881, « dans les écoles rurales, c'est à l'instituteur que l'instruction militaire, comme l'enseignement de la gymnastique, doit être confiée » (*Bulletin administratif de l'instruction publique*, p. 553).

⁴ Ces chiffres concernent le nombre d'instituteurs ou d'institutrices, titulaires ou adjoints, exerçant dans une école publique laïque.

depuis la loi du 9 août 1879 (Arnaud, 1991 ; Terret, 1995). Jusqu'alors, les futures institutrices pouvaient se former dans l'une des dix-sept écoles normales facultatives que comptait la France en 1876, ou dans des cours normaux congrégationnistes (Condette, Luc, & Verneuil, 2020).

L'insuffisance du nombre d'institutrices ne décourage pas pour autant le député et avocat Alfred Talandier lorsqu'il dépose un amendement visant à étendre l'obligation de la gymnastique dans toutes les écoles primaires publiques de filles. Selon lui, cet enseignement pourrait être confié à des hommes. Face à la réticence d'ordre moral de ses confrères, qui ne peuvent concevoir la mixité entre un professeur et ses élèves, il tente de défendre son argument :

Permettez-moi, messieurs, de vous dire, en réponse à cette objection, que je ne considère pas comme très forte, que je ne sache pas que les jeunes filles françaises qui reçoivent des leçons de danse données par des professeurs hommes, aient l'habitude de se faire enlever par leurs professeurs. (Talandier, *JORF* du 16 décembre 1879, p. 11160)

Puis, il prend l'exemple de l'Angleterre, « ce pays où l'on est plus pudibond qu'en France » et où la gymnastique est enseignée aux filles par des hommes, « soit dans les familles, soit dans les pensionnats, mais sous la surveillance des directrices ou des mères de famille » (p. 11160). De cet exemple, il « en retient la parfaite discipline, l'austérité ordonnée et tranquillisante » (Terret, 2003, p. 183). Talandier peut aussi compter sur le soutien du sénateur et médecin Achille Testelin, « également l'un des plus farouches défenseurs de la gymnastique des filles lors des débats de 1879 » et pour qui « c'est la Belgique qui fait office de référence morale » (Terret, 2003, p. 185). Évoquant un établissement de gymnastique à Bruxelles, au sein duquel « il n'y avait que des dames et des demoiselles qui assistaient aux leçons, données d'ailleurs par un homme », il affirme que « les choses se passaient de la façon la plus convenable » avant d'espérer « qu'il en fût ainsi en France » (Testelin, *JORF* du 18 juin 1870, p. 5314). Les parlementaires auraient également pu mobiliser l'exemple de Vienne. Dans un article du *Manuel général de l'instruction primaire* paru le 31 janvier 1874, un auteur inconnu relate le zèle avec lequel sont suivis les cours de gymnastique dans les écoles de filles. Pourtant, celles-ci « sont exclusivement dirigées par des instituteurs » et « il n'y a pas même, comme en Suisse, une directrice ou une dame surveillante qui puisse assister aux cours donnés par les instituteurs », y compris pour une discipline comme la gymnastique (p. 37).

Pour autant, la mixité entre l'enseignant et les élèves pratiquée en Angleterre, en Belgique et en Autriche ne suffit pas à convaincre les parlementaires : la gymnastique pour les filles doit être dispensée par une institutrice.

C'est peut-être dans cet objectif que Talandier dépose un second amendement durant la séance du 15 décembre 1879. Celui-ci vise à étendre le délai d'application de la loi à quatre ans (contre deux ans pour les garçons). Mais pour le député Casimir Giroud, ce délai est insuffisant. Tous les départements n'ayant pas les mêmes moyens que la ville de Paris⁵, il estime que les écoles normales ne seront pas établies dans les départements avant quatre ans. Si l'on y ajoute la formation de trois ans des institutrices, celles-ci ne seront pas en mesure d'enseigner la gymnastique d'ici sept ans. Une objection à laquelle le député Talandier trouve deux réponses.

La première est issue de sa conversation avec Napoléon Laisné, qui dispense alors une formation aux élèves de l'école normale de la capitale (Terret, 1995). À la question de savoir s' « il serait plus difficile de faire, en cinq ans, dans tous les départements de la France, ce qui a été fait pendant cette même période de temps dans le département de la Seine⁶ », Laisné estime que « ce ne serait pas plus difficile » (*JORF* du 21 janvier 1880, p. 580).

Par ailleurs, les institutrices pourraient être dispensées d'une formation à l'enseignement de la gymnastique. Mais seule la gymnastique que Talandier préconise, celle callisthénique, qui se rapproche de la méthode suédoise préconisée par Pehr Henrik Ling, peut être enseignée par une institutrice qui n'a pas été formée. En effet, comme l'a montré Léziart (1992), cette gymnastique sans appareils atténue les risques de danger et ne sollicite donc pas nécessairement un maître spécialisé. De plus, ainsi que l'analyse Roger Maury dans le *Journal de la jeune fille* en juillet 1912, étant donné que « la gymnastique suédoise est facile à pratiquer, [...] il serait facile de trouver des monitrices susceptibles d'enseigner et de faire exécuter aux fillettes ces mouvements très simples » (p. 184).

Laisné, justement, a publié un manuel à destination des institutrices. Les « exercices de gymnastique d'assouplissement » y étant tellement bien décrits et illustrés, « une institutrice, sans avoir elle-même une grande expérience de cet art, pourrait, au bout de quelques semaines d'études faire exécuter à ses élèves tous ces exercices si clairement exposés » (Talandier, *JORF* du 21 janvier 1880, p. 580). Autrement dit, « ce manuel ayant le mérite d'exister, il pourrait

⁵ Solal (1999) confirme cet argument : « Paris présente une avancée considérable et particulière concernant l'enseignement de la gymnastique à l'école primaire. » (p. 130) Concrètement, cela se traduit par la pratique de la gymnastique éducative rationnelle pour les filles, ainsi que le note l'instituteur Désiré Dionisi (*Manuel général de l'instruction primaire*, 18 juillet 1914, p. 530). Ce décalage entre la capitale et les provinces est également perceptible dans les propos d'une directrice d'école normale lorsqu'elle affirme souhaiter « que le mouvement [de culture physique] se propageât dans la France entière, qu'il rayonnât des centres divers où il se produit » (*Manuel général de l'instruction primaire*, 19 avril 1913, p. 379).

⁶ Talandier fait ici référence à la même proposition de rendre obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de filles du département de la Seine, qu'il a soumise en 1875 et qui a été acceptée.

avantageusement être distribué dans toutes les écoles et accélérer ainsi l'application généralisée de la loi » (Arnaud, 1991, p. 130). De plus, le ministère de l'Instruction publique dispose de plans d'enseignement de la gymnastique pour les filles. En effet, comme le souligne Jules Barthélémy Saint-Hilaire dans son rapport (*JORF* du 17 juin 1879), « grâce à la commission de 1868⁷, les programmes sont tout préparés » (p. 5273). Enfin, en 1906, plusieurs journaux valorisent la plaquette de Mme Murique. Cette ancienne directrice de l'école normale de Versailles publie en effet *Gymnastique des jeunes filles*, une brochure dans laquelle elle explique les exercices callisthéniques qui doivent être enseignés dans les écoles normales d'institutrices, selon le programme officiel. *Le journal de la jeunesse* (2 juin 1906) et le *Manuel général de l'instruction primaire* (28 juillet 1906) démontrent tous deux la facilité d'enseignement de la gymnastique grâce à la qualité des explications présentées.

Cependant, l'enseignement confié à des hommes, l'extension du délai d'application de la loi, les manuels facilitant l'enseignement de la gymnastique sont autant d'arguments qui ont été insuffisants pour vaincre les réticences. Ainsi, Terret (1995) résume les débats parlementaires en « un combat qui oppose caricaturalement hygiène et patrie d'un côté, morale et pragmatisme de l'autre » (Terret, 1995, p. 89-90).

Il est vrai que plusieurs membres de la commission chargée d'étudier la proposition de loi sont docteurs ou militaires⁸, sans compter la fonction de médecin d'Achille Testelin. Les premiers pourraient être davantage sensibles à l'hygiénisme, tandis que les seconds envisageraient plutôt la loi George en lien avec la réforme sur le service militaire après la défaite de la guerre franco-prussienne⁹. Dans ce clivage, la revendication de l'éducation physique féminine serait plus le fait des hygiénistes que des militaires.

Pourtant, Alfred Talandier n'appartient à aucun de ces corps de métier : il est avocat et fervent défenseur de l'obligation de la gymnastique pour les filles. C'est aussi le seul à siéger à l'extrême-gauche, un groupe parlementaire qui défend des revendications radicales et

⁷ Il fait ici référence à la commission présidée par Victor Duruy, qui a donné lieu au rapport du médecin Jean-Baptiste Hillairet en 1869.

⁸ Sur les neuf membres de la commission, trois sont militaires (Marie-Edmond Valentin, Philippe de Carayon-Latour et Oscar du Mortier de Lafayette), trois ont une fonction dans le droit (Émile George, Édouard-René Lefèvre de Laboulaye et Jean Dauphinot), deux sont médecins (Théophile Roussel et Édouard Combescure) et Jules Barthélémy Saint-Hilaire est professeur de philosophie.

⁹ L'objectif militaire traverse en effet les débats parlementaires (Bohuon, 2008). Comme l'affirme le rapporteur Jules Barthélémy Saint-Hilaire, « aujourd'hui que le service militaire est devenu obligatoire pour tout le monde, la gymnastique devient dans nos écoles de tout genre un besoin des plus urgents » (*JORF* du 17 juin 1879, p. 5273). « L'objectif serait de dégrossir ces masses et de leur inculquer l'esprit de discipline et une conscience nationale. » (Arnaud, 1991, p. 129)

socialistes. Serait-il alors plus sensible aux droits des femmes ? Cela est plausible, étant donné que « les alliés du féminisme sont les démocrates et les républicains radicaux » (Perrot, 1989, p. 19), dont Talandier fait partie. Ainsi, le journaliste et historien socialiste Louis Blanc, qui forme le groupe d'extrême-gauche, entend faire participer les femmes à un travail hors du domicile familial et « proteste contre les misérables salaires — la moitié de ceux des hommes — imposés aux ouvrières » (Devance, 1976, p. 91). Cela semble être le signe d'une revendication féministe, d'autant plus que Louis Blanc manifeste son soutien à Maria Deraismes (Caron, 2008), « théoricienne du féminisme » (Klejman & Rochefort, 1989, p. 34). Étant donné que Talandier le côtoie en collaborant au journal qu'il dirige, puis se rapproche de sa famille lorsqu'il est en exil au Royaume-Uni, il ne serait pas étonnant qu'il se soit imprégné de ses idées. D'autant plus que Louis Blanc n'est pas le seul proche du député à revendiquer la cause des femmes. Talandier est en effet disciple et ami de Pierre Leroux. Ce typographe, écrivain puis député de la Seine est animé par une « passion féministe » (Combes, 2008, p. 144) et défend des idées novatrices, au point de devenir « le seul réformateur social de cette époque à avoir été en même temps féministe et antiraciste » (Viard, 2016, para. 31). Cela se traduit, concrètement, par un « programme de réformes, très avancé, en matière d'égalité des sexes, de divorce, de pouvoir marital et parental » (Devance, 1976, p. 84). Mais loin de se limiter à la sphère familiale, Leroux revendique aussi l'égalité civile et politique¹⁰.

Député d'extrême-gauche, proche de socialistes aux revendications féministes et novatrices et membre de la Commune révolutionnaire : tout semble donc opposer Alfred Talandier au gouvernement d'Adolphe Thiers qui, d'ailleurs, le révoqua (Robert, Bourloton, & Cougny, 1891, p. 355). Au sein du groupe parlementaire centre-gauche (1871-1879) qu'il dirige, cet homme politique défend en effet le projet d'une république conservatrice (Garrigues, 2011) qui apparaît peu compatible avec l'idéologie radicale-socialiste du député Alfred Talandier.

Or les parlementaires qui débattent de la loi George sont tous favorables à la politique républicaine de Thiers. C'est même le rapporteur Jules Barthélémy Saint-Hilaire qui propose de le rendre chef du pouvoir exécutif en 1871 (Robert & Cougny, 1889, p. 186). Il vote donc contre sa démission, comme tous les membres de la commission chargée d'étudier la proposition de loi. D'ailleurs, certains, comme Édouard-René Lefèvre de Laboulaye et Jean Dauphinot, affirment davantage leur soutien à Thiers en siégeant dans son groupe

¹⁰ Leroux n'abandonne toutefois pas l'idée d'une spécificité féminine et revendique au contraire une « égalité dans la différence » (Petit, 1988, p. 967), à l'instar de la plupart des féministes du XIX^e siècle (Rogers, 2004), comme il en sera question dans le dernier chapitre.

parlementaire, le centre-gauche. Les autres sont tous partisans d'une République modérée¹¹, à l'instar de Casimir Giroud et d'Achille Testelin. Ils se montrent donc favorables à la politique de Léon Gambetta et de Jules Ferry, deux ministères que Talandier combat. Les républicains radicaux reprochent en effet aux modérés de mener une politique trop tempérée. C'est d'ailleurs ce qui conduit Louis Blanc à former le groupe d'extrême-gauche en 1876, qui porte alors des revendications pour changer de manière profonde la société, défendant par exemple plus ardemment le projet anticlérical. Au-delà de l'appartenance à un corps de métier différencié (la médecine ou l'armée), c'est donc la ligne de fracture politique qui semble expliquer les dissidences idéologiques sur l'éducation physique féminine. Il apparaît dès lors difficile pour Talandier de défendre son projet face à des parlementaires s'inscrivant dans une mouvance républicaine plus conservatrice et modérée. Outre le fait qu'élargir le projet de l'obligation de la gymnastique aux filles reviendrait à déposer un amendement qui « aurait pour conséquence de le renvoyer en seconde lecture devant le Sénat en retardant le vote de la loi pour la gymnastique des garçons » (Terret, 1995, p. 92) ; les députés s'en tiennent donc à une seule et même explication : la gymnastique doit être enseignée aux filles par des femmes et leur nombre est insuffisant.

Il faut cependant bien reconnaître la prégnance de cette objection morale dans la France du tournant du siècle. En témoigne un article du journal de droite *Le Gaulois* du 16 décembre 1879. L'écrivain Gaston Jollivet, qui réagit à la proposition du député de faire enseigner la gymnastique à des filles par des hommes, ironise : « Il n'y va pas de main morte, M. Talandier. Professeur de gymnastique pour dames, voilà une fonction pour laquelle les vocations ne manqueront pas. » (p. 2) Concrètement, ce sont donc les femmes des professeurs qui enseignent la gymnastique aux jeunes filles. Ainsi, dans le gymnase que Napoléon Laisné crée en 1874 pour donner des leçons aux futures institutrices de Paris, c'est « sa femme [qui] est chargée de la gymnastique des dames » (Terret, 2003, p. 188). De même, à Lyon, « ce sont les épouses des professeurs de gymnastique du lycée Ampère qui assurent l'enseignement de la gymnastique » (Arnaud, 1996, p. 159).

¹¹ À l'exception de Philippe de Carayon-Latour. Ce lieutenant-colonel aux opinions catholiques siège à l'extrême-droite et affirme ainsi son soutien à la monarchie (Robert & Cougny, 1889, p. 577).

Dans ce contexte où la non-mixité est envisagée comme la préservation de l'ordre moral¹², plusieurs se réjouissent de la nomination de la première femme professeure de gymnastique, au lycée Molière, le 13 octobre 1888. C'est par exemple le cas de l'avocat et homme de lettres Edmond Lepelletier, qui réagit dans un article du journal radical *Le Rappel* du 1^{er} décembre 1888, sous le pseudonyme Grif (annexe 5). Il construit son argumentation à partir de la pièce *Les Femmes savantes* de Molière, jouée en 1672 à Paris. En mettant en scène une famille bourgeoise et parisienne, « Molière se moque de ces salons féminins qui faisaient fureur à Paris et où venaient briller philosophes et beaux-esprits » (Mosconi, 1990, p. 28). Dans cette pièce, il interprète le père de famille, Chrysale. En étant si « attaché au principe d'«honnêteté» » qui s'incarne, chez la femme, par « l'obéissance aux vieux préceptes de la morale familiale et au mari qui en incarne l'autorité » (Mosconi, 1990, p. 28), il n'est pas étonnant que « le bonhomme Chrysale n'avait pas prévu ce complément de l'éducation féminine » :

Que dirait-il si, revenant en notre milieu et gourmandant Philaminte et Bélise, il trouvait celle-ci en train de porter à bras tendus le gros plutarque à mettre les rabats, et celle-là distinguant à merveille le caleçon de gymnase du haut-de-chausses de l'escrime ? (Lepelletier, *Le Rappel*, 1888, p. 2)

Lepelletier ne se contente pas de s'inspirer des personnages de la pièce de Molière, il en copie aussi quelques répliques. « Le gros plutarque à mettre mes rabats » est ainsi une expression prononcée par Chrysale. « Grand col de linge bordé de dentelle se rabattant sur le cou et les épaules », il fait partie du costume ecclésiastique (Grau, 2007, p. 123). Le haut-de-chausses est quant à lui le précurseur de la culotte (Grau, 2007).

Si Lepelletier « estime que Chrysale approuverait et que Molière serait content », c'est peut-être parce que le premier est sous l'emprise de sa femme Philaminte qui est tyrannique et que Molière n'est pas indifférent à la condition des femmes¹³. Ce qui est certain, c'est que Lepelletier se réjouit de la nomination d'une femme professeure de gymnastique : « Cette réforme évidemment neuve et hardie est un heureux résultat du mouvement éducateur qui s'est développé récemment chez nous. » Alors que les exercices physiques sont d'autant plus nécessaires pour les filles, l'auteur regrette le comportement des « pédagogues femelles [qui]

¹² La non-mixité est également la concrétisation de la doctrine catholique en matière de complémentarité des sexes. Étant donné que les filles n'ont pas la même vocation que les garçons, il convient de leur donner une éducation différenciée (Rogers, 2004).

¹³ Molière est favorable à la cause des femmes dans une certaine limite. Ainsi, lorsqu'elles revendiquent l'accès à la culture intellectuelle et qu'elles remettent en cause leur rôle d'épouse et de mère, « Molière combat le féminisme ardemment » (Baumal, 1933, p. 152. Cité par Mosconi, 1990, p. 28).

tangent énergiquement leur jeune troupeau quand il fait mine de gambader, de sauter, de folâtrer, comme des chevrettes lâchées dans les bruyères en fleurs ». Parce que Lepelletier croit en la théorie de l'hérédité des caractères acquis¹⁴ et, puisque « ces leçons ne sont que trop écoutées, que trop suivies, que trop retenues, [...] il y a là, on peut le dire, un danger national ». Par conséquent,

voir un lycée de filles, placé sous l'invocation de Molière, joindre à l'étude des mathématiques et de la chimie la science des mouvements et la culture du muscle n'est indigne ni de la République, qui a besoin de mères vigoureuses enfantant des enfants robustes, ni du grand homme¹⁵ qui, après s'être moqué des femmes savantes¹⁶, s'inclinerait sans doute devant les femmes fortes (Lepelletier, *Le Rappel*, 1888, p. 2).

Ces derniers propos tendent à confirmer l'anticléricisme de Lepelletier. Il fait en effet référence, pour la deuxième fois dans son article et conformément au titre qu'il lui attribue¹⁷, aux « femmes fortes ». Cette conception apparaît à deux reprises dans la Bible mais revêt une dimension morale et non physique, obtenue grâce à Dieu (Moulinet, 2008, para. 35). Il semblerait ainsi que Lepelletier ait mal interprété cette « parole de l'Écriture » en l'envisageant dans sa dimension physique et en la liant de ce fait à la gymnastique.

En définitive, « faire plier, courber, relever, sauter, courir des jeunes filles est peut-être moins ridicule que de les forcer à s'agenouiller dans un confessionnal » (p. 2). Par ces termes, l'auteur semble faire référence à la réticence de l'Église catholique de faire pratiquer de la gymnastique aux filles et, qui plus est, de la faire enseigner par une femme.

Cela dit, il ne s'agit pas de réduire les controverses à propos de la mixité scolaire à une opposition entre républicains et catholiques. Verneuil (2014) a bien montré que « le camp laïque compte des adversaires de la coéducation¹⁸ » (p. 52). D'autant plus qu'au sein même des

¹⁴ Cette hypothèse se justifie par les termes qu'emploie l'auteur : « Quand le moule est fragile, ou bossué, ou faussé, comment voulez-vous qu'il en sorte une statue, sinon parfaite, du moins proportionnée, harmonieuse et susceptible à son tour de servir de modèle ? » (Grif, 1888, p. 2)

¹⁵ Il semblerait que Lepelletier parle ici de Molière, se référant ainsi aux propos de Suarès selon lesquels « le grand homme de France, c'est Molière ».

¹⁶ Plusieurs auteurs étayent cette analyse, à l'image de Dejean (2020) pour qui « les personnages de Molière se moquent en particulier des femmes qui affichent une connaissance du latin ou du grec » (p. 642).

¹⁷ Lepelletier (1888) commence son article, intitulé « Les femmes fortes », par cette interrogation : « La parole de l'Écriture sur la femme forte serait-elle à la veille de se réaliser ? » (p. 2)

¹⁸ Tel est le cas du républicain Gabriel Compayré, qui voit dans la mixité un risque de viriliser les filles et de féminiser les garçons (Rogers, 2004 ; Verneuil, 2014). Il rejoint en cela l'opinion de Maximilien Carnaud, qui s'oppose à la coéducation parce qu'elle « ferait craindre une atténuation des caractéristiques particulières à chaque sexe et pourrait avoir pour effet une masculinisation des filles » (Mole, 2010, p. 172).

catholiques, tous ne sont pas unanimes. Cela se comprend à la lecture de l'article du *Mot d'ordre* paru le 6 décembre 1888 (annexe 6). L'auteur écrit lui aussi suite à la nomination de Mme Grandin comme professeure de gymnastique.

Protestant, il réagit à l'opinion des catholiques. Si, face à cette décision, « les cléricaux n'en reviennent pas », c'est tout d'abord parce que la gymnastique semble mettre en péril les normes de modestie : « Cela exaspère Tartufe¹⁹, d'abord parce qu'il a la gymnastique en horreur, ne se préoccupant jamais, comme l'on sait, des questions plastiques et ayant toujours à portée de sa main un mouchoir pour cacher... ce qu'il ne saurait voir. » L'auteur de l'article semble admettre cette opinion car, lorsqu'il évoque la seconde objection, à savoir le fait de « faire professer la gymnastique par une femme », il écrit : « ici, on a peine à comprendre ». Le pronom personnel « on » renvoie aux « parpaillots » qui considèrent, à l'inverse de « Tartufe », que « s'il est quelque chose d'inconvenant, c'est que les leçons d'exercices physiques soient données à des jeunes filles par des hommes ». En effet, « en général, il faut que le professeur en question soit solide, jeune, bien planté, bref, un maître loup, qu'il n'est peut-être pas très prudent d'introduire dans une bergerie », c'est-à-dire dans une école de filles. Par ailleurs, « les leçons elles-mêmes impliquent des jeux de main qui ne sont pas absolument convenables » et qui placent l'enseignant en difficulté. « S'il empoigne la jeune fille à pleines mains, il risque de s'exposer à des soupçons fort pénibles²⁰ ; si, au contraire, il la rattrape mollement, s'il l'effleure seulement du bout des doigts, il peut fort bien la laisser se casser la tête. » Enfin, ultime argument contre l'enseignement de l'éducation physique par des hommes : « certains détails tout féminins qu'on ne peut avouer à un homme et qui peuvent influencer sur la durée ou la cessation provisoire des leçons²¹ ». Pour toutes ces raisons, l'auteur de l'article se réjouit de la nomination de Mme Grandin comme professeure de gymnastique pour les filles. Au contraire, « les bondieusards hypocrites ne veulent pas admettre tout cela ». Évoquant en ces termes le monde catholique, il lui conseille, au lieu de s'intéresser aux lycées de jeunes filles, « de fourrer son nez dans ses

¹⁹ Tartufe est un terme couramment utilisé à l'époque. Dans un article de *La Lanterne* du 22 février 1923, Georges Ponsot écrit : « Tartufe revient à la mode [...]. Le mot est passé en injure. “Tartufe”, “Jésuite” sont qualificatifs plaqués sur la face des hypocrites qui entrent dans une maison pour s'en emparer. » (p. 1) Dans un article du journal *Le Petit Troyen* paru le 12 avril 1925, Marcel Laurent le définit quant à lui « non comme une injure mais comme un juste qualificatif qu'on appliquera à ceux qui se revêtent du voile de l'innocence et poussent des cris effarés » (n.p.).

²⁰ Ces propos font écho à l'inquiétude relevée par le docteur Octave Sirot (1896) et faisant partie des « misérables arguments qui reviennent toujours » pour expliquer l'absence effective de gymnastique féminine, à savoir : « Comment, un maître de gymnase prendrait ma fille par la taille pour la hisser sur un agrès ? » (p. 40)

²¹ Effectivement, Ottogalli-Mazzacavallo et Liotard (2012) ont montré en quoi la représentation sociale de la femme comme corps fragile influence sur l'organisation de la leçon : « pas d'exercice en période de menstruation par exemple et un enseignement prodigué par des femmes exclusivement » (p. 100).

ignominies de Cîteaux et d'ailleurs où, pour être masculins, les professeurs de la pire des gymnastiques n'en sont pas moins de vils bandits ». Il fait référence ici au scandale qui vient d'éclater dans la colonie agricole pour enfants gérée par les frères de la congrégation de Saint-Joseph et installée dans l'abbaye de Cîteaux. Effectivement, dans la nuit du 17 au 18 juin 1888, un adolescent s'enfuit et, une fois arrêté, accuse les frères de pédophilie (Baratay, 1998). Par conséquent, l'auteur termine son article en ces termes : « Tas de cafards ! C'est bien à vous de parler de pudeur et de chasteté ! » (p. 1)

À l'instar de cet auteur protestant, il semble légitime de s'étonner du désaccord d'un catholique envers la nomination d'une femme professeure de gymnastique pour les filles. Si la mixité à l'école a été si controversée, c'est effectivement parce que « la religion pouvait trouver à redire à un rapprochement physique trop grand des sexes, la religion catholique plus que la protestante » (Fraisie, 2004, p. 7). Et si les débats autour de la coéducation se sont concentrés sur les relations entre filles et garçons, il ne faut pas oublier qu'une autre dimension concerne « la nature des rapports qui existent entre des élèves et des professeurs de sexes différents » (Rogers, 2004, p. 105). Si la réaction de « Tartufe » apparaît si étonnante, c'est ainsi parce que l'Église catholique s'est plusieurs fois opposée à ce mélange des sexes entre enseignants et élèves. Symbole de cette réticence est le projet, en 1867, du ministre Victor Duruy d'instaurer des cours secondaires²² à destination des adolescentes de la bourgeoisie, ayant entre 14 et 18 ans, et dispensés par des hommes, qui « déclencha dans l'Église de France un mouvement de protestation d'une remarquable ampleur²³ » (Mayeur, 1971, p. 267). Pour l'évêque d'Orléans, Félix Dupanloup, qui prend rapidement l'initiative du mouvement, cette proposition gouvernementale est immorale (Mayeur, 1971). Elle favoriserait en effet les pulsions sexuelles qui peuvent s'exprimer entre l'enseignant et les élèves. C'est ainsi que l'archevêque de Lyon évoque les « manières élégantes », le « langage séducteur », les « prévenances affectueuses » (cité par Rogers, 2004, p. 106), qui ne sont pas sans rappeler le professeur « solide, jeune, bien planté » décrit par l'auteur de l'article du *Mot d'ordre*.

²² Le programme de ces cours payants est basé sur une instruction littéraire et des leçons ayant pour objectif d'introduire les jeunes filles à la science (Rogers, 2004).

²³ Pourtant, « la décision gouvernementale de recourir aux professeurs masculins n'avait rien de choquant en 1867 » (Rogers, 2004, p. 106). Ce sont en effet des hommes qui dispensaient les cours les plus avancés dans les communautés religieuses depuis le XVIII^e siècle. Toutefois, « même si des hommes interviennent, la classe est sous la responsabilité d'une religieuse, censée avoir une influence maternelle » (Condet, Luc, & Verneuil, 2020, p. 57). Dans le cadre des cours Duruy, ce n'était pas le cas.

Conclusion du chapitre 2

Ce second chapitre a eu pour ambition de mettre en exergue les conditions matérielles et humaines pouvant rendre difficile l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de filles. Que ce soit dans l'enseignement primaire ou secondaire, l'insuffisance des locaux et des équipements (1) mais aussi le manque de maitresses formées (2) constituent les deux principales difficultés (Arnaud, 1991, 1996). Il s'agit ainsi du premier élément pour comprendre la coexistence de deux réalités antagonistes : une valorisation discursive de l'éducation physique féminine et une non-application effective.

Cela dit, loin de s'appliquer uniquement aux écoles de filles, ce problème des conditions matérielles concerne aussi celles de garçons. En effet, le rapport du docteur Hillairet (1869), qui rend compte de la réalité de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de l'Empire, « fait état de manques sérieux : 67 lycées sur 82 ; 90 sur collèges sur 254 ; 29 Écoles normales primaires sur 78, disposent d'une collection d'appareils et d'agrès ; mais 42 lycées, 22 collèges et 6 Écoles Normales Primaires seulement ont un gymnase couvert » (Arnaud, 1991, p. 39). « Quant aux écoles communales primaires, les situations sont tellement disparates que le rapporteur renonce à établir une statistique. » (Arnaud, 1991, p. 39) Concernant les ressources humaines, Julien Penel constate que « la principale difficulté que rencontre l'exécution de la loi du 27 janvier 1880, c'est le défaut de maitres dans les écoles rurales » (*La France*, 2 août 1880, p. 1).

Dans ce cas, pourquoi A. Guilleminot remarque, dans un article du *Journal des femmes* en 1898, que, « tandis que les garçons reçoivent presque toujours des leçons de gymnastique, les jeunes filles, au contraire, en dépit de toutes les règles de la physiologie, sont tenues éloignées des jeux et des exercices corporels » (n.p.) ? Ces propos sont étayés par l'analyse de la féministe Jane Misme. Dans un article de *La Revue* le 15 décembre 1913, elle regrette : « Tandis qu'un zèle ardent brûle de toutes parts pour l'éducation physique des garçons, à peine encore si un mouvement se dessine en faveur de l'éducation physique des filles. » (p. 501) De tels constats, faits ici à l'échelle nationale, trouvent une résonance au niveau local. Par exemple, dans l'Yonne, où l'inspecteur d'académie François Parrenin constate, dans son rapport au Conseil général en 1888, que « dans les écoles de garçons, la gymnastique est en honneur. [...] Dans les écoles de filles, la gymnastique est toujours négligée » (p. 285). De même, dans la Loire-Atlantique, Sandrine déplore en 1904 qu'en matière de culture physique, « ce qui se fait pour

les garçons n'a encore été tenté que timidement pour nos filles » (*Le Phare de la Loire*, 4 juin 1904, p. 4). En effet, « combien de municipalités songent à développer les muscles, à exercer méthodiquement les organes de la respiration, de la circulation et de la nutrition chez les filles comme chez les garçons ? », interroge un auteur anonyme dans un article de *La Tribune de l'Aube* du 31 mars 1907. « Non seulement elles n'y songent point, mais chez certaines d'entre elles la simple proposition de “faire faire de la gymnastique” aux filles les effarouche et leur paraît choquante. » (p. 2)

Cela ne rappellerait-il pas l'exaspération de « Tartufe » lorsqu'il apprend la nomination de Mme Grandin comme professeure de gymnastique ? Une réaction d'autant plus surprenante que l'Église s'est longtemps opposée au mélange des sexes. Le professeur de gymnastique pour les filles, qu'il soit homme ou femme, ne semble jamais convenir aux autorités catholiques. Cela ne serait-il pas le signe de son opposition à l'éducation physique féminine ?

Chapitre 3. L'opposition de l'Église catholique à l'éducation physique féminine.

Introduction du chapitre 3

Les cléricaux avaient une bête noire, la franc-maçonnerie ; voilà qu'ils en ont une seconde : la gymnastique.

Auguste Vacquerie (*Le Rappel*, 7 septembre 1886, n.p.).

Dans cet article, écrit par celui qui participe à la fondation du quotidien radical dans lequel il est publié et en devient l'un des rédacteurs en chef (Langlois, 2021), Auguste Vacquerie réagit à la colère d'un journaliste suite à la tenue d'un concours de gymnastique « dans une petite ville de trois mille âmes » (n.p.). Il conclut son article de la même manière qu'il l'a introduit, c'est-à-dire en déplorant l'hostilité des catholiques envers l'éducation physique : « ainsi, haine de la gymnastique [...] : tel est le cléricalisme peint par lui-même. » (n.p.)

Il semble donc y avoir ici une piste à approfondir. Autrement dit, les réticences de l'Église catholique pourraient expliquer pourquoi l'éducation physique peine à être mise en pratique dans les écoles de filles. Mais pour quelles raisons s'y montrerait-elle hostile ?

Il semblerait tout d'abord que la gymnastique soit perçue par les catholiques comme une manière d'éloigner les filles de l'Église (1). Cette discipline serait ainsi mise au service d'un idéal politique, inquiétant d'autant plus les autorités catholiques que la fin du siècle est celle d'un déclin de la pratique religieuse, particulièrement entre 1877 et 1880, avec l'arrivée du régime républicain et sa volonté de laïciser la société (Cuchet, 2014).

Pour autant, la société française du XIX^e siècle demeure fortement imprégnée des principes du christianisme. En effet, d'après le recensement de la population de 1851, « sur 35 783 000 habitants, la France comptait alors, au vu des réponses recueillies, 34 931 000 catholiques, 775 000 protestants, 74 000 israélites, et 3 000 personnes sans religion » (Dargent, 2009, p. 215-

216). Autrement dit, au milieu du XIX^e siècle, près de 98 % de la population française se déclarait catholique. Cette tendance semble se poursuivre à la fin du siècle puisqu'en 1872, 97,5 % des français étaient recensés « catholiques romains » (Cuchet, 2014). L'opposition de l'Église catholique à la gymnastique féminine peut donc trouver un écho au-delà des autorités ecclésiastiques, au sein même de la population qui semble fortement attachée à ses principes¹. Ceux-ci, justement, semblent difficilement compatibles avec ce que sous-tend la gymnastique (2).

¹ Le projet des cours secondaires de Duruy illustre ce lien entre le discours des autorités catholiques et les pratiques des familles : « Si protestantes et juives ont été nombreuses à le suivre, les familles catholiques, quant à elles, l'ont dans l'ensemble évité, du fait de l'hostilité déclarée du clergé. » (Rogers, 1996, para. 22) Dans le même ordre d'idées, Charle (2004) a bien montré que *L'Univers*, en tant que « journal favori d'une grande partie du clergé, [...] influence, indirectement, les fidèles qui suivent les injonctions des prêtres qui y sont abonnés » (p. 95).

1. L'éducation physique : « œuvre de déchristianisation des femmes » (Desplagnes, 1885, p. 70) ?

Celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari [...]. Il faut que la démocratie choisisse : il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église.

Discours de Jules Ferry, 1870 (cité par Luc & Nicolas, 2006, p. 30).

Les femmes, en tant que « futures missionnaires auprès des époux et des enfants » (Condette, Luc, & Verneuil, 2020, p. 28), sont au cœur de la politique des républicains de bâtir une société laïque et du projet du catholicisme d'assurer sa postérité idéologique. Mais si républicains et catholiques divergent par leur finalité, ils s'accordent sur le moyen pour y parvenir. Ainsi, « l'image de la femme comme gardienne morale, tenant l'avenir dans ses mains en tant que première et principale éducatrice de ses enfants, est largement répandue dans la France du XIX^e siècle » (Curtis, 2003, para. 27).

C'est donc tout le projet de la Troisième République de soustraire les filles à l'influence de l'Église. Parmi les disciplines qu'elle inscrit au programme de l'école laïque, il en est une qui contrarie particulièrement les catholiques : la gymnastique. Pourtant, s'ils critiquent sa place dans l'école de Jules Ferry (1.1), ils y ont parfois recours pour lutter à armes égales avec leurs adversaires laïques (1.2).

1.1. La gymnastique au programme de l'école de la Troisième République : une manière « pour arracher la femme à l'Église » (Cousseyroux, 1885) ?

« La Troisième République, c'est [en partie] l'affirmation [...] de la neutralité de l'État face aux croyances religieuses et aux identités partisanses. » (Fureix, 2014, p. 169) Pour cela, elle

« suit l'exécution d'un plan d'ensemble diaboliquement conçu ». Telle est l'analyse du journaliste Georges Huillard dans un article paru le 21 janvier 1880 dans *L'Univers* (annexe 7), un quotidien conservateur hostile aux républicains comme aux catholiques libéraux qui, au contraire, « défend des positions catholiques traditionnelles » (Charle, 2004, p. 54), s'inscrivant ainsi dans la mouvance du catholicisme intransigeant¹ (Milbach, 2014). « Sa méthode [...] consiste à prendre, les unes après les autres, toutes les lois, toutes les institutions, toutes les coutumes du pays, et à en “biffer” Dieu, au nom de la force et de la majorité gambettiste². » (n.p.)

Concernant les lois, celle du 30 octobre 1886 impose un personnel laïque dans les écoles publiques et rend obligatoire une inspection pour rendre compte de l'enseignement dans les écoles privées. Celle du 1^{er} juillet 1901 interdit aux membres d'une congrégation non autorisée d'enseigner. Enfin, alors que « 40 % des classes sont tenues par des religieux en 1876 » (Houte, 2014, p. 99), la loi du 7 juillet 1904, toutefois abrogée en 1940, proscrit aux congrégations de dispenser une quelconque forme d'enseignement (Gadille & Godel, 1980).

L'institution scolaire, quant à elle, offre de nouvelles perspectives aux jeunes filles. Les lois Ferry imposent l'instruction primaire obligatoire pour tous les enfants de six à treize ans. La loi Camille Sée crée un enseignement secondaire, non dans une perspective féministe mais anticléricale (Condette, Luc, & Verneuil, 2020), dans l'objectif de faire de la jeune fille ainsi instruite un « agent de propagande républicaine » (Klejman & Rochefort, 1989, p. 58). Alors qu'elle n'est pas encore votée (elle le sera le 21 décembre 1880), son programme suscite débats et polémiques. Ainsi, Georges Huillard, dans son même article du 21 janvier 1880, s'agace : « La gymnastique obligatoire, et l'enseignement religieux facultatif ! » La religion est d'autant plus mise en péril que son prestige risque d'être compromis par « l'étude de la philosophie, de l'histoire, des mathématiques, du droit usuel, de la médecine élémentaire, de la cosmographie, de la physique, de la chimie, de la pédagogie... et de la gymnastique » (n.p.). Et le rédacteur parlementaire n'est pas le seul à critiquer le programme des écoles secondaires de filles. Des

¹ Effectivement, « intransigeance catholique et catholicisme libéral se définissent comme des sensibilités contraires » (Milbach, 2014, p. 348). Alors que la première se caractérise par « un quadruple refus : refus de la Réforme, refus des Lumières, refus de la Révolution, refus de l'État libéral » (Milbach, 2014, p. 344), le catholicisme libéral est « plus réceptif et plus ouvert aux changements de la société » (Milbach, 2014, p. 348).

² Il semblerait que Georges Huillard fasse référence au groupe parlementaire de l'Union républicaine. Dirigé par Léon Gambetta, il s'inscrit dans la mouvance de la gauche radicale lorsqu'il est créé en 1871. Parce qu'il porte des revendications modérées, il se rapproche toutefois du groupe de la « Gauche républicaine », auquel se rattache Jules Ferry (Barral, 2008).

résistances sont aussi perceptibles à l'échelle locale, comme par exemple dans le département de la Loire.

En effet, dans une publication parue dans *Le journal de Roanne* le 20 août 1882 (annexe 8), c'est-à-dire quelques mois après le vote des lois Ferry, un auteur anonyme s'exprime à propos d'une distribution de prix dans les écoles laïques de la ville. Il réagit particulièrement au discours du maire de Reims, Maurice Noirot. Alors que celui-ci préconise l'apprentissage du dessin pour les garçons comme pour les filles, l'auteur regrette la tendance actuelle à vouloir « apprendre trop de choses aux demoiselles de ce temps » : « Quoi ! le dessin encore ? » (p. 2).

Cette réticence peut se comprendre selon deux perspectives. D'une part, « le dessin d'après la bosse et d'après nature », qui suppose « des modèles vivants, habillés à l'antique », risque de mettre en péril la pudeur, dans sa déclinaison artistique, qui condamne le regard porté sur la représentation d'une action (Bologne, 1986. Cité par Jamain-Samson, 2008, p. 12). La deuxième inquiétude de l'auteur semble concerner la conséquence du projet éducatif de la Troisième République, c'est-à-dire la « génération de femmes artistes ou bas-bleus qui nous rendront la vie parfaitement insupportable » (p. 2). Au-delà de la critique des arts plastiques comme discipline d'enseignement s'ajoute ici celle de la femme intellectuelle, par l'usage du terme « bas-bleus » qui « sert à stigmatiser les femmes de lettres, jugées pédantes » (Bard, 2010, p. 140). Mais si l'auteur estime « dangereux qu'au lieu de rester à la maison, les jeunes filles courent la campagne », est-ce parce qu'il craint une mise en péril de la doctrine catholique, contraire à tout exhibition, ou parce qu'il redoute un renversement de l'ordre des sexes ? Certainement les deux. Knibiehler (1976) a bien montré qu'à cause du péché d'Ève qui pèse sur elles, les femmes chrétiennes doivent peu sortir de chez elles pour « éviter à l'homme toute tentation » (p. 43). C'est la même raison, c'est-à-dire parce qu'elles « sont encore perçues comme potentiellement dangereuses, marquées par l'impureté et la sensualité de leur corps, par la culpabilité du péché originel et le risque d'adultère et de bâtardise » qu'elles sont soumises au « pouvoir masculin clérical, familial et domestique » (Rocheffort, 2021).

Plus encore que la critique du dessin, cet article peut se lire comme la méfiance du catholicisme envers le projet éducatif de la Troisième République. Ce qui s'illustre ici fait ainsi écho à des conflits plus généraux qui déchirent catholiques et laïques. En effet, Maurice Noirot est un homme politique rattaché au régime républicain. Il fut membre du Conseil général du Grand cercle républicain lors de sa fondation en 1898 et dont la « direction reflétait les diverses tendances et générations des républicains de gouvernement » (Huard, 1996, p. 230). Par ailleurs, l'auteur de l'article regrette le fait que trois discours aient été prononcés : c'est « trop,

puisque les trois orateurs n'ont pas manqué de célébrer successivement, comme c'était leur devoir, les mérites du régime qui, entre autres libertés, a introduit l'obligation et l'athéisme³ dans l'école » (p. 2). L'emploi du terme « devoir » indique bien que les trois orateurs sont rattachés à la Troisième République. D'autant plus qu'ils ont prononcé leurs discours dans des écoles laïques.

Si les orateurs sont donc bien des représentants de la République laïque, le *Journal de Roanne* dans lequel est publié l'article s'inscrit dans la mouvance catholique. Son rédacteur en chef est en effet Louis Mercier, figure de la droite réactionnaire catholique. Madani (2007) le constate : « Depuis l'établissement de la IIIe République, les réactionnaires catholiques intransigeants [...] diffusent leurs idées dans le *Journal de Roanne* et affrontaient les Républicains "opportunistes". » (p. 77) Or le Grand cercle républicain, dont Maurice Noirot fait partie, a pour ambition de structurer le parti des républicains opportunistes. Autrement dit, cet article est bien le lieu d'un affrontement idéologique entre un catholique intransigeant et des républicains modérés. Symboles de ce conflit d'idées entre les deux partis sont les termes par lesquels l'auteur conclut son article : « N'allez donc pas si vite, messieurs. Sinon vous verserez en route. C'est, du reste, la grâce que je vous souhaite. » (p. 2)

C'est donc parce qu'il est rédacteur dans un journal catholique qui s'inscrit dans la mouvance intransigeante, qui défend un certain conservatisme social, que l'auteur de l'article s'insurge contre la « république progressive, protectrice des arts et des sciences », permettant au régime républicain de « faire du bruit dans le monde » (p. 2). Il semble se dessiner ici la crainte implicite de la perte de la mainmise de l'Église catholique sur l'éducation des filles⁴. L'opposition au régime républicain est d'autant plus importante que, contrairement au catholicisme libéral qui exclut l'État de son projet de reconquête spirituelle, l'intransigeance catholique « ne peut se résoudre à penser la société sans un État qui soit agent confessionnel » (Milbach, 2014, p. 352), ce qui s'inscrit dans l'antithèse du projet éducatif de la Troisième République. Cependant, malgré ses inquiétudes et loin d'y être complètement opposé, l'auteur

³ L'auteur confond ici athéisme et laïcité. Si le premier rejette l'existence d'une forme de divinité, la seconde correspond à la séparation entre l'Église et l'État. Ainsi, le régime républicain, en instaurant l'école laïque, ne nie pas l'existence des religions : il rend au contraire possible la liberté religieuse. Néanmoins, les catholiques sont convaincus que la laïcité de l'école primaire (malgré les « devoirs envers Dieu ») sera la cause de l'athéisme des élèves.

⁴ Dans un article du quotidien catholique *L'Univers* du 22 novembre 1880 (annexe 10), Georges Huillard analyse la loi de Camille Sée sur l'enseignement secondaire des jeunes filles comme une manière de soustraire les filles à l'influence de l'Église sous prétexte de les instruire : « L'enseignement religieux est victime aujourd'hui, à tous ses degrés, d'une persécution systématique [...]. Les républicains font, dans l'intérêt de la science, une "campagne intellectuelle" [...]. Cette prétendue infériorité des femmes de France est une fausseté et une calomnie. » (n.p.)

de l'article prône plutôt la modération dans l'éducation féminine : « Du dessin, des sciences, de la gymnastique, il en faut, je veux bien, mais pas trop n'en faut. » (p. 2)

Ces propos font écho à ceux que Sérizy écrit dans une publication parue le 13 septembre 1882⁵ dans *Le Moniteur des Pyrénées* (annexe 9), un journal qui semble appartenir à la mouvance catholique. En effet, il republie, dans son numéro du 13 juin 1882, la lettre qu'une mère chrétienne a adressée à la *Semaine catholique* de Troyes et dans laquelle elle « dénonce en termes justement indignés le *Manuel de Gymnastique* à l'usage des écoles primaires et secondaires de filles, et des écoles normales d'institutrices⁶ » (n.p.).

De plus, le recours à l'ironie par Sérizy renforce l'hypothèse d'une ligne éditoriale conservatrice. Il établit ainsi un lien entre la gymnastique et la politique et dénonce « l'ingénieuse pensée [du régime républicain] d'élever la gymnastique à la hauteur d'une institution ». Il semble aussi se montrer admiratif des méthodes éducatives d'autres pays, « qui ont pour base la discipline, la religion, l'honneur, voire le progrès économique et industriel » (n.p.). « Discipline », « honneur », « progrès » : le choix de ces termes n'est pas innocent. Qui s'opposerait en effet à un système d'éducation se proposant de former une génération disciplinée pouvant favoriser le progrès ? Qui s'opposerait, outre les anti-religieux, à un système d'éducation basé sur la religion ?

À l'inverse, en France, « la République a voulu du nouveau, elle a trouvé la gymnastique » (n.p.). Par ces propos, Sérizy semble opposer la discipline, la religion, l'honneur et le progrès proposés par les autres systèmes éducatifs à la gymnastique institutionnalisée par le gouvernement français, comme si les uns et l'autre n'étaient pas compatibles⁷.

Par conséquent, sous prétexte de régénérer la nation française, « on a fourré la gymnastique partout, même dans les écoles de filles ». Si « elle n'[y] est pas toujours à sa place », c'est peut-être parce qu'elle met en péril l'image stéréotypée de la femme catholique, dont la pudeur, la décence et la modestie sont jugées incompatibles avec la pratique d'une activité physique. Il

⁵ Il est intéressant de noter que l'article du *Journal de Roanne* a été publié en août 1882 et que celui-ci paraît en septembre de la même année, c'est-à-dire dans les mois qui suivent le vote des lois Ferry.

⁶ Les propos de la mère chrétienne, qui s'oppose à la gymnastique, seront analysés dans la prochaine partie.

⁷ Cela fait écho aux propos de Georges Huillard, dans son article paru dans *L'Univers* le 22 novembre 1880. Il s'indigne du projet de la loi Camille Sée porté par les républicains : « Ils suppriment, disent-ils, l'enseignement religieux, mais ils ne l'interdisent pas [...]. La religion tolérée entre une expérience de chimie et une leçon de gymnastique, n'est-ce pas le comble de l'impertinence et de la dérision ? Non, messieurs, la place de l'enseignement religieux n'est pas là. Elle est en tête d'un programme d'éducation, ou elle n'est nulle part. » (n.p.)

associe en effet la gymnastique à la pratique du cirque, regrettant « ces bataillons d'acrobates, qui nous préparent une génération de sauteurs » (n.p.).

Néanmoins, à l'image de l'auteur de l'article du *Journal de Roanne*, Sérizy n'est pas fermement opposé à la gymnastique. Il reconnaît qu'elle « a du bon, quoiqu'elle se généralise beaucoup trop, et qu'elle empiète ridiculement sur les occupations intelligentes » (n.p.). Semble donc se dessiner ici la critique du primat de la culture du corps sur l'esprit⁸.

Mais si les réactions vis-à-vis du programme des écoles secondaires de filles, dont la gymnastique fait partie, ont été vives durant les mois qui suivirent l'adoption de la loi, elles persistent pendant plusieurs décennies. C'est ainsi qu'un auteur anonyme s'exprime dans un article du journal catholique *La Croix* le 13 novembre 1913 (annexe 11), à propos d'une publication parue dans la *Semaine catholique de Pamiers* une semaine plus tôt. Celle-ci est relative à la transformation du séminaire, lieu d'études des futurs prêtres, en un collège de jeunes filles. Celui-ci disposera d'un « établissement moderne, conforme à toutes les prescriptions hygiéniques et parfaitement disposé pour l'éducation physique des jeunes filles » (p. 4). L'auteur s'insurge contre les laïques qui « engloutissent, sans révolter l'opinion publique, des centaines de mille francs dans une restauration qui est un pillage » et cela au nom de l'hygiène. Comme pour prévenir les lecteurs, il conclut sa publication en ces termes : « Ne vous étonnez donc pas si, [...] au fond de l'ancien jardin de l'évêché, monte vers les nues une sorte de temple élevé à la science, ou peut-être à la déesse de l'énergie musculaire, ou peut-être aux deux. » (p. 4)

La référence à la « déesse de l'énergie musculaire » n'est pas anodine : elle révèle la place de la gymnastique comme lieu d'enjeux de pouvoir entre catholiques et laïques. Car cet article est bien une illustration de la querelle entre l'Église et l'État. D'un côté, le journal dans lequel il est retranscrit, *La Croix*, s'inscrit dans la mouvance de la « droite catholique et antisémite » (Charle, 2004, p. 159). D'un autre côté, à l'époque des faits, le maire de Pamiers, qui est à

⁸ Cette critique de ce catholique trouve une convergence avec le point de vue des parents et des enseignants. Ainsi, une directrice d'école normale (*Manuel général de l'Instruction primaire*, 19 avril 1913) estime que, si la gymnastique est négligée, c'est parce que, pour eux, « tout ce qui ne se traduit pas par une leçon à apprendre, par un devoir à faire, n'appartient pas à l'école : c'est du temps perdu » (p. 379). De même, Victor Margueritte (*Le Journal*, 28 juin 1910), énumérant les difficultés à la généralisation de la gymnastique, évoque « le préjugé [...] du négligeable intérêt qu'offre l'éducation physique en regard de l'intellectuelle » (p. 1). Finalement, comme le résume Tolla (*La Fronde*, 31 juillet 1901), « si les parents confient leurs filles aux éducatrices de la jeunesse, ce n'est point pour en faire des acrobates, mais bien des savantes » (p. 1). Ce point de vue, partagé par les parents, instituteurs et catholiques et qui accorde la priorité aux exercices intellectuels à l'école, s'oppose à l'avis des hygiénistes. Ceux-ci tentent au contraire d'accorder la primauté à l'éducation physique, dont l'insuffisance serait responsable de la dégénérescence.

l'origine de la transformation du séminaire en un futur collège pour jeunes filles, est Eugène Soula, aussi conseiller général de l'Ariège depuis 1907. Dans un article récent de *La Dépêche*, paru le 26 décembre 2009, l'auteur le décrit comme appartenant à la mouvance radicale-socialiste, un groupe parlementaire de gauche aux idées devenues plus modérées depuis le début du XX^e siècle et l'émergence des socialistes et socialistes révolutionnaires.

Mais si l'Église catholique analyse ce projet de transformation du séminaire en collège de jeunes filles comme une attaque du camp laïque, il convient de s'interroger sur les motivations du maire de Pamiers. Son souhait de promouvoir l'éducation physique féminine correspond-il à un objectif politique ou s'inscrit-il dans sa formation de médecin ? La deuxième hypothèse apparaît plus plausible. En 1914, la revue *Croissance* publie le rapport présenté par Ketty Jentzer, professeure d'éducation physique à l'Institut Jean-Jacques Rousseau, au Congrès international des Femmes à Rome la même année et intitulé « Gymnastique éducative ». Elle y présente les « principes géniaux » (p. 89) de la gymnastique suédoise dont « on ne peut comprendre [...] [la] passion [...] sans faire référence à sa famille », puisque son père a été récompensé pour l'avoir démocratisée (Groeninger, 2021, p. 60). Quand elle en arrive à évoquer l'application d'une telle gymnastique en France, elle se réjouit de la création d'une école secondaire à Pamiers par le docteur Eugène Soula. Elle cite alors un extrait des rapports de délibérations de la municipalité ayant trait à cette décision. Le maire se justifie ainsi : « l'éducation physique de la jeune fille, c'est-à-dire de la femme de demain, de la mère future, importe à l'avenir de la famille, à l'avenir de la race même. » (Cité par Jentzer, 1914, p. 96) Ces propos rappellent l'argumentation sur la dégénérescence. Il n'est donc pas certain que la transformation du séminaire de la ville de Pamiers en un collège de jeunes filles soit une manière de soustraire les filles à l'influence du catholicisme.

Ce qui est plus sûr, en revanche, c'est que l'Église catholique analyse chaque action des républicains dans la sphère éducative comme une manière de prendre le contrôle sur l'éducation des filles, qui dépendait de son ressort jusqu'alors (Bohuon, 2008). Cela semble fonctionner, comme en témoignent les propos de l'avocat et publiciste Cousseyrour, dans un article de la *Revue catholique des institutions et du droit* paru en 1885 : « l'absorption, on le voit, est

complète. Tout appartient à l'État laïque : les âmes comme les corps de ses sujets. » (p. 28) Les catholiques sont ainsi persuadés de la « déchristianisation⁹ » de la France.

Cela dit, le principe de laïcité ne concerne pas uniquement l'école de la Troisième République. Les patronages sont également le lieu d'un affrontement entre catholiques et laïques.

1.2. La gymnastique : objet des convoitises des patronages catholiques et laïques

Si l'école de la Troisième République est un symbole fort de l'affrontement idéologique entre catholiques et républicains laïques, c'est aussi le cas des patronages, qui « ne peuvent pas être compris sans la mise en rapport concurrentiel des réseaux catholiques [...] et laïques-républicains » (Lebon, 2003, p. 136-137).

Les associations d'éducation populaire, tantôt laïques, tantôt confessionnelles, se disputent ainsi l'encadrement de la jeunesse (Luc & Nicolas, 2006). « Après la loi de 1882 laïcisant l'enseignement, les autorités catholiques ont multiplié les patronages pour que les jeunes, une fois la première communion passée, maintiennent des liens réguliers avec l'Église. » (Heurdier, 2018, p. 89) L'objectif étant donc « de maintenir dans le giron de l'Église les enfants que les lois Jules Ferry tendent à soustraire à son influence » (Caritey, Marsac, & Lehnert, 2020, p. 148). De leur côté, « les républicains fondent des amicales laïques pour faire barrage aux patronages catholiques dont le succès¹⁰ compromet la réussite de leur politique scolaire » (Caritey et al., 2020, p. 148). « Je crains plus dix patronages que cent écoles » affirmera d'ailleurs le républicain radical Léon Bourgeois (cité par Cholvy, 1982, p. 242). Par conséquent, dans cette « course-poursuite acharnée » (Dessertine & Maradan, 2002, para. 1) et « face aux

⁹ La notion de « déchristianisation », entendue comme « processus d'érosion linéaire et régulier de la pratique » a été remise en question dès les années 1960, notamment par Boulard et Lebras : « Tout le monde est d'accord pour dire aujourd'hui que le processus est pluriel, ni univoque ni homogène, et qu'il est passé par des phases alternées, et parfois simultanées, de baisse et de reprise. » (Cuchet, 2014, p. 369) Certes, sur la longue durée, la pratique religieuse s'est affaïssée, mais il ne faut pas négliger les mouvements d'afflux et de reflux.

¹⁰ Effectivement, « les patronages catholiques se révèlent beaucoup plus nombreux que les patronages laïques » (Lebon, 2003, p. 137). « Dès 1900, ils gèrent 4 358 patronages, accueillant plus de 4 millions de garçons et de filles, contre 800 fondations laïques en 1900 et 3 000 en 1914. » (Condette, Luc, & Verneuill, 2020, p. 113) Des statistiques confirmées par Luc et Nicolas (2006).

vellités dominatrices de l'Église catholique pour l'encadrement de la jeunesse, un front uni s'est peu à peu constitué » (Heurdier, 2018, p. 89), notamment autour de la Ligue de l'enseignement. Cette association est fondée en 1866 par Jean Macé, journaliste et pédagogue français aux aspirations féministes et franc-maçonnnes. Elle affiche l'ambition de participer à « consolider la République et à défendre l'école publique et laïque » (Heurdier, 2018, p. 89). Elle devient donc rapidement suspecte aux yeux de l'Église catholique (Solal, 1999). En témoigne un article de Monseigneur Dupanloup paru dans *Le Siècle* le 14 août 1868 : « Ce n'est point une Ligue de l'enseignement, c'est une Ligue contre la religion catholique [...]. La Ligue n'est qu'un moyen de répandre les ténèbres de la franc-maçonnerie. » (Cité par Delahaye, 2006, para. 35) Pour cela, l'ancien magistrat Albert Desplagnes estime, dans une publication de la *Revue des institutions catholique et du droit* (1885), que la Ligue « propose mille moyens pour embrigader les enfants, sous prétexte d'exercices militaires, de gymnastique, etc., et pour les occuper le dimanche matin aux heures des messes. Elle [...] continue ses efforts pour arracher la femme à l'Église » (p. 70).

Car si les patronages catholiques et laïques se livrent concurrence pour l'encadrement des enfants, un point commun les unit : l'importance qu'ils accordent aux activités physiques et sportives (Caritey et al., 2020 ; Lebon, 2003), considérées comme une manière d'imprégner les jeunes de leurs propres valeurs (Solal, 1999). Ainsi, « à une échelle locale, les militants de la Ligue de l'enseignement, côté laïc, et les patronages, côté catholique, contribuent à promouvoir l'exercice physique » (Houte, 2014, p. 343).

Mais à en croire un article du 27 octobre 1912 publié dans *La Lanterne* (annexe 12), un quotidien qui s'inscrit dans la mouvance radicale-socialiste et qui défend un fort anticléricalisme (Charle, 2004), les autorités ecclésiastiques y ont recours pour deux autres raisons. L'auteur anonyme constate tout d'abord que « la gymnastique entre, comme partie intégrante, dans le rituel catholique. Les exercices de trapèze complètent les exercices de dévotion ». « Des vicaires, arrivés des régiments et ardents à retrousser la soutane, elle [la fureur sportive] passe aux plus hauts dignitaires de l'Église. » Par exemple, le « cardinal-archevêque de Paris vient d'annoncer à une assemblée de prêtres directeurs de patronages que son Église montrerait “un renouveau d'esprit chrétien” en organisant, l'année prochaine, [...] un grand concours et une fête de gymnastique ». Par conséquent, « d'où peut venir cette fureur sportive chez les cléricaux ? » (p. 1) L'auteur de l'article suggère deux pistes de réponse.

Tout d'abord, « un certain abbé Magnien [...] a peut-être révélé les secrètes suggestions et les secrets desseins de l'Église ». Étant donné que les enfants ont « appris, à l'école laïque ou aux

autres, à regarder dans les livres, les jeunes gens désormais lisent un peu de tout ». Parce que toutes ces lectures ne véhiculent peut-être pas ce que souhaiterait la doctrine catholique, « il faut donc les empêcher de lire ». Et comme la méthode d'autrefois, celle de « faire des prières [...] ne prend plus, [...] on a imaginé la gymnastique ». C'est la raison pour laquelle « les patronages se passent de bibliothèques ; mais ils sont très riches en matériel de sports » (p. 1).

La deuxième raison explicative de cette « fureur sportive » chez les catholiques tient au fait que « la gymnastique ne va pas sans tapage, exhibitions, pavoisements, saluts aux drapeaux, défilés, qui sont des processions ». Autrement dit, elle permet de rendre plus visibles les pratiques catholiques et, certainement, de soustraire plus d'enfants à son influence. Cette hypothèse est étayée par l'auteur de l'article, pour qui « la vitalité des patronages, c'est la bonne gymnastique ». Il fait ici référence aux propos de l'archevêque de Paris qui a récemment déclaré que, « si [...] le diocèse de Paris est en progression sérieuse, ce sera certainement en grande partie à la vitalité des patronages » (cité par l'auteur de l'article de *La Lanterne*, p. 1).

Mais la valeur éducative de la gymnastique, les républicains eux aussi l'ont bien comprise. Ils développent donc également les activités physiques et sportives. Cela génère des conflits à l'échelle locale, comme par exemple dans le département des Vosges. Dans un article du journal anticlérical *Pour la République* paru le 10 décembre 1905 (annexe 13), un auteur anonyme réagit à une publication du journal *Mère La Croix* qui informait ses lecteurs que le seigneur Tunourase avait présidé une réunion dans laquelle il exposait à des calotins les bienfaits de la gymnastique. Mais, selon un raticchon de Saint-Nicolas, il aurait changé d'avis car elle éloignerait les filles de l'Église. Pire, il semblerait que « ledit seigneur a fait donner l'ordre aux jeunes filles qui fréquentent le catéchisme, de choisir entre ce dernier et la gymnastique... » (n.p.) L'auteur de l'article tente d'interpréter ce changement de décision, non sans avoir recours à la dérision :

Nous comprenons bien, qu'à son âge, monseigneur ne doit plus guère en pincer pour les exercices physiques, d'autant plus que dans son jeune temps, comme c'était un solide lapin, il a peut-être un peu abusé de la barre fixe ou de la barre parallèle et certainement dans la gymnastique c'est comme dans tous les sports, il ne faut pas en prendre au-dessus de ses forces (Anonyme, *Pour la République*, 10 décembre 1905, n.p.).

Comme « nous n'avons jamais eu la pensée d'interdire le catéchisme ou la messe aux jeunes filles qui feront de la gymnastique », l'auteur voit « dans cette sorte d'excommunication provenant du chef de nos ensoutanés, une nouvelle provocation à ajouter aux autres... » Par conséquent,

tout ce monde raticchonnesque peut se taper, il peut se débattre tant qu'il voudra, il peut rager, il peut bénir ou débénir, il peut interdire et excommunier tant qu'il lui plaira, nous nous en f.... Tout ce que ces singes peuvent dire est nul et non avvenu pour nous et cela n'empêchera pas les jeunes filles de notre cité de faire de la gymnastique... (Anonyme, *Pour la République*, 10 décembre 1905, n.p.).

Si le seigneur Tunourase demande aux jeunes filles de choisir entre le catéchisme et la gymnastique, c'est peut-être parce que celle-ci leur est rarement proposée, à l'inverse des associations laïques où « l'égalité garçons/filles y est plus avancée » (Dessertine & Maradan, 2002, p. 1). Ainsi, les jeunes filles qui souhaiteraient pratiquer la gymnastique n'ont d'autre choix que de s'inscrire dans le patronage laïque, d'où certainement le changement d'avis de Tunourase sur les bienfaits de l'activité physique.

Une association, cependant, fait exception en proposant aux filles des exercices de gymnastique. Il s'agit de l'Union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de jeunesse de France, créée en 1898, et qui prend le nom définitif de Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF) en 1903. Bien que son fondateur, le docteur Paul Michaux, se présente comme extérieur à tout parti, ce patronage comporte bien un objectif politique : celui de « reprendre la main sur l'éducation de la jeunesse ouvrière après les lois Ferry » (Groeninger, 2020, para. 3). Aussi, en décembre 1897, tandis qu'a lieu le Congrès des patronages, le docteur Paul Michaux et l'abbé Louis Esquerré, qui dirige lui aussi un patronage, souhaitent mettre en place des compétitions entre les associations catholiques dans l'objectif, notamment, de faire concurrence à la Ligue de l'enseignement (Groeninger, 2021).

Pour parvenir à cette finalité politique, le docteur Michaux souhaite développer un projet d'éducation intégrale de la jeunesse ouvrière et catholique française. En d'autres termes, « il faut lui permettre de pratiquer à la fois de la gymnastique, des nouveaux sports d'origine britannique mais aussi de la préparation militaire sans oublier la formation religieuse » (Groeninger, 2020, para. 3). Il semblerait toutefois que cette dernière ne soit pas la priorité, au profit des activités physiques et sportives. C'est en tout cas l'objet des critiques que les catholiques intransigeants adressent au docteur Michaux : délaisser l'âme en accordant trop d'importance au corps. Ce reproche fait écho à la vision négative que l'Église catholique porte sur le corps. Sur cette question, Sot (1985) distingue en effet deux conceptions. D'un côté, une vision positive où le corps, créé à l'instar de Dieu, échappe à la damnation. D'un autre côté, une vision négative où le corps, considéré comme objet de corruption, ne peut échapper à l'état de pêché. Mais de manière générale, la doctrine chrétienne envisage le corps et l'esprit dans

une perspective dualiste, le premier étant inférieur au second¹¹. Elle hérite cette conception de la philosophie antique, selon laquelle « le corps est une prison dont l'esprit doit se libérer, un esclave qui doit se soumettre » (Sot, 1985, p. 13). Cette analyse est étayée par celle de Arnold (1984), selon laquelle « le corps est un gêneur pour l'esprit, il faut le dompter sans cesse, l'annuler en quelque sorte » (p. 87).

Cette importance accordée à l'éducation physique fait donc de la FGSPF une association catholique particulière, qui peut se comprendre en ce qu'elle poursuit un objectif patriotique. Car « l'amour de Dieu n'exclut pas nécessairement celui de la patrie » (Curtis, 2003, para. 23). La fédération est en effet animée d'une volonté de revanche suite à la défaite de Sedan, qui trouve une résonance dans la trajectoire biographique de son fondateur. Ayant grandi dans un environnement familial catholique et patriote, admirateur de la carrière militaire de son grand-père maternel, Paul Michaux est marqué par la Guerre franco-prussienne qui contraint sa famille à se réfugier à Paris. Motivé par la perspective d'une revanche, il « souhaite que la France tire les leçons de 1870 et se dote d'une armée puissante » (Groeninger, 2020, para. 2). L'éducation physique est alors conçue comme une manière d'atteindre cet objectif. Plus particulièrement, comme il l'écrit dans la revue de la Commission centrale des patronages en 1914, la gymnastique qu'il entend proposer aux filles est envisagée comme un moyen de les rendre « plus fortes physiquement, [...] mieux trempées moralement, [...] mieux armées pour le rude combat de la vie ». Autrement dit, la gymnastique serait une manière de préparer « à la patrie des mères chrétiennes, sinon plus vaillantes, du moins plus fortes » (p. 83). Il précise cependant : « ce n'est pas de la gymnastique acrobatique que je rêve d'introduire dans vos chers patronages, la gymnastique qui convient à la jeune fille n'est pas celle qu'on enseigne dans nos sociétés de gymnastique. » (p. 82) Il se prononce alors en faveur d'exercices physiques rationnels.

Le docteur Michaux a toutefois l'originalité de proposer aux filles des exercices de gymnastique. Ce n'est pas le cas de la plupart des patronages catholiques car il semblerait que l'exercice physique soit incompatible avec l'image de la femme chrétienne par la remise en cause de la pudeur religieuse.

¹¹ Toutefois, face à la conception dichotomique du corps et de l'esprit dans la religion chrétienne, « il serait en fait plus juste de parler d'une subordination du corps à l'esprit, et plus précisément au salut éternel » car « le christianisme a toujours considéré le corps comme déterminant pour la relation avec Dieu » (Nadeau, 1997, p. 72).

2. La remise en cause de la pudeur religieuse

Dans un article du journal socialiste *L'Humanité* paru le 16 juin 1913, l'artiste Alice-Adèle Kleinmann regrette, parmi les facteurs qui « ne prédisposent pas assez la femme à la culture physique », « les croyances religieuses décrétant le mépris du corps humain au profit de l'idéal ascétique » (p. 4). Ses propos peuvent être mis en relation avec ceux du sénateur radical-socialiste Henri Béranger, aussi écrivain et journaliste, dans un article de la *Revue des revues* paru le 1^{er} juillet 1900. Il considère que « l'étiollement de la femme française est dû, pour une grande part, au cléricisme héréditaire qui enseignait le mépris et la mortification de la chair ». Par contraste, avec l'éducation physique, la femme ne sera plus « la créature de péché et de volupté que dix siècles de catholicisme mortificateur nous ont préparée, pour le plus grand bénéfice des ménages à trois et des romanciers adultérins » (cité par Perrot, 1984, p. 193). Pour ce républicain, c'est donc la pudeur malsaine du catholicisme qui est à l'origine des excès de la volupté. Peut-être parce que, d'une part, la femme attire d'autant plus la convoitise masculine qu'elle dissimule les parties corporelles intimes (Jamain-Samson, 2008), comme le veut la doctrine catholique. Parce que, d'autre part, comme l'affirment les docteurs Émile Corra et Georges Demeny (1880), la gymnastique, en régulant l'instinct génésique, « empêche la jeunesse de tomber dans la fange de la sensualité immonde » (cités par Spivak, 1977, p. 37). Si les propos d'Henri Béranger permettent de saisir un nouvel enjeu moral de l'éducation physique pour les républicains (le maintien d'une sensualité raisonnée), ils sont aussi intéressants en ce qu'ils mettent en évidence le mépris corporel que tend à prôner la doctrine catholique.

Il semblerait en effet que « la pédagogie humaniste chrétienne aurait favorisé le développement spirituel et moral des élèves au détriment du développement physique » (Guay, 1980. Cité par St-Georges, p. 7). C'est la raison pour laquelle l'éducation physique dans les pensionnats catholiques de jeunes filles au Québec aurait été négligée. Dans le même ordre d'idées, le docteur en médecine Pol Demade constate, dans un article de la revue *Durendal* en 1894, que « l'ascétisme sévit principalement dans les établissements d'éducation féminine. Il infeste les pensionnats de demoiselles et opère ses ravages sous les regards attendris de nos bonnes sœurs de tout ordre » (p. 254). Prônant une éducation harmonique entre le corps et l'esprit, et dénonçant ainsi l'ascétisme et l'athlétisme, le docteur regrette que « sous couleur de modestie, d'obéissance, de bonne tenue, de haute convenance, que sais-je encore, l'éducatrice impose à la jeune fille un révoltant système de torture corporelle » (p. 256).

Car si le christianisme entretient avec le corps une forme de mépris, celui-ci est d'autant plus important quand il s'agit du corps des jeunes filles. En effet, « à l'égard des femmes et de la condition féminine, l'Église montre d'une façon générale une attitude négative. L'image de la pécheresse l'emporte, dans une religion où la chair est tenue en suspicion » (Chaliand & Mousset, 2002, p. 429).

« Ainsi la modestie serait un moyen de rattraper la première erreur, et de lutter contre des “penchants” diaboliques auxquels les femmes seraient enclines. » (Cornet Furestier, 2018, p. 21) « La pudeur est en effet un élément important de la religion chrétienne à partir du péché originel » (Deschodt, 2010, p. 99) car celle-ci, « contrôlée par la volonté, la retient sur le chemin du vice » (Bologne, 2010, p. 88).

Concrètement, « la femme chrétienne doit éviter à l'homme toute tentation ; elle doit non seulement cacher sa chair tentatrice, mais avoir une attitude discrète et réservée, se montrer peu hors de sa maison » (Knibiehler, 1976, p. 43). Autrement dit, sa pudeur doit s'incarner dans ses vêtements (2.1), ses attitudes (2.2) et son confinement dans la sphère domestique (2.3).

2.1. Une modestie vestimentaire

Le XIX^e siècle est caractéristique d'une nouvelle façon de concevoir le corps : « à la conception mécanique d'un corps passif à modeler de l'extérieur par des forces statiques, se substitue l'idée d'un corps actif, à modeler de l'intérieur par des forces dynamiques. » (Perrot, 1984, p. 79) Cette dynamique ne peut être rendue possible que par un allègement des contraintes vestimentaires. La pratique d'une activité physique suppose en effet le port de vêtements adaptés.

Cependant, dans la doctrine catholique du XIX^e siècle, « la honte fondamentale du péché doit envelopper le corps sans cesse, même habillé, en ces signes de déchéance que sont les vêtements » (Arnold, 1984, p. 66). « Le vêtement protège moralement, plus que physiquement, quitte à sacrifier au confort corporel. » (De Rasse, 2010, p. 121) Mais l'obligation de cacher ses mollets, ses chevilles, considérées comme une partie du corps érogène (Jamain-Samson, 2008) ou l'interdiction, pour un homme, d'uriner en public, doit aussi être comprise en lien avec la conception chrétienne en matière de sexualité, rejetant toute forme de concupiscence (Sohn, 2006). C'est la raison pour laquelle, « si la société française de l'époque est relativement

frileuse à l'idée de dénuder le corps des hommes, elle l'est plus encore lorsqu'il s'agit de dévoiler le corps des femmes » (Jamain-Samson, 2008, p. 79) car ce dernier suscite convoitise et fantasmes masculins. Autrement dit, « le corps nu est honteux par les regards qu'il attire, et par la tentation qu'il représente » (De Rasse, 2010, p. 122). Ainsi, dans la tradition catholique, la dissimulation de la nudité doit permettre d'empêcher les fantasmes des hommes, là où elle est envisagée, dans le cadre plus large de la société, comme une manière de susciter leur convoitise, comme un outil de séduction. La pudeur, qui incite à cacher son corps (Jamain-Samson, 2008), se décline donc différemment selon les normes de la religion ou de la société. D'où l'intérêt de la distinction entre pudeur religieuse et sociale. Car cette notion se définit « par référence au regard d'autrui » (Bologne, 2010, p. 50) : « soit par les contemporains (pudeur sociale), soit par Dieu (pudeur religieuse) » (De Rasse, 2010, p. 119).

Par conséquent, « jusqu'à la main, couverte par le gant, jusqu'à la figure, couverte par la voilette, le corps, submergé dans l'étoffe innombrable, a fini par disparaître pour ne laisser voir que son double textile et hyperbolique » (Perrot, 1984, p. 175).

Symbole de cette incitation chrétienne à cacher son corps est cet extrait de l'ouvrage *La réforme des dames* publié en 1865 et écrit par le catholique Théophile d'Antimore : « Laquelle d'entre vous oserait paraître dans une rue et se promener sous les yeux du peuple en costume de bal [...] ? » (Cité par Perrot, 1984, p. 175) Cet exemple est d'autant plus représentatif de la doctrine catholique que le corps est ici révélé par « des étalements de gorge abyssale, des dévoilements d'épaules et de bras » (Perrot, 1984, p. 175).

Si « les discours et sermons sur les nudités de gorge sont un leitmotiv de l'époque moderne » (Bologne, 2010, p. 157), il semblerait donc qu'ils se prolongent en cette fin de XIX^e siècle. À tel point que Roger Maury, dans un article du *Moniteur officiel de la Gymnastique et de l'Escrime* du 4 septembre 1886, y voit l'une des raisons au faible développement de la gymnastique pour les filles : « La réserve naturelle à leur sexe que réclament de leurs filles les mères de familles est-elle la raison de cette aversion ? », interroge-t-il. Pourtant, « les effarouchements de Tartufe sont certainement plus malséants que la nudité du sein de Frosine » (p. 1). Ces propos font directement référence à la comédie *Le Tartuffe ou l'Imposteur* de Molière, quoi que Roger Maury confonde peut-être avec *L'Avare* dans laquelle figure Frosine. Mais ce qui importe ici, c'est l'allusion à la réplique de Tartuffe à Dorine (« couvrez ce sein que je ne saurais voir »). Roger Maury entend certainement critiquer la doctrine de l'Église catholique, représentée par « Tartufe », en matière de modestie vestimentaire. Selon lui, plus que la vue d'un corps dénudé, c'est la réaction des catholiques qui est contraire à la bienséance.

C'est donc en partie parce que la pratique de la gymnastique suppose une tenue qui dévoile le corps et compromet la pudeur qui doit s'incarner dans la dissimulation de la nudité, que le catholicisme y est hostile¹². Ainsi, si « le développement de la pratique gymnastique et sportive féminine dans les patronages catholiques se heurte à de nombreuses critiques », c'est notamment car « certains catholiques intransigeants évoquent "l'indécence" du vêtement féminin » (Groeninger, 2021, para. 15). Mais au-delà des catholiques, c'est bien une partie de la société qui est attachée aux normes de pudeur. En témoigne l'opinion du docteur Dally dans un article de la revue initiée par Camille Sée, *L'enseignement secondaire des jeunes filles*, et publié le 15 août 1884. Il réagit au *Manuel de gymnastique à l'usage des écoles primaires et secondaires de filles et des écoles normales primaires d'institutrices*, publié par le ministère de l'Instruction publique en 1881 dans la perspective de faciliter l'enseignement de la gymnastique pour les filles¹³. Commentant la seconde partie destinée aux futures institutrices, qui comprend des exercices avec haltères, bâtons, échelles de corde et échelles de bois, il constate que « la commission a été très sobre d'engins » (p. 271). Pourtant, il semblerait qu'il n'ait pas été facile de faire accepter l'usage des barres parallèles pour les filles : « des personnes très scrupuleuses trouvent que dans le balancement des jambes en avant et en arrière il y avait, pour les yeux du moins, quelque possibilité d'inconvenance. » (p. 271) Cette réticence fait écho à la préconisation de Raoul Fabens, dans un article du journal *Le Volume* le 23 mars 1898, d'« éviter, dans un but de discipline autant que de décence, les mouvements relevant les jupes et découvrant les jambes », étant donné que « les fillettes de nos écoles ne portent pas toutes des pantalons sous leurs jupes » (p. 568).

L'habit est donc à la croisée de normes sociales complexes. « Pourtant, le vêtement n'est qu'un indicateur de l'expression de la pudeur féminine : plus que le tissu porté, c'est la manière de le porter qui influe sur la notion de pudeur. » (De Rasse, 2010, p. 128)

¹² Ce constat s'applique à la religion islamique, d'après laquelle « le vêtement doit répondre aux codes de la pudeur et aux lois religieuses qui recommandent de dissimuler le corps féminin » (Khmailia, Mikulovic, & Bui-Xuân, 2011, p. 46). Ainsi, en Égypte, le directeur d'une école privée islamique mixte exige des filles une tenue couvrant le corps entier (« jupe longue jusqu'aux chevilles, chemisier à manches longues et foulard blanc »), y compris durant le cours d'éducation physique (Herrera, 2007, para. 25).

¹³ Pourtant, la gymnastique pour les filles n'est pas encore obligatoire dans les écoles primaires publiques. Elle le deviendra par la loi Ferry du 28 mars 1882. La publication de ce manuel est donc peut-être une manière de tenir la promesse du ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, lors des débats parlementaires de la loi George. Autrement dit, une manière d'« introduire, dans le plus grand nombre possible d'écoles de filles, l'enseignement de la gymnastique » (*JORF* du 21 janvier 1880, p. 581).

2.2. Une pudeur dans les attitudes

La doctrine catholique s'appuie sur la valorisation du contrôle des sens, « perçus comme autant de portes du démon » (Corbin, 2005, p. 73). Ceci renvoie à la théorie des Pères du désert, membres du clergé régulier vivant en Orient durant l'Antiquité, pour qui nos sens sont « les portes de la mort » (Père A. de Rodriguez. Cité par Arnold, 1984, p. 86). Afin de conserver la pureté du cœur, il convient donc de « réduire les gestes, les rythmes, les sources d'émotions et les apports de la sensibilité » (Arnold, 1984, p. 87). Par conséquent, « dans les couvents, les religieuses s'efforcent de contrôler leurs gestes, de régler leurs mouvements, de vaincre la vivacité et la pétulance des novices » (Corbin, 2005, p. 73). Il est ainsi écrit, dans la congrégation des sœurs de Saint-Aignan (1857) : « On ne rencontrera dans leur démarche et leur maintien qu'une gravité digne, tempérée par une humble modestie. » (Citée par Arnold, 1984, p. 88) C'est ce modèle qui se « diffuse alors, avec une rigueur atténuée, à l'intérieur des pensionnats et de l'ensemble de la société » (Corbin, 2005, p. 74).

Cette exigence de modestie dans les attitudes semble compromise par la pratique d'une activité physique. D'autant plus qu'au tournant du XX^e siècle, la gymnastique est dominée par les principes de l'armée. La pudeur est donc d'autant plus menacée. Plus particulièrement, c'est la gymnastique héritée du colonel espagnol Don Francisco Amoros, considéré comme le fondateur de la gymnastique en France, qui est majoritairement enseignée¹⁴. Comme l'écrit le général Frédéric Canonge, ancien professeur à l'École Supérieure de Guerre, dans un article paru dans *La Tribune de l'Aube* le 19 octobre 1908, il « ouvrit la voie à ce qu'on a appelé l'acrobatie, par les exercices de suspension au trapèze, aux anneaux, à la barre fixe » (p. 2). De même, un auteur anonyme remarque, dans une publication du journal *Le Jockey* le 20 janvier 1888, que « le colonel Amoros eut surtout pour objectif la gymnastique militaire » (p. 4). Ces propos sont confirmés par Spivak (1977) qui décrit la méthode amorosienne comme « un mode de préparation au combat » (p. 30).

¹⁴ Cette méthode continuera d'être enseignée pendant plusieurs décennies, comme le regrette Victor Margueritte dans un article du quotidien *Le Journal* du 28 juin 1910 : « Malgré l'évidence qui, de jour en jour gagne : nécessité d'une gymnastique rationnelle, la vieille gymnastique, dite acrobatique, tient bon [...]. Elle sévit encore, avec excès, dans l'enseignement officiel et ses prolongements post-scolaires. » (p. 1) Ces propos sont étayés par Holt et Vigarello (2005), pour qui « la gymnastique scolaire demeure durablement marquée par l'ordre et la référence militaires » (p. 368).

Symbole de la prénance de cette méthode de gymnastique et du problème qu'elle pose aux mœurs catholiques est la lettre qu'une mère chrétienne a adressée à la *Semaine catholique* de Troyes. Ses propos sont retranscrits dans un article de *L'Éducation catholique* du 1^{er} décembre 1882 (annexe 14), une revue rédigée « sous la direction d'un comité d'éclésiastiques, approuvé par un grand nombre d'Évêques » (p. 355).

À l'instar du docteur Dally, la mère de famille réagit au *Manuel de gymnastique à l'usage des écoles primaires et secondaires de filles et des écoles normales primaires d'institutrices*. Alors que ses filles ont été élevées, « Dieu sait avec quel amour, et de combien d'angélique modestie, de pudique réserve et de sainte retenue [elle voulait] les voir ornées », « voilà que des hommes, des hommes qui semblent n'avoir ni épouse, ni fille, et ne rien comprendre aux délicatesses infinies du cœur d'une femme bien élevée, affichent la prétention d'en faire sans vergogne [...] des garçonnières et une sorte de viragos ! » La mère catholique s'indigne ainsi contre « ces exercices presque militaires et cette étude de tous les mouvements du corps ». Il est vrai que la deuxième partie du *Manuel*, qui s'adresse toutefois uniquement aux élèves des écoles normales d'institutrices, comprend des exercices avec haltères, échelle de corde et barres parallèles¹⁵ (Bohuon, 2008). Pour ce qui est de « tous les mouvements du corps », la mère de famille fait certainement référence à la première partie du *Manuel*, destinée aux élèves des écoles primaires et secondaires de filles. Consacrée à la gymnastique sans appareils, cette partie détaille en effet les mouvements de la tête, du tronc, des bras et des jambes et préconise sauts et natation. La mère chrétienne semble alors regretter le temps passé où « les promenades traditionnelles et les jeux bruyants de leur [des enfants] âge » offraient « aux jeunes filles un exercice convenable, [...] à l'avantage de leur santé et sans détriment de la modestie¹⁶ » (p. 356). Avec ce *Manuel*,

¹⁵ L'influence militaire qui sous-tend les préconisations de ce *Manuel* peut se comprendre par la composition de la Commission centrale de gymnastique et des exercices militaires chargée de le rédiger. Elle est en effet entièrement composée d'hommes et comprend plusieurs représentants de l'armée. Ainsi, Bonnal est le capitaine commandant de l'École de gymnastique de Joinville-le-Pont, une école militaire initiée en 1852 par d'anciens disciples du colonel Amoros (Simonet, 1998. Cité par Terret, 2011). De Féraud est « lieutenant-colonel en retraite, inspecteur des exercices gymnastiques et militaires ». Ratgmski est lieutenant de vaisseau. Enfin, Du Bodan est « chef de bataillon au régiment des sapeurs-pompiers » (Ministère de l'instruction publique, 1881, p. 6).

¹⁶ Ces propos permettent de nuancer l'opinion des catholiques sur la gymnastique des filles. Loin de s'y opposer fermement, ils peuvent au contraire s'y montrer favorables. D'une part car la pédagogie catholique, en s'inspirant des principes humanistes, envisage l'individu dans son intégralité. En cela, elle rejoint le maximalisme républicain. D'ailleurs, la loi George « se justifie d'abord par une conviction : l'École doit dispenser une éducation intégrale » (Arnaud, 1998, p. 45). D'autre part car la gymnastique est la garantie d'une bonne santé. En témoigne un article de *L'Éducation catholique* du 16 avril 1888 écrit par un auteur anonyme : « Qui ne comprend pas la nécessité de cette sorte de gymnastique dans nos écoles de jeunes filles ? [...] Le mouvement au grand air est indispensable à leur croissance et pour leur bonne santé. » (p. 127) Mais lorsqu'il évoque « cette sorte de gymnastique », il fait référence à la gymnastique naturelle, qu'il oppose à la gymnastique artificielle ou appliquée et qui démontre l'importance accordée au respect des normes de modestie.

ce n'est plus le cas. La mère chrétienne s'insurge donc contre le fait que « toutes les jeunes filles des *écoles primaires, des écoles secondaires, des écoles normales d'institutrices*, oui, toutes les jeunes filles des *écoles officielles ou libres*¹⁷ de France sans en excepter les religieuses, doivent subir, plusieurs années durant, l'humiliation de toutes ces bouffonneries de saltimbanque » (p. 356).

C'est bien de modestie dont il s'agit ici, le terme « saltimbanque » étant défini par le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales comme celui qui cherche à « amuser la foule dans les foires ou sur les places publiques, avec des acrobaties, des tours d'adresse ou de force », là où la modestie se définit comme l'« effacement de soi, [la] retenue dans l'opinion que l'on a ou que l'on affiche de soi-même ». D'autant plus que la mère chrétienne évoque être envahie par le « rouge de la honte », un sentiment qui se manifeste « lorsque les limites de la pudeur sont franchies » (Deschodt, 2010, p. 98). Enfin, le terme « vergogne » qu'elle emploie est un synonyme de pudeur (Bologne, 2010).

Par conséquent, pour lutter contre le projet éducatif que sous-entend ce manuel de gymnastique qu'elle juge « absolument odieux », contre « une loi abominable » et contre « les hommes dénués de bon sens qui en veulent l'exécution », la mère chrétienne en appelle à la résistance : « je jette le cri d'alarme et je m'écrie en union avec toutes les mères chrétiennes : *Prenons garde à nos filles. Résistons par le refus.* » (p. 356) La mise en péril de l'exigence de modestie comportementale par la gymnastique explique donc en partie la difficulté de sa mise en œuvre effective¹⁸. La mère chrétienne l'assure : « mes filles ne feront aucun exercice gymnastique. Elles ont ordre de s'y refuser complètement et toujours. » (p. 356)

Est-ce la raison pour laquelle est republié, dans une version remaniée, le *Manuel de gymnastique* en 1887 ? Il apporte en effet quelques modifications sur les exercices mais cela ne semble toujours pas convenir aux catholiques. En témoigne un article de l'*Éducation catholique* paru le 16 avril 1888 (annexe 15), dans lequel l'auteur réagit à la seconde partie du *Manuel* destinée aux futures institutrices. « Quoique l'on ait supprimé le trapèze, les anneaux et autres agrès qui ne peuvent absolument convenir à des jeunes filles, il reste néanmoins dans ce manuel une tendance regrettable », estime-t-il. En effet, « les jeunes filles ainsi formées deviendraient

¹⁷ Ces termes sont en italique dans le texte initial, comme pour mieux souligner l'indignation et la colère de l'auteur.

¹⁸ D'ailleurs, Guay (1980) attribue en partie la difficile généralisation de l'éducation physique féminine au Québec par la prégnance des exercices militaires (cité par St-Georges, 2019).

des saltimbanques plutôt que des chrétiennes dignes et réservées. On ne doit pas oublier que la modestie est leur plus belle parure » (p. 128).

À l’instar de la mère chrétienne, l’auteur a recours au terme « saltimbanque », qui désigne celui qui produit des tours d’adresse et donne son spectacle en public. Il semblerait toutefois qu’il ne l’emploie pas dans le sens de la première signification, étant donné que cette version remaniée du *Manuel* a supprimé les agrès. La modestie renverrait donc davantage ici, au-delà d’une attitude corporelle, à une habitude de vie : le confinement de la femme dans la sphère domestique.

2.3. *Une modestie dans l’exhibition*

La pratique d’une activité physique pose la question de l’exhibition du corps (St-Georges, 2019, p. 71), entendue dans le cadre de manifestations sportives, et non plus comme la mise en scène du corps (par les attitudes) dont il était question jusqu’ici.

La logique de la doctrine catholique est cependant la même : suite au péché originel, le corps de la femme est considéré comme une source de tentation donc comme un potentiel danger. C’est ainsi que se justifie son confinement dans la sphère domestique (Cornet Furestier, 2018). C’est certainement pour cette raison que la féministe et inspectrice des salles d’asile Pauline Kergomard, dans un article de la *Revue de morale sociale* publié le 8 décembre 1900, explique le manque d’éducation physique féminine : « elles jouent moins encore que les garçons, ne sont pas exercées à la marche, ne se livrent pas, en public, à des jeux organisés... Les convenances sociales et les préjugés religieux en décident ainsi. » (n.p.) Pauline Kergomard semble avoir raison car, dans les patronages catholiques, « on se méfie de toute exhibition, contraire à la pudeur. Gymnastique et sport y sont réservés aux garçons » (Dessertine & Maradan, 2002, para. 11).

Au-delà de l’espace éducatif, la conception qui associe féminité et confinement dans la sphère domestique s’illustre par les débats sur les Jeux Olympiques. C’est ainsi que Frantz Reichel relate, dans un article du *Figaro* paru le 16 juin 1914, les décisions prises par le Congrès des Comités olympiques nationaux organisé dans le cadre du vingtième anniversaire de cette compétition mondiale. À la question de savoir si « les femmes doivent [...] être admises à prendre part aux Jeux olympiques, [...] la France d’accord avec les États-Unis et le Japon

demandaient qu'elles ne fussent pas admises estimant que la place des femmes n'était pas dans les exhibitions publiques » (p. 4).

Il est possible de comprendre cette demande française en lien avec la prédominance de délégués aux opinions catholiques et conservatrices¹⁹. D'autant plus que la séance est présidée par le baron Pierre de Coubertin. Personnage important en ce qu'il a contribué à l'introduction du sport à l'école et à la fondation des Jeux Olympiques modernes, Brohm (1986) le considère toutefois comme « un homme politique conservateur, élitiste et sexiste, un colonialiste raciste » (cité par Étienne & Étienne, 2004, p. 36). Sa volonté d'un ordre social conservateur et sexiste s'explique peut-être par ses racines familiales catholiques (il envisagera d'ailleurs de devenir prêtre) puis sa scolarisation dans une école jésuite et son inscription dans une université catholique (Clastres, 2005).

Sa conviction religieuse a-t-elle influencé les débats lors de ce Congrès des Comités olympiques ? Y a-t-il pris part ou s'est-il tenu au rôle de président de séance ? Dans le cas de cette deuxième hypothèse, nul doute que le baron a été désappointé lorsque, « à une très forte majorité, la participation des femmes aux Jeux Olympiques a été votée » (Reichel, 1914, p. 4). Car deux années auparavant, tandis que s'organisaient les Jeux de Stockholm, il se réjouissait que « le Comité suédois [...] a[it] refusé cet engagement [...] signé d'une néo-amazone qui prétendait concourir pour le Pentathlon moderne ». Dans un article de la *Revue olympique* paru en juillet 1912, il considère en effet que « les Jeux olympiques doivent être réservés aux hommes » (p. 109). D'une part car « il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée » et il n'est pas question de « consentir aux femmes l'accès de toutes les épreuves olympiques » (p. 109). D'autre part car « le dogme de l'égalité des sexes » suppose l'organisation d'épreuves mixtes. Or « quelles que soient les ambitions athlétiques féminines, elles ne peuvent se hausser à la prétention de l'emporter sur les hommes ». Il pourrait alors être envisageable « de doubler les concours d'hommes d'un concours de femmes dans les sports déclarés ouverts à celles-ci » mais cela pose le problème des conditions matérielles²⁰ (« organisateurs déjà surchargés, [...] délais déjà trop courts, [...] difficultés de logements et de classement, [...] frais déjà excessifs »). Par conséquent, « impraticable, inintéressante, inesthétique, et [...] incorrecte, telle

¹⁹ Les délégués français à ce Congrès sont Albert Glandaz et Albert Bertier de Sauvigny. Les délégués des comités olympiques nationaux sont, pour la France, le comte Clary, Christmann, Joseph Lemercier, le marquis de Polignac, le baron du Teil et Paul Rousseau (Reichel, 1914).

²⁰ Cela n'est pas sans rappeler l'argumentation des parlementaires ayant trait à l'éducation physique des filles lors des débats de la loi George.

serait [...] cette demi-Olympiade féminine » (p. 110). De ce fait, dans sa conception des Jeux olympiques, la femme ne doit tenir qu'un rôle : celui d'applaudir.

Cependant, l'exigence de confinement de la femme dans la sphère privée ne saurait être que le fait de la doctrine catholique. Elle trouve une résonance avec les normes de la société patriarcale²¹. Le processus de rationalisation sociale du XIX^e siècle s'est en effet accompagné d'une distinction entre vie privée et vie publique. Sous prétexte de différences sexuées naturalisées, la première est attribuée aux femmes et la seconde, réservée aux hommes²² (Guiné, 2005). Au début du XX^e siècle, « les partisans de la laïcité croyaient alors, comme les autres, à la théorie des deux sphères : aux femmes le privé, la religion, la famille, la sensibilité ; aux hommes le public, la raison, la politique et le commerce » (Schnapper, 2021, p. 143). La femme serait alors reléguée à la sphère privée car sa destinée serait le mariage et la maternité (Jamain-Samson, 2008).

²¹ Si, à l'origine, le patriarcat désigne « un système de relations sociales où les chefs de famille, des mâles, règnent sur l'ensemble des personnes dépendantes qui en font partie » (Melançon, 2000, p. 79), il est employé dans ce travail dans le sens d'une organisation sociale conférant le pouvoir aux hommes, au détriment des femmes.

²² Cependant, Ariès et Bender en appellent à la prudence de ne pas considérer sphère privée et publique comme deux espaces étanches (Richet, 1997).

Conclusion du chapitre 3

Il a été démontré, grâce à ce troisième chapitre, que les réticences envers la gymnastique féminine peuvent être attribuées en partie à l'Église catholique. D'une part car elle conçoit le projet éducatif de la Troisième République comme une manière de soustraire les filles à son influence (1). Méfiante envers les républicains, l'Église catholique l'est donc aussi envers la gymnastique, que Jules Ferry rend obligatoire en même temps qu'il instaure l'instruction obligatoire et laïque (1.1). De la même manière, les catholiques se montrent hostiles à toutes les institutions qui se proclament favorables à la République laïque, dont la Ligue de l'enseignement fait partie. Pour organiser sa contre-attaque, l'Église développe alors ses propres patronages (1.2).

Mais si la gymnastique pourrait permettre de reprendre la mainmise sur l'éducation des filles par ses vertus éducatives, elle leur est toutefois rarement proposée. Les activités physiques, encore inspirées par les principes de l'armée, sont en effet généralement peu adaptées à l'image de la femme chrétienne que le clergé se propose de former (2). Dans l'article de *L'Éducation catholique* du 1^{er} décembre 1882, l'auteur, après avoir retranscrit la lettre de la mère chrétienne, en témoigne : « en imposant aux jeunes filles les exercices de gymnastique ; elle [la franc-maçonnerie] veut étouffer en elles le sentiment de réserve et de modestie chrétienne qui est leur plus précieux ornement. » (p. 356) Associée à la faute originelle, la femme se doit au contraire d'être modeste. Pour que son corps, fortement sexualisé, ne devienne pas source de tentation et de danger, sa pudeur doit s'incarner dans la dissimulation de sa nudité (2.1), la retenue dans ses attitudes (2.2) et la relégation dans la sphère privée (2.3).

Cette image de la femme trouve une résonance avec les normes sociales. Si la pudeur doit être comprise comme une exigence du christianisme²³ par rapport à la faute première d'Ève, elle est aussi caractéristique de la mentalité aristocratique (Jamain-Samson, 2008), qui est d'ailleurs « presque exclusivement catholique » (Cuchet, 2014, p. 367). En effet, étant donné que la femme de la haute-bourgeoisie « est une vitrine qui offre de manière ostentatoire, une référence à la situation matérielle de son mari, [...] elle a un devoir de représentation qui passe

²³ Il a été démontré que la conception selon laquelle le corps de la femme est source de tentation est également caractéristique de la religion islamique : « la pudeur est un principe fondamental régissant les comportements, les sentiments et les attitudes de la femme dans les sociétés arabo-musulmanes. » (Khmailia, Mikulovic, & Bui-Xuân, 2011, p. 46)

bien entendu par la parade vestimentaire mais aussi par l'attitude corporelle et les usages du corps » (Terret, 1992. Cité par Jamain-Samson, 2008, p. 91). C'est la raison pour laquelle Édouard Angerstein et Gebhard Eckler (1892) regrettent que « la jeune fille, surtout dans les classes élevées de la société, ne peut, pour des raisons de convenances, se livrer à de bruyants ébats, et les exercices gymnastiques [...] lui sont offerts, à l'école, beaucoup plus parcimonieusement qu'aux garçons » (p. 10).

Au-delà de sa signification religieuse, la pudeur s'inscrit donc aussi dans le cadre d'une société où s'exerce la domination des hommes sur les femmes. Peut-être est-ce parce le christianisme est l'une des religions fondées sur la valorisation d'une culture patriarcale (Dubesset, 2008). Réciproquement, le patriarcat, au-delà d'« un simple système d'oppression sexuelle, [...] est aussi l'expression d'un système politique qui a pris appui, dans nos sociétés, sur une théologie » (Badinter, 2002, p. 191).

Chapitre 4. L'éducation physique des filles : enjeu d'une société patriarcale.

Introduction du chapitre 4

Je vous ai donné le remède, madame ; dites à vos sœurs de faire toutes beaucoup de gymnastique, et d'en faire faire plus tard à leurs enfants, puis à leurs petits-enfants. Avant cinq ou six générations, la femme sera Alcide, à la barbe des hommes. Je vous laisse à penser si ceux-ci seront furieux. Surtout, madame, je vous en prie, n'allez pas montrer ma lettre à monsieur votre mari. Il m'en voudrait d'avoir éventré le secret de la conspiration des hommes contre la gymnastique des femmes.

Léo Claretie (*L'école des dames*, 1907, p. 41).

Ces propos du romancier Léo Claretie constituent la réponse à l'interrogation qu'il pose dans l'introduction de son chapitre « La femme et la gymnastique » de son ouvrage *L'école des dames* paru en 1907. Il se demande en effet : « Madame, ne trouvez-vous pas que dans l'éducation de vos filles, la gymnastique est un élément à peu près négligé ? Est-ce oublié volontaire ? Est-ce une omission imprudente ? Le législateur fit-il preuve de téméraire légèreté ? ou bien agit-il en pleine connaissance de cause et de propos délibéré ? » (p. 35) Il s'agirait plutôt d'une décision réfléchie : « le discrédit où est tombée la gymnastique au cours de l'éducation féminine est le résultat d'un calcul », estime Léo Claretie (p. 35).

Voilà qui est dit : l'opposition à la gymnastique féminine est la conséquence d'une conjuration masculine¹. Il est vrai que, dans un contexte où « la femme mariée a besoin de l'autorisation de son époux pour toutes les démarches de la vie courante² » (Klejman & Rochefort, 1989, p. 195), l'éducation physique apparaît d'autant plus inquiétante qu'elle offre une possibilité d'émancipation (1). C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle fait l'objet de revendications féministes³ (2).

¹ Par conséquent, il apparaît étonnant que Léo Claretie dévoile un tel « secret ». Ce n'est certainement pas dans l'objectif de favoriser l'émancipation des femmes. Évoquant le féminisme, il déclare dans le premier chapitre de ce même livre (1907) : « j'ai l'honneur, madame, de mettre mes hommages sous vos pieds » (p. 11), ce qui signifie qu'il le méprise. Ce qui ne l'empêche pas de croire aux fondements de ce que ce mouvement revendique, affirmant « que le féminisme est excellent en soi et vrai théoriquement, que la femme a tous les droits, mais qu'elle a intérêt à ne jamais les réclamer » (p. 10). En effet, le féminisme, qu'il semble assimiler à une carrière de député, ne serait pas compatible avec la maternité, la femme n'ayant plus le temps de se consacrer à sa fonction maternelle et maritale. En outre, il vaut mieux choisir la maternité à la carrière politique, étant donné que la force de la femme est sa faiblesse : « Plus la femme est touchante et plus l'homme est son esclave. Les pleurs d'une jolie créature ont beaucoup plus d'efficacité que l'attitude altière de la beauté. » (p. 11)

² Elle ne peut pas, par exemple, demander un crédit dont la valeur excède 19 francs, inscrire les enfants à l'école ou bénéficier de l'argent du compte d'épargne sans le consentement de son mari. La législation ne l'autorise qu'en 1907 à disposer de son salaire, qu'en 1938 à jouir de sa capacité civile et qu'en 1944 à exercer ses droits politiques (Klejman & Rochefort, 1989).

³ Darmon (1983) a bien montré la difficulté de parler de « féminisme » sans faire d'anachronisme (cité par Mosconi, 1990). Si, aujourd'hui, il s'agit d'un mouvement social revendiquant l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes, le terme ne renvoyait pas à la même réalité au XIX^e siècle. À cette époque, il désigne les hommes efféminés, manquant de virilité (Pavard, Rochefort, & Zancarini-Fournel, 2020).

1. Un outil d'émancipation

« L'émancipation de la femme a [...] plusieurs facettes qui ne sont pas sans lien les unes avec les autres. » (Cacouault-Bitaud, 2007, p. 31) Il est vrai que la pratique de l'éducation physique offre aux femmes la possibilité de s'émanciper intellectuellement (1.1), financièrement (1.2), physiquement (1.3) et par le vêtement (1.4).

1.1. Une émancipation intellectuelle

Dans un article de *La Petite Presse* paru le 8 octobre 1880, un auteur inconnu annonce l'ouverture, par la ville de Montpellier, d'un collège d'enseignement secondaire pour les filles. Il y indique que la gymnastique, qui figure au programme, « complétera, par le développement du corps, le développement de l'intelligence » (n.p.). Si l'exercice physique rend possible les aptitudes intellectuelles, c'est peut-être parce que le travail du corps dispose aux exercices de l'esprit. Car au XIX^e siècle, « le travail qui redresse est aussi celui qui discipline » (Vigarello, 2004, p. 167). Ainsi, Julien Penel considère, dans un article de *La France* du 2 août 1880, que « l'exercice physique, contenu dans certaines limites, dispose au travail intellectuel » (p. 1). De même, le 4 juin 1904, dans *Le Phare de la Loire*, « vieille feuille républicaine de Nantes » (Charle, 2004, p. 164), celle qui écrit sous le pseudonyme Sandrine affirme : « Après les exercices violents cessés avant toute fatigue, l'esprit est dispos et prêt à travailler tandis que le corps se repose. » (p. 4)

Avec l'enseignement de la gymnastique, l'auteur de l'article de *La Petite Presse* (1880) espère toutefois « qu'on ne voudra pas faire des jeunes filles des femmes savantes ; mais leur donner, comme dit Clitandre, des clartés de tout » (n.p.). Si Edmond Lepelletier s'est appuyé sur *Les Femmes savantes* de Molière⁴ pour se réjouir de la nomination de la première femme professeure de gymnastique, l'auteur y a ici recours pour exprimer son antipathie envers celles qui manifestent une ambition intellectuelle. Clitandre, en effet, est un personnage inventé par

⁴ L'utilisation de Molière comme référence dans les discours de l'époque est étayée par Mosconi (1990), qui y voit « un élément très important des débats idéologiques du XIX^e siècle sur l'éducation des filles et un point d'appui majeur de l'idéologie sexiste de ce temps » (p. 27).

Molière pour condamner les femmes savantes et plutôt leur autoriser l'accès à un savoir modéré. Ceci converge avec le point de vue catholique, pour qui « la figure de la “femme savante” remplit la même fonction de repoussoir » (Mosconi, 1990, p. 33) en ce qu'elle incarne une vocation contre-nature, le travail de l'esprit étant, à l'instar de celui du corps, jugé réservé aux hommes⁵ (Perrot, 1984). Ainsi, Monseigneur Dupanloup, « acteur central du catholicisme libéral » (Milbach, 2014, p. 353) qui s'intéresse à l'éducation des filles de la bourgeoisie (Mayeur, 1971), préfère parler de « femmes studieuses » pour résumer son projet d'une instruction modérée, suffisante pour qu'elles ne soient pas ignorantes mais pas exagérée pour ne pas les émanciper (Mosconi, 1990). Du côté républicain, Gabriel Compayré défend, à l'occasion d'un discours pour la distribution des prix au lycée de Lyon, la thèse d'un « juste milieu » (Fabre, 2021). De tels propos, qui illustrent une forme de conservatisme républicain, rappellent ceux de l'anthropologue Paul Broca. Dans son rapport sur l'enseignement secondaire des jeunes filles⁶ (1880), qui résume à lui seul son activité de sénateur (Lalouette, 1995), il valorise lui aussi une modération du savoir : « Beaucoup de jeunes filles seraient capables, sans doute, de suivre jusqu'au bout et avec succès tout le programme des lycées ; mais il ne s'agit pas de leur donner toutes les connaissances qu'elles sont aptes à acquérir. » (*JORF* du 19 juillet 1880, p. 8368) Pour les républicains comme pour les catholiques, les connaissances intellectuelles dont peuvent disposer les jeunes filles doivent ainsi se situer « entre l'ignorance niaise et la vaine érudition » (Fabre, 2021, p. 148). Si la gymnastique permet donc à l'esprit de se concentrer, elle ne doit pas trop prédisposer les filles à la culture de leur intelligence pour ne pas les émanciper.

1.2. Une émancipation financière

Dans un article du quotidien algérien *Les Nouvelles* paru le 19 mai 1908 (annexe 16), un auteur anonyme commente « la journée des gymnastes » qui s'est déroulée la veille et au cours de laquelle ont performé des jeunes filles. S'« ils auraient dû se trouver au Champ de

⁵ C'est d'ailleurs l'une des raisons qui pourraient expliquer les réticences à la généralisation de l'éducation physique des filles. Pourquoi, en effet, leur autoriser, étant donné qu'elles n'ont pas la même vocation que les garçons ?

⁶ Il s'agit du « rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, par M. Paul Broca, sénateur ».

Manœuvres⁷ ceux qui nient les progrès du féminisme », c'est d'abord parce qu' « ils auraient vu une femme professeur de gymnastique » (n.p.). Est-ce une avancée féministe parce qu'une femme enseigne une discipline jugée peu conforme à son genre ? Ou faut-il plutôt y voir une émancipation sur le plan économique ? Cette deuxième hypothèse apparaît d'autant plus probable qu'elle entre en résonance avec les propos du journaliste Jacques Landau. Dans un article de *La Presse* du 3 septembre 1900, il considère que « l'enseignement de l'éducation physique offre aux femmes un débouché » car « comme condition économique, il n'y a pas de meilleure profession » (p. 2).

Cette possibilité d'enseigner spécifiquement la gymnastique a été rendue possible grâce la création des collèges et lycées de jeunes filles par la loi Camille Sée du 21 décembre 1880, qui exige en parallèle la formation d'enseignantes du secondaire (Luc & Nicolas, 2006). Hors de question, en effet, de confier cet enseignement aux hommes suite aux polémiques qu'avaient engendrées les cours Duruy (Condette, Luc, & Verneuil, 2020). Ainsi, « alors que la plupart des professions intellectuelles restent pratiquement fermées aux femmes, les fonctions de professeur et de directrice ont [...] constitué un débouché professionnel de valeur » (Condette, Luc, & Verneuil, 2020, p. 119). En effet, « pour devenir professeur de lycée, il faut passer l'agrégation », dont le concours « apparaît alors comme la voie de la promotion pour les femmes et le seul moyen pour elles de faire jeu égal avec les hommes » (Cacouault-Bitaud, 2007, p. 18). Dans un contexte où, au début du XX^e siècle, « l'on considère encore qu'une jeune fille ne peut réellement se réaliser qu'à travers le mariage et la maternité⁸ » (Pavard, Rochefort, & Zancarini-Fournel, 2020, p. 146), l'école normale devient ainsi le « symbole d'ascension sociale et intellectuelle » (Cacouault-Bitaud, 2007, p. 41). C'est la raison pour laquelle, « jusqu'en 1914, les enseignantes du secondaire [...] peuvent être considérées comme de courageuses pionnières » (Luc & Nicolas, 2006, p. 93). Discriminées, moquées et surveillées, leur quotidien n'est pas aisé. Déjà, en 1888, Edmond Lepelletier l'avait présagé : « on pourra plaisanter le professeur de gymnastique pour jeunes filles », écrivait-il dans un article du *Rappel* le 1^{er} décembre. Justement, peu de temps après la nomination de Mme Grandin comme professeure de gymnastique au lycée Molière, un auteur s'interroge, dans un article du journal *Le Petit Champenois* du 1^{er} décembre 1888 : « À quand la nomination d'une commandante de

⁷ Le Champ de Manœuvres était un quartier de la ville d'Alger dédié aux manœuvres et aux entraînements militaires. Il est probable que la fête de gymnastique à laquelle l'auteur fait référence se soit déroulée en ce lieu.

⁸ Aujourd'hui encore, « pour la fille maghrébine, le mariage, la maternité ayant été les buts suprêmes qu'elle a appris à vouloir atteindre et qui définissent son identité en tant que femme, lui paraissent être réellement et effectivement les situations les plus logiques pour une femme » (Khmailia, Mikulovic, & Bui-Xuân, 2011, p. 45).

bataillon scolaire ? » (n.p.) La sanction sociale apparaît d'autant plus importante pour cette femme nommée dans un prestigieux lycée de la capitale. Car si le professorat est source d'émancipation, il est davantage valorisé quand il s'exerce en lycée et dans une ville renommée. Autrement dit, « un poste à Paris [...] [est] le sommet d'une carrière » (Cacouault-Bitaud, 2007, p. 62).

Mais au-delà de la présence d'une femme professeure de gymnastique lors de la « journée des gymnastes » en Algérie, l'auteur attribue en second lieu les avancées féministes à la performance physique des jeunes filles. Ainsi, « ceux qui nient les progrès du féminisme [...] auraient poussé des Oh ! Et des Ah ! De surprise en considérant la crânerie avec laquelle des demoiselles entre six et douze ans exécutaient des mouvements de boxe et de chausson ! » (n.p.) Autrement dit, les jeunes filles auraient performé avec une certaine fierté, supériorité, prétention ou insolence dans ce que Holt et Vigarello (2005) définissent comme un « art de combat au corps où coups de poing et coups de pied s'enchaînent successivement pour mieux atteindre l'adversaire » (p. 317). Le fait que des jeunes filles le pratiquent semble soulever deux inquiétudes.

D'une part, s'apparentant à la boxe, il s'agit d'un sport où s'exprime la pure force (Perrot, 1984), remettant ainsi en cause la représentation sociale de la femme. En effet, « montrer ou exercer sa force, se livrer à un combat, porter ou recevoir des coups [...] sont autant d'attributs concrets ou symboliques donnés comme incompatibles avec la féminité » (Louveau, 2006, p. 139).

D'autre part, la pratique féminine d'un art martial pose la question de la domination et soulève la crainte d'un renversement de l'ordre des sexes. L'auteur de l'article du quotidien *Les Nouvelles* l'affirme : « Il ne restait plus à l'homme qu'une seule supériorité sur la femme : la force. » Si l'« on dresse la femme dans l'art de faire le coup de poing, [...] quel homme consentira désormais à se marier ? » (n.p.) Se dessine ici la crainte d'une émancipation physique, qui pourrait sous-entendre la domination des femmes sur les hommes dans l'espace domestique.

1.3. Une émancipation physique

Si le docteur Monin est favorable à l'amendement de Talandier lors des débats parlementaires de la loi George (1879), c'est parce que, s'il « faisait porter culotte aux filles, ce serait pour la durée seulement de leurs exercices physiques, qui se passeront d'ailleurs, en famille, loin des regards jaloux... » (Monin, 1885, p. 176) Ces propos font écho à la crainte de la domination de la femme sur son mari, l'expression « porter la culotte » signifiant détenir le pouvoir dans l'espace domestique (Bard, 2010). Une idée similaire est développée par l'homme politique Pierre Joigneaux (1872). Selon lui, si l'éducation physique féminine doit être spécifique, c'est parce qu'il ne s'agit « pas de produire des commères capables de rosser leur mari » (p. 899). Le verbe « rosser », qui renvoie à l'idée d'une frappe violente, fait écho aux propos de Jacques Landau, dans son article paru dans *La Presse* du 3 septembre 1900. Parmi les avantages de l'enseignement de l'éducation physique par une femme, il retient en effet l'utilisation de « leurs connaissances si pratiques, en faisant fort à propos le coup de poing ou en jouant du chausson ! » (p. 2)

L'éducation physique est donc envisagée comme un moyen de garantir une certaine force physique. Les propos de Fioravanti, dans un article de *La Vie au grand air* paru le 24 janvier 1903, en témoignent. Évoquant les exercices préférés des enfants de l'établissement Piazza à Paris où il est allé observer la séance de gymnastique de la classe enfantine, il remarque que la lutte à la corde « se termine toujours par la lutte des sexes, c'est-à-dire un match des messieurs contre les demoiselles ». Il ajoute : « ce sont, naturellement, mais non sans peine parfois, les garçons qui dominent la situation [...]. Dans quelques années, ces demoiselles prendront leur revanche. » (p. 60) Si l'auteur ne se prononce pas sur ce futur renversement des rôles, ses paroles permettent de comprendre la crainte de nombre de ses contemporains.

Ainsi, dans un article de *La Liberté* paru le 5 avril 1876, le docteur Adolphe Nicolas réagit à l'acceptation du conseil municipal de la Seine de la proposition du sénateur Talandier, en 1875, d'introduire l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de filles du département. Le docteur estime, en parlant de la femme, que « le développement de ses muscles n'est sans doute pas limité », ce qui n'est pas sans rappeler l'opinion du sénateur Paul Broca sur la capacité des filles à suivre un programme complet d'enseignement secondaire. Mais, à l'instar du sénateur, il ne s'agit pas, pour elles, de chercher à surpasser leurs limites. Car si « certaines constitutions féminines pourraient bien arriver [...] aux proportions viriles, [...] les partisans les plus

enthousiastes de la méthode reculeraient sans doute devant les effets d'une pareille transformation si elle était générale » (n.p.). Le médecin semble faire ici référence à ceux qui craignent un renversement de l'ordre des sexes : des hommes, assurément, quelques femmes, certainement, et des catholiques, sans aucun doute. Car la soumission de la femme à l'homme est inscrite dans la Bible : « que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur », peut-on ainsi lire dans le Nouveau Testament (cité par Richet, 1997, p. 129).

D'ailleurs, un article du 12 juin 1882 paru dans le *Courrier du Berry* (annexe 17), un journal régional favorable à ce qu'il nommait « une monarchie chrétienne et tempérée » (Retronews, s.d.), l'atteste. L'auteur s'attache en effet à scénariser un dialogue entre « Maigremine » et « Rusticus » pour, implicitement, évoquer la crainte d'un renversement de l'ordre genré. Il commence par présenter le colonel Riu : « ce colonel est à tout faire, puisqu'il peut faire évacuer la Chambre, coffrer les députés et qu'il inspecte encore les jeunes filles⁹. » Maigremine n'y croit pas : « Qu'un colonel aille inspecter des garçons, cela se comprend ; mais qu'il aille inspecter des filles, et des jeunes encore, cela n'est pas possible. » Mais, comme lui remémore Rusticus, il semble avoir oublié que « nous sommes en République et que sous ce régime, toutes les bêtises ont droit de cité ». Si l'inspection des écoles normales par le colonel Riu est bien réelle, Maigremine ne comprend pas son intérêt « pour des jeunesses de dix-huit ans, qui ne seront jamais des amazones et préféreront toujours les rubans aux plumets ». Il s'inquiète même : « sa moustache et sa voix [du colonel] doivent les faire trembler¹⁰. » Mais Rusticus est là pour lui rappeler qu' « une fois qu'on a passé dans les écoles normales, on ne tremble plus, on n'a peur de rien ». Parce qu'il ne voudrait « point d'une femme comme cela », Rusticus lui conseille alors de se dépêcher à se marier « car dans dix ans, on n'aura plus le choix, elles seront toutes coulées au moule de l'État et timbrées du sceau Ferry » (p. 2). Ainsi, si cette scénarisation entre deux personnages fictifs permet à l'auteur de critiquer le projet éducatif de la Troisième République et de se conformer à l'orientation chrétienne du journal ; ses propos semblent aussi révéler la crainte d'un renversement de l'ordre genré.

⁹ Le décret du 2 avril 1882 stipule en effet que « M. le colonel Riu, commandant militaire de la Chambre des députés, est chargé, pendant la durée des vacances parlementaires, d'une mission d'enquête et d'inspection relative à l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles normales » (ministère de l'Instruction publique et des cultes, 1882, p. 25).

¹⁰ Ces propos font écho aux recommandations du sénateur Jules Barthélémy Saint-Hilaire. Dans la préface du livre *La gymnastique pratique* de Napoléon Laisné (1850), il conseille en effet : « Au lieu de la brièveté et de la sécheresse impérieuse des commandements presque militaires adressés aux garçons, le professeur intelligent prendra pour elles des formules plus allongées et moins brusques. » (Cité par Andrieu, 1999, p. 50)

Cette peur que la pratique féminine des exercices physiques soit une manière d'assurer aux femmes une domination sur les hommes, notamment dans la sphère domestique, l'écrivaine Myriam Harry¹¹ l'a bien comprise. Son opinion est relatée dans un article de *La Dépêche* paru le 12 janvier 1914. André Gayot, professeur de lettres, conseiller municipal de Paris et conseiller général du département de la Seine, y rapporte l'opinion « des Artistes, des Femmes de Lettres, des Femmes du Monde, des *Sportwomen* » sur la pratique sportive féminine dans le cadre d'une enquête initiée par le journal. Ainsi, si Myriam Harry considère que le sport est nuisible à la femme, c'est parce qu'il « la rend indépendante énergique, volontaire et lui donne facilement l'illusion qu'elle est égale, sinon supérieure, à l'homme ». Autrement dit, il développe des qualités ne lui permettant guère de « supporter avec douceur le rôle que lui assigne la nature ». Selon elle, il conviendrait plutôt de développer chez la femme « sa docilité, sa passivité, sa divine infériorité » car « c'est alors seulement qu'elle pourra régner sur l'homme¹² » (Myriam Harry. Citée par André Gayot, 1914, p. 5). Forcément, de tels propos ne laissent pas André Gayot indifférent : « Obéir pour régner... [...]. Elle réclame la docilité, la passivité, l'esclavage... mais pour dominer mieux les faibles hommes ! » Ainsi, lorsqu'il écrit que « les réflexions que notre enquête lui a suggérées touchent à bien de graves problèmes » (p. 5), le journaliste semble faire référence à la crainte d'une domination des femmes sur les hommes, d'autant plus dangereuse qu'elle est insidieuse. Ce n'est en effet pas par la pratique d'une activité sportive, à laquelle elle s'oppose, que Myriam Harry entend mettre en pratique son projet mais, au contraire, par le développement de la docilité, de la passivité et de l'infériorité. Qui pourrait alors se méfier d'une entreprise se proposant de cultiver des qualités considérées comme féminines ?

Pourtant, alors que la vie de Myriam Harry est le reflet d'une certaine indépendance par ses nombreux voyages entre l'Orient et l'Occident, l'écrivaine défend une vision traditionnelle de la femme et se positionne favorable au mariage (Guillemot, 2021). S'opposant au féminisme¹³, elle revendique plutôt l'ère de la féminité.

¹¹ Celle qui écrit sous le pseudonyme de Myriam Harry s'appelle en réalité Maria Shapira. Née en 1869 à Jérusalem, elle s'installe en France en 1887 et elle y décède en 1958. Écrivaine, elle est la première femme lauréate du prix Femina (1905), créé en réaction au refus du jury du prix Goncourt de la récompenser sous prétexte qu'elle est une femme. Ses nombreux voyages contribuent par ailleurs à inspirer son œuvre littéraire (Guillemot, 2021).

¹² Cette analyse rejoint celle de Léo Claretie (1907), évoqué dans l'introduction de ce chapitre, pour qui la force de la femme est sa beauté.

¹³ Un article, paru dans *l'Excelsior* le 16 mai 1916, en témoigne. Myriam Harry y évoque « l'odieux féminisme dont la France [...] a été menacée » et qui rassemblait « ces créatures masculinisées qui [...] revendiquaient

1.4. Une émancipation vestimentaire

Nombre de recherches contemporaines ont démontré la fonction symbolique du vêtement (Bard, 2010) en qu'il contribue à construire et maintenir la différence des sexes (Barbier, Bargel, Beaumont, Darmon, & Dumont, 2021). Ce rôle dans l'apprentissage de son genre, la féministe Madeleine Pelletier l'avait déjà appréhendé. Selon elle, « le vêtement féminin résume de façon simple, évidente, l'esclavage des femmes » (Bard, 2010, p. 241). Par conséquent, ainsi que l'a montré Vigarello (2007), les fluctuations des normes de beauté, auxquelles participe la parure vestimentaire, « épouse[nt] les grandes dynamiques sociales, les ruptures culturelles, les conflits de genre ou de génération » (p. 255). « Les lents changements de la domination exercée sur les femmes, par exemple, ont bien leurs correspondances dans l'univers esthétique : l'exigence traditionnelle pour une beauté toujours “pudique”, virginale, surveillée s'est longtemps imposée. » (Vigarello, 2007, p. 11) Cette fonction symbolique du vêtement dans la construction du genre peut être comprise selon deux perspectives.

Par l'ampleur du mouvement qu'il autorise, d'une part. Le corset est un exemple permettant d'illustrer le « carcan corporel » (Jan, 2010, p. 251) que peut représenter le vêtement. « En modelant le corps, le corset donne à la femme une allure statuaire et contribue à créer l'image d'une femme-objet, d'une femme emprisonnée, entravée dans ses mouvements et donc dépendante de l'homme. » (Jan, 2010, p. 253) Par conséquent, au XIX^e siècle, il est « impossible [...] de penser cette silhouette [féminine] hors de la contrainte du corset, ce qui en limite la mobilité » (p. 158). Mais le corset n'est pas le seul vêtement à participer à l'asservissement des femmes. La jupe y contribue tout aussi efficacement. D'ailleurs, dans un article de *La Revue* du 15 décembre 1913, la féministe Jane Misme l'envisage comme « le symbole et l'instrument de l'inégalité des sexes » (p. 505). À l'inverse, le pantalon est de rigueur pour l'homme : « plus simple et plus pratique, libérant les jambes, il contraste avec [...] la “prison” symbolique que

beaucoup de choses au nom de l'égalité des sexes, alors que leur “divine infériorité” les eut mieux servies » (p. 2). Pourtant, la plupart des féministes revendiquent l'égalité tout en prônant le maintien de la féminité, craignant la virilisation des femmes. Cela fera d'ailleurs l'objet d'un développement spécifique dans une prochaine partie.

constitue la robe. » (Jamain-Samson, 2008, p. 16) Mais au-delà d'une liberté de mouvement différenciée¹⁴, jupe et pantalon ont une autre signification, cette fois en termes de sexualité.

Il s'agit là de la seconde manière de comprendre la fonction symbolique du vêtement dans l'apprentissage du genre. La robe, ou la jupe, met en évidence la faiblesse de la femme par l'accès à son corps qu'elle rend possible (Pellegrin, 1999. Citée par Jamain-Samson, 2008, p. 20) et la disponibilité sexuelle que cela signifie. « Elle seule peut stimuler l'imagination et la rêverie masculine en mettant en alerte tous les sens de l'homme. » (Jamain-Samson, 2008, p. 13) C'est donc parce qu'elle est garante de l'ordre des sexes que « la jupe reste le fétiche auquel on ne touche point sans scandale » (Misme, 1913, p. 505).

Ces normes vestimentaires féminines, qui érigent le corset et la robe comme modèles, sont mises en péril par la pratique de la gymnastique. Effectivement, comme le démontre Jane Misme dans son article de 1913 : « tant que durera l'omnipotence de la jupe et du corset, aucun professeur ne sera vraiment libre de développer intégralement les facultés physiques de ses élèves. » (p. 506) De même, dans un article du *Manuel général de l'instruction primaire* le 23 octobre 1909, Léo le constate : « pour assurer les heureux effets de cette culture physique¹⁵, il faut cesser d'habiller nos jeunes filles comme des poupées et de les sangler dans des corsets ou des jupes collantes qui paralysent leurs mouvements les plus naturels. » (p. 66) Ces propos sont confirmés par les recherches de Vigarello (2007) : la gymnastique « diffuse l'image du mouvement, celle d'une dynamique que les cambrures corsetées ne sauraient autoriser » (p. 171). C'est notamment à cause de cette « tendance actuelle vers un caractère de fausse esthétique qui ôte à l'enseignement, avec son effet pour la vraie beauté, toute valeur pratique » (p. 506) que Jane Misme (1913) attribue le difficile accès des femmes à la culture physique. Cette analyse fait écho aux propos de M. Rolland, chef de service de l'instruction publique, le 28 juillet 1906 à l'occasion de la cérémonie de distribution des prix du pensionnat colonial, à Fort-de-France. Son discours est restitué dans le *Journal officiel de la Martinique* quelques jours plus tard. Il attribue notamment le « tollé » qu'a représenté l'initiative d'introduire la gymnastique dans les lycées de jeunes filles au « costume spécial qui assure la liberté des mouvements » et jugé « pas convenable » (p. 382). Autrement dit, c'est parce que l'activité physique permet, par le costume, de s'émanciper, qu'elle est si controversée.

¹⁴ « Enserres dans d'autres formes de convenances, les hommes ne sont pas moins contraints de construire et d'afficher leur identité sexuelle. » (Houte, 2014, p. 349) Le haut-de-forme, ce grand chapeau haut et cylindrique, par exemple, est particulièrement astreignant.

¹⁵ L'auteur fait référence ici à la marche, la natation, la course, le saut, l'escrime et le canotage.

En définitive, face à cette possibilité d'émancipation sur le plan intellectuel, financier, physique comme vestimentaire ; l'éducation physique fait partie de ces « espaces réservés » instaurés par les hommes pour se rassurer dans leur masculinité (Terret, 2013, p. 42). « Menacés dans leurs privilèges, contraints à se mesurer directement aux femmes, [...] [ils] résistent tant qu'ils peuvent en fermant autant que possible leurs territoires [...], nourrissant par là même la combativité féminine. » (Klejman & Rochefort, 1989, p. 343-344) Il est vrai que la gymnastique fait partie des revendications des féministes.

2. L'éducation physique : objet des revendications féministes

Si ceux qui préconisent la gymnastique féminine ne sont pas nécessairement féministes, à l'inverse, la plupart des féministes revendiquent la pratique d'une activité physique. Celle-ci est effectivement envisagée comme une manière de se libérer de leur condition subordonnée. Pour Jane Misme, elle permettrait par exemple de rendre la femme moins servile dans son ménage (*La Revue*, 15 décembre 1913). De même, pour le docteur Bayard (1907), étant donné que, « grâce aux exercices physiques, la femme s'affranchit du joug masculin, [...] l'avènement de la femme aux sports, c'est peut-être la solution au problème féministe¹⁶ » (cité par Bohuon, 2008, p. 249). Cela fait écho aux propos du docteur Maury, pour qui « le goût du sport chez la femme est né de son amour de l'indépendance » (*Journal de la jeune fille*, juillet 1912, p. 182).

Toutefois, si l'accès à la gymnastique est une revendication partagée par les féministes, la manière de la pratiquer constitue une ligne de clivage qui les sépare. Alors que la plupart militent pour une « égalité dans la différence » (Rogers, 2004, p. 113) qui se traduit par la valorisation d'une forme de modération (2.1), Madeleine Pelletier fait figure d'exception en lançant un appel à la masculinisation (2.2).

¹⁶ Néanmoins, comme l'analyse Bohuon (2008), ses propos se contredisent. Malgré un discours au ton féministe, il n'autorise pour les femmes que quatre sports (le tennis, la marche, la natation et le patinage), interdisant tous les autres.

2.1. *Un appel à la modération*

2.1.1. Une modération dans la pratique de l'éducation physique

Dans un article de *La Fronde* du 9 mai 1902 (annexe 18), la féministe socialiste Maria Vérone, aussi avocate, valorise la pratique d'une activité physique : « Nous avons tout intérêt à faire cesser une mode stupide dont nous sommes les victimes, parce que, en nous rendant faibles et débiles, elle fait de nous les esclaves des hommes. » Toutefois, cela ne signifie pas « que la femme doive se masculiniser, perdre tout charme et toute grâce » (p. 1). De tels propos sont représentatifs de la volonté des féministes de promouvoir une activité physique atténuée. En effet, « la virilisation est aux antipodes du souci majoritaire chez les féministes de faire valoir la différence des sexes, de la préserver, et même de développer une spécificité féminine positive » (Bard, 2010, p. 235). Autrement dit, si ce sont les hommes qui sont à l'origine d'une conspiration pour construire et maintenir leur domination, il semblerait que celle-ci soit bien intégrée, y compris par celles qui souhaitent l'ébranler. En effet, « il reste communément admis, y compris chez les femmes, que le “beau sexe” ne saurait prétendre à l'égalité complète » (Houte, 2014, p. 347). Cette « revendication d'une “égalité dans la différence” doit se comprendre dans le contexte d' « une société française où la différence des sexes est très fortement déterminée par la religion, la politique et l'éducation » (Rogers, 2004, p. 113).

En cela, l'opinion des féministes rejoint celle des « gardiens vigilants du dimorphisme sexuel [qui] redoutent [...] que le geste libéré, le corps émancipé n'amènent une virilisation des femmes » (Perrot, 1984, p. 86). Il est vrai que « la pratique d'activités physiques et sportives soulève la crainte d'une virilisation excessive du corps féminin » (St-Georges, 2019, p. 52), d'autant plus vive en cette fin de siècle que « les qualités visées par l'exercice physique étant la puissance de combat et de travail, les pratiques d'alors ont une fonction de virilisation¹⁷ » (Bohuon, 2008, p. 95).

La modestie apparaît donc comme la solution à cette crainte de confusion entre les sexes et au maintien de l'ordre établi. D'après Lenskyj (1983), « la modestie féminine est devenue une préoccupation majeure au XIX^e siècle au moment où les femmes ont commencé à faire leur

¹⁷ La crainte de la virilisation par le sport est toutefois bien présente aujourd'hui. Dans un article paru dans *Marie-Claire* le 10 mars 2023, Jean-Loup Delmas relate l'injonction adressée aux femmes de ne pas muscler leurs bras. Ce qui amène Laura, qui pratique le volley-ball, à ne pas faire de pompes lors de son entraînement, par « peur d'être moche, qu'on me traite de mec, qu'on dise que je ne suis plus une femme ».

entrée dans différents domaines associés à la sphère publique » (citée par St-Georges, 2019, p. 47), dont le sport fait partie. Ainsi, au-delà de sa signification religieuse, « la modestie apparaît comme une barrière à tous ceux qui souhaiteraient aller au-delà de leur condition, de cette manière les femmes ne doivent pas se comporter en homme, ni les hommes en femme » (Cornet Furestier, 2018, p. 20). Cela renvoie à la notion de pudeur sociale, définie comme « le respect des convenances sociales » pour ne pas « entraîner la confusion dans les repères sociaux » (De Rasse, 2010, p. 127). Parce qu'elle concerne l'ensemble de la société, la pudeur sociale s'apparente à la notion de décence (Bologne, 2010 ; De Rasse, 2010) qui s'incarne, chez la femme, par la grâce et l'élégance.

Cette crainte de confusion des sexes, que la modestie doit permettre de prévenir, est partagée par une grande partie de la société. Et en premier lieu, par les catholiques.

De ce point de vue, l'avis de la femme de lettres Blanche Soyer est représentatif. Un article dans le quotidien de droite *Le Petit journal* du 20 octobre 1895 (annexe 19) est l'occasion pour elle d'affirmer la nécessaire complémentarité des sexes. En effet, c'est parce que « la grâce [...] [est un] don, enviable entre tous » et que la femme « doit le conserver précieusement, [...] qu'elle n'entrera, dans aucun cas, en compétition avec l'homme ». La baronne s'attriste alors « de voir la femme singer les allures masculines, suivre l'homme sur tous les terrains, aborder tous les sports violents ». Elle se plaint en revanche à « voir l'homme manifester sa force et sa vigueur » car « la force est sa beauté à lui, sa grâce propre ». Elle s'oppose donc à « la gymnastique à laquelle se livrent les petites filles et les jeunes filles » tout en reconnaissant qu'« il n'est qu'une gymnastique acceptable pour les femmes, gymnastique dépourvue de sauts et de cabrioles, qui ne demande aucun accessoire, qui ne force même pas à sortir de la chambre à coucher ». Mais la gymnastique pourrait être remplacée par « les travaux du ménage¹⁸ » qui ne compromettent pas « la tournure et les manières d'une désinvolture hardie, qui doit rester l'apanage de l'autre sexe ». L'écrivaine prend alors pour exemple « la reine actuelle de Suède, qui n'a pas voulu se couvrir de ridicule en recourant à la corde lisse et qui s'est mise bravement à "faire du ménage" ». Mais malheureusement pour elle, ce n'est pas le cas de toutes les femmes car « il est de notoriété publique qu'une foule de grandes dames, des reines, des impératrices, ont emprunté aux hommes ce vilain défaut [de faire du sport] ». En cela, « elles oublient qu'ici l'harmonie existait dans le contraste voulu par la Providence ; que la femme n'est que le

¹⁸ Ces propos font écho à l'analyse de la féministe Jane Misme. Dans un article de *La Revue* du 15 décembre 1913, elle écrit en effet que « certains spécialistes voient dans l'enseignement ménager un adjuvant de l'éducation physique ; et, dans les soins du ménage, une gymnastique toute trouvée à l'usage des jeunes filles » (p. 506).

complémentaire de l'homme et non sa ressemblance exacte ; que lui a reçu la force en partage, elle la grâce » (p. 4). La publication de son livre, un an plus tard, en 1896, sera l'occasion pour Blanche Soyer de réaffirmer cette idée. Elle y démontre en effet qu' « une femme masculinisée est beaucoup moins distinguée qu'une douce ménagère » et considère que « se faire des biceps masculins [...] n'est pas indispensable pour se bien porter et la force d'Hercule, [...] inutile¹⁹ » (p. 86).

La crainte de la confusion des sexes est également perceptible dans les propos de la mère chrétienne (1882) et dont la lettre a été analysée dans le troisième chapitre. Elle s'inquiète en effet de voir « toutes les jeunes filles des *écoles primaires*, des *écoles secondaires*, des *écoles normales d'institutrices* » (p. 356) transformées en « viragos » ou « garçonnières », c'est-à-dire détenir des caractéristiques viriles et ressembler à des garçons.

Plus largement, la société, lorsqu'elle n'est pas formellement opposée à la pratique physique féminine, prône elle aussi une modération dans les exercices. En première ligne se trouvent les hygiénistes, parmi lesquels le docteur Jean-Baptiste Fonssagrives. Auteur du premier traité spécialement consacré à l'éducation physique des filles, il condamne l'abus et préconise au contraire des exercices rationnels (Gleyse, 1996). De même, si, pour le docteur Monin (1885), comme pour beaucoup d'autres médecins, il est nécessaire de rendre obligatoire les exercices physiques, « il ne s'agit pas, bien entendu, de transformer les écoles de filles en hippodromes, et leurs élèves en femmes hercules » (p. 176). Il valorise au contraire la grâce et l'harmonie (Bohuon, 2008). Cela fait écho aux propos du docteur Théophile Caradec qui reconnaît que, si « les exercices gymnastiques sont de plus grande utilité encore pour les jeunes filles que pour les jeunes gens, [...] il ne s'agit pas de faire de la femme un athlète ou une virago » (*Le Petit Troyen*, 30 décembre 1906, p. 5).

« Hercule » pour Blanche Soyer et Ernest Monin, « virago » pour la mère chrétienne et Théophile Caradec : un tel lexique n'est pas anecdotique. Ce champ sémantique renvoie à l'idée de force physique et de virilité, des caractéristiques qui doivent rester associées à la masculinité pour ne pas menacer l'ordre de la société.

Ainsi, à l'instar des féministes et des catholiques, « les médecins craignent que les femmes soient reconnues comme l'égale de l'homme, qu'elles perdent leur spécificité, se virilisent »

¹⁹ Ces paroles rappellent celles du docteur Jules Delobel (*Annales de médecine et chirurgie infantiles*, 1^{er} janvier 1900), selon lesquelles les exercices visant le développement des muscles « sont inutiles et mal adaptés à la structure de la femme et à ses aptitudes physiques » (p. 423).

(Bohuon, 2008, p. 453). « Il faut, certes, former des jeunes filles fortes, vigoureuses et en santé, mais pas au point de les viriliser. » (Si-Georges, 2019, p. 67) Tout l'enjeu est donc que « les femmes soient suffisamment fortes pour porter les enfants de la nation, [...] [mais] suffisamment faibles pour rester inférieures aux hommes » (Bohuon, 2008, p. 427). C'est ce que permet une activité physique modérée où la grâce, la beauté et l'harmonie sont valorisées. C'est d'ailleurs parce que « la femme reste ce qu'elle doit être, douce, aimable », qu'Albert Hec, dans un article du journal de droite *La Libre Parole* du 30 mars 1913 (p. 5), se montre favorable à la méthode de Georges Demenÿ, « une gymnastique prophylactique, destinée à promouvoir et garantir la santé » (Bohuon, 2008, p. 497) et qui vise à former un corps harmonique et esthétique.

Le sport, même, permettrait de rendre les femmes « raisonnables », à en croire le journaliste Paul Manoury. Dans un article de *La Vie au grand air* du 20 août 1899 (annexe 20), il présente une école d'éducation physique pour filles à Dartford, en Angleterre, où les jeunes filles pratiquent le basket-ball, le tennis, la gymnastique, le cyclisme, etc. L'auteur se félicite que, « si développé que soit le goût des pensionnaires de Mme Bergmann Osterberg²⁰ pour les exercices athlétiques, elles savent rester femmes », en s'appuyant sur le témoignage de l'une d'elles. Avec « une mutinerie délicate », elle lui confie en effet que « si nous voulons être fortes, ce n'est pas pour nous masculiniser et jouer à l'homme [...] car nous adorons les chiffons ; nous savons même être coquettes... quand il le faut et comme il faut ; et nous avons la prétention de devenir de bonnes épouses et des mères de famille modèle ! » Symbole de cette coquetterie est un concours organisé par la directrice de l'école, dont la règle était de se costumer pour un prix très faible et au cours duquel, pourtant, « on y vit des élégances incomparables ». Par conséquent, « l'amour du sport pur amenant le beau sexe à se contenter de robes de 1 fr. 25, [...] la culture physique chez la femme a du bon, puisqu'elle la rend si raisonnable » (p. 586-587). Ce trait de caractère des jeunes filles sportives peut être compris selon plusieurs perspectives. Raisonnables dans leur rôle social d'épouses et de mères, d'une part. Raisonnables dans le maintien, et même le renforcement, de leur féminité, d'autre part. Raisonnables dans leur rapport à l'argent, enfin, les ouvrages d'économie domestique du XVIII^e siècle ayant diffusé l'image de la femme dispensieuse (Chatenet, 2009).

²⁰ Martina Bergman Österberg est professeure d'éducation physique, adepte de la méthode suédoise de Pehr Henrik Ling et fondatrice du premier établissement d'éducation physique pour les futures enseignantes d'Angleterre.

En définitive, cet appel à la modestie, qui s'incarne dans une activité physique modérée et qui rappelle ainsi la conception des catholiques et des hygiénistes, les féministes l'étendent aussi au costume de gymnastique.

2.1.2. La revendication d'un costume de gymnastique esthétique

Concernant le costume de gymnastique, les féministes « en appellent à davantage de fonctionnalité sans pour autant tomber dans le mimétisme masculin » (Jamain-Samson & Terret, 2009, p. 62). En effet, s'il pose problème aux mœurs catholiques en ce qu'il suppose de dévoiler un corps qui devrait rester dissimulé à cause de la faute originelle ; il dérange aussi par l'émancipation qu'il autorise (Perrot, 1984) et qui rend possible la confusion des sexes. Ici aussi, le point de vue des féministes trouve une résonance avec celui des catholiques. La différenciation vestimentaire a en effet des racines théologiques puisque, selon la Bible, « une femme ne portera pas un costume masculin et un homme ne mettra pas un vêtement de femme » (Bard, 2010 ; Jamain, 2010). Mais au-delà de son origine biblique, cet appel à la distinction des sexes par le vêtement s'est généralisé pour devenir la norme dans la société du XIX^e siècle. Ainsi, une ordonnance du 7 novembre 1800 de la préfecture de police de Paris conditionne, pour les femmes, le port d'habits masculins à la demande d'une dérogation, sauf en cas de pratique de la bicyclette ou de l'équitation. La socialiste et féministe radicale Astié de Valsayre, adepte de la bicyclette et de l'escrime, militant en faveur de la pratique sportive et d'une rationalisation du costume (elle porte elle-même la culotte) (Klejman & Rochefort, 1989), tentera de faire abroger le texte en 1887, sans succès²¹. Autorités ecclésiastiques et politiques, y compris la plupart des féministes, partagent donc la même crainte de confusion entre les sexes.

C'est la raison pour laquelle le costume de gymnastique doit répondre à des exigences esthétiques, peu compatibles avec la dynamique corporelle que l'activité physique implique. Il faut donc choisir entre « respecter les normes sociales et morales dictées par la société ou répondre prioritairement aux exigences techniques des pratiques » (Jamain-Samson, 2008, p. 103). C'est pourquoi « l'objection esthétique, soit la laideur des apparences masculines, contrastant avec la magnificence de la mode féminine, est un véritable poncif » (Bard, 2010, p. 230) dans le débat sur le costume de gymnastique.

²¹ Ce n'est que le 31 janvier 2013 que l'ordonnance est abrogée par le ministère du droit des femmes.

En témoigne l'opinion de l'écrivain Paul Adam, qui s'oppose à la marche pour les femmes. Dans un article du journal *Le Gaulois* publié le 11 décembre 1913 (annexe 21), Gaston Tournier retranscrit son opinion. Paul Adam prend l'exemple des « jeunes filles de Chicago, qui font beaucoup de footing », pour démontrer que la marche participe à la virilisation des femmes : « On les voit rentrer, chaque matin, à l'heure du déjeuner, les pieds chaussés de brodequins énormes, blanchis par la poussière ou la boue, dans un costume à rendre jaloux les excursionnistes les plus inélégants. » Si « une telle silhouette ne possède rien de féminin » (p. 3), c'est peut-être parce que les chaussures sont, à l'instar du vêtement, un marqueur de genre. Plus spécifiquement, ce sont les talons hauts qui représentent le mieux la féminité et qui contribuent ainsi à distinguer et hiérarchiser les sexes. Simone de Beauvoir y voit d'ailleurs l'expression de la domination masculine (Tourre-Malen, 2011).

Mais l'objection esthétique ne concerne pas uniquement les chaussures. Par exemple, si, dans son ouvrage *Les sports à Paris* paru en 1889, celui qui écrit sous le pseudonyme Albert de Saint-Albin s'oppose à la gymnastique pour les jeunes filles, c'est d'abord parce qu'« elles sont disgracieuses au possible dans leur costume ». En effet, « un costume de bain de mer allongé, tombant sur le pied, ne dessine rien » (p. 200). Cette référence au costume de bain de mer n'est pas anodine puisque c'est de lui que s'inspire la tenue de gymnastique pour les filles. Dans son ouvrage *La gymnastique raisonnée* réédité en 1880, Eugène Paz recommande effectivement : « La femme, pour pouvoir bien exécuter les mouvements, [...] doit se revêtir d'un costume dans le genre de celui qu'on emploie aux bains de mer : blouse, pantalon, ceinture souple. » (p. 184) Si un tel costume répond aux exigences techniques de la pratique physique, pour Albert de Saint-Albin, cela ne semble pas compatible avec les normes de féminité. Il estime ainsi que « l'image d'une jeune fille livrée à la gymnastique manque de poésie » : « je m'oppose à ce qu'on la développe ; je la rêve avec sa souplesse de lignes²². Je me plais à me la représenter balancée sur une escarpolette, comme dans le tableau le Printemps. Mais, pour peu qu'on me la montre en blouse de laine²³ bleue, avec un pantalon serré à la cheville, comme un petit vieux en robe de chambre, se dandinant gauchement sur deux barres parallèles ou sur le cheval de bois, je proteste. Quelle horreur ! » (p. 200) Critiquant, par ces paroles, le costume de

²² Vigarello (2007) a bien montré qu'au XIX^e siècle, la beauté de la femme s'incarne dans la cambrure : « la taille féminine doit étirer le bas du dos pour mieux se délier, elle doit s'arc-bouter, ployant et creusant les reins pour accroître souplesse et verticalité. » (p. 143)

²³ Le choix de cette matière se justifie par le fait que, « pour les théoriciens de la fin du XIX^e siècle, un des principes de l'hygiène vestimentaire est de maintenir le corps au chaud [...]. La laine, parce qu'elle fait transpirer quand elle est portée à même la peau, apparaît comme la panacée. » (Chenoune, 1993, p. 98. Cité par Jamain-Samson, 2008, p. 107)

gymnastique autant que les attitudes corporelles que l'activité physique implique, l'auteur semble s'inquiéter d'une perte de féminité donc d'une virilisation. Il proteste en effet contre le pantalon, « véritable symbole de masculinité » (Omari, 2020, n.p.), « emblème de la virilité » (Bard, 2010, p. 20) qui permet à la femme de s'émanciper (Malvin, 2020). Ainsi, « le simple fait pour une femme de porter un pantalon l'assimile à une travestie dont le genre (masculin) ne correspond plus à son sexe : c'est une perturbation intolérable au XIX^e siècle » (Bard, 2010, p. 13). De même, en faisant référence à une « blouse de laine bleue », Albert de Saint-Albin veut peut-être évoquer la biauade, une blouse portée par les hommes des régions rurales jusqu'à la fin du XIX^e siècle (Francequin, 2008) et qui symbolise de ce fait la masculinité.

Autre exemple de la critique esthétique du costume de gymnastique est un article du journal *La Fronde* paru le 27 février 1899 (annexe 22). La journaliste et féministe Clotilde Dissard y commente l'étude d'un médecin berlinois, Charles Gerson, sur l'influence positive de la gymnastique féminine. Pour rendre possible l'application de ses recommandations, qui se caractérisent majoritairement par des exercices aux haltères, le médecin conseille une tenue vestimentaire particulière. Effectivement, « les femmes doivent adopter une large rhingrave descendant jusqu'à la cheville et soutenue par des bretelles ; avec une large veste soutenue par des bretelles de gymnastique et ceinture lâche ». Ressemblant au « fameux costume rationnel²⁴ préconisé par certaines ligues anglaises et américaines », cette tenue vestimentaire « doit encore le surpasser en laideur » (p. 3). Ces propos sont étayés par Jamain-Samson et Terret (2009), qui démontrent la fonctionnalité du costume britannique et qui semble incompatible avec l'élégance valorisée par la mode sportive française. Autrement dit, « en France, le côté "pratique" du costume passe au second plan. Priorité est donnée à l'élégance » (Jamain-Samson, 2008, p. 47).

Cette remise en cause de la féminité peut se comprendre par le choix d'une rhingrave, prédécesseure de la culotte qui fera tant de polémiques pour les femmes cyclistes. Cette « jupe-culotte bouffante serrée à la taille qui s'évase sur les jambes » est un vêtement masculin, « le pendant féminin en est la robe étroite à la taille comprimée dans un corset avec une jupe ample rejetée en arrière » (Peçanha, 2008, p. 19-20). Pourtant, Charles Gerson préconise aussi, à l'instar d'Eugène Paz, le port de la ceinture. Cet accessoire remplit une double fonction esthétique (en mettant en valeur la silhouette féminine) et symbolique (en dissimulant les reins, érogénisés par l'Église) (Jamain-Samson, 2008).

²⁴ Jamain-Samson (2008) définit le costume rationnel comme « simple, pratique et adapté à l'exercice » (p. 118).

La critique esthétique que Clotilde Dissard adresse au costume de gymnastique préconisé par Charles Gerson peut être mise en lien avec les propos de Marcelle Tinayre. Publié dans le même journal (*La Fronde*) mais quelques mois plus tard (le 12 novembre 1899) (annexe 23), cette femme de lettres critique « les féministes intransigeantes qui prônent le costume rationnel », c'est-à-dire « des brassières de coutil, des blouses à empiècement, d'affreuses culottes, dans l'espoir que nous renoncerons aux corsets de satin, aux batistes fines et aux longues jupes si encombrantes, mais si jolies ! » Par conséquent, elle « espère fermement que la campagne de ces dames respectables échouera complètement en France » car « il serait désolant que l'élite des "femmes nouvelles" fût précisément l'élite des laiderons et ressemblât à ces Anglaises à grands pieds, à lunettes bleues, et à voiles verts ». Marcelle Tinayre en appelle alors à rendre le costume plus fonctionnel mais supplie ses lectrices : « pour l'amour de vous-mêmes, ne vous déguisez pas en hommes manqués ! Sauvegardez les droits de l'art et de l'amour, avec les droits de l'hygiène... et de l'économie²⁵. » (p. 1)

La critique que ces deux féministes adressent à l'inesthétique du costume de gymnastique français, qui le rapproche en cela de son homologue anglais, peut se comprendre par leur origine sociale. Toutes deux évoluent en effet dans un milieu aisé : Clotilde Dissard en tant que femme de médecin, Marcelle Tinayre par son métier de femme de lettres qui la conduit à fréquenter des salons littéraires et à découvrir nombre de pays. Il n'est donc pas étonnant qu'elles soient attachées à la préservation d'une tenue élégante : « à cette époque, l'attachement aux apparences féminines est souvent lié à la culture bourgeoise, où s'exercent justement les contraintes vestimentaires les plus fortes. » (Bard, 2010, p. 228-229) Il n'empêche que leurs propos sont aussi le signe du bon fonctionnement de la société patriarcale. Car « le fait que le discours du pouvoir (le discours masculin) soit tenu aussi par ses propres victimes (les femmes) est une preuve de la "réussite" de l'idéologie sexiste » (Mosconi, 1990, p. 27).

En définitive, l'appel à une activité physique modérée et à un costume de gymnastique répondant aux normes esthétiques pour conserver la grâce féminine constitue un point de convergence entre les féministes, les catholiques et les hygiénistes. Les femmes françaises doivent devenir l'inverse de leurs homologues anglaises, décrites par les médecins comme « des vigaros, aux apparences et aux manières masculines » (Bohuon, 2008, p. 357). Cette critique

²⁵ Marcelle Tinayre présage ici la critique que le couturier Gaston Worth adressera en 1910 au nouveau costume de gymnastique pour les femmes. Rendu plus court, il nécessite une moindre quantité de tissu, donc une perte économique (Jamain-Samson & Terret, 2009).

illustre une crainte de la virilisation qui se traduit par la valorisation de ce qui caractérise la féminité. Bohuon (2008) a bien montré que la crainte de la virilisation n'est jamais explicitement exprimée chez les médecins mais indirectement évoquée lorsqu'ils rappellent « l'impérieuse nécessité de développer la grâce, la souplesse, la sveltesse chez la femme » (p. 467).

Cela n'était pas pour plaire à la féministe Madeleine Pelletier, pour qui « la femme doit devenir "un individu avant d'être un sexe" et les féministes cesser de proclamer qu'elles veulent rester femmes » (Pavard, Rochefort, & Zancarini-Fournel, 2020, p. 143). « Unies sur la question du droit de vote, les féministes se divisent, il est vrai, sur d'autres sujets. » (Houte, 2014, p. 348) « Car l'histoire des féminismes est aussi celle des conflits, au sein des nébuleuses contestataires féministes, entre choix politiques et stratégiques, sensibilités politiques, identitaires, culturelles et enjeux sociaux. » (Pavard, Rochefort, & Zancarini-Fournel, 2020, p. 7)

2.2. *Des exceptions : Madeleine Pelletier et Jane Misme*

Alors que « personne dans le mouvement féministe [...] n'appelle de ses vœux une virilisation extrême des femmes » (Klejman & Rochefort, 1989, p. 303), Madeleine Pelletier fait figure d'exception en refusant toute marque de féminité, dénonçant en cela « la médiocrité conservatrice des militantes féministes » (Houte, 2014, p. 348). Elle prône à l'inverse « une éducation féministe de virilisation des petites filles » (Pavard, Rochefort, & Zancarini-Fournel, 2020, p. 144). C'est en raison de la marginalité de ses idées et de ses attitudes, puisqu'elle « est vêtue d'un complet masculin ordinaire et porte des cheveux courts » (Bard, 2010, p. 234), qu'elle fera l'objet de nombreuses critiques²⁶.

Sa position marginale d'une volonté de masculinisation des femmes peut se comprendre en lien avec sa conception des rapports de domination. Sa formation en psychologie lui permet en effet de distinguer le sexe biologique du sexe social, ce dernier résultant d'une construction

²⁶ Par exemple, un article du *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* du 3 novembre 1908 signé par « Carl » relate : « si elle est femme, elle enrage de l'être et fait tout son possible pour qu'on oublie qu'elle l'est. Elle n'en est pas encore arrivée à s'habiller en homme, mais elle s'est, dans son costume, dans sa coiffure -elle porte les cheveux courts et coupés en brosse- masculinisée autant qu'elle l'a pu. Et je vous jure que cela ne l'embellit pas. C'est à croire qu'elle ne s'est jamais regardée dans une glace. » (p. 1)

sociale par l'éducation²⁷. Plus particulièrement, ce sont les pratiques éducatives de la mère qui participent à l'instauration de la différence des sexes. Parce qu'elle est ainsi « convaincue qu'à l'origine, les mentalités du garçon et de la fille sont les mêmes, Madeleine Pelletier définit l'éducation féministe par la suppression de toutes les pratiques éducatives qui tendent à construire la différence des sexes » (Fabre, 2021, p. 467-468). La virilisation des filles par les mères de famille (via les jeux, l'apparence, le sport) permettrait ainsi de supprimer les attitudes féminines, reflet de leur sexe psychologique donc de leur infériorité, pour établir l'égalité entre les sexes (Zaidman, 2007).

Et son appel à la masculinisation ne se limite pas aux seules activités physiques. Porter un prénom épïcène, couper ses cheveux, jouer comme un garçon, faire l'objet de sévices corporels, sortir seule dans la rue, monter à bicyclette ou s'armer d'un revolver (Pavard, Rochefort, & Zancarini-Fournel, 2020) sont autant de stratégies qu'elle préconise en vue de lutter contre l'oppression et pour obtenir l'émancipation (Zaidman, 2007). Elle revendique aussi le service militaire, ce qui fera d'ailleurs le sujet d'un article au ton ironique paru dans le *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire* le 3 novembre 1908 (annexe 24). Parce qu'elle « ne peut tolérer que les hommes se targuent, pour dominer les femmes, de la supériorité qu'ils tirent de l'obligation qu'ils ont seuls de servir la patrie, [...] notre terrible virago vient d'illustrer son nom d'un nouveau titre de gloire et de gagner de plusieurs longueur la course à l'extravagance qui se dispute sur le terrain du féminisme, en demandant que les femmes fassent leur service militaire » (p. 1), peut-on lire dans cet article. Il est vrai que Madeleine Pelletier « n'hésite pas à défendre le service militaire pour les femmes » (Houte, 2014, p. 348).

Si Madeleine Pelletier se distingue en ce qu'elle prône ce que toutes les féministes critiquent (la virilisation), Jane Misme adhère en partie à ses idées. Dans un article des années 1920, elle critique « ce phénomène d'hypocrisie sociale [...] d'après lequel les conditions assurant le despotisme masculin s'ornent des motifs les plus poétiques » : ceux qui expriment le « souci prudent de ménager la faiblesse innée des femmes et aussi par un généreux désir de les en consoler en leur en faisant une parure ». Elle dénonce ainsi le préjugé de la femme faible qui fait d'elle une personne à ménager, protéger et admirer. « Une telle conception de l'éducation physique féminine correspond au plan des sociétés qui institue l'homme maître et veut que la

²⁷ En cela, son point de vue converge avec celui des féministes Pauline Kergomard (Fabre, 2021) et Jane Misme. Pour cette dernière (1920), « on dresse le garçon pour le commandement, la fille pour la soumission » (n.p.).

femme ait besoin de lui en toutes choses pour lui rester sujette. » (n.p.) Ces propos ne sont pas sans rappeler ceux de Léo Claretie (1907), qui voit dans la faiblesse actuelle des corps féminins une « conspiration des hommes contre la gymnastique des femmes » (p. 41).

Par conséquent, Jane Misme milite, à l'instar des autres féministes, pour la pratique d'une activité physique. Dans un article de *La Revue* du 15 décembre 1913 (annexe 25), elle déplore toutefois que « le préjugé de sexe, entamé sur le principe de la gymnastique féminine, reprend toute sa force quant à la manière de l'enseigner ». « Pourquoi, s'étonne-t-elle, doit-on toujours réintroduire des différences de sexes là où les préjugés et l'usage n'avaient pas encore fait leurs ravages ? », rapportent Rochefort et Kiejman (1989, p. 318). Elle apporte elle-même la réponse à cette question : « cette peur, suscitée par tout phénomène d'émancipation féminine, cette peur renouvelée de l'Apocalypse que la femme nouvelle se transforme en une espèce de monstre appelé homme » conduit à la valorisation d'une « gymnastique spéciale », c'est-à-dire adaptée à la spécificité de la femme (*La Revue*, 15 décembre 1913, p. 503-504). Ce constat vise certainement les hygiénistes et hommes politiques. Holt et Vigarello (2005) ont bien montré que la valorisation d'« une gymnastique spécialement adaptée » est « le moyen de produire des mères en bonne santé » tout en maintenant leur condition subordonnée (p. 362). Cette critique de Jane Misme sur cette culture physique spécifique peut néanmoins s'étendre à ses collègues féministes, comme il l'a été démontré (2.1.1). En ce sens, elle incarne une position intermédiaire entre des féministes revendiquant une éducation physique adaptée à la féminité et l'appel à la virilisation de Madeleine Pelletier. Elle milite en effet en faveur d'une éducation physique pour les deux sexes, sans la recherche excessive d'un corps athlétique pour les garçons et sans exagération de la grâce pour les filles²⁸. Pour elle, une telle éducation « servira, au lieu de la détruire, la classique conception de l'éternel féminin, en rendant à l'amour et au ménage la femme, moins servile sans doute, mais plus utile et plus belle » (p. 507). De tels propos entrent en contradiction avec l'analyse de Pavard, Rochefort et Zancarini-Fournel (2020) selon laquelle Jane Misme « souhaite que les femmes renoncent à l'idée d'éternel féminin » (p. 145). Cette divergence d'interprétation résulte certainement de la contradiction même des propos de la féministe. Toute son argumentation est en effet fondée sur la condition de subordination de la femme par l'éducation physique. Elle justifie alors la gymnastique pour... rendre la femme plus

²⁸ Cette idée d'une même éducation physique pour les garçons comme pour les filles défendue par Jane Misme se retrouve chez deux hygiénistes. En justifiant cette conception par la réfutation de l'infériorité physique de la femme, Francis Heckel et Georges Hébert font alors figure d'exception (Gleyse, 1996).

efficace dans ses fonctions sociales. Peut-être faut-il alors y voir une stratégie pour faire accepter sa revendication par une société conservatrice.

Il est vrai que nombre de féministes valorisent la fonction sociale de mère de famille (Zaidman, 2007). Ainsi, Maria Vérone (1902) justifie l'importance d'une éducation physique féminine en mobilisant l'argument de la dégénérescence : « Si l'on veut que notre race n'aille pas en s'affaiblissant de plus en plus, il est indispensable de faire disparaître toute cette catégorie de femmes nerveuses et malades, incapables de mettre au monde des enfants robustes. » (p. 1) Avant d'affirmer, quelques lignes plus loin, que l'éducation physique, en rendant la femme plus faible, la rend plus servile. Il apparaît donc difficile de saisir la véritable motivation qui sous-tend sa revendication : objectif émancipateur ou souci hygiéniste ? Si l'un et l'autre ne sont pas incompatibles, il semblerait toutefois que Maria Vérone s'inscrive dans une perspective féministe : « si nous voulons obtenir les droits que nous réclamons, il faut que nous nous montrions capables de subvenir à tous nos besoins et de lutter seules dans la vie » (p. 1), écrit-elle dans le même article.

À l'instar de ses deux collègues féministes, Astié de Valsayre justifie l'éducation physique par la naturalisation de la fonction sociale de la femme : elle permettrait de rendre son corps plus résistant en vue de la maternité (Klejman & Rochefort, 1989). Ici aussi, il apparaît difficile de connaître la raison de sa revendication. Peut-être que sa volonté d'émancipation des femmes se conjugue avec une éventuelle crainte de dégénérescence de la race à laquelle l'ont sensibilisée ses études de médecine. Il s'agit là d'une hypothèse, car pour les féministes comme pour les autorités politiques et ecclésiastiques, le discours sur l'éducation physique féminine est au cœur d'enjeux complexes et de stratégies politiques diverses.

Conclusion du chapitre 4

Au terme de ce chapitre, il apparaît plus facile de comprendre les paroles du député Talandier lors des débats parlementaires de la loi George. Alors qu'il retire ses deux amendements suite à la promesse de Jules Ferry d'organiser, dès que possible, l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de filles, le député conclut : « En définitive, ce qu'il faut dans toutes les réformes, c'est de la bonne volonté. » (*JORF* du 21 janvier 1880, p. 580)

Il est vrai qu'au tournant du XX^e siècle, « la participation croissante des jeunes femmes aux activités physiques et sportives, un espace de construction de la masculinité, suscitait des inquiétudes puisqu'elle avait la capacité d'ébranler l'ordre hétérosexuel établi » (St-Georges, 2019, p. 53). Elle offre en effet une possibilité aux femmes de s'émanciper (1). Sur le plan intellectuel (1.1) tout d'abord, car le travail du corps prédispose à celui de l'esprit. Sur le plan économique (1.2) ensuite, l'éducation physique ayant été rendue obligatoire dans l'enseignement secondaire féminin par la loi du 21 décembre 1880 et nécessitant, de ce fait, des enseignantes spécialisées pour l'enseigner. Sur le plan physique (1.3) aussi, car l'éducation corporelle est associée à un développement des forces musculaires. Sur le plan vestimentaire (1.4) enfin, le mouvement nécessitant de se délester de la contrainte des symboles de la féminité que sont la jupe et le corset.

Face à cette menace d'un renversement de l'ordre des sexes, l'interdiction de pratiquer une activité physique apparaît pour les hommes comme une manière de préserver leur masculinité. Elle nourrit cependant plus ardemment les revendications féministes (2). Pour autant, la majorité d'entre elles valorisent le renforcement de la féminité (2.1), qui doit se concrétiser dans une éducation physique modérée (2.1.1) et un costume de gymnastique qui allie fonctionnalité et beauté (2.1.2). Dans ce contexte, l'appel à la virilisation de Madeleine Pelletier fait figure d'exception (2.2).

Conclusion générale

Au début de ce mémoire, un questionnement : pourquoi, au tournant du XX^e siècle, l'éducation physique des filles n'est-elle pas mise en pratique en dépit de ses bénéfices ? Comment expliquer que la loi du 27 janvier 1880, rendant obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans toutes les écoles primaires publiques de garçons, ne s'étende pas aux filles, auxquelles elle est pourtant jugée plus utile ?

L'objet du premier chapitre a justement été de démontrer comment est justifiée la nécessité d'une activité physique féminine. La défaite de Sedan, en 1870, ne fait que renforcer les représentations faussées et les discours mythiques qui font de la France une nation en voie de dégénérescence et de dépopulation. Dans ce contexte idéologique, l'éducation corporelle de la future mère de famille doit permettre de régénérer le peuple français. Sur le plan physique, vigueur et robustesse corporelles sont encouragées pour lutter contre la mortalité maternelle et infantile dans un objectif de régénérescence quantitative, et pour transmettre les caractères acquis dans une perspective qualitative. Si la beauté de la femme s'incarne ainsi dans sa fonction de reproduction, elle doit également être comprise selon un idéal esthétique qui est, lui aussi, l'objet d'une valorisation discursive. Car la beauté rend possible l'attrait sexuel, c'est-à-dire la maternité. D'ailleurs, c'est pour atteindre cet objectif procréatif que sont justifiés les bénéfices moraux de l'éducation physique féminine : elle permettrait de lutter contre l'onanisme et l'hystérie, qui tendent à éloigner les femmes de leur fonction de procréation.

Au vu de l'ensemble de ces bénéfices, à la fois physiques et moraux, il apparaît d'autant plus étonnant que l'éducation physique ne soit pas mise en pratique. L'insuffisance des ressources matérielles et humaines, qui a fait l'objet du second chapitre, pourrait expliquer ce décalage entre le prescrit et l'effectif. Mais à chaque problème, une alternative est possible. Les agrès de gymnastique, par exemple, ne seraient pas utiles pour les jeunes filles. Aux institutrices, dont le nombre est jugé insuffisant, pourraient se substituer des instituteurs. Quant à la qualification requise, certains l'estiment peu utile tandis que d'autres appellent à la remplacer par des manuels d'enseignement de la gymnastique à destination des institutrices. Au-delà de simples considérations matérielles, il semblerait donc que l'éducation physique inquiète.

En premier lieu, l'Église catholique, qui a été l'objet du troisième chapitre et dont l'opposition à l'éducation corporelle de la jeune fille peut être comprise selon deux perspectives. D'une part,

les autorités ecclésiastiques voient dans l'enseignement de la gymnastique, rendu obligatoire par la loi du 28 mars 1882 qui institue l'école primaire publique obligatoire et laïque, une stratégie du gouvernement de la Troisième République. Dans ce combat idéologique, les patronages catholiques et laïques développent la gymnastique au service de leur idéal politique. Dans les associations catholiques, elle est toutefois rarement proposée aux jeunes filles car sa pratique remet en cause les normes de modestie du christianisme. La pudeur, qui se justifie à partir de la faute originelle et qui s'incarne dans la dissimulation de la nudité, la maîtrise corporelle et le confinement dans la sphère privée, apparaît en effet difficilement compatible avec les vêtements adaptés, les postures inspirées de l'armée et les manifestations sportives que l'activité physique implique. La gymnastique constituerait ainsi, pour la femme catholique, une forme de libération des normes religieuses, de la même manière qu'elle signifie l'émancipation d'un système patriarcal.

L'éducation physique pose en effet problème à une société qui attribue aux hommes un pouvoir sur les femmes, et qui a fait l'objet du quatrième chapitre. Il est vrai que la gymnastique leur offre une perspective émancipatrice, sur le plan intellectuel, économique, physique comme vestimentaire. L'opposition des hommes à la gymnastique féminine apparaît donc comme la panacée pour limiter l'entrée des femmes sur ce terrain réservé à la construction de leur masculinité. Elle nourrit cependant encore plus ardemment la motivation des féministes, qui font de l'éducation physique l'une de leurs revendications. Cela dit, elles s'inscrivent dans la tendance sociale qui redoute une masculinisation des femmes. La plupart, à l'exception de Madeleine Pelletier, valorisent alors une éducation physique modérée et un costume de gymnastique qui allie fonctionnalité et beauté.

L'éducation physique féminine est donc au cœur de tensions, politiques et sociales, qui traversent la société française du tournant XX^e siècle. Mais de tels enjeux s'inscrivent dans un espace-temps plus large : ils dépassent les frontières et trouvent une résonance avec la société actuelle. Par exemple, ce n'est qu'en 2017 que le ministère de l'éducation d'Arabie Saoudite autorise l'éducation physique dans les établissements scolaires publics de filles. Il semblerait cependant que son enseignement soit compromis, d'après les dires d'une activiste saoudienne relatés dans un article de la journaliste Anaïs Moine dans le média *Au féminin* le 18 juillet 2017. Selon elle, les écoles de filles ne disposent pas d'infrastructures sportives et le pays manque d'enseignantes. Cela ne rappellerait-il pas les propos de Jules Barthélémy Saint-Hilaire lorsqu'il expliquait, à la lecture de son rapport sur la proposition de loi du sénateur George le

10 juin 1879, ne pas étendre l'obligation de la gymnastique aux écoles primaires publiques de filles sous prétexte d'une insuffisance du nombre d'institutrices ?

Références bibliographiques

<i>Sources primaires</i>	100
Articles de journaux	100
Livres	104
Rapports	105
<i>Sources secondaires</i>	107
Ouvrages	107
Chapitres d'ouvrages collectifs	109
Articles de périodiques	112
Mémoires de master	116
Thèses de doctorat	116
Sources électroniques	117
Colloques	118

Sources primaires

Articles de journaux

- (1879, Décembre 16). *Journal Officiel de la République Française*(344), 11160-11161.
- (1879, Juin 18). *Journal Officiel de la République Française*(165), 5312-5314.
- (1880, Janvier 21). *Journal Officiel de la République Française*(20), 579-581.
- Anonyme. (1873, Avril 19). La gymnastique et les jeunes filles. *La revue des familles illustrée*(4), 59-60.
- Anonyme. (1874, Janvier 31). L'exposition scolaire internationale de Vienne. Gymnastique. *Manuel général de l'instruction primaire*(5), 36-37.
- Anonyme. (1880, Octobre 8). Un lycée de jeunes filles. *La Petite Presse*(5267), n.p.
- Anonyme. (1882, Août 20). Causerie roannaise. A propos de discours. *Journal de Roanne*(1414), 2-2.
- Anonyme. (1882, Décembre 1). La gymnastique dans les écoles de filles. *L'éducation catholique : revue de l'enseignement primaire*(23), 356-356.
- Anonyme. (1885, Août 23). Gers. *Journal de Toulouse*(230), n.p.
- Anonyme. (1888, Janvier 20). La gymnastique. *Le Jockey*(20), 3-4.
- Anonyme. (1888, Décembre 1). Petites nouvelles. *Le Petit Champenois*(1303), n.p.
- Anonyme. (1888, Avril 16). Question pédagogique. *L'éducation catholique : revue de l'enseignement primaire*(8), 127-128.
- Anonyme. (1898, Novembre 7). Gymnastique. *Le Petit Bastiais*(258), n.p.
- Anonyme. (1903, Avril 16). Gymnastique féminine sans appareils. *Le Petit Bleu de Paris*(332), 5-5.
- Anonyme. (1905, Décembre 10). Tunourase n'aime plus la gym.... *Pour la République*(50), n.p.
- Anonyme. (1906, Juin 2). *Journal de la jeunesse*(1748), n.p.
- Anonyme. (1906, Juillet 26). Bibliographie. *Manuel général de l'instruction primaire*(43), 513-514.
- Anonyme. (1906, Juillet 31). Distribution des prix du pensionnat colonial. *Journal officiel de la Martinique*(58), 381-384.
- Anonyme. (1907, Mars 31). L'éducation physique. *La Tribune de l'Aube*(2211), 2-2.
- Anonyme. (1908, Mai 19). La boxe et la femme. *Les Nouvelles*(2894), n.p.
- Anonyme. (1912, Octobre 27). Raffût gymnastique. *La Lanterne*(12971), 1-1.

- Anonyme. (1913, Novembre 13). À travers les diocèses. Croix renversée. *La Croix*(9406), 4-4.
- Braud, L. (1906, Septembre 26). Hygiène sociale. *La Dépêche*(13), n.p.
- Canonge, F. (1908, Octobre 19). L'éducation physique en France. *La Tribune de l'Aube*(2660), 2-2.
- Caradec. (1906, Décembre 30). La Gymnastique des jeunes filles. *Le Petit Troyen. Supplément hebdomadaire*, 557, 5-5.
- Carl. (1908, Novembre 3). Lettre de Paris. Les idées d'une féministe. *Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*(308), 1-1.
- Cousseyoux, P. (1885). Considérations sur les devoirs de la famille, de l'Église & et l'État en matière d'enseignement. *Revue catholique des institutions et du droit*(25), 25-34.
- Cronfalt, G. (1913, Août 2). Faites-nous des femmes, d'abord... *La vie sportive du Nord et du Pas-de-Calais et l'union sportive réunies : journal hebdomadaire illustré de tous les sports*(39), 1-1.
- D'Arthez. (1882, Juin 12). Correspondance spéciale du Courrier du Berry. *Courrier du Berry*(137).
- De Coubertin, P. (1912, Juillet). Les femmes aux Jeux Olympiques. *Revue Olympique*(79), 109-111.
- De Laumé, A. (1913, Avril 13). La faiblesse physique chez la femme avant le Mariage. *La Culture physique*(198), 14-15.
- De Maupassant, G. (1885, Juin 23). Les enfants. *Gil Blas*(2044), 1-1.
- Delobel, J. (1900). Hygiène de l'écolier. *Annales de médecine et chirurgie infantiles*, 420-431.
- Demade, P. (1894, Janvier). L'éducation physique. *Durendal*(1), 250-259.
- Desplagnes, A. (1885, Juillet). Chronique du mois. *Revue catholique des institutions et du droit*(7), 59-75.
- Dionisi, D. (1914, Juillet 18). Pour l'Éducation physique des Filles. Une initiative intéressante, mais trop isolée. *Manuel général de l'instruction primaire*(44), 530-530.
- Dissard, C. (1899, Février 27). Chronique féministe. La gymnastique féminine. *La Fronde*(446), 3-3.
- Docteur Dally. (1884, Août 15). Le programme de l'enseignement de la gymnastique et le Manuel du ministère de l'Instruction publique. *L'enseignement secondaire des jeunes filles*, 264-271.
- Dumartin, F. (1909, Janvier). Conférence sur la femme. *Bulletin trimestriel de la maçonnerie mixte en France et à l'étranger*(1), 123-132.
- Duprat, L. (1879, Juin 21). Courrier de Paris. *La Presse*(171), n.p.

- Fabens, R. (1898, Mars 23). Éducation physique. Gymnastique féminine. *Le Volume*, 568-570.
- Ferry, J. (1881). Exercices gymnastiques et militaires. *Bulletin administratif de l'instruction publique*(465), 552-554.
- Fioravanti. (1903, Janvier 24). La gymnastique des tout petits. La classe enfantine chez Piazza. *La Vie au grand air*(228), 59-60.
- Gayot, A. (1914, Janvier 12). La Femme et le Sport. *La Dépêche*(16605), 5-5.
- Grif. (1888, Décembre 1). Chronique du jour. Les femmes fortes. *Le Rappel*(6840), 2-2.
- Grimm, T. (1879, Juin 28). La gymnastique obligatoire. *Le Petit journal*(6028), 1-1.
- Guilleminot, A. (1898, Janvier). La coéducation. *Le journal des femmes*(71), p. n.p.
- Harry, M. (1916, Mai 16). Féminisme et féminité. *Excelsior*(2009), 2-2.
- Hec, A. (1913, Mars 30). L'éducation physique. Les méthodes féminines. *La Libre Parole*(7648), 5-5.
- Henrique, L. (1879, Juin 21). L'enseignement de la Gymnastique. *Le XIXème siècle*(2738), n.p.
- Huillard, G. (1880, Janvier 21). *L'Univers*(4470), n.p.
- Huillard, G. (1880, Novembre 22). *L'Univers*(4771), n.p.
- J.A. (1913, Janvier 27). Nouvelles des départements. Eure-et-Loir – Chartres. À la Ligue des Enfants de France. *La Dépêche d'Eure-et-Loir*(4045), 3-3.
- Jentzer, K. (1914, Juin). Croissance et éducation. (P. Godin, Éd.) *Croissance*(6), 85-96.
- Jollivet, G. (1879, Décembre 16). La Chambre des députés. *Le Gaulois*(93).
- Kergomard, P. (1900, Décembre 8). L'éducation intégrale des jeunes filles. *Revue de morale sociale*, n.p.
- Kleinmann, A.-A. (1913, Juin 16). De la Culture physique féminine. *L'Humanité*(3347), 4-4.
- Landau, J. (1900, Septembre 3). Le culte de la beauté. *La Presse*(3019), 1-2.
- Laurent, M. (1925, Avril 12). Le fin mot de la crise. *Le Petit Troyen*(16368), n.p.
- Léo. (1909, Octobre 23). La femme et les sports. *Manuel général de l'instruction primaire*(6), 66-66.
- Manoury, P. (1899, Août 20). Une École d'éducation physique pour jeunes filles. *La Vie au grand air*(49), 586-587.
- Margueritte, V. (1910, Mars 16). L'éducation physique de la Femme. *Le Journal*, 6380, 1-1.
- Margueritte, V. (1910, Juin 28). L'entraînement physique. *Le journal*(6484), 1-1.
- Maury, R. (1886, Septembre 4). La gymnastique des femmes. *Le Moniteur officiel de la Gymnastique et de l'Escrime*(37), 1-2.

- Maury, R. (1912, Juillet). L'Hygiène dans ses rapports avec le développement intellectuel et moral de la Jeune Fille. *Journal de la jeune fille : organe des Unions chrétiennes de jeunes filles*, 182-189.
- Michaux, P. (1914, Juin). La gymnastique dans les patronages de jeunes filles. *Le patronage des jeunes filles*(6), 81-83.
- Ministère de l'instruction publique. (1885). Mission relative à l'enseignement gymnastique et militaire. *Bulletin administratif de l'instruction publique*(487), 25-25.
- Misme, J. (1913, Décembre 15). L'Éducation physique des femmes en France. *La Revue*, 501-507.
- Misme, J. (1920). La subordination féminine dans l'éducation. *Articles de Jane Misme*. (M. Magnin, Trad.) San Diego: Université de San Diego.
- Moll-Weiss, A. (1921, Octobre 1). De l'égalité scolaire. *L'Éducation*, pp. 261-264.
- Monin, E. (1903, Mars 3). Hygiène infantile et scolaire. *Le Midi*(641), n.p.
- Nicolas, A. (1876, Avril 5). La gymnastique à l'usage des filles. *La Liberté*, n.p.
- P.L. (1886). Les écoles de demi-temps. *Revue pédagogique*(1), 531-534.
- Parrenin, F. (1888). Éducation & enseignement. *Procès-verbal des délibérations du Conseil Général*(47), 281-286.
- Penel, J. (1880, Août 2). La gymnastique à l'école. *La France*, 1-2.
- Pironon, H. (1909, Septembre 21). L'Éducation physique. *La Presse du Centre*(80), 1-1.
- Ponsot, G. (1923, Février 22). Mots d'écrit. *La Lanterne*(16642), 1-1.
- Reichel, F. (1914, Juin 16). Le Congrès des Comités olympiques nationaux. *Le Figaro*(167), 3-4.
- Sandrine. (1904, Juin 4). L'éducation de la femme moderne. *Le Phare de la Loire*(27101), 4-4.
- Savarus, A. (1879, Juin 19). Les Chambres. *La Lanterne*(789), n.p.
- Serizy. (1882, Septembre 13). La gymnastique. *Le Moniteur des Pyrénées*(213), n.p.
- Seugnet. (1909, Février 18). L'Éducation physique des Jeunes Filles. *Le Courrier de la Rochelle*(14), 2-2.
- Simon, G. (1892). L'Art d'être mère. *La Revue de famille*, 554-564.
- Soyer, B. (1895, Octobre 20). Choses et autres. Usages et coutumes. *Le Petit journal. Supplément illustré*(257), 4-4.
- Tinayre, M. (1899, Novembre 12). La réforme du costume. *La Fronde*(704), 1-1.
- Tolla. (1901, Juillet 31). Éducation physique des jeunes filles. *La Fronde*(1330), 1-1.
- Tournier. (1907, Décembre 15). L'utilité de la gymnastique chez les fillettes. *L'indépendant de Mostaganem*(1381), n.p.

- Tournier, G. (1913, Décembre 11). Quel est le sport idéal pour la femme ? Quelques opinions. *Le Gaulois*(13207), 3-3.
- Un auditeur. (1891, Février 22). Conférences de M. L'abbé Dumont. Saint-Nicolas-du-Chardonnet. *La Concorde*(8), 1-2.
- Un parisien. (1888, Décembre 6). Bavardage. *Le Mot d'ordre*(341), 1-1.
- Une directrice d'école normale. (1913, Avril 19). Éducation physique des jeunes filles. À propos d'un récent congrès. *Manuel général de l'instruction primaire*(32), 379-380.
- Vacquerie, A. (1886, Septembre 7). Les concours de gymnastique. *Le Rappel*(6724), n.p.
- Vérone, M. (1902, Mai 9). Filles saines, femmes fortes. *La Fronde*(1612), 1.
- X.X.X. (1911, Mars 24). La femme & les sports. *Courrier de Saône-et-Loire*(19650), 4-4.

Livres

- Angerstein, E., & Eckler, G. (1892). *La gymnastique des demoiselles*. Paris: J.-B. Baillière et fils.
- Blatin, A. (1876). *Quelques considérations sur la gymnastique au point de vue de l'éducation, de l'hygiène et du traitement des maladies : discours prononcé, à la séance d'inauguration de l'enseignement de la gymnastique dans la ville de Clermont-Ferrand*. Clermont-Ferrand: G. Mont-Louis.
- Broca, P. (1867). *Sur la prétendue dégénérescence de la population française*. Paris: Émile Martinet.
- Caustier, E., & Moreau-Bérillon, Y. (1911). *Hygiène, à l'usage des élèves de quatrième et de cinquième années de l'enseignement secondaire des jeunes filles* (éd. 2e édition). Paris: Vuibert.
- Claretie, L. (1907). *L'école des dames*. Paris: E. Sansot & Cie.
- Colin, A. (1911). *Ouvrage de vulgarisation. Comment lutter contre la tuberculose et contre l'alcoolisme*. Bourg: Genin & Cie.
- Collineau, A. (1884). *La gymnastique : notions physiologiques et pédagogiques, applications hygiéniques et médicales*. Paris.
- Desbonnet, E. (1911). *Pour devenir belle ... et le rester, manuel de culture physique de la femme*. Paris: Librairie Athlétique.

- Fonssagrives, J.-B. (1881). *L'Éducation physique des filles ou avis aux mères et aux instituteurs sur l'art de diriger leur santé et leur développement. Vulgariser sans abaisser* (éd. 5e). Paris: Charles Delagrave.
- Funck-Brentano, T. (1895). *L'homme et sa destinée*. Paris: E. Plon, Nourrit et Cie.
- Joigneaux, P. (1872). *Le livre de la ferme et des maisons de campagne (tome 2)* (éd. 4e). Paris: C. Delagrave, & G. Masson.
- Ministère de l'agriculture et du commerce. (1882). *Annuaire statistique de la France*. Paris: Imprimerie nationale.
- Ministère de l'instruction publique. (1881). *Manuel de gymnastique à l'usage des écoles primaires et secondaires de filles et des écoles normales primaires d'institutrices*. Paris: Impression nationale.
- Monin, E. (1885). *Les propos du docteur : médecine sociale, hygiène générale à l'usage des gens du monde*. Paris: E. Giraud & Cie.
- Paz, E. (1880). *La gymnastique raisonnée* (éd. 5e édition). Paris: Hachette.
- Paz, E. (1881). *Documents pour servir à l'histoire de la gymnastique en France*. Paris.
- Pouillet, T. (1884). *Essai médico-philosophique sur les formes, les causes, les signes, les conséquences et le traitement de l'onanisme chez la femme* (éd. 4e). Paris: A. Delahaye et E. Lecrosnier.
- Pradel, X. (1875). *Amour et onanisme : quelques considérations sur l'hygiène de la jeunesse*. Paris: Vve A. Delahaye.
- Saint-Albin, A. (1889). *Les sports à Paris*. Paris.
- Sirof, O. (1896). *Statistique médicale. Année 1895*. Beaune: Arthur Batault.
- Soyer, B. (1896). *Mes secrets*. Paris: G. Havard Fils.
- Thézan de Biran, A. (1877). *Le Frère Jean et l'hospice de Galan*. Auch: Imprimerie Auscitaine, Adolphe Thibault.

Rapports

- Barthélémy Saint-Hilaire, J. (1879, Juin 17). Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. George sur l'enseignement de la gymnastique, par M. Barthélémy Saint-Hilaire, sénateur. *Journal Officiel de la République Française*, 5272-5273.

Broca, P. (1880, Juillet 19). Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, par M. Paul Broca, sénateur. *Journal Officiel de la République Française*, 8367-8370.

Hillairet, J.-B. (1869). Rapport à S. Exc. M. le ministre de l'Instruction publique sur l'enseignement de la gymnastique dans les lycées, collèges, écoles normales et écoles primaires.

Sources secondaires

Ouvrages

- Andrieu, G. (1999). *La gymnastique au XIXème siècle ou la naissance de l'éducation physique. 1789-1914*. Paris: Actio.
- Arnaud, P. (1991). *Le Militaire, l'écolier, le gymnaste : Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
- Arnold, O. (1984). *Le corps et l'âme. La vie des religieuses au XIXème siècle*. Paris: Le Seuil.
- Azzouz, R. (2000). *La France de 1870 à 1958*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Badinter, É. (2002). *L'Un est l'autre. Des relations entre hommes et femmes*. Paris: Odile Jacob.
- Barbier, J., & Mandret-Degeilh, A. (2018). *Le travail sur archives. Guide pratique*. Paris: Armand Colin.
- Bard, C. (2010). *Une histoire politique du pantalon*. Paris: Le Seuil.
- Beauvalet, S. (1999). *Naître à l'hôpital au XIXe siècle*. Paris: Belin.
- Bologne, J.-C. (2010). *Pudeurs féminines. Voilées, dévoilées, révélées*. Paris: Le Seuil.
- Bruit Zaidan, L., Hourbe, G., Klapisch-Zuber, C., & Schmitt Pantel, P. (2001). *Le corps des jeunes filles, de l'Antiquité à nos jours*. Paris: Perrin.
- Cacouault-Bitaud, M. (2007). *Professeurs... mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXè siècle*. Paris: La Découverte.
- Carol, A. (1995). *Histoire de l'eugénisme en France, les médecins et la procréation XIXe-XXe siècle*. Paris: Le Seuil.
- Chaliand, G., & Mousset, S. (2002). *L'héritage occidental*. Paris: Odile Jacob.
- Charle, C. (2004). *Le Siècle de la presse. 1830-1939*. Paris: Le Seuil.
- Condette, J.-F., Luc, J.-N., & Verneuil, Y. (2020). *Histoire de l'enseignement en France. XIXe-XXe siècle*. Paris: Armand Colin.
- Curtis, S. (2003). *L'Enseignement au temps des congrégations : Le diocèse de Lyon (1801-1905)*. Lyon: Presses universitaires de Lyon.
- Francequin, G. (2008). *Le vêtement de travail, une deuxième peau*. Toulouse: Érès.
- Fureix, E. (2014). *Le siècle des possibles. 1814-1914*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Grau, F.-M. (2007). *Histoire du costume*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Houte, A.-D. (2014). *Le triomphe de la République. 1871-1914*. Paris: Le Seuil.
- Huard, R. (1996). *La naissance du parti politique en France*. Paris: Presses de Sciences Po.

- Klejman, L., & Rochefort, F. (1989). *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*. Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques des femmes.
- Luc, J.-N., & Nicolas, G. (2006). *Le temps de l'école, de la maternelle au lycée. 1880-1960*. Paris: Éditions du Chêne-Hachette.
- Malarewicz, J.-A. (2011). *La Fin de la psychothérapie*. Paris: Odile Jacob.
- Mole, F. (2010). *L'école laïque pour une République sociale. Controverses pédagogiques et politiques (1900-1914)*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Ozouf, J., & Ozouf, M. (1992). *La République des instituteurs*. Paris: Le Seuil.
- Pavard, B., Rochefort, F., & Zancarini-Fournel, M. (2020). *Ne nous libérez pas, on s'en charge : une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*. Paris: La Découverte.
- Perrot, P. (1984). *Le travail des apparences ou les transformations du corps féminin XVIIIe-XIXe siècle*. Paris: Le Seuil.
- Robert, A., & Cougny, G. (1889). *Dictionnaire des parlementaires français* (Vol. I). Paris: Bourloton.
- Robert, A., Bourloton, E., & Cougny, G. (1891). *Dictionnaire des parlementaires français* (Vol. V). Paris: Bourloton.
- Solal, E. (1999). *L'Enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990). Un parcours difficile*. Paris: Revue E.P.S.
- Soulet, J.-F. (2012). *L'histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*. Paris: Armand Colin.
- Travaillot, Y. (2020). *Histoire de l'Éducation Physique. Genèse d'une discipline scolaire*. (Y. Travaillot, Éd.)
- Viard, B. (2016). *La Littérature et la République*. Aix-en-Provence: Presses universitaires de Provence.
- Vigarello, G. (2004). *Le corps redressé. Histoire d'un pouvoir pédagogique*. Paris: Armand Colin.
- Vigarello, G. (2007). *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*. Paris: Le Seuil.

Chapitres d'ouvrages collectifs

- Andrieu, G. (1996). À propos d'un livre : Pour devenir belle... et le rester ou la culture physique au féminin avant 1914. Dans P. Arnaud, & T. Terret, *Histoire du sport féminin. Tome 2 : Sport masculin-sport féminin : éducation et société* (p. 27-39). Paris: L'Harmattan.
- Arnaud, P. (1996). Le genre ou le sexe ? Sport féminin et changement social (XIX^e – XX^e siècle). Dans P. Arnaud, & T. Terret, *Histoire du sport féminin. Tome 2 : Sport masculin-sport féminin : éducation et société* (p. 147-183). Paris: L'Harmattan.
- Barbier, P., Bargel, L., Beaumont, A., Darmon, M., & Dumont, L. (2021). Vêtement. Dans J. Rennes, *Encyclopédie critique du genre* (p. 806-817). Paris: La Découverte.
- Bouhallier, J. (2021). Les accouchements à problèmes à Paris, d'après les archives de la collection Varnier (1874-1903). Dans M.-F. Morel, *La naissance au risque de la mort. D'hier à aujourd'hui* (p. 171-182). Toulouse: Érès.
- Caron, J.-C. (2001). Jeune fille, jeune corps : objet et catégorie (France, XIX^e-XX^e siècles). Dans G. Hourbe, C. Klapisch-Zuber, P. Schmitt Pantel, & L. Bruit Zaidan, *Le corps des jeunes filles, de l'Antiquité à nos jours* (p. 167-188). Paris: Perrin.
- Cesbron, P. (2021). Données démographiques sur les morts maternelles et périnatales, d'hier à aujourd'hui. Dans M.-F. Morel, *La naissance au risque de la mort. D'hier à aujourd'hui* (p. 201-221). Toulouse: Érès.
- Corbin, A. (2005). L'emprise de la religion. Dans A. Corbin, J.-J. Courtine, & G. Vigarello, *Histoire du corps. Tome 2 : De la Révolution à la Grande Guerre* (p. 51-83). Paris: Points.
- Cuchet, G. (2014). L'évolution des pratiques religieuses en France (XIX^e-milieu du XX^e siècle). Dans A. Tallon, & C. Vincent, *Histoire du christianisme en France* (p. 361-374). Paris: Armand Colin.
- Defrance, J. (2004). L'eugénisme et la culture scientifique dans le champ des activités physiques et des sports (1910 – 1950). Dans C. Pociello, *Entre le social et le vital. L'éducation physique et sportive sous tensions (XVIII^e - XX^e siècle)* (p. 127-160). Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Dejean, J. (2020). Femmes savantes. Dans M. Reid, *Femmes et littérature. Une histoire culturelle, I* (p. 636-653). Paris: Gallimard.
- El Gammal, J. (1995). Barthélémy Saint-Hilaire Jules 1805-1895. Dans A. Corbin, & J.-M. Mayeur, *Les immortels du Sénat, 1875-1918 : Les cent seize inamovibles de la Troisième République* (p. 217-220). Paris: Éditions de la Sorbonne.

- Fraisse, G. (2004). Préface. Le fait, le droit et le symbole. Dans R. Rogers, *La mixité dans l'éducation : Enjeux passés et présents* (p. 7-9). Lyon: ENS Éditions.
- Gadille, J., & Godel, J. (1980). L'héritage d'une pensée en matière d'éducation des femmes. Dans F. Mayeur, & J. Gadille, *Éducation et images de la femme chrétienne en France au début du XXème siècle* (p. 15-24). Lyon: L'Hermès.
- Gleyse, J. (1996). L'Image de la femme dans les discours de l'EP et le sport de 1870 à 1930. Un "fait social total" ? Dans P. Arnaud, & T. Terret, *Histoire du sport féminin. Tome 2 : sport masculin-sport féminin : éducation et société* (p. 41-57). Paris: L'Harmattan.
- Herrera, L. (2007). Un jeu de filles ? Négocier la pratique du sport dans l'enseignement égyptien. Dans M. Bennani-Chraïbi, & I. Farag, *Jeunesses des sociétés arabes : Par-delà les promesses et les menaces* (p. 253-268). Le Caire: CEDEJ.
- Holt, R., & Vigarello, G. (2005). Le corps travaillé. Gymnastes et sportifs au XIXème siècle. Dans A. Corbin, J.-J. Courtine, & G. Vigarello, *Histoire du corps. Tome 2 : de la Révolution à la Grande Guerre* (p. 313-377). Paris: Le Seuil.
- Lalouette, J. (1995). Broca Pierre Paul 1824-1880. Dans A. Corbin, & J.-M. Mayeur, *Les immortels du Sénat, 1875-1918 : Les cent seize inamovibles de la Troisième République* (p. 233-236). Paris: Éditions de la Sorbonne.
- Liotard, P., & Ottogalli-Mazzacavallo, C. (2012). L'apprentissage du genre en éducation physique. Devenir homme ou femme par l'exercice. Dans P. Liotard, & C. Ottogalli-Mazzacavallo, *L'éducation du corps à l'école. Mouvements, normes et pédagogies (1881-2011)* (p. 93-113). Clapiers: AFRAPS.
- Madani, J.-P. (2007). Naissance du socialisme municipal à Roanne (1878-1904). Dans J.-P. Chartron, C. Latta, & G. Lindeperg, *Cent ans de socialisme dans la Loire* (p. 73-101). Saint-Étienne: Fédération de la Loire du Parti socialiste.
- Milbach, S. (2014). Catholicisme intransigeant et catholicisme libéral au XIXe siècle. Dans A. Tallon, & C. Vincent, *Histoire du christianisme en France* (p. 341-360). Paris: Armand Colin.
- Morel, M.-F. (2021). Introduction. Dans M.-F. Morel, *La naissance au risque de la mort. D'hier à aujourd'hui* (p. 7-14). Toulouse: Érès.
- Morel, M.-F. (2021). Morts des mères, morts des nouveau-nés : histoire et représentations (XVIe-XXe siècle). Dans M.-F. Morel, *La naissance au risque de la mort. D'hier à aujourd'hui* (p. 15-48). Toulouse: Érès.

- Perrot, M. (1989). Préface. Dans L. Klejman, & F. Rochefort, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République* (p. 13-19). Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Reynaud-Paligot, C. (2014). Construction et circulation de la notion de « race » au cours du XIXe siècle. Dans N. Bancel, T. David, & D. Thomas, *L'Invention de la race. Des représentations scientifiques aux exhibitions populaires* (p. 103-116). Paris: La Découverte.
- Rogers, R. (2004). L'impensable mixité de l'enseignement secondaire féminin en France au XIXème siècle. Dans R. Rogers, *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents* (p. 101-114). Lyon: ENS Éditions.
- Salomon, H. (1996). Le corset : entre la beauté et la santé (1880-1920) . Dans P. Arnaud, & T. Terret, *Histoire du sport féminin. Tome 2. Sport masculin-sport féminin : éducation et société* (p. 11-26). Paris: L'Harmattan.
- Sohn, A.-M. (2006). Le corps sexué. Dans A. Corbin, J.-J. Courtine, & G. Vigarello, *Histoire du corps. Tome III : Les mutations du regard. Le XXème siècle* (p. 93-127). Paris: Le Seuil.
- Stiker, H.-J. (2005). Nouvelle perception du corps infirme. Dans A. Corbin, J.-J. Courtine, & G. Vigarello, *Histoire du corps. Volume 2 : De la Révolution à la Grande Guerre* (p. 279-297). Paris: Le Seuil.
- Terret, T. (1995). Un débat passionné : l'intégration de l'éducation physique des filles à la fin du XIXème siècle. Dans P. Arnaud, & T. Terret, *Éducation et politique sportives. XIXème – XXème siècles* (p. 87-95). Aubervilliers: Comité des travaux historiques et scientifiques.
- Terret, T. (2003). Les influences étrangères lors des débats de 1879 sur l'éducation physique des filles en France. Dans J. Saint-Martin, *Éducatrices physiques françaises et exemplarités étrangères entre 1815 et 1914* (p. 181-191). Paris: L'Harmattan.
- Terret, T. (2013). Implantation et institutionnalisation du sport en France (1870-1914). Dans T. Terret, *Histoire du sport* (p. 35-50). Paris: Presses Universitaires de France.
- Zancarini-Fournel, M. (2004). Coéducation, gémination, co-instruction, mixité : débats dans l'Éducation nationale (1882-1976). Dans R. Rogers, *La mixité dans l'éducation : Enjeux passés et présents* (p. 25-32). Lyon: ENS Éditions.
- Zancarini-Fournel, M. (2005). Corps des femmes et genre des corps (xixe-xxe siècle). Dans J. Saint-Martin, & T. Terret, *Sport et genre. Volume 3 - Apprentissage du genre et institutions éducatives* (p. 15-34). Paris: L'Harmattan.

Articles de périodiques

- Arnaud, P. (1998). Défense et illustration d'un enseignement. *Spirales. Une histoire de l'Éducation physique. Enseignements primaire et secondaire 1880-2000*(13-14), p. 43-76.
- Arnaud, P. (1998). Le temps et les temps de l'histoire de l'éducation physique. *Spirales. Une histoire de l'Éducation physique. Enseignements primaire et secondaire 1880-2000*, p. 382-390.
- Baratay, É. (1998). Affaire de mœurs, conflits de pouvoir et anticléricalisme : la fin de la congrégation des frères de Saint-Joseph en 1888. *Revue d'histoire de l'Église de France*, 84(213), p. 299-322.
- Barbas, S. (2014). Gloire et déclin de l'hystérie infantile au XIXe siècle. Chronique illustrée: Rubrique dirigée par Eduardo Mahieu et Jacques Postel. *L'information psychiatrique*, 90(1), p. 65-77.
- Barral, P. (2008). Gambetta et Ferry, amis et rivaux. *Revue historique*(4), p. 891-919.
- Baux, J.-P. (2014). 1914 : une France démographiquement affaiblie. *Population & Avenir*(2), p. 14-16.
- Beauvalet, S. (2010). La tragédie des maternités hospitalières au xixe siècle et les projets de réaménagement. *Spirale*(54), p. 21-29.
- Bessone, M. (2021). Analyser la suppression du mot « race » de la Constitution française avec la Critical Race Theory : un exercice de traduction ? *Droit et société*(108), p. 367-382.
- Bohuon, A., & Quin, G. (2010). Des scoliotiques aux hystérique : une histoire de l'éducation corporelle des jeunes filles (années 1830 – années 1900). *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*(12), p. 179-194.
- Boëtsch, G., Brus, A., & Ancel, B. (2009). Stature, économie et migration au XIXe siècle : analyse comparée entre Haute-Vienne et Hautes-Alpes. *Histoire, économie & société*(28), p. 57-72.
- Boniface, X. (2012). La réforme de l'armée française après 1871. *Inflexions*(21), p. 41-50.
- Bonnemain, B. (2003). Quand le sang et la viande étaient des médicaments. *Revue d'histoire de la pharmacie*(340), p. 611-626.
- Candilis-Huisman, D. (2011). Comment survivre à son accouchement ? *Tropicque*(116), p. 29-43.

- Caritey, B., Marsac, A., & Lehnert, J. (2020). Notes de lecture. *Sciences sociales et sport*, 16(2), p. 147-159.
- Caron, J.-C. (2008). Maria DERAISMES, Ève dans l'humanité. *Revue d'histoire du XIXe siècle*(37), p. 185-242.
- Chamla, M.-C. (1964). L'accroissement de la stature en France de 1880 à 1960 ; comparaison avec les pays d'Europe occidentale. *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*(2), p. 201-278.
- Chatenet, A. (2009). La femme, maîtresse de maison ? Rôle et place des femmes dans les ouvrages d'économie domestique au XVIIIe siècle. *Histoire, économie & société*, 28(4), p. 21-34.
- Cholvy, G. (1982). Patronages et œuvres de jeunesse dans la France contemporaine. *Revue d'histoire de l'Église de France*(181), p. 235-256.
- Clastres, P. (2005). Inventer une élite : Pierre de Coubertin et la « chevalerie sportive. *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 22(2), p. 51-71.
- Clément, A. (2015). L'analyse du déclin dans la seconde moitié du XIXe siècle. Le point de vue des économistes français. *Revue économique*(66), p. 843-872.
- Combes, A. (2008). Pierre Leroux : Inventeur du socialisme. *Humanisme*(280), p. 112-114.
- Dargent, C. (2009). L'État et la difficile saisie statistique de la religion : l'exemple des protestants dans les recensements en France au XIXe siècle. *Population*, 1(64), p. 215-232.
- De Rasse, M. (2010). Vêtement féminin et pudeur. L'exemple parisien, XIVe-XVe siècles. *Hypothèses*, 13(1), p. 119-128.
- Delahaye, J.-P. (2006). Les francs-maçons et la laïcisation de l'école. Mythe et réalités. *Histoire de l'éducation*(109), p. 33-73.
- Deschodt, G. (2010). La pudeur, un bilan. *Hypothèses*, 13(1), p. 95-105.
- Dessertine, D., & Maradan, B. (2002). Patronages catholiques, patronages laïques entre les deux guerres. *Cahiers d'histoire*, 47(1).
- Devance, L. (1976). Femme, famille, travail et morale sexuelle dans l'idéologie de 1848. *Romantisme*(13-14), p. 77-103.
- D'Almeida, N. (2014). L'opinion publique. *Hermès, La Revue*(70), p. 88-92.
- Djedid, K., & Hau, M. (2009). Stature et malnutrition dans l'Alsace de la première moitié du XIXe siècle. *Histoire, économie & société*(28), p. 35-56.
- Garrigues, J. (2011). Les élus du centre gauche en 1871. *Parlement[s], Revue d'histoire politique*(16), p. 23-32.

- Groeninger, F. (2020). L'éducation intégrale de la jeunesse française : la mainmise catholique sur un concept éducatif (1898-1939). *Éducation et socialisation*(55).
- Groeninger, F. (2021). Ketty Jentzer (1881-1965), une gymnaste à l'institut Jean-Jacques Rousseau. *Spirale - Revue de recherches en éducation*, 68(2), p. 59-69.
- Guiné, A. (2005). Multiculturalisme et genre : entre sphères publique et privée. *Cahiers du Genre*(38), p. 191-211.
- Heurdier, L. (2018). La Ligue de l'enseignement et les Fêtes de la Jeunesse. Manifester son attachement à la République et à l'école laïque dans les années 1930. *Le Mouvement Social*, 262(1), p. 89-105.
- Jamain-Samson, S., & Terret, T. (2009). Fabricants, détaillants et vendeurs : l'économie du costume de sport à la Belle Époque. *Staps*, 83(1), p. 55-67.
- Jan, M. (2010). Le corps féminin fantasmé. De la naissance du mannequin en 1858 à l'abolition du corset en 1906. *Hypothèses*(13), p. 247-255.
- Khmailia, M., Mikulovic, J., & Bui-Xuân, G. (2011). Une approche singulière de l'évaluation des niveaux d'intégration sociale des femmes arabo-musulmanes issues de l'immigration maghrébine en France : corps, sport et analyse conative. *Staps*(94), p. 39-61.
- Knibiehler, Y. (1976). Le discours sur la femme : constantes et ruptures. *Romantisme*(13-14), p. 41-55.
- Le Den, M. (2015). Médecins et maternité au début du XXe siècle en France. Entre normalisation, stigmatisation et contrôle social. *Déviance et Société*, 39(3), p. 321-341.
- Lebon, F. (2003). Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs. *Éducation et sociétés*(11), p. 135-152.
- Lenay, C. (2003). Les limites naturelles de la durée de vie et la question de l'hérédité de l'acquis. *Études sur la mort*(124), p. 43-58.
- Léziart, Y. (1992). La gymnastique à l'école dans l'Ouest de la France ou les limites d'une politique éducative volontariste (1869-1880). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*(3), p. 263-275.
- Louveau, C. (2006). Inégalité sur la ligne de départ : femmes, origines sociales et conquête du sport. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*(23), p. 119-143.
- Manin, L. (2021). Nudité et genre en France au XIXe siècle. Un bilan historiographique. *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 54(2), p. 197-221.
- Mayeur, F. (1971). Les évêques français et Victor Duruy : les cours secondaires de jeunes filles. *Revue d'histoire de l'Église de France*, 57(159), p. 267-304.

- Melançon, L. (2000). Je crois en Dieu... La théologie féministe et la question du pouvoir. *Théologiques*, 8(2), p. 77-97.
- Mosconi, N. (1990). La femme savante. *Revue française de pédagogie*, 93, p. 27-39.
- Moulinet, D. (2008). La femme forte. *Chrétiens et sociétés*(15), p. 87-106.
- Nadeau, J.-G. (1997). Du corps sauvé au corps lieu de l'expérience de Dieu. *Théologiques*(2), p. 71-90.
- Peçanha, A. (2008). Le baroque dans la mode. *Sociétés*, 102(4), p. 15-22.
- Petit, A. (1988). Le Bras-Chopard (Armelle) - De l'égalité dans la différence. Le socialisme de Pierre Leroux. *Revue française de science politique*(6), p. 965-968.
- Poulouin, C. (2007). Relire Fontenelle. *Études Normandes*(4), p. 5-8.
- Prost, A. (2019). Âges et usages de la cour d'école. *L'école des parents*, 631(2), p. 41-43.
- Richet, I. (1997). Femmes et religion entre sphères publique et privée. *Cahiers Charles V*(22), p. 125-140.
- Rogers, R. (1996). Le professeur a-t-il un sexe ? : les débats autour de la présence d'hommes dans l'enseignement secondaire féminin, 1840-1880. *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 2(4), p. 221-239.
- Schnapper, D. (2021). Laïcité, condition féminine et liberté religieuse. *Travail, genre et sociétés*(45), p. 143-146.
- Sot, M. (1985). Mépris du monde et résistance des corps aux XIe et XIIe siècles. *Médiévales*(8), p. 6-17.
- Spivak, M. (1977). Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 24(1), p. 28-48.
- Terret, T. (1998). L'identité de l'éducation physique à l'école primaire (1880-1998). *Spirales. Une histoire de l'éducation physique – 1880-2000, Enseignements primaire et secondaire*(13-14), p. 337-363.
- Terret, T., & Saint-Martin, J.-P. (1998). Ministres et ministères de tutelle de l'EP. XIXème - XXème siècles. *Spirales. Une histoire de l'éducation physique, enseignements primaire et secondaire (1880-2000)*(13-14), p. 79-102.
- Tourre-Malen, C. (2011). Des chaussures, des talons et des femmes. *Ethnologie française*, 41(4), p. 727-739.
- Verneuil, Y. (2014). Coéducation et mixité : la polémique sur la germination des écoles publiques dans le premier tiers du XXe siècle. *Le Mouvement Social*, 248(3), p. 47-69.
- Zaidman, C. (2007). Madeleine Pelletier et l'éducation des filles. *Les cahiers du CEDREF*(15), p. 265-281.

Mémoires de master

- Cornet Furestier, C. (2018). *La modestie : étude sur une vertu féminine au XVIIIe siècle*. Mémoire de Master sous la direction de Naïma Ghermani, Université Grenoble Alpes, Grenoble.
- Poirot-Betting, E. (2011). *La théorie de l'évolution et son impact en théologie - Quelques réflexions*. Mémoire de Master sous la direction de Jacques Fantino, Université Paul Verlaine, Metz.
- St-Georges, V. (2019). « *La force, la grâce, la souplesse* » : *l'éducation physique des jeunes filles canadiennes-françaises à Montréal (1860-1920)*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Ollivier Hubert, Université de Montréal, Montréal.

Thèses de doctorat

- Aresu, Y. (2004). *Évolution du discours médical sur l'onanisme de 1710 à nos jours*. Thèse de doctorat sous la direction de Jacques Hubert, Université Henri Poincaré, Nancy.
- Bohuon, A. (2008). *Entre santé et pathologie : discours médical et pratique physique et sportive féminine (1880-1922)*. Thèse de doctorat sous la direction de Catherine Louveau, Université Paris-Saclay, Paris.
- Fabre, M. (2021). *La craie, la plume et la tribune : trajectoires d'intellectuelles engagées pour l'école laïque (France, années 1880-1914)*. Thèse de doctorat sous la direction de Vincent Duclerc et Rebecca Rogers, École des hautes études en sciences sociales, Paris.
- Jamain-Samson, S. (2008). *Sport, Genre et Vêtement Sportif : une histoire culturelle du paraître vestimentaire (fin XIXe siècle – début des années 1970)*. Thèse de doctorat sous la direction de Thierry Terret, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Sources électroniques

- A la Une : 1,57 m2 pour l'EPS...* (2007, Juin 9). Consulté le Mars 25, 2023, sur Le Café pédagogique: <https://www.cafepedagogique.net/2007/06/09/a-la-une-1-57-m2-pour-l-eps/>
- Ancery, P. (2020, Octobre 19). *La syphilis, « danger social » et hantise de la Belle Époque*. Consulté le Août 24, 2022, sur Retronews: <https://www.retronews.fr/sante/echo-de-presse/2018/12/27/syphilis-danger-social-hantise-de-la-belle-epoque>
- B.L. (2009, Décembre 26). *Difficile succession*. Consulté le Novembre 12, 2022, sur La Dépêche: <https://www.ladepeche.fr/article/2009/12/26/743989-difficile-succession.html>
- Bauer, T. (2021, Mars 11). Visions et mythes des femmes sportives dans les Années Folles. (M. Vertanessian, Intervieweur)
- Buisson, F. (1911). *Mères (école des)*. Consulté le Avril 20, 2023, sur Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire: <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3169>
- De Villepin, P. (2021, Mars 17). *MARGUERITTE Victor*. Consulté le Novembre 15, 2022, sur Le Maitron: <https://maitron.fr/spip.php?article120196>
- Delmas, J.-L. (2023, Mars 10). *Les femmes, le sport et la peur des gros bras : "La société nous impose d'être sportive mais pas musclée"*. Consulté le Avril 23, 2023, sur Marie-Claire: <https://www.marieclaire.fr/femmes-sport-peur-gros-bras,1444063.asp>
- Guillemot, C. (2021, Mai 19). *Myriam Harry, femme de lettres et reporter*. Consulté le Novembre 29, 2022, sur Le blog de Gallica: <https://gallica.bnf.fr/blog/19052021/myriam-harry-femme-de-lettres-et-reporter?mode=desktop>
- Langlois, G. (2021, Janvier 9). *VACQUERIE Auguste*. Consulté le Avril 13, 2023, sur Le Maitron: <https://maitron.fr/spip.php?article38484>
- Malvin, A. (2020, Juin 22). *Le corps genré en Europe : entre contrainte et émancipation*. Consulté le Janvier 11, 2023, sur Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe: <https://ehne.fr/fr/node/12241>
- Moine, A. (2017, Juillet 18). *L'Arabie saoudite accorde enfin aux écolières le droit de faire du sport...MAIS*. Consulté le Mai 1, 2023, sur Au féminin: <https://www.aufeminin.com/news-societe/arabie-saoudite-autorise-sport-ecolieres-s2315566.html>

- Omari, N. (2020, Mars 7). *Les Françaises font les zouaves à bicyclette*. Consulté le Janvier 13, 2023, sur Le blog de Gallica: <https://gallica.bnf.fr/blog/07032020/les-francaises-font-les-zouaves-bicyclette?mode=desktop>
- Retronews. (s.d.). *Courrier du Berry*. Consulté le Avril 19, 2023, sur Retronews: <https://www.retronews.fr/titre-de-presse/courrier-du-berry>
- Rochard, J. (2020, Novembre 26). *FONSSAGRIVES Jean-Baptiste*. Consulté le Avril 6, 2022, sur Comité des Travaux Historiques et Scientifiques: <https://cths.fr/an/savant.php?id=3594#>
- Rochefort, F. (2021, Janvier 15). *Les religions en Europe : le sacre du genre (XIXe-XXe siècles)*. Consulté le Août 17, 2022, sur Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe: <https://ehne.fr/fr/encyclopedie/thematiques/genre-et-europe/les-religions-en-europe%C2%A0-le-sacre-du-genre/les-religions-en-europe%C2%A0-le-sacre-du-genre-xixe-xxie-siècles>
- Serdeczny, A. (2019, Avril 25). *La médecine contre la masturbation, héritage des Lumières*. Consulté le Mars 12, 2023, sur Retronews: <https://www.retronews.fr/sante/long-format/2019/04/25/la-medecine-contre-la-masturbation>

Colloques

- Dubesset, M. (2008). Femmes et religions, entre soumission et espace pour s'exprimer et agir, un regard d'historienne. *Les relations de genre dans le monde hispanique. Journée d'Études ILCEA/CERHIUS*. Université de Grenoble III.

Table des annexes

Annexe 1 - Synthèse des articles de presse étudiés	120
Annexe 2 - Léon Duprat, 21 juin 1879, La Presse.....	123
Annexe 3 - Victor Margueritte, 16 mars 1910, Le Journal.....	124
Annexe 4 - Anna de Laumé, 1er avril 1913, La Culture physique.....	125
Annexe 5 - Edmond Lepelletier, 1er décembre 1888, Le Rappel.....	127
Annexe 6 - Anonyme, 6 décembre 1888, Le Mot d'ordre.....	128
Annexe 7 - Georges Huillard, 21 janvier 1880, L'Univers	129
Annexe 8 - Anonyme, Le journal de Roanne, 20 août 1882	130
Annexe 9 - Sérizy, 13 septembre 1882, Le Moniteur des Pyrénées	131
Annexe 10 - Georges Huillard, 22 novembre 1880, L'Univers.....	132
Annexe 11 - Anonyme, 13 novembre 1913, La Croix.....	133
Annexe 12 - Anonyme, 27 octobre 1912, La Lanterne	134
Annexe 13 - Anonyme, 10 décembre 1905, Pour la République	135
Annexe 14 - Anonyme, 1er décembre 1882, L'éducation catholique : revue de l'enseignement primaire	136
Annexe 15 - Anonyme, 16 avril 1888, L'éducation catholique : revue de l'enseignement primaire.....	137
Annexe 16 - Anonyme, 19 mai 1908, Les Nouvelles.....	138
Annexe 17 - D'Arthez, 12 juin 1882, Le Courrier du Berry	139
Annexe 18 - Maria Vérone, 9 mai 1902, La Fronde.....	140
Annexe 19 - Blanche Soyer, 20 octobre 1995, Le Petit journal	141
Annexe 20 - Paul Manoury, 20 août 1899, La Vie au grand air.....	142
Annexe 21 - Gaston Tournier, 11 décembre 1913, Le Gaulois	144
Annexe 22 - Clotilde Dissard, 27 février 1899, La Fronde	145
Annexe 23 - Marcelle Tinayre, 12 novembre 1899, La Fronde	146
Annexe 24 - Carl, 3 novembre 1908, Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire.....	147
Annexe 25 - Jane Misme, 15 décembre 1913, La Revue	148

Annexe 1 - Synthèse des articles de presse étudiés¹

	Titre de l'article	Titre du journal	Date	Auteur
Presse nationale	« L'éducation physique de la Femme »	<i>Le Journal</i>	16 mars 1910	Victor Margueritte
	« L'entraînement physique »	<i>Le Journal</i>	28 juin 1910	Victor Margueritte
	« La Chambre des députés »	<i>Le Gaulois</i>	16 décembre 1879	Gaston Jollivet
	« Quel est le sport idéal pour la femme ? Quelques opinions »	<i>Le Gaulois</i>	11 décembre 1913	Gaston Tournier
	« Courrier de Paris »	<i>La Presse</i>	21 juin 1879	Léon Duprat
	« Le culte de la beauté »	<i>La Presse</i>	3 septembre 1900	Jacques Landau
	« L'Éducation physique »	<i>La Presse</i>	21 septembre 1909	Henri Pironon
	« Un lycée de jeunes filles »	<i>La Petite Presse</i>	8 octobre 1880	Anonyme
	« Les enfants »	<i>Gil Blas</i>	23 juin 1885	Guy de Maupassant
	« La gymnastique à l'école »	<i>La France</i>	2 août 1880	Julien Penel
	« Les Chambres »	<i>La Lanterne</i>	19 juin 1879	Albert Savarus
	« Raffut gymnastique »	<i>La Lanterne</i>	27 octobre 1912	Anonyme
	« La gymnastique obligatoire »	<i>Le Petit journal</i>	28 juin 1879	Thoma Grimm
	« Choses et autres. Usages et coutumes »	<i>Le Petit journal</i>	20 octobre 1895	Blanche Soyer
	« Conférences de M. L'abbé Dumont. Saint-Nicolas-du-Chardonnet »	<i>La Concorde</i>	22 février 1891	Anonyme
	« Gymnastique féminine sans appareils »	<i>Le Petit bleu de Paris</i>	16 avril 1903	Anonyme
	« Chronique du jour. Les femmes fortes »	<i>Le Rappel</i>	1 ^{er} décembre 1888	Grif (pseudonyme d'Edmond Lepelletier)
	« Les concours de gymnastique »	<i>Le Rappel</i>	7 septembre 1886	Auguste Vacquerie
	« Bavardage »	<i>Le Mot d'ordre</i>	6 décembre 1888	Anonyme
	« De la Culture physique féminine »	<i>L'Humanité</i>	16 juin 1913	Alice-Adèle Kleinmann
	« Le Congrès des Comités olympiques nationaux »	<i>Le Figaro</i>	16 juin 1914	Frantz Reichel
	« La gymnastique à l'usage des filles »	<i>La Liberté</i>	5 avril 1876	Adolphe Nicolas
« Féminisme et féminité »	<i>Excelsior</i>	16 mai 1916	Myriam Harry	
« L'Éducation physique des femmes en France »	<i>La Revue</i>	15 décembre 1913	Jane Misme	
« L'éducation physique. Les méthodes féminines »	<i>La Libre Parole</i>	30 mars 1913	Albert Hec	
Presse locale	« Gers »	<i>Journal de Toulouse</i>	23 août 1885	Anonyme
	« La gymnastique »	<i>Le Moniteur des Pyrénées</i>	13 septembre 1882	Sérizy
	« Gymnastique »	<i>Le Petit Bastiais</i>	7 novembre 1898	Anonyme
	« Hygiène infantile et scolaire »	<i>Le Midi</i>	3 mars 1903	Ernest Monin

¹ N'ont pas été recensés ici les numéros du *Journal Officiel de la République Française*, les rapports des parlementaires, ni les deux articles sur la définition de « Tartufe », qui figurent en revanche dans la bibliographie des sources primaires.

	« L'utilité de la gymnastique chez les fillettes »	<i>L'indépendant de Mostaganem</i>	15 décembre 1907	Docteur Tournier
	« Tunourase n'aime plus la gym... »	<i>Pour la République</i>	10 décembre 1905	Anonyme
	« Hygiène sociale »	<i>La Dépêche</i>	26 septembre 1906	Louis Braud
	« La Femme et le Sport »	<i>La Dépêche</i>	12 janvier 1914	André Gayot
	« Éducation & enseignement »	<i>Rapports et délibérations : département de l'Yonne, conseil général</i>	Août 1888	François Parrenin
	« L'Éducation physique des jeunes filles »	<i>Le Courrier de la Rochelle</i>	18 février 1909	Camille Seugnet
	« La femme & les sports »	<i>Courrier de Saône-et-Loire</i>	24 mars 1911	Anonyme
	« À la Ligue des Enfants de France »	<i>La Dépêche d'Eure-et-Loir</i>	27 janvier 1913	Anonyme
	« L'éducation de la femme moderne »	<i>Le Phare de la Loire</i>	4 juin 1904	Sandrine
	« L'éducation physique »	<i>La Tribune de l'Aube</i>	31 mars 1907	Anonyme
	« L'éducation physique en France »	<i>La Tribune de l'Aube</i>	19 octobre 1908	Frédéric Canonge
	« Causerie roannaise. À propos de discours »	<i>Le journal de Roanne</i>	20 août 1882	Anonyme
	« Les idées d'une féministe »	<i>Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire</i>	3 novembre 1908	Carl
	« Distribution des prix du pensionnat colonial »	<i>Journal officiel de la Martinique</i>	31 juillet 1906	Anonyme
	« Correspondance spéciale du Courrier du Berry »	<i>Le Courrier du Berry</i>	12 juin 1882	D'Arthez (pseudonyme)
	« La Gymnastique des jeunes filles »	<i>Le Petit Troyen</i>	30 décembre 1906	Théophile Caradec
	« Faites-nous des femmes, d'abord... Pour l'avenir de la race française, il faut favoriser l'éducation physique des jeunes filles »	<i>La vie sportive du Nord et du Pas-de-Calais et l'union sportive réunies</i>	2 août 1913	Georges Cronfalt
	« La boxe et la femme »	<i>Les Nouvelles</i>	19 mai 1908	Anonyme
	« Petites nouvelles »	<i>Le Petit Champenois</i>	1 ^{er} décembre 1888	Anonyme
Presse chrétienne (catholique ou protestante)	« L'Hygiène dans ses rapports avec le développement intellectuel et moral de la Jeune Fille »	<i>Journal de la jeune fille</i>	Juillet 1912	Docteur Maury
	« L'enseignement de la Gymnastique »	<i>Le XIX^{ème} siècle</i>	21 juin 1879	Louis Henrique
	Pas de titre	<i>L'Univers</i>	21 janvier 1880	Georges Huillard
	Pas de titre	<i>L'Univers</i>	22 novembre 1880	Georges Huillard
	« À travers les diocèses. Croix renversée »	<i>La Croix</i>	13 novembre 1913	Anonyme
	« Considérations sur les devoirs de la famille, de l'Église & et l'État en matière d'enseignement »	<i>Revue catholique des institutions et du droit</i>	1885	Cousseyrout
	« Chronique du mois »	<i>Revue des institutions catholique et du droit</i>	Juillet 1885	A. Desplagnes
	« La gymnastique dans les écoles de filles »	<i>L'éducation catholique : revue de l'enseignement primaire</i>	1 ^{er} décembre 1882	Anonyme
	« Question pédagogique »	<i>L'Éducation catholique : revue de l'enseignement primaire</i>	16 avril 1888	Anonyme
	« La gymnastique dans les patronages de jeunes filles »	<i>Le patronage des jeunes filles</i>	Juin 1914	Paul Michaux

	« L'éducation physique »	<i>Durendal</i>	Janvier 1894	Pol Demade
Presse professionnelle	« Hygiène de l'écolier »	<i>Annales de médecine et chirurgie infantiles</i>	1 ^{er} janvier 1900	Jules Delobel
	« Les écoles de demi-temps »	<i>Revue pédagogique</i>	1886	Un inspecteur primaire
	« Gymnastique féminine »	<i>Le Volume</i>	23 mars 1898	Raoul Fabens
	« Le programme de l'enseignement de la gymnastique et le Manuel du ministère de l'Instruction publique »	<i>L'enseignement secondaire des jeunes filles</i>	15 août 1884	Docteur Dally
	« L'exposition scolaire internationale de Vienne. Gymnastique »	<i>Manuel général de l'instruction primaire</i>	31 janvier 1874	Anonyme
	« Bibliographie »	<i>Manuel général de l'instruction primaire</i>	28 juillet 1906	Anonyme
	« La femme et les sports »	<i>Manuel général de l'instruction primaire</i>	23 octobre 1909	Léo
	« Éducation physique des jeunes filles. À propos d'un récent congrès »	<i>Manuel général de l'instruction primaire</i>	19 avril 1913	Une directrice d'école normale
	« Pour l'Éducation physique des Filles. Une initiative intéressante, mais trop isolée »	<i>Manuel général de l'instruction primaire</i>	18 juillet 1914	Désiré Dionisi
	« Croissance et éducation »	<i>Croissance</i>	Juin 1914	Ketty Jentzer
Presse féministe	« La gymnastique féminine »	<i>La Fronde</i>	27 février 1899	Clotilde Dissard
	« La réforme du costume »	<i>La Fronde</i>	12 novembre 1899	Marcelle Tinayre
	« L'éducation intégrale des jeunes filles »	<i>Revue de morale sociale</i>	8 décembre 1900	Pauline Kergomard
	« Éducation physique des jeunes filles »	<i>La Fronde</i>	31 juillet 1901	Tolla
	« Filles saines, femmes fortes »	<i>La Fronde</i>	9 mai 1902	Maria Vérone
	« La subordination féminine dans l'éducation »	Article transcrit par Michèle Magnin (université de San Diego)	1920 (date approximative)	Jane Misme
Presse sportive	« La gymnastique des femmes »	<i>Le Moniteur officiel de la Gymnastique et de l'Escrime</i>	4 septembre 1886	Roger Maury
	« La faiblesse physique chez la femme avant le Mariage »	<i>La Culture Physique</i>	1 ^{er} avril 1913	Anna de Laumé
	« La gymnastique »	<i>Le Jockey</i>	20 janvier 1888	Anonyme
	« La gymnastique des tout petits. La classe enfantine chez Piazza »	<i>La Vie au grand air</i>	24 janvier 1903	Fioravanti
	« Une École d'éducation physique pour jeunes filles »	<i>La Vie au grand air</i>	20 août 1899	Paul Manoury
	« Les femmes aux Jeux Olympiques »	<i>Revue Olympique</i>	Juillet 1912	Pierre de Coubertin
Revues de famille ou à destination de la jeunesse	« La gymnastique des jeunes filles »	<i>La revue des familles illustrée</i>	19 avril 1873	Eugène Paz
	« L'Art d'être mère »	<i>La Revue de famille</i>	1892	Gustave Simon
		<i>Le Journal de la jeunesse</i>	2 juin 1906	Anonyme
Autres	« Éducation physique »	<i>Bulletin trimestriel de la maçonnerie mixte</i>	Janvier 1909	F.L Dumartin

Annexe 2 - Léon Duprat, 21 juin 1879, La Presse

le être. Applaudissements sur quelques bancs à droite.

M. le président. — Personne ne demande la parole ?

La discussion générale est close. L'Assemblée va donc passer à la discussion de l'article unique.

Il est procédé au scrutin sur l'article unique.

M. le président. — Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	511
Majorité absolue	256
Pour	243
Contre	68

L'Assemblée nationale a adopté.

M. Béchou. — Très la république ! (Bruit à droite). Applaudissements à gauche.

M. le président. — L'Assemblée nationale a voté sur le projet de loi relatif à la sécularisation.

M. Haucourt. — L'un des secrétaires, dans la séance du 17 juin.

M. Robert Micheli. et **M. le duc de Broglie** demandent la parole sur le projet de loi.

M. Haucourt. — Vous avez entendu ce projet de loi sur le projet de loi, sur votre vote sur l'ensemble ?

M. le président. — Il n'est pas en discussion.

M. Robert Micheli. — En tout cas c'est un document très intéressant que ce projet de loi, sous lequel nous sommes portés, pour quelques semaines, et nous sommes par le moyen de remettre ce qui est en jeu dans cette affaire par un vote de confiance. Je demande donc qu'on examine les objections et les objections de l'opposition de chambre de leurs idées les protestations nécessaires.

M. le général Félis. — On indiquera à l'Assemblée les raisons que les membres de l'Assemblée pourraient avoir à faire.

M. le duc de Broglie. — Il est impossible d'admettre la proposition de l'Assemblée. Robert Micheli, c'est ce qu'il s'agit de faire.

M. le duc de Broglie. — On indiquera à l'Assemblée les raisons que les membres de l'Assemblée pourraient avoir à faire.

M. le président. — Il y a eu lieu à un appel à l'ordre. Je n'ai pas à intervenir sur ce point. Je ne fais que constater que les débats ont été interrompus par un appel à l'ordre.

M. le président. — Le projet de loi est adopté. La séance est levée.

COURRIER DE PARIS

10 juin.

Le gymnastique obligatoire. — M. Barthélemy Saint-Hilaire. — L'Assemblée nationale de la veille hier. — L'Assemblée nationale de la veille hier. — L'Assemblée nationale de la veille hier.

On a bien tort de se pas lire dans le Journal officiel le compte-rendu des séances du Sénat. On change tout le temps de la Chambre des députés, on change tout le temps de la Chambre des députés, on change tout le temps de la Chambre des députés.

On a bien tort de se pas lire dans le Journal officiel le compte-rendu des séances du Sénat. On change tout le temps de la Chambre des députés, on change tout le temps de la Chambre des députés, on change tout le temps de la Chambre des députés.

On a bien tort de se pas lire dans le Journal officiel le compte-rendu des séances du Sénat. On change tout le temps de la Chambre des députés, on change tout le temps de la Chambre des députés, on change tout le temps de la Chambre des députés.

La faiblesse physique chez la femme avant le Mariage

La fréquence des divorces, ou simplement des cas de désaccord et d'incompatibilité dans le domaine conjugal, semble indiquer qu'il y a quelque chose de changé dans les relations instinctives primordiales des deux sexes.

Ce sujet a occupé l'attention et la pensée de tous ceux qu'intéressent les problèmes sociaux, et ces écrivains et philosophes à travers le monde civilisé, ont fouillé, examiné, retourné la question pour découvrir la vraie cause de cette anarchie domestique, de cet état pathologique social, qui atteint une nation dans ses racines mêmes, dans ses cellules vitales.

Nombreuses sont les idées, les théories qui ont été émises sur ce problème de physiologie sociale, et cependant bien peu de lumière a jailli de tous ces cerveaux chercheurs de vérité.

Nous en sommes encore à la constatation de Hamlet : « Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark. »

Mais où est la plaie ? D'où vient le microbe désagrégeant et dévastateur ? Quel remède apporter à ce mal social ? Autant de questions à répondre.

Il semble presque impossible de croire que personne n'ait pu établir un diagnostic exact, jusqu'ici.

L'origine semble si manifeste, les causes si évidentes, palpables même, que l'on incline plutôt à croire que ces faiseurs de théories n'ont exprimé qu'une partie de leur pensée, et qu'ils ont, à dessein, gardé pour eux la plus importante part de la vérité ; — ceci, par respect de ce sentiment dénommé pudeur, et parce qu'il est généralement admis que dans ce domaine du mariage, ou plutôt des relations des sexes, nul n'a droit de pénétrer, ni de dicter, et moins encore de discuter, sauf sous forme de littérature d'imagination ou sur la scène.

Cette conception erronée fait le plus grand tort. On finit par accepter comme normal un état de choses contraire à toutes les lois de la nature, et incompatible avec la prospérité et la stabilité des nations.

Pour s'en rendre compte, il suffit de compter les pièces jouées en une seule année sur la première scène de Paris, parlant du monde.

Il s'est représenté une dizaine de pièces à succès dont le sujet était l'éternelle question de divorce et d'adultère. Voilà une jolie éducation pour les jeunes ! Après ça, que les sociologues et les éducateurs se plaignent du manque d'idéal dans les idées des jeunes, sur les questions amour, mariage et famille !

Je renvoie le lecteur aux programmes et comptes rendus de théâtre, mon but ici étant de lui montrer la principale cause des déceptions et des déceptions dans le mariage.

A notre avis, les divorces, les séparations et la plupart des mariages malheureux sont dus à des conditions physiques anormales et aux abus, qui sont le résultat de l'ignorance absolue de certaines lois naturelles et fondamentales et qu'il est du devoir de tout être humain de connaître.

Dès le début de la race, à l'état primitif de l'homme, le mariage était une institution populaire, quel que fut le mode de procéder à l'union.

Que l'homme s'appropriât sa compagne par rapt ; qu'il l'obtint du père moyennant certaines redevances en nature sans autre cérémonie ; le mari étant le maître tout-puissant, et ce mari, simple brute, mais une superbe brute, invincible et admirable de force sauvage, possédait dans tous les sens du mot, et retenait auprès de lui sa conquête par une puissance plus forte que tous les liens légaux et moraux, plus forte que toutes les attractions du monde, c'est-à-dire par la seule attraction physique.

Le mariage n'était plus alors qu'une union physique. Il était uniquement fondé, et il subsistait, sur cette seule base.

Le monde a fait de grands progrès, l'homme s'est civilisé, affiné ; il s'est développé intellectuellement et socialement ; l'éducation, le raffinement, le goût, ont introduit dans ce contact un nombre d'éléments et de considérations intéressées, mais le vrai mariage doit être basé sur l'attraction physique ; il doit être à l'origine et dans le fond, une union physique.

Sans quoi, ce n'est pas un mariage durable ; c'est tout simplement un accouplement passager dont ne peuvent bénéficier ni l'une ni l'autre des parties contractantes.

Nous voulons bien admettre qu'il y a, dans les mariages modernes, quelque chose de plus élevé que le simple amour physique.

On rencontre parfois un sentiment d'amour si intense et si exalté, qu'il ressemble à un culte religieux, et qu'on peut presque qualifier de divin.

Mais ce grand amour est né d'un intense amour physique, ou bien il le crée.

Mettez en présence deux êtres, homme et femme, très sains, équilibrés et beaux physiquement, et en même temps de sentiments très élevés et d'intelligence supérieure même, et entre eux les deux amours, le physique et le spirituel existeront ; soit que l'union des esprits précède et engendre l'union physique, soit que cette dernière se sublimise et atteigne l'union des âmes.

En tous cas, l'union des deux sexes par une passion physique est le fondement du mariage, aujourd'hui comme à l'âge de pierre, et comme demain à l'âge éthéré.

Si le mariage pouvait être établi simplement sur un sentiment d'amitié, de respect, de révérence et d'estime, les sexes n'auraient rien à voir dans de pareils contrats et deux unités de même sexe pourraient s'unir.

Or, est-ce que l'idée seule de semblables unions n'a pas pour vous quelque chose de repugnant, de morbide, de décadent ?

Et puis, voyons, pourquoi serait-ce abaisser la haute fonction de l'amour et du mariage, que de lui attribuer, comme base nécessaire, l'attraction physique ?

Le trait le plus admirable dans le caractère humain, n'est-ce pas l'amour d'une mère pour son enfant ?

Eh bien, ce sentiment qui divise la femelle est uniquement un amour animal et physique. L'amour maternel, l'amour le plus héroïque, se trouve également chez les animaux inférieurs.

Un animal qui, de par sa nature, est très timide, devient féroce comme un tigre quand

ses petits sont attaqués, et il bravera la mort pour les protéger et les défendre. Pourquoi donc rabaisser l'amour purement animal ?

Dans ses plus nobles formes, c'est la plus grande des passions humaines et le plus beau des instincts humains. Il ne faut pas oublier que l'homme est d'abord, et avant tout, un animal.

Le corps, l'esprit, l'âme, forment un tout indissoluble.

La santé de l'un fait la santé, l'équilibre, des autres. Il n'a donc pas à rougir d'être soumis à l'attraction physique dans l'amour, pas plus qu'il ne songe à se révolter contre l'influence des astres et la loi de la pesanteur.

Ce qu'il importe, c'est que, puisque animal, il soit un superbe animal par sa santé et sa beauté plastique ; qu'il soit un fier animal avec les instincts, la force physique et les facultés de l'animal.

Sur cette base, le cerveau édifiera son domaine intellectuel et l'âme développera les hautes et douces émotions de l'amour, du beau, du grand.

Si nous admettons que le mariage est essentiellement une institution physique et que, quel que soit le culte que peuvent avoir deux êtres l'un pour l'autre, c'est d'abord l'attraction physique qui l'a rendu possible, qu'on se rende compte de l'état physique général de ceux qui se lient par les liens du mariage.

Après une rêverie sérieuse des gens de notre entourage, on doit s'étonner, non de ce que les mariages heureux soient si rares, mais plutôt de ce qu'ils sont si fréquents, étant donné les conditions physiques anormales des contractants.

Or, dans un examen impartial de ces conditions, nous trouvons que c'est le sexe féminin qui est le plus en défaut. Et comme dans les relations conjugales c'est la femme qui devrait gouverner, elle devrait être douée d'une supériorité physique qui lui donnerait le sceptre de droit et d'instinct.

L'animal humain féminin devrait être aussi fort comparé au masculin, que la femelle des animaux inférieurs.

Ce degré de force est bien rare chez la femme. Cependant la femme devrait être relativement aussi forte que l'homme.

C'est le contraire qui est la règle. Comment, en effet pourrait-elle atteindre la plénitude de sa force musculaire et la vigueur naturelle de son sexe, lorsque tous ses organes vitaux sont écrasés, comprimés, étouffés par le corset ; lorsque les mouvements de ses jambes sont entravés par les jupes ridiculement étroites ou lourdes ; lorsque, pour avoir l'air distingué, elle viole chaque jour les lois les plus importantes de la nature et de son sexe ?

C'est, sans contredit, ce manque de santé physique, surtout chez la femme, qui est une des principales causes du mariage malheureux.

L'homme est censé choisir sa compagne, mais en réalité c'est la femme qui choisit.

Et comme ses forces physiques sont indéveloppées, l'instinct sexuel, très faible ou nul, ne la guide pas dans la sélection sexuelle. De là, au lieu d'être attirée violemment, intensément, ou, comme l'on dit, de s'éprendre passionnément d'un homme physiquement parfait, elle choisit à froid, parce que incapable de subir l'attraction sexuelle, elle choisit son mari,

non parce qu'elle l'aime de tout son être, mais selon les avantages pécuniaires ou sociaux, qu'elle en obtiendra.

Une femme dont le corps n'est pas pleinement développé, ne peut pas aimer avec passion, parce que la force, les émotions, les sentiments et la puissance d'une vraie femme dorment en elle.

L'amour n'influe en rien sur son choix. Comment le mariage pourrait-il être heureux ?

Elle est froide, sans cœur, sans sentiment. Elle ne connaîtra jamais le grand frisson de l'amour, les grandes émotions qui font la femme et que, seules, peuvent connaître les femmes fortes, celles qui aiment vraiment. Ce qui est le bonheur dans le mariage, ce qui est sa raison d'être, et le grand but de la vie, l'amour, elle ne l'aime pas, elle le fuit avec dégoût et rend ainsi l'existence de son mari un véritable enfer.

Comme résultat, l'homme se détache d'elle, et souvent finit par la haïr. Des discussions, des querelles s'ensuivent, il y a décidément incompatibilité d'humeur, surtout de sexe ; la jalousie vient ajouter l'amertume à la désunion, et elle amène la séparation ou le divorce.

Telle est la fatale influence des femmes inséduites. C'est la faiblesse, l'impuissance sexuelle qui explique tous les marchandages matrimoniaux de notre époque.

Une femme bien développée, qui jouit d'une superbe santé physique et dans la plénitude des facultés féminines, ne pourrait pas se marier sans amour.

Toute sa saine nature se révolterait, tout son instinct de femme se détournerait avec répugnance et honte d'une telle union.

Il y a nombre de jeunes femmes, en apparence très bien portantes, qui se marient et qui découvrent, trop tard hélas ! qu'elles sont sacrifiées.

Elles ignoraient que la jeune fille peut se bien porter, mais que si elle n'a pas une grande robustesse de constitution et l'instinct féminin bien développé, sa santé s'altère dès le mariage.

Il faut à la femme une exubérance de jeunesse et de vigueur, un superflu d'énergie, pour que le mariage lui soit favorable et qu'elle puisse remplir les divers rôles d'épouse et de mère sans sacrifier sa propre santé.

Qu'on forme donc la femme, qu'on la fortifie de corps et d'esprit, qu'on lui apprenne les devoirs qui l'attendent dans le mariage.

Il est temps de réagir contre un mal social qui sacrifie l'individu et la nation.

Au lieu de légiférer pour le divorce, nos représentants emploieraient plus utilement leur temps en faisant la culture physique de la jeune fille obligatoire, en en faisant des femmes saines et fortes, qui ferraient le bonheur de leur mari avec le leur propre. Le divorce cessera tout seul.

Les enseignants devraient bien remplacer certaines sciences inutiles à la femme et lui apprendre l'anatomie de la machine humaine, et lui inculquer l'amour de sa santé et de sa forme, le culte de l'hygiène et des vertus féminines et domestiques. En un mot, pour que les mariages soient heureux, il faut que les femmes soient femmes et que Cupidon unisse les époux.

L'amour est la fleur et le rayonnement d'une santé parfaite.

ANNA DE LAUMÉ.

men du projet relatif à l'impôt sur le revenu, la Chambre n'a pu en être que douze : cinq bureaux, le premier, le second, le troisième, le quatrième et le neuvième ont ajourné l'élection de leurs commissaires.

Les douze membres nommés sont MM. Burdeau, de Jouvencel, Fouquet, de Martimprey, Gomot, Frédéric Passy, Jules Roche, de Kergariou, Germain Turrel, Wickersheimer et Leydier.

Ces deux derniers sont seuls favorables au projet.

LA STATUE DE LAZARE CARNOT

Comme nous l'avons annoncé, le jury chargé de juger le concours de la statue de Lazare Carnot dont les projets sont exposés à l'école des Beaux-Arts, a rendu son jugement hier, à une heure de l'après-midi.

Le nombre des maquettes et des dessins était de soixante-dix.

Le jury de sculpture se composait de : MM. Faiguère, Guillaume, Mercié, Rodin, Marquet de Vasselot, Jules Rouleau, Paul Dubois, Chapu, Dalou, Mathurin Moreau, Barrias, Delapierre ; celui des dessins se composait de : MM. Henri Pille, Luc Olivier-Merson, Besnard, Lhermitte.

Voici les résultats du concours : Lauréat : n° 48 du catalogue, M. Tureau, 8,000 francs. Cet artiste est chargé de l'exécution.

Maquettes. — Les primes suivantes ont été décernées : 1,000 fr. à M. Emile Bourdelle, n° 48 ; 500 fr. à MM. Charpentier et Fulconis, n° 35 ; 200 fr. à MM. Louis Noël, n° 9 ; Paul Chopin, n° 19, et Beylard, n° 41.

Dessins. — Une prime de 500 fr. a été décernée à M. Heidebrinck, n° 53 ; une prime de 300 fr. à M. Scheideker, n° 39 ; une prime de 200 fr. à M. J.-L. Forain, n° 52.

LE

DEUX DÉCEMBRE A BAR-LE-DUC

Dimanche a eu lieu, à Bar-le-Duc, la réunion organisée par le Comité républicain radical de Bar-le-Duc pour protester contre les coups d'Etat.

M. Long-Savigny, directeur du *Patriote de l'Est*, a fait, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, une conférence publique sur le 18 Brumaire et le 2 Décembre.

Le bureau était constitué par MM. Leseq, ancien conseiller municipal, président ; Pierron et Mangin, conseillers municipaux, assesseurs.

L'orateur, après avoir exposé les causes qui avaient pu permettre les attentats des deux Bonaparte, et après avoir rétabli un parallèle entre les conspirateurs de 1799 et de 1851 et le prétendant d'aujourd'hui, a conclu, aux applaudissements de l'auditoire, en appelant tous les républicains à une lutte énergique contre les nouvelles entreprises du césarisme et de la réaction.

BAVARDAGE

Encore un crime commis dans ces antres de perdition qui s'appellent les lycées de jeunes filles. Les cléricaux n'en reviennent pas. On a nommé une femme professeur de gymnastique !... Cela exaspère Tartufe, d'abord parce qu'il a la gymnastique en horreur, ne se préoccupant jamais, comme l'on sait, des questions plastiques et ayant toujours à portée de sa main un mouchoir pour cacher... ce qu'il ne saurait voir. Mais faire professer la gymnastique par une femme, voilà ce qui pour lui constitue le pire des crimes.

Ici, on a peine à comprendre. A notre humble avis de parpaillots, s'il est quelque chose d'inconvenant, c'est que les leçons d'exercices physiques soient données à des jeunes filles par des hommes. En général, il faut que le professeur en question soit solide, jeune, bien planté, bref, un maître loup, qu'il n'est peut-être pas très prudent d'introduire dans une bergerie.

Et puis, les leçons elles-mêmes impliquent des jeux de main qui ne sont pas absolument convenables ; il faut prendre l'élève par n'importe où, la faire tourner, virer dans tous les sens, et, en réalité, le professeur mâle éprouve souvent le plus cruel embarras. S'il empoigne la jeune fille à pleine main, il risque de s'exposer à des soupçons fort pénibles ; si, au contraire, il la rattrape mollement, s'il l'effleure seulement du

bonté des doigts, il peut fort bien la laisser se casser la tête. Parlerai-je aussi de certains dôt-ils tout féminins qu'on ne peut avouer à un homme et qui peuvent influer sur la durée ou la cessation provisoire des leçons ?

Eh bien, non, les bondieusards hypocrites ne veulent pas admettre tout cela. C'est l'esprit le satan qui pénètre une fois de plus dans les lycées de filles. C'est l'abomination de la désolation. Il faut toujours que ce monde-là crie : haro. Pourtant, il ferait bien mieux de fourrer son nez dans ses ignominies de Cîteaux et d'ailleurs où, pour être masculins, les professeurs de la pire des gymnastiques n'en sont pas moins de vils handits.

Tas de cafards ! C'est bien à vous de parler de pudeur et de chasteté !

Un Parisien.

Revision des Listes Électorales

Le préfet de la Seine vient d'adresser à tous les maires des communes du département une circulaire relative à la revision des listes électorales.

Voici quelles sont les époques des diverses opérations :

Du 1^{er} au 10 janvier. — Préparation des tableaux de rectifications.

Du 10 au 14 janvier. — Délai pour dresser les tableaux de rectifications.

Du 14 au 15 janvier. — Publication des tableaux de rectifications.

Du 15 janvier au 4 février. — Délai pour les réclamations.

Du 4 au 9 février. — Délai pour les décisions des commissions et argées du jugement des réclamations.

Du 9 au 12 février. — Vérification des décisions des commissions.

Du 12 au 17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.

Du 17 au 27 février. — Délai pour les décisions du juge de paix.

Du 27 février au 3 mars. — Notification des décisions du juge de paix.

31 mars. — Clôture des listes.

La Chambre

Séance du 4 décembre 1888

Nouvelle demande de poursuites. — M. de Jouvencel veut interpellier. — **Budget de l'instruction publique.** — Budget des beaux arts

M. Meline, préside et ouvre la séance à deux heures.

Après avoir pris en considération une proposition de M. Félix Leroy, tendant à modifier plusieurs dispositions légales et à faciliter le mariage des indigents, la Chambre adopte les conclusions du rapport de M. Rabier tendant à autoriser les poursuites demandées contre M. Numa Gilly par M. Villette, trésorier général de l'Yonne et ancien adjoint au maire de Bordeaux.

M. le président annonce que M. Paul de Jouvencel demande à interpellier le gouvernement sur les mesures à prendre afin de faire respecter les pouvoirs publics. Cette demande soulève dans la salle une certaine hilarité.

M. de Jouvencel réclame la discussion immédiate, mais M. Laborde s'oppose à ce qu'aucune discussion soit intercalée entre le budget et la loi sur le recrutement.

M. Floquet, président du conseil, déclare que le gouvernement est à la disposition de la Chambre, mais fait remarquer qu'il y a urgence à voter le budget, cependant il considérerait le renvoi à un mois comme une restriction du droit d'interpellation.

Malgré l'opposition de M. de Cassagnac l'interpellation est renvoyée après la discussion de la loi militaire.

La Chambre reprend ensuite la discussion du budget de l'instruction publique et adopte les chapitres 44 à 47.

M. Lockroy, ministre de l'instruction publique, revient sur l'incident soulevé hier, par M. de Cassagnac et explique que le livre signalé était destiné aux cours d'adultes, mais que l'inspecteur d'académie l'a fait

Annexe 7 - Georges Huillard, 21 janvier 1880, L'Univers

de l'autorité traditionnelle, de l'autorité qui ne soit pas de faux aloi. Alors cette autorité, qui s'appuie sur Dieu, se présentera en la personne du roi, à qui cinquante ans d'exil n'ont pas altéré l'amour passionné de la patrie. Le jour où le petit-neveu de Louis XVI rentrera en France, son drapeau à la main, ce jour-là la révolution sera finie chez nous et ailleurs. Car ce qu'est la France, elle ne l'est jamais pour elle seule. La prière du roi Louis XVI sera pleinement exaucée : *Je prie Dieu que le sang qui nous aille répandre ne retombe pas sur la France.*

Dans la rage insensée qui la pousse à mordre tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la religion, la République suit l'exécution d'un plan d'ensemble diaboliquement conçu. Sa méthode est simple, mais non maladroite. Elle consiste à prendre, les uns après les autres, toutes les lois, toutes les institutions, toutes les coutumes du pays, et à en « biffer » Dieu au nom de la force et de la majorité gambettiste. Cette manière de procéder, lente et sûre, laissera après elle une effroyable accumulation de ruines matérielles et de désastres moraux. Il faudra beaucoup de prières, beaucoup de temps et beaucoup d'énergie pour réparer ces désastres et ces ruines, mais la France chrétienne y parviendra.

En attendant, la Chambre s'ingénie à lui donner pour l'avenir la plus grande somme de travail possible. Hier encore, elle a voté le principe d'une loi détestable : les détails viendront bientôt. Le projet de M. Dumille Sée avait, l'année dernière, excité le zèle de M. Paul Bert, mais, sur l'invitation des bureaux des gauches, ces deux citoyens, si bien faits pour s'entendre, ont fondé en un seul deux projets sur l'enseignement secondaire des jeunes filles ; ils y ont mis tout leur savoir, qui est mince, et toute leur passion anti-religieuse, qui est énorme. Le but visible et unique du projet est, comme toujours, de « biffer » Dieu de l'enseignement des jeunes filles.

M. Sée affirme que les femmes de France, nos mères, nos femmes, nos sœurs, sont ignorantes, stupides. Son affirmation, grossièrement formulée, n'est pas sérieuse ; ce que M. Sée reproche aux femmes de France, c'est d'être chrétiennes. Ce reproche est le seul, mais il est grave. M. Sée, avec l'aide de M. Bert, a donc cherché longuement un moyen de déchristianiser l'éducation française, et il a pensé que le meilleur était de créer dans tous les départements des établissements officiels, où la loi rendrait obligatoire un vaste programme d'études qui serait donné dans un sens libre-penseur et où la religion serait soigneusement exclue.

Pour arriver au but, il fallait de l'argent et des élèves. Les millions nécessaires seraient exigés des contribuables, ce qui aurait le spirituel avantage de forcer les catholiques à entretenir un enseignement dirigé contre leur foi. Quant aux élèves, on les recruterait au moyen de bourses octroyées généralement par le ministre avec l'argent des mêmes contribuables catholiques. Les catholiques ne peuvent refuser l'impôt ; mais si les parents refusaient de faire leurs enfants ? Peu de danger encore de ce côté : on imposera les honores à toute cette armée de fonctionnaires que l'Europe ne nous envie pas. Qui donc oserait refuser, au risque de ne voir déshonorer ou de briser sa carrière ? Le premier recrutement serait donc assuré quand même.

Les lycées de jeunes filles une fois créés et peuplés tout bien que tout, il s'agit pour M. Sée de supprimer l'enseignement religieux, non par un texte brutal, ainsi que le notait M. Paul Bert : il faut ménager les similes d'esprits que l'on peut s'attirer avec quelques paroles trompeuses, et ne pas laisser aux adversaires cet argument que la République ne veut pas de religion. Il est plus politique de faire un article 7, — chiffre faldique, — dans lequel il sera convenu que l'enseignement religieux sera donné sur la demande des parents ; seulement « les ministres des différentes cultes » devront être agréés par le ministre, qui pourra se montrer très difficile dans ses choix ; seulement on fera à ces « ministres » une situation incompatible avec leur dignité, et on leur défendra de résister, sous quelque prétexte que ce soit, dans l'établissement ; ils n'auront qu'à y répandre une odeur électorale ! Et puis, les bourses peuvent être reprises par une commission ministérielle, et quel fonctionnaire, un peu soucieux aux lois de la République, osera s'exposer à cette fâcheuse aventure ?

Où sera d'ailleurs la place de l'enseignement religieux ? Et quel prestige un enseignement, essentiel et non obligatoire, pourra-t-il garder aux yeux de jeunes filles formées « à la science » par l'étude de la philosophie, de l'histoire, des mathématiques, du droit usuel, de la médecine élémentaire, de la cosmographie, de la physique, de la chimie, de la pédagogie... et de la gymnastique ? Le gymnastique est obligatoire, et l'enseignement religieux facultatif ; ce contraste et cette manière ingénieuse de mettre la gymnastique au-dessus de la religion, en dit assez, ce nous semble, sur le projet

de la Chambre a voté le principe.

M. Keller, toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de défendre la bonne cause, a été surpris, de l'aveu de tous et au témoignage de ses adversaires mêmes, par la chaleur et la vivacité de son argumentation. Il a été particulièrement éloquent lorsqu'il a pris la défense des couvents et sa parole vibrante a produit une profonde émotion. Après lui M. Bourgeois, à combattu avec esprit le projet de M. Sée ; on voit bien qu'il montra l'admettes le ridicule ; en vain ils ont prouvé que les exemples pris à l'étranger par le jeune M. Sée étaient exagérés ou dénués ; que partout l'enseignement religieux figurait à la place d'honneur, en tête des études obligatoires ; rien n'y a fait. La Chambre réservait ses applaudissements pour les faibles, mais hautesse des objections de M. Sée et d'un citoyen Chalmot, qui est venu soutenir la faconde chancelante de l'ex-sous-préfet de Saint-Denis.

Après un court débat sur l'opportunité de la création immédiate d'internats à l'usage des malheureux jeunes filles, contre lesquelles conspire la majorité gambettiste, le projet a été renvoyé à la commission. C'est un retard de quelques jours pour l'exploitation des nouvelles fabriques de présences radicales.

GEORGES HUILLARD.

Plusieurs journaux publient le compte rendu suivant :

La commission mixte de sénateurs et de députés chargée d'établir l'accord entre les deux Chambres sur une réduction commune du projet de loi relatif à l'état-major s'est réunie ce matin au ministère de la guerre.

M. le général Farre lui a soumis un projet qui paraît devoir fournir, sans réserve, les quelques modifications, le hors de l'aspect cherché.

Le ministre de la guerre n'a exposé que le but de son projet dont il veut des cadres d'état-major ayant l'esprit plus militaire qu'aujourd'hui, équivalent la troupe, sans mêler à elle, et son pas des officiers passant leur vie dans les bureaux, comme cela existe actuellement.

D'après les projets du ministre, le corps actuel d'état-major serait supprimé. Il y aurait à l'avenir, en temps de paix, 300 officiers d'état-major et 124 archivistes.

Les 300 officiers d'état-major devraient être brevetés, et le brevet serait donné à la sortie de l'école supérieure de guerre, qui recevrait par sa fil capitaines, lieutenants et sous-lieutenants pris dans toute l'armée.

Aucun officier d'état-major ne pourra être maintenu plus de quatre ans en cette qualité ; il devra, à l'expiration de cette période, rentrer dans la troupe, et ne pourra être appelé avant trois ou quatre ans, comme officier d'état-major.

La liquidation du corps actuel d'état-major se fera en six ans et devrait être terminée en 1885.

Un système du corps serait licencié chaque année, et, dès à l'achèvement de la liquidation, le service serait assuré par des officiers que le ministre aurait le droit de choisir dans toute l'armée, sans que cela leur crée des droits.

Le ministre supprime dans son projet le comité d'état-major et l'état-major général introduits par la commission de la Chambre à l'exemple de ce qui se passe en Allemagne.

M. le général Farre estime que, dans un pays de régime parlementaire comme le nôtre, cet état-major est incompatible avec l'existence d'un ministre responsable ; il s'offre à en organiser un par décret, ainsi qu'un comité d'état-major ; mais c'est affaire de réglementation militaire.

Dans le projet du ministre de la guerre, les aides de camp des généraux et les officiers employés au ministère de la guerre ne pourraient passer que trois ans dans ces fonctions, après quoi ils rentreraient dans la troupe.

Il y a dans ce compte rendu, évidemment officieux, bien des points qui soulèvent de graves objections ; mais aujourd'hui nous n'en relèverons que deux.

D'abord, s'il est un ministre de la guerre, défenseur naturel de tous les corps de l'armée, de venir ainsi accuser le corps d'état-major en déclarant que les officiers qui le composent n'ont pas l'esprit assez militaire et passent leur vie dans les bureaux ? Cela sied-il surtout à un officier général qui certainement n'a jamais fréquenté la troupe et ne s'est jamais mêlé à elle.

Secondement, et cela est plus grave, la commission de la Chambre, « à l'exemple de ce qui se passe en Allemagne », établit un état-major général qui pourra remédier à l'instabilité des ministres de la guerre, en maintenant une certaine stabilité, et le ministre, invoquant le régime parlementaire, repousse cet élément de stabilité. Avec que l'Allemagne et l'Autriche, pays de régime parlementaire, recherchent avant tout la stabilité dans tout ce qui touche à l'organisation militaire, M. le général Farre prétend ériger en principe l'instabilité. Il rompt la loi par un décret, modifiable du jour au lendemain. Et comme si ce n'était pas assez, il fait que les officiers employés au ministère de la guerre soient remplacés tous les trois ans, c'est-à-dire qu'ils quittent les bureaux lorsque, s'étant mis au courant de leur travail, ils commenceront à pouvoir rendre des services.

A moins que M. le général Farre, pour plaire aux radicaux qui devaient être les maîtres, ne veuille exposer de l'administration de la guerre l'élement militaire, de semblables projets sont inexplicables, et si M. Gambetta,

Annexe 8 - Anonyme, Le journal de Roanne, 20 août 1882

de plus à l'étranger, mais cela tient surtout à ce que les récoltes ont été moins nombreuses, ou à l'importation plus grande de certains objets alimentaires en 1882 qu'en 1881. Pour être impartial, il faut aussi noter que l'exportation des objets fabriqués est montée à 401 millions en 1882 au lieu de 307 millions en 1881, l'exportation de ces mêmes objets est passée de 217 millions à 1,056 millions. Il y a donc une légère reprise dans nos ventes d'objets manufacturés.

Quelle est l'influence des nouveaux traités de commerce sur nos opérations commerciales avec l'étranger, tant à l'importation qu'à l'exportation? Jusqu'ici il est à peu près nul. En juillet 1881, nous avions importé pour 260 millions environ de marchandises étrangères; en juillet 1882, nous en avons importé pour 400 millions, chiffres ronds. Ce ne sont donc pas nos nouveaux tarifs qui gênent les importations. Les tarifs étrangers insérés dans les nouveaux traités favorisent-ils notre exportation? Non, puisque notre exportation de juillet 1882 est de 300 millions et qu'elle était de 230 millions en 1881. Il n'y a pas là de modifications essentielles, et on aura discuté pendant treize ans, depuis 1869 jusqu'en 1882, la quotité des droits, on aura fait campagne sur cotés, discuté sur discours, pour rester dans la même situation que celles des traités de 1860, grâce auxquels nous avons vu l'excédent des importations sur les exportations s'élever à 1 milliard et demi par an.

Les chemins de fer de l'Etat

Les résultats donnés par l'exploitation des chemins de fer de l'Etat ne sont pas brillants. On en jugera par les chiffres suivants que nous empruntons au *Parlement* :

Il résulte des chiffres officiels qu'il est en 1881 les sommes déboursées pour le rachat des lignes constituant le réseau de l'Etat et la construction des lignes nouvelles atteignant le total de 339,365,543 fr., soit 540 millions en chiffres ronds.

Les recettes réalisées en 1881 se sont élevées à 20,231,390 fr., les dépenses à 17,731,399 fr. Le revenu net a donc été de 2,499,991 fr. Si l'on rapproche ce dernier chiffre de celui de 2,010 millions, on voit que le rapport du produit net à la dépense totale de construction a été de 0 fr. 46 0/10. Pour une compagnie privée, un résultat aussi détérioré équivaudrait à la faillite.

Mais, dit-on, ce chiffre de 0 fr. 46 0/10 a été obtenu en prenant l'ensemble des dépenses, y compris les dépenses afférentes au nouveau réseau, qui, nécessairement n'est pas encore productif. Pour répondre à cette objection, nous avons pu la peine de décomposer la part afférente à l'ancien réseau.

Voici les résultats que nous avons obtenus, toujours d'après les chiffres officiels. L'ancien réseau composé des lignes des Charentes et de la Vendée, comprenait 1,821 kilomètres. Leur rachat a coûté à l'Etat, y compris les subventions précédemment accordées pour la construction, la somme de 438,178,420 fr. Les recettes se sont élevées en 1881 à 18,605,343 fr., et les dépenses à 15,535,099 francs soit un revenu net de 3,070,244 fr. Le rapport de ce produit net à la dépense totale est donc de 0 fr. 70 0/10, c'est-à-dire que les capitaux engagés n'ont pas même donné un revenu de 1 0/10. C'est, on l'voit, un maigre résultat.

CAUSERIE ROANNAISE

A propos de discours.

Il a été proposé, à la distribution des prix aux élèves des écoles laïques de Roanne, dimanche, seulement trois discours. C'est trop et trop peu. Trop, puisque les trois discours n'ont pas réussi à célébrer successivement, comme c'était leur devoir, les mérites du régime qui, entre autres libertés, a introduit l'obligation et l'adhésion dans l'école. Trop peu, puisque M. Audiffred n'a pas parlé. C'est-à-dire un peu de patriotisme dans une solennité point du tout féodale.

A défaut d'Audiffred, nous avons eu MM. Mallevin, Lempérière et Noirot.

De discours de M. le procureur, je dirai peu de choses. Le *Journal de Roanne* n'a pu être par le texte pour la bonne raison que ce texte ne lui a pas été communiqué. A l'analyse, il paraît avoir été remarquable. Le contraire nous est sûr.

Mais c'est un discours de président, quand même. Bien que présenté avec talent, ce sont des lieux communs obligés. Et puis, cela commence par des compliments à Audiffred! La sincérité des cours a survécu aux rois tombés. M. Mallevin n'a qu'une excuse : il est procureur; Audiffred est avocat — et député.

Ces étranges priations oratoires peuvent du reste s'expliquer. Un instant après, M. Mallevin osera parler des devoirs envers le Créateur. Mais plus vives félicitations. Voilà qui est neuf. Coudre au Dieu et le proclamer en public, je vous le dis en vérité, vous ne trouvez pas beaucoup de fonctionnaires de la présente république qui soient doués d'un tel courage.

Nous en sommes là. C'est ça, la liberté.

Il n'y a rien à dire de la harangue de M. Lempérière : on n'en a rien entendu.

En j'arrive à M. Noirot. Un peintre orateur, n'est-ce pas? Cela se voit sur son visage. C'est purement un phénomène, et imaginez que cette maladie n'est point venue toute seule à M. Noirot. Je comprends : on a dit prior M. Noirot de dire quelques mots et, en homme d'esprit qu'il est, il n'a point regretté, et il est allé de son speech à. Mais au fond, je parie que cela ne l'amusait guère et qu'il eût été le trac insupportable d'un paroli défilé.

Et bien! pour une fois, la monnaie officielle et cavalleresque de harangues et de discours, à laquelle un professeur de dessin ne peut même pas se soustraire, cette monnaie n'a point eu un mauvais résultat. Au contraire.

L'allocation de M. Noirot contient des choses neuves, dites en langage solide et clair. Ecoutez, et si surtout vous arrivez un peu avant la fin, à l'endroit où apparaît le morceau poétique de rigueur (démocratie qui s'éclaire, institutions républicaines qui s'éclaircissent, etc.) vous verrez que cela n'est pas vulgaire et vaut d'être discuté.

C'est ce que je voudrais bien faire, n'était mon incomptence.

Pour m'en tenir aux grandes lignes, je suis tout à fait de l'avis de M. Noirot, quand il dit que tous les enfants doivent apprendre le dessin; mais, par exemple, à l'accent de l'orateur, je fais, sur ce point, une distinction entre les garçons et les filles.

On veut décidément apprendre trop de choses aux demoiselles de ce temps. Qu'il y a de dessin! Et non-seulement le paysage vaporeux ou le gracieux ornement, mais encore, n'entendez pas, le dessin d'après la ligne et d'après nature? Vous leur demandez, je suppose, des modèles

vivants, habillés à l'antique; elles peindront des académies? Car, à moins que je ne m'abuse, il n'y a pas d'art sérieux sans cela.

Encore une fois, si vous mettez à exécution tous vos beaux projets, nous sommes menacés d'une génération de femmes artistes ou, au mieux, qui nous rendront la vie parfaitement insupportable.

Et nous protestons, car il nous paraît dangereux qu'un lieu de rester à la maison, les jeunes filles courent la campagne, en tenue de paysannes, pique à la main et sac au dos.

Du dessin, des sciences, de la gymnastique, il en faut, je veux bien, mais pas trop n'en faut. Quand il s'agit du sexe faible, les moyens radicaux manquent leur but.

Mais il faut qu'on parle de vous, de votre république progressive, protectrice des arts et des sciences. Faire du bruit dans le monde, ce n'est point — marcher à la conquête du monde — comme l'a dit ingénument M. Noirot. A cette heure, nous avons tout autre chose à faire qu'à conquérir le monde.

N'allez donc pas si vite, messieurs. Sinon vous verserez en route.

C'est, du reste, la grâce que je vous souhaite.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

AVIS AUX PÈRES DE FAMILLE.

Nous rappelons aux pères de famille qu'ils doivent déclarer à la mairie de leur commune, quinze jours avant la rentrée des classes leur intention d'envoyer leurs enfants à une école libre.

Si la déclaration n'est pas faite avant cette date, leurs enfants seront inscrits d'office à l'école laïque.

Ouverture de la chasse.

Voici les dispositions principales de l'arrêté de M. le préfet de la Loire à ce sujet :

Art. 1^{er}. — Ouverture de la chasse, dans le département de la Loire, est fixée au dimanche 27 août courant, au matin.

Art. 2. — La destruction des oiseaux, à l'aide de filets, bécots et autres engins est formellement interdite; toutefois, la chasse des alouettes et des bergamasques faite à l'aide du miroir pourra avoir lieu pendant la durée de l'ouverture de la chasse.

Art. 3. — La chasse est interdite sur les terrains qui ont été couverts de engrais. Néanmoins, cette interdiction n'est pas pour la chasse au gibier d'eau, pourvu qu'elle soit restreinte à un rayon de 50 mètres du bord des étangs, lacs ou rivières. Cette même prohibition s'applique également plus le défense de vendre et expédier du gibier pendant la suspension accidentelle du gibier en temps de sauge.

Art. 4. — Il est défendu de chasser, à quelque époque que ce soit, de l'aurore, avec des chiens lâchés.

Société d'agriculture de Roanne. — Concours agricole de l'arrondissement.

Ce concours aura lieu cette année, le 17 septembre, à huit heures du matin, à Roanne.

Il comprend tout les cantons de l'arrondissement.

Voici les conditions du concours agricole. Nous publions prochainement le programme du concours hippique qui se tiendra également à Roanne le samedi 16 septembre.

Services de ferme. — Substances fourragères.

Les primes affectées aux services de ferme et aux substances fourragères seront distribuées, cette année, seulement dans les cantons de Hédelon et de Charrier.

Équipement agricole.

Des prix seront décernés aux instituteurs primaires qui justifieront avoir donné à leurs élèves des notions d'agriculture et d'horticulture.

Le meilleur prix consistant en une médaille d'or offerte par M. Girouin, président de la Société d'agriculture.

Le deuxième prix consistant en une médaille d'argent grand module donnée par la Société d'agriculture.

Les aspirants à ces primes devront adresser au président de la Société, avant le 31 août, un certificat légalisé par le maire de leur commune, constatant leurs titres aux primes proposées.

ANIMAUX REPRODUCTEURS. — Éléves laitières.

L'adhésion annuelle de l'arrondissement est spécialement affectée aux travaux reproducteurs. Selon les intentions du conseil général, il ne sera alloué que la moitié du prix à leur concours; l'autre moitié se sera décernée aux travaux suivants en concurrence de la même époque, sur la présentation de leurs auteurs, et sur la justification de dix veilles ou de deux exploitations de prairie.

Un ouvrage sur l'agriculture accompagnera chaque prix au teneur.

Races chevalines.

Un grand prix sera décerné à quatre chevaux régionaux : 100 fr., 110 fr., 80 fr., 60 fr.

Voilà : trois prix dans chaque région : 30 fr., 30 fr., 30 fr.

Quinze primes au non : trois prix dans chaque région : 75 fr., 30 fr., 25 fr.

Races bovines et ovines (tous les cantons concurrents ensemble sans distinction de région) :

Tauxaux : trois prix : 100 fr., 80 fr., 60 fr.

Vaches : deux prix : 30 fr., 20 fr.

Quinze primes au non : deux prix : 30 fr., 30 fr.

Races françaises diverses.

(Tous les cantons concurrents ensemble sans distinction de région) :

Tauxaux : trois prix : 100 fr., 80 fr., 60 fr.

Vaches : deux prix : 30 fr., 20 fr.

Quinze primes au non : deux prix : 30 fr., 30 fr.

Un grand prix offert par la Société des agriculteurs de France : médaille d'argent grand module pour le meilleur taureau du concours.

Prix d'ensemble. — Les médailles seront décernées sans distinction de région et de race, aux deux meilleurs lots d'animaux de même sexe, composés chacun d'un taureau, de deux vaches et de deux génisses.

Admission de bœufs, vaches et poulains, canards, dindes, etc.

Les prix en argent seront distribués aux meilleurs lots, composés chacun d'un mâle et de deux femelles de même espèce et de même race. Pour le plus beau veau, 30 fr.; pour le plus belle vache, 20 fr.; pour le plus beau lot de canards, 25 fr.

Médailles et produits agricoles.

Les médailles et primes en argent pourront être accordées aux exposants.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches placardées dans toutes les communes.

Contributions de l'Etat.

Le *Journal officiel* contient le tableau de fixation du contingent de chaque département pour les contributions foncière, personnelle, mobilière et portes et fenêtres, pour 1883.

Voici les contingents affectés à la Loire :

Foncière : 1,983,147 fr.; personnelle-mobilière : 713,307 fr.; portes et fenêtres : 616,082 fr.

Postes et télégraphes. — Concours.

Un concours pour le surarmement aura lieu, le jeudi 28 septembre 1882 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmité, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics.

on en a élevé une autre il y a quelques jours à Rouges de l'Isle.

On, tout le monde sait qu'un des premiers soins de Carnot arrivant en 1792 à Strasbourg où il était envoyé en qualité de commissaire pour l'armée du Rhin, fut d'enlever ses galons de capitaine à Rouges de l'Isle qu'il accusait de royalisme.

Comment les mêmes hommes ont-ils pu applaudir aux deux actes ?

Le Nemrod qui désiste de revenir brochette chez lui, a, selon la coutume, acheté du gibier. Il n'est pas trop dépensier et il s'est contenté d'un beau lièvre.

En rentrant il dit à sa femme :

— Rien qu'un lièvre. Mais enfin que veux-tu, le gibier est si rare qu'on est encore bien heureux de revenir même avec une seule pièce.

Sa femme le console et admire la lièvre, non sans quelques doutes sur la manière dont il a été rapporté.

La dessus le Nemrod montre le lièvre à son chien.

— Hein mon pauvre Tom ! N'est-ce-tu donne assez de mal à prendre ?

Le chien qui a été maltraité pendant la chasse, veut se venger.

Il regarda le lièvre avec un air de surprise, et secoua la tête comme pour dire :

— Connais pas !

Nous lisons dans les journaux officiels :
« On annonce de Mont-Sauvage que M. Grévy a consacré presque tous ses loisirs à la pêche. L'annonceur ajoute des détails de taille sans les que le 19 septembre, M. Ducloux, Wilson et Léon Sny y assistèrent. »

Nous sommes toujours charmés de voir les journaux républicains peeler avec tant de sérieux et de défiance des augustes récrétions pré-législatives. Elle leur interdit, pour l'avenir, toute réclamation contre le « fâche et la frivolité des loisirs. »

Donc, bonne pêche et bonne chasse à M. Grévy ! Mais sous cescriptions éloquentes d'apprécier qu'il a pêché un minuscule vibre et exterminé les biens dévorants qui rôdent autour de sa royauté laiteuse.

La Gazette

LA GYMNASTIQUE

C'est-à-dire de la politique ! — Il paraît que oui. Gymnastique, politique, ça rime !

Avant que le régime actuel n'ait conçu l'ingénieuse pensée d'élever la gymnastique à la hauteur d'une institution, il y avait déjà nombre de gens qui s'en étaient fait une toquade.

Vous causez avec vos amis du choix d'une carrière, des chances de l'avenir, ou de la manière d'élever les enfants, tou, à coup, un monsieur que vous n'avez pas remarqué, s'approche tout doucement, et d'un air plus ou moins mystérieux : « Faites vous de la gymnastique ! Faites-en donc ! moi j'en fais ! »

Et il ne tarissait plus sur les bienfaits de la gymnastique, sur les merveilleux résultats qu'il en avait lui-même obtenus ; cela développe les muscles durcis les os, calme les nerfs, détend la poitrine, élargit les épaules, assouplit les jambes, fortifie les bras, etc.

Sur quoi il vous montrait généralement ses biceps.

Partiez-vous d'une maladie, d'une maux quelconque, d'une indisposition sans conséquence, d'une grippe, d'un coryza, ou d'un lumbago, ou de qu'il que ce fut qui eut quelque rapport avec la médecine, même d'un mal de dents ou d'un cor au pied, le même monsieur reprenait avec un redoublement d'enthousiasme :

« La gymnastique, il n'y a que ça ! »

Et il vous racontait de plus belle, racontant qu'il avait son gymnase à lui, ses ballons, son tremplin, ses échelles, et qu'il en faisait jusqu'à des trois heures par jour. Pour un peu, il vous aurait forcé à le suivre dans son établissement.

Ordinairement, il joignait l'hydrothérapie à la gymnastique : la douche ! ah, la douche ! Vous ne sauriez croire ce qu'on obtient avec la douche ! Oh brave les courants d'air, on passe impunément de la zone torride au pôle, et du pôle à la zone torride. Jamais de bronchites ! jamais l'œdème d'un rhume.

En vousarrant toutes ces belles choses, le malheureux toussait et crachait à rendre l'âme ! O victoire de la douche.

Et bien, voilà sur quoi l'on vit aujourd'hui les ministres de l'instruction publique d'autres ministres, ou d'autres gouvernements emploient des méthodes d'éducation qui ont pour base la discipline, la religion l'honneur, voire le progrès économique et industriel, la République a voulu du nouveau, elle a trouvé la gymnastique.

C'est sur la gymnastique qu'elle fonde ses plus belles espérances, et elle ne s'en cache pas.

Elle s'est proposé la régénération du peuple Français par la gymnastique. Nous lisons cela tous les matins dans les

journaux : la gymnastique appliquée à la revanche, le salut national par la gymnastique.

On a fourré la gymnastique partout, même dans les écoles de filles où, pour mille raisons, elle n'est pas toujours à sa place.

Il s'est fondé un nombre incroyable de sociétés de gymnastique. C'est un amusement, c'est une mode, presque un sport. Ces sociétés ont leur uniformes, leurs emblèmes, leurs drapeaux, et sont doués leur mot d'ordre.

Il n'y a rien de tel, à ce qu'il paraît, pour faire des citoyens et des patriotes. Tous les ministres de l'instruction publique nous l'ont dit : « Gymnastique, sauvez la France ! »

Je n'entends point mot de la gymnastique. Elle a du bon, quoique la gymnastique quotidienne, naturelle, spontanée, que chacun fait soi-même, et qui tenait tout entière autrefois dans cette simple expression : *prendre de l'exercice*, soit supérieure à toutes les gymnastiques officielles et à tous les programmes.

Elle a du bon, quoiqu'elle se généralise beaucoup trop, et qu'elle empêche ridiculement sur les occupations intelligentes. Elle a du bon, quoiqu'elle tourne système et que tout ce qui est systématique soit mauvais.

La gymnastique est un entraînement. Or l'entraînement ne vaut que pour une catégorie spéciale, pour les chevaux de course ; et rien ne prouve, jusqu'à présent, qu'il ait amélioré l'ensemble de la race et de la production chevaline. Les chevaux utiles s'entraînent tous seuls.

Enfin, la gymnastique a du bon à la condition qu'elle ne devienne pas une convention et un pose.

Malheureusement on en abuse, et dit-on si vous n'approchez pas un peu d'agacement devant ces bataillons d'académies, qui nous préparent une génération de sauteurs.

On élève le peuple Français, comme si on voulait en faire uniquement un peuple de pompiers ; est-ce en provision de l'océan universel ?

SÉRIZY.

**CHRONIQUE
Locale & Régionale**

Nous avons lu avec plaisir dans le dernier numéro du *Courrier d'Haute-Garonne*, un article intitulé *Protestation*, et adressé au maire de la station thermale. La dissertation nous interdit de parler des détails qui ont provoqué votre fièvre romaine, mais nous ne pouvons nous empêcher de complimenter notre jeune confrère de la dignité et de la fermeté avec lesquelles il sait revendiquer la noble indépendance qu'exige la profession et le caractère de journaliste pour plaider la cause et les intérêts de la vérité. Avec quel fier dessein il renvoie à M. le maire son allocation de 1800 fr. pour sauvegarder sa liberté d'écrivain ! Bravo M. Arcais !

Nous apprenons avec peine la mort subite d'un compositeur que nous aimions et estimions pour son talent et son caractère, c'est M. BÉRENGER, l'auteur de *Page Revery*, *Capitaine*, petit chef-d'œuvre qui lui avait fait une réputation.

Membre de Valencienne, il est mort de la rupture d'un anévrysme, à 60 ans.

On nous annonce pour dimanche prochain un nouveau concert, à la salle des Variétés. Le bénéficiaire serait le jeune M. BÉRENGER, chanteur comique.

La dame Mathilde-Bernardine Vidalou, épouse de Joseph Bandy, âgée de 28 ans, née à Ancizan, canton d'Arreau (H-P), demeurant à Bordeaux, est tombée le mardi 28 août du second étage de la maison voisine du pont du boulevard de la Grotte, au sud de la voie.

Devant le balcon du pignon où elle est tombée, il n'y avait qu'un faible appui, qui a cédé sous la pression.

Elle a été relevée dans un état qui ne laissait aucun espoir de la sauver. Elle avait le crâne ouvert et la poitrine brisée. Elle a cependant vécu jusqu'au samedi à onze heures et elle a succombé après de longues souffrances. Elle avait conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment.

Cette dame, en station à Cauterets, était descendue à Lourdes, pour voir des amis et des parents qui faisaient partie du pèlerinage de la Giroude.

Le 10 du courant, vers dix heures du matin, un enfant de huit ans est tombé dans le canal du quai de la scierie. Sans le dévouement de Mme Vigneau Theria, demeurant rue de l'Orient, qui s'est portée à son secours, il aurait infailliblement péri.

Je ne vous convierai jamais à une politique de haine, de divisions et de partis ; seulement, si c'est faire de la politique que défendre l'âme chrétienne des petits Français, Messieurs, faisons de la politique. Si les lois qu'on édicte doivent poignarder la liberté, je vous donnerai pour moi d'ordre : débâchez ! Mais avant de débâcher, nous aurons d'autres armes à employer ; nous épousserons toutes les ressources légales. Confiance donc et, comme Jeanne d'Arc, guerroyons hardiment : Dieu donnera la victoire !

Cette déclaration, hachée d'applaudissements, fut couronnée par de longues acclamations.

Le contrôle des manuels scolaires

Mgr Grellier, évêque de Laval publie ce communiqué dans la *Semaine religieuse* du 8 novembre :

Les journaux nous apprennent que M. le ministre de l'Instruction publique vient de se donner à lui-même un démenti qui ne nous intéresse que trop. Il a attaqué sur deux points la disposition la plus équilibrée de sa circulaire du 1^{er} juillet, au sujet du contrôle des manuels classiques.

D'après la circulaire, ces livres devaient être appréciés et jugés définitivement par de hautes autorités académiques, indépendantes des instituteurs : la recteur d'Académie et, en certains cas, le Conseil supérieur, sur consultation du ministre.

Aujourd'hui, un notable changement s'annonce. La Fédération des Amicales a obtenu des promesses de concessions qu'il vaut mieux appeler des abandons et des déstabilisations.

En effet, on donne aux réunions cantonales d'instituteurs et à leurs conseils départementaux une influence prépondérante dans une question qui devrait leur échapper. Ils prendront le rôle d'examineurs de livres, si puissants, si accablés, si instamment consultés que la décision finale du recteur et du ministre sera entraînée d'avance et véritablement commandée.

Ainsi l'appréciation des doctrines est de plus en plus livrée aux incompetents. Car personne n'attribuera la moindre science religieuse au très grand nombre de primaires qui, par principe, la méprisent et se vantent de l'ignorer.

En second lieu, que deviennent les garanties d'impartiale attention assurées naguère aux pères de famille, s'ils ont à faire respecter leurs croyances dans les écoles ?

Ce sont leurs adversaires, ce sont les détracteurs de leur religion et de la religion de leurs enfants qui prononceront avec autorité : ils auront jugés et partis dans une cause où l'amour-propre et l'intérêt les animent.

Est-ce que le ministre n'a pas vu les suites d'une telle combinaison ?

Disons hautement qu'il n'a pu ne les pas voir. Une fois encore il lâche le droit, il politique en adorateur de l'opinion et du laïcisme, au lieu de faire avant tout la justice.

Nous demandons à toutes les Unions paroissiales de notre diocèse d'étudier et de démasquer l'iniquité nouvelle dont les catholiques vont être les victimes. Ceux-ci saisiront les occasions de parler et d'agir contre les manœuvres de leurs persécuteurs.

† EROKRE-JACQUES, évêque de Laval.

Cause de Jean Discoléat

Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon, écrit à ses diocésains :

En vue de la confirmation du culte immémorial du serviteur de Dieu Jean Discoléat, prêtre, religieux profès de l'Ordre des Frères Mineurs, l'émendissime cardinal Martinelli, préfet de la Congrégation des Rites, vient, au nom du Souverain Pontife, par une Lettre en date du 2 juillet 1913, reçue seulement au mois d'octobre, de nous charger spécialement de rechercher dans notre diocèse et d'y recueillir les écrits du saint diocésain pour lequel vous professez, comme vos aïeux, une dévotion si confiante et si justifiée...

Pour vous conformer aux prescriptions du Saint-Siège, vous vous ferez un devoir, Nos Très Chers Frères, de nous remettre, dans l'espace de quinze jours, à nous-mêmes, ou aux personnes désignées plus bas, tous les écrits de saint Jean Discoléat, que vous pourriez avoir en votre possession.

Le chant grégorien

Dans son rapport présenté à Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, la Commission diocésaine de chant ecclésiastique a émis les conclusions suivantes que nous résumons :

- 1^o Que le texte du *Motu proprio* du 23 novembre 1903 et déjà publié, soit rappelé au diocèse en y ajoutant l'introduction non encore publiée et qui en impose la stricte obligation.
- 2^o Que ces prescriptions soient religieusement observées et que le chant grégorien soit mis en honneur parmi les fidèles.
- 3^o Que le plain-chant obligatoire dans le diocèse soit celui de l'édition vaticane qui devra être adoptée partout.
- 4^o Qu'on prenne d'abord de la prononciation italienne celle des trois ou quatre lettres hors de conteste, en prenant garde de bien marquer l'accent.

Ces conclusions ont été approuvées par Monseigneur.

Croix renversée

De la *Semaine catholique* de Pamiers, 6 novembre :

Tout le monde sait que le Grand Séminaire confisqué sera demain un collège de jeunes filles. Il y a quelque différence, paraît-il, entre l'un et l'autre. Aussi truelles et marteaux ont-ils déjà depuis longtemps hardiment commencé le travail d'adaptation.

Or, la croix qui surmontait la porte d'entrée du Grand Séminaire a été ces jours-ci coupée à la base par les ouvriers et couchée horizontalement sur le socle, en attendant qu'elle descende bientôt tout à fait pour aller où on ne sait où.

Elle était donc bien gênante, cette croix. Les travaux sont loin d'être terminés et les quelques boursières que recevra le futur collège de jeunes filles ne risquent pas encore d'être blessées dans leur conscience par la vue du signe auguste de notre Rédemption. Mais les principes laïques n'admettent pas de limitations. Ils ont toutes les audaces, parce que les braves gens ont toutes les faiblesses. Ils se moquent même impunément de notre bourse. Ils engouffrent, sans révolter l'opinion publique, des centaines de mille francs dans une restauration qui est un pillage.

Il est vrai que tout le monde doit s'incliner devant les exigences de l'hygiène. Ce n'est pas en vain que M. le maire est médecin et qu'il a fréquenté les Congrès. On s'en apercevait déjà bien assez à la propreté des rues. Mais le Midi n'avait pas encore d'établissement moderne, conforme à toutes les prescriptions hygiéniques et parfaitement disposé pour l'éducation physique des jeunes filles, à défaut de l'autre. Il en aura un dans quelques temps : ce sera la gloire de M. le maire de Pamiers.

Ne vous étonnez donc pas si la lumière pénètre à flots dans les futures salles par des fenêtres agrandies et si, au fond de l'ancien jardin de l'évêché, monte vers les nues une sorte de temple élevé à la science, ou peut-être à la déesse de l'énergie musculaire, ou peut-être aux deux.

En outre, des souvenirs importuns s'attachent aux vieilles pierres de l'édifice profané : souvenirs de prières, de vertus cachées, de travail austère. Il faut les étouffer sous les transformations ruineuses et les bouleversements sacrilèges.

La croix ne pouvait plus couvrir toutes ces folles. Elle disparaît...

A propos de la Ligue de la Jeune-République

De la *Semaine religieuse* de Saint-Claude, 8 novembre :

A la suite de l'insertion dans la *Semaine religieuse* du communiqué de Mgr l'archevêque de Lyon interdisant à son clergé d'assister au récent Congrès de la Ligue de la Jeune-République à Lyon, M. Bruchon, avocat, ancien bâtonnier, membre du Conseil national de la Ligue, à Lons-le-Saunier, a fait parvenir à Mgr l'évêque de Saint-Claude une lettre où il renouvelle l'expression de son obéissance et de sa fidélité à toutes les directions et à la discipline de l'Eglise.

Sa Grandeur a accueilli avec satisfaction la nouvelle protestation de religieuse soumission que lui a adressée M. Bruchon en son nom et au nom de ses amis.

L'iniquité consommée

Sous ce titre, un ancien élève du collège de Beaupréau écrit dans la *Chronique Angevine* de la Croix, les lignes suivantes que nous voulons reproduire :

Le samedi 29 novembre prochain aura lieu à Beaupréau la vente des immeubles composant l'ancien Petit Séminaire.

Une affiche apposée sur les murs de notre département en annonce la nouvelle aux populations catholiques de Maine-et-Loire.

Et comme l'Etat se fait vendeur d'un bien qui ne lui a jamais appartenu, c'est dans le cadre officiel des annonces de la préfecture d'Angers que nous avons pu découvrir la consommation de cette spoliation légale, par laquelle des citoyens français, en France, ont été dépouillés de leurs propriétés légales.

Certes, depuis dix ans, nous subissons la plus odieuse des persécutions. Les ruines de tant d'œuvres admirables, que la générosité catholique s'efforce de relever, restent comme le témoignage éloquent de la haine antireligieuse : fermeture d'écoles, de patronages, d'orphelinats, expulsion de saintes femmes, qui remplacent sur terre les anges de Dieu, rien n'a été épargné à notre malheureux pays, à notre Anjou en particulier.

Mais à Beaupréau la persécution revêt un caractère de véritable iniquité. C'est à l'ombre de cette maison sainte que se sont formés nombre de prêtres du diocèse, c'est là qu'ils ont appris à prier, à se dévouer ; c'est là qu'ils se sont instruits et que se sont préparés des savants, dont le renom a jeté tant d'éclat sur notre région.

La persécution n'a point épargné cet asile de la prière et de l'étude. Au contraire, il était tout désigné à la rage des sectaires, pour qui tout ce qui est beau, noble et grand doit être anéanti à tout jamais.

Nos lecteurs ont encore présentes à la mémoire les scènes de sauvagerie qui se sont déroulées autour du Petit Séminaire fermé par la troupe, par cette année française que l'on oblige à se rendre complice — involontaire sans doute — d'un attentat à la plus haute des libertés : la liberté de la croyance religieuse.

On n'a pas oublié les scènes de la plus révoltante ignominie, dont l'intérieur du collège fut le théâtre et où les choses les plus saintes et les souvenirs les plus respectables furent

RAFFUT GYMNASTIQUE

Décidément, c'est le mot d'ordre partout donné : la gymnastique entre, comme partie intégrante, dans le rituel catholique. Les exercices de trapèze complètent les exercices de dévotion.

C'est avec un « raffut » de gymnastique que M. Marbeau, évêque de Meaux, prétendit célébrer, dimanche dernier, la mémoire de Bossuet. Et M. Amette lui-même, cardinal-archevêque de Paris, vient d'annoncer à une assemblée de prêtres directeurs de patronages que son Eglise montrerait « un renouveau d'esprit chrétien » en organisant, l'année prochaine, dimanche 22 juin, un grand concours et une fête de gymnastique.

Soixante-douze patronages catholiques de la Seine prendront part à cette manifestation. Le cardinal-archevêque, en ayant prévu le succès, a dit : « Dans quelques jours je serai à Rome et je présenterai au Saint-Père le bilan religieux de mon diocèse. Si je suis en mesure de lui affirmer que le diocèse de Paris est en progression sérieuse, ce sera certainement en grande partie à la vitalité des patronages que je le devrai. »

Pas de doute : la vitalité des patronages, c'est la bonne gymnastique.

D'où peut venir cette fureur sportive chez les cléricaux ? Des vicaires, arrivés des régiments et ardents à retrouver la soutane, elle passe aux plus hauts dignitaires de l'Eglise. Le cardinal Amette a déclaré que nul autre que lui ne présiderait aux « rétablissements » des enfants de chœur à la fête du 22 juin. Et il entend en être félicité par le pape.

Un certain abbé Magnien, parlant dans la même réunion, de « ce que lisent nos jeunes gens », a peut-être révélé les secrètes suggestions et les secrets desseins de l'Eglise. Ayant appris, à l'école laïque ou aux autres, à regarder dans les livres, les jeunes gens désormais lisent un peu de tout : « Ils absorbent avec la plus parfaite inconscience, a dit l'abbé, le poison de tous les mauvais journaux, de tous les mauvais livres qui leur tombent sous la main. »

Il faut donc les empêcher de lire.

Autrefois, on leur eût fait faire des prières. Ça ne prend plus. On a imaginé la gymnastique. Les patronages se passent de bibliothèques ; mais ils sont très riches en matériel de sports.

D'autre part, la gymnastique ne va pas sans tapage, exhibitions, pavoisements, saluts aux drapeaux, défilés, qui sont des processions.

Pie X lui-même a voulu recevoir des gymnastes catholiques dans ses jardins du Vatican, comme le citoyen Myrens à Boulogne-sur-Mer. Il recommencera. Donc, vous voyez bien que l'Eglise a de la vitalité !

pendant laquelle tous deux ont chanté
lui.
Pour votre pénitence, vous chanterez
deux fois par jour, matin et soir, le canti-
que « Esprit Saint ».
Je vais vous donner l'absolution !
BOIREAU. — Une solution ?
L'ABBÉ. — Non, l'absolution. Dites votre
acte de contrition.
BOIREAU. — On ira bien proadre un ve-
lours maintenant !
L'ABBÉ. — Allez en paix et ne buvez
plus ! »
La planchette se referme, et notre ami
Boireau s'éloigne en chantonnant :
« Esprit de vin descendez en nous ! »
Le bedeau indiscret.

CEINTREY

Il y aura deux ans au mois de mai pro-
chain, les journaux réactionnaires ont,
sur tous les tons, chanté victoire, à l'occa-
sion de la nomination du maire, qui est
comme eux, tout ce qu'il y a de plus réac-
tionnaire.
C'était tout bonnement la conséquence
de ce qu'aucun membre républicain du
conseil n'avait voulu accepter l'écharpe.
Et la preuve la voici :
C'est que dimanche dernier nos républi-
cains s'étant ressaisis, ont nommé au pre-
mier tour, les deux délégués sénatoriaux
et que ces deux délégués, de même que
leurs suppléants sont de bons et sincères
républicains. Aussi il fallait voir, de no-
tre maire et ses acolytes, le nez qui s'al-
longeait et la mine piteuse !

PONT-SAINT-VINCENT

Nous avons pensé jusqu'à maintenant
que notre Compagnie de sapeurs-pom-
piers avait pour mission d'éteindre les
incendies.
Cela est vrai partout ailleurs, mais pas
dans notre commune : aussi a-t-on vu di-
manche dernier nos pompiers s'aligner
sur la place publique une demi-heure
avant la messe pour escorter jusqu'au
seuil du temple la Chorale de Pont-Saint-
Vincent. M. le Maire, cela va sans dire,
au premier rang.

On nous écrit d'autre part :
« Je voudrais bien savoir comment M.
le Maire a autorisé le représentant de
l'Autarité à assister au banquet qui a eu
lieu, salle Tilly, à l'occasion de la Sainte-
Cécile, le 26 novembre. Je saurais gré à
M. le Préfet de nous dire pourquoi ces
messieurs de la Calotte ont toujours des
permissions pour pouvoir organiser des
fêtes dépassant les limites permises par
l'arrêté préfectoral et que nous républi-
cains avérés nous soyons toujours obligés
de courber la tête devant ces gens-là ? »

DOMMARIE-EULMONT

Grande fête l'autre jour chez nous.
Le fils du sacristain prenait femme. Le
maire, l'adjoint et le curé assistaient à la
noce. On s'est bien amusé.

SAINT-NICOLAS

Tunourase n'aime plus la gym... — Les
bons dieux étaient dans un tiroir. — Un
programme de la Nouba.
On a lu dernièrement dans la *Mère La*
Croix que le seigneur Tunourase avait as-
sisté ou plutôt avait présidé une réunion
de jeunes calotins, de jeunes fromageons,
réunion dans laquelle il exultait et faisait
ressortir les avantages que les jeunes gens
pouvaient trouver dans les exercices de
gymnastique...

Or d'après ce que vient de dire au caté-
chisme un raticchon de Saint-Nicolas,
Monseigneur a changé d'avis ; il paraît que
maintenant il ne veut plus entendre par-
ler de ce sport si recommandable à la jeu-
nesse.

Il paraît, disons-nous, toujours d'après
le raticchon, que ledit seigneur a fait don-
ner l'ordre aux jeunes filles qui fréquen-
tent le catéchisme, de choisir entre ce
dernier et la gymnastique...

Nous comprenons bien, qu'à son âge,
monseigneur ne doit plus guère en pincer
pour les exercices physiques, d'autant
plus que dans son jeune temps, comme
c'était un solide lapin, il a peut-être un
peu abusé de la barre fixe, ou de la barre
parallèle et certainement dans la gymnas-
tique c'est comme dans tous les sports, il
ne faut pas en prendre au-dessus de ses
forces, il ne faut pas d'abus ni de brava-
des, il faut conserver un certain milieu et
c'est ce milieu bien conservé qui fait que
de nos jours l'on voit encore des vieillards
de quatre-vingts ans faire des appareils
et des sauts en longueur et en largeur.
C'est ce que l'on appelle de la *culture phy-
sique*...

Nous n'avons jamais eu la pensée d'in-
terdire le catéchisme ou la messe aux
jeunes filles qui feront de la gymnastique ;
nous laissons les idées et les actions li-
bres, aussi voyons-nous dans cette sorte
d'excommunication provenant du chef de
nos ensoutanés, une nouvelle provocation
à ajouter aux autres...

Aussi tout ce monde raticchonnesque
peut se taper, il peut se débattre tant qu'il
voudra, il peut rager, il peut beurrer ou dé-
beurrer, il peut interdire et excommunier
tant qu'il lui plaira, nous nous en f...
Tout ce que ces étoges peuvent dire est
nul et non avvenu pour nous et cela n'em-
pêchera pas les jeunes filles de notre cité
de faire de la gymnastique...

A ce propos, nous répétons que les
adhésions sont toujours reçues. Nous pos-
sédons à l'heure qu'il est, trente inscrip-
tions...

Un fait unique en son genre, s'est passé
dimanche dernier en notre basilique à la
messe de 6 heures et demie du matin. Au
moment de la communion, une vingtaine
de dévotes attendaient, à la table qu'on
appelle sainte, que le raticchon leur enfilât
le pain à caebeter dans le gosier. Elles
ouvraient leurs bouches, paraît-il, de
même que des barbeaux en train d'expirer
sur l'herbe de la prairie.

Au moment critique, alors que l'enju-
(Voir la fin à la 4^e page.)

CAISSE D'ESCOMPTE

7, Rue Béranger, PARIS

PRÊTS d'argent sur simple signature à long
terme (Discrétion).
Escompte et Recouvrement d'effets de com-
merce sur la France et sur l'Etranger.
Achat de nue-Propriété, Usufruit, Police d'Assu-
rance sur la vie.
Prêts hypothécaire 1^{er}, 2^e, 3^e rang.
Subscription sans frais à toutes les émissions
publiques.
La Caisse d'Escompte reçoit des dépôts de
fonds remboursables à échéance fixe les intérêts
sont payés tous les 3 mois.

à 1 an 3 %	à 4 ans 4 1/2 %
à 2 ans 3 1/2 %	à 5 ans 5 %
à 3 ans 4 %	

La Correspondance et les envois de fonds doivent
être faits au nom de M. Le Directeur de la Caisse
d'Escompte.

La gymnastique dans les écoles de filles. — Nous appelons l'attention de nos abonnés sur la lettre suivante d'une mère chrétienne publiée par la *Semaine* de Troyes. Les réflexions qu'elle renferme sont parfaitement justes : elles font comprendre ce qu'on doit attendre des leçons de gymnastique dans les écoles primaires et secondaires de filles et des écoles normales d'institutrices :

« Monsieur, je viens de lire d'un bout à l'autre le *Manuel de gymnastique* à l'usage des écoles de filles, que j'ai acheté dans une librairie de Troyes. Je pose le livre sur ma table, je me cache la figure dans mes mains, je sens le rouge de la honte me tomber au front, et des larmes — larmes amères — qui coulent sur mes joues :

» Voilà donc, Monsieur, ce qu'on veut faire de mes filles, et de toutes les jeunes filles de France. Je les ai élevées, Dieu sait avec quel amour, et de combien d'angélique modestie, de pudique réserve et de sainte retenue je voulais les voir ornées ! Et voilà que des hommes, des hommes qui semblent n'avoir ni épouse, ni fille, et ne rien comprendre aux délicatesses infinies du cœur d'une femme bien élevée, affichent la prétention d'en faire sans vergogne, je demande pardon du mot, des garçonnières et une sorte de *viragos* ! Car comment dire ! Et à quoi prétend-on arriver par ces exercices presque militaires et cette étude de tous les mouvements du corps ? Sans doute il faut aux jeunes filles un exercice convenable, et elles l'avaient largement jusqu'en l'an 1882, dans le grand air, les promenades traditionnelles et les jeux bruyants de leur âge, à l'avantage de leur santé et sans détriment de la modestie. Qu'il y ait même des circonstances où des exercices orthopédiques soient nécessaires, je le veux. Mais que toutes les jeunes filles des *écoles primaires*, des *écoles secondaires*, des *écoles normales d'institutrices*, oui, toutes les jeunes filles des *écoles officielles ou libres* de France sans en excepter les religieuses, doivent subir, plusieurs années durant, l'humiliation de toutes ces bouffonneries de saltimbanque, voilà ce qui me paraît absolument odieux. C'est pourquoi je jette le cri d'alarme et je m'écrie en union avec toutes les mères chrétiennes : *Prenons garde à nos filles. Résistons par le refus.*

» Quant à moi, d'accord avec mon mari, je jure que mes filles ne feront aucun exercice gymnastique. Elles ont ordre de s'y refuser complètement et toujours. L'Université peut être sûre qu'elles ne me désobéiront pas ; elles seront trop heureuses de témoigner ainsi leur mépris pour une loi abominable, et pour les hommes dénués de bon sens qui en veulent l'exécution. »

Remarquons toutefois que la *gymnastique*, grâce à Dieu, n'est aucunement imposée dans les *écoles libres*, et que dans les écoles communales de filles, elle ne pourra pas encore, du moins en pratique, devenir obligatoire. Mais la précédente lettre signale avec raison les tendances de la loi actuelle et le but que se propose la franc-maçonnerie en imposant aux jeunes filles les exercices de gymnastique ; elle veut étouffer en elles le sentiment de réserve et de modestie chrétienne qui est leur plus précieux ornement.

Question pédagogique

De l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de filles. — Ce que doit être cet enseignement. — Moyens pratiques pour obtenir de bons résultats.

Pour beaucoup de personnes la gymnastique suppose nécessairement une installation dispendieuse d'appareils plus ou moins compliqués; elles en concluent qu'il ne peut pas en être question dans nos écoles. C'est se faire une idée peu exacte de la gymnastique. Ce nom en effet désigne d'une manière générale tous les exercices propres à fortifier et à développer les organes et les membres du corps. La gymnastique est donc une des branches les plus importantes de l'éducation physique.

On distingue la gymnastique *naturelle* et la gymnastique *artificielle* ou appliquée.

La gymnastique *artificielle* ou gymnastique *appliquée* embrasse une série d'exercices gradués qu'il faut parcourir avec méthode; plusieurs arts utiles s'y rattachent, tels que la natation, l'équitation, l'exercice militaire, etc. Ce genre de gymnastique convient particulièrement aux jeunes gens; il leur rend service pour une multitude de professions, pour une foule de circonstances qui peuvent se rencontrer dans la vie; il est surtout indispensable à ceux qui veulent embrasser la carrière des armes.

La gymnastique *naturelle* est beaucoup plus simple. C'est l'ensemble des exercices corporels auxquels les enfants se livrent habituellement dans leurs jeux, dans leurs récréations: marcher, courir, faire des sauts, franchir des fossés, lancer une balle ou un ballon, voilà tout autant d'exercices de gymnastique.

Qui ne comprend la nécessité de cette sorte de gymnastique dans nos écoles de jeunes filles? A leur âge, ces enfants ont d'autant plus besoin d'exercice qu'elles sont condamnées à rester presque immobiles, dans une salle de classe, pendant de longues heures. Le mouvement au grand air est indispensable à leur croissance et pour leur bonne santé.

Mais cette gymnastique naturelle leur suffit-elle? Ont-elles besoin de s'appliquer aussi aux exercices méthodiques de la gymnastique artificielle?

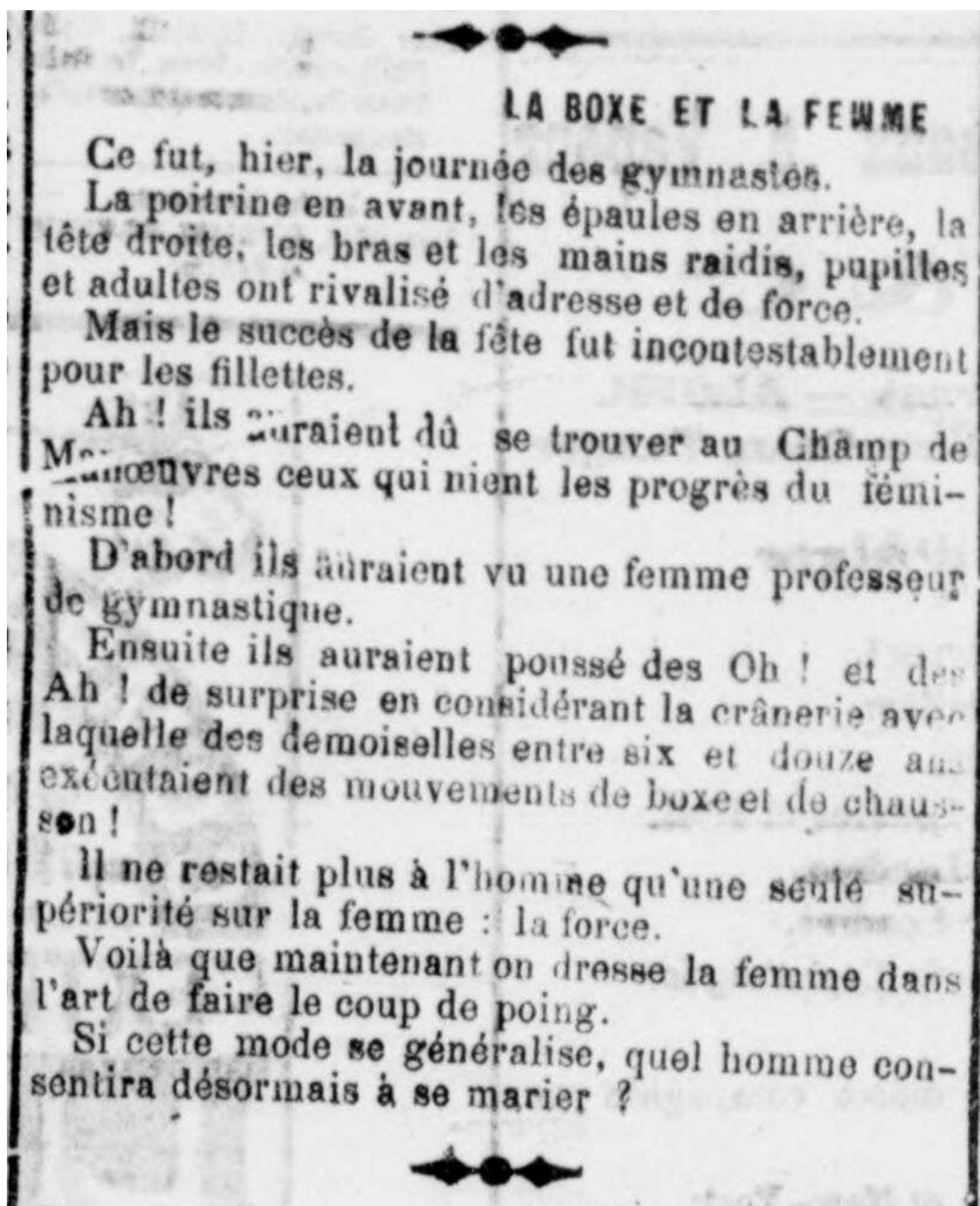
— 128 —

Voyez ces enfants remuer leur balle avec ardeur, sauter à la corde, courir après un cerceau. Ne remarquez-vous pas, dans ces jeux qui les intéressent et qu'elles aiment, tous les mouvements du corps propres à développer leurs forces, à leur donner de l'aisance et de l'agilité? Est-il bien nécessaire de les soumettre à des alignements compassés, à ces exercices monotones qui les font ressembler à des marionnettes ou à des soldats en jupe? Elles ne sont pas appelées à porter les armes, ni à suivre la discipline militaire. « *Ne forçons point notre talent et chacun son métier.* »

Est-ce à dire que les règles de la gymnastique artificielle ne soient d'aucune utilité pour les jeunes filles? Non certes. Il est bon au contraire de profiter de ces principes pour mettre quelquefois de la variété dans les jeux des élèves mais surtout pour les bien diriger. On leur enseignera à respirer à propos, à remuer leurs bras, à marcher et à se tenir d'une manière convenable et aisée; on s'appliquera, par les meilleurs procédés, à remédier à leurs défauts physiques et à faire disparaître les habitudes opposées à l'hygiène. Il y a place, on le voit, pour les leçons d'une maîtresse intelligente. Elle ne doit jamais autoriser les exercices qui seraient au-dessus des forces des élèves ou qui pourraient offrir quelque danger; elle veille à ce que les exercices ne soient jamais trop prolongés; elle leur recommande de s'abstenir de tout exercice violent immédiatement avant et immédiatement après le repas; elle leur enseigne enfin à prendre toutes les précautions hygiéniques qu'on ne saurait trop recommander aux enfants: quand ils sont en transpiration, ils doivent éviter les courants d'air, la fraîcheur, l'humidité, l'immobilité. Il faut qu'ils s'abstiennent aussi de boire de l'eau fraîche, et qu'ils s'arrêtent, qu'ils aient soin de se couvrir pour éviter tout refroidissement.

Par ces précautions, on prémunira les enfants contre les dangers que pourraient présenter les exercices corporels, s'ils n'étaient pas bien dirigés et on leur fera faire une gymnastique qui produira les meilleurs résultats: ils y trouveront une heureuse diversion à l'étude; leurs forces se développeront, leur santé s'affermira, ils deviendront agiles et robustes et travailleront ensuite avec plus d'ardeur.

NOTA. — Le *Manuel de gymnastique* publié par le ministère de l'Instruction publique nous paraît oublier que les petites filles n'ont pas du tout la même vocation que les jeunes garçons. Il signale d'abord une série d'exercices sans appareils, pour les écoles publiques primaires: formation de la section, principes d'alignement, mouvements de la tête, du tronc, des bras, des jambes, sauts, équilibres, natation. La seconde partie est destinée aux écoles normales de filles et comprend les exercices élémentaires avec instruments, et quelques exercices avec agrès. Quoique l'on ait supprimé le trapèze, les anneaux et autres agrès qui ne peuvent absolument convenir à des jeunes filles, il reste néanmoins dans ce manuel une tendance regrettable. Les jeunes filles ainsi formées deviendraient des saltimbanques plutôt que des chrétiennes dignes et réservées. On ne doit pas oublier que la modestie est leur plus belle parure.



<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5026728w/fl.item.zoom#>

NOUVELLES D'ÉGYPTÉ

La présence au Caire du commissaire turc a occasionné déjà des scènes de fanatisme qui paraissent inévitables avec la surexcitation que l'attitude du parti militaire a provoquée depuis un mois.

Une dépêche du Caire annonce que la police avait organisé une manifestation favorable à la mission. Plusieurs officiers arabes se sont portés à des violences contre les Européens.

C'est le premier résultat de la mission de Dervisch-Pacha. Il faut s'attendre à d'autres péripéties avec le fanatisme musulman.

Il est clair, dit le *Times*, que le premier acte du drame égyptien touche à sa fin et que nous allons savoir, d'ici quelques jours, si l'intervention pacifique du Sultan a produit des résultats ou non. Il est toujours difficile d'être prophète quand il s'agit de question de diplomatie orientale, et le problème égyptien se compose de tant d'éléments, qu'une prédiction quelconque, même à une courte échéance, serait très risquée.

Le Caire, 10 juin

Dervisch-Pacha a reçu ce matin les ulemas de l'Université. Quatre d'entre eux se levèrent pour déclarer que si l'Europe n'avait pas annexé l'Égypte, on le devait à Arabi-Pacha et au parti militaire. Il faut, ajoutèrent-ils, que la flotte anglo-française se retire avant que les questions pendantes soient résolues. A ces mots, Dervisch Pacha se leva et déclara aux quatre ulemas qu'il était venu comme représentant du Sultan pour les faire obéir aux ordres de Sa majesté, et non pour recevoir des conseils, après quoi il leur donna de quitter la salle.

Dervisch poursuit son entretien avec les autres ulemas, puis il reçut les Scheiks bédouins qui protestèrent de leur fidélité au Sultan et au Khédive.

On croit dans les cercles diplomatiques que Dervisch-Pacha, tout en offrant l'amnistie générale, n'ira pas aussi loin que le demandait l'*Ultimatum* anglo-français et fera des réserves à l'égard des chefs de l'insurrection soulevée contre le Khédive.

CORRESPONDANCE SPÉCIALE
DU COURRIER DU BERRY

Paris, 11 juin 1882

M. le Rédacteur en Chef,

Le *Bulletin des Communes* devient vraiment bien intéressant, et les *Ruraux* (style républicain) qui n'ont pas d'autre journal à se mettre sous la dent, sont renseignés sur tout ce qui les intéresse le plus par cet étonnant papier.

Il ne dit rien des affaires d'Égypte qui vont fort mal pour la France, car il joue, en sa qualité d'organe gouvernemental, le rôle de Pandore et cette fois, le brigadier Freycinet estime lui-même que tout n'est pas pour le mieux.

Il observe de Conrart le silence prudent sur la guerre de Tunisie et les insurrections algériennes, pour donner à croire que l'aventure est entièrement terminée.

Il se montre à peu près aussi réservé sur nos finances, car le bruit court qu'elles sont bien malades et que le gouvernement croit supprimer la maladie en n'en parlant pas.

Il faut cependant bien parler et remplir les colonnes. Or les gens des villes ne se

douteraient jamais quel régal on sert aux paysans pour leur dimanche politique et littéraire.

Avec le récit des plus gros orages, des visites des ministres aux concours régionaux, des programmes de la commission du phylloxera qui ne fait absolument rien contre le fleau, on leur sert le discours de M. le colonel Riu. Ces temps derniers, on en lisait deux à la file. Le colonel Riu, disait Rusticus devant le cadre des affiches, on connaît ça, c'est celui qui joue le rôle du père Fouettard à la Chambre des députés.

C'est-il bien vrai, M. Rusticus, fit Maigremine ?

Tout ce qu'il y a de plus vrai, mon garçon ; un fameux homme qui a le droit de prendre au collet tout député récalcitrant. Songez donc, un député c'est inviolable, c'est sacré et dire qu'il faut au besoin les prendre par le fond du pantalon et les mettre sous clef. C'est ça du pouvoir ! Et encore : ce colonel est à tout faire, puisqu'il peut faire évacuer la Chambre, coffrer les députés et qu'il inspecte encore les jeunes filles.

Vous badinez ! Qu'un colonel aille inspecter des garçons, cela se comprend ; mais qu'il aille inspecter des filles, et des jeunes encore, cela n'est pas possible.

Pas possible ! tu oublies donc que nous sommes en République et que sous ce régime, toutes les bêtises ont droit de cité. Lis-moi donc ça, grand benêt !... M. le colonel Riu, inspecteur spécial de la gymnastique dans les écoles primaires de garçons et de filles... c'est ma foi vrai... a commencé sa tournée par le département de Loir-et-Cher.

Es-tu content, pour le coup ?

Je n'aurais jamais cru cela. Je comprends que, puisque qu'on veut ramener toute l'armée à l'état de garde nationale, en apprenant le maniement des armes aux jeunes gens, on envoie un colonel jeter un coup d'œil sur la manière dont les futurs maîtres d'écoles savent porter un fusil, mais pour des jeunes gens de dix-huit ans, qui ne seront jamais des amazones et préféreront toujours les rubans aux plumets, il me semble qu'un colonel n'est pas nécessaire. Rien que sa moustache et sa voix doivent les faire trembler.

Tu te trompes, mon ami, tu te trompes ; une fois qu'on a passé dans les écoles normales, on ne tremble plus, on n'a peur de rien.

Tant pis, alors je ne voudrais point d'une femme comme cela.

Hâte-toi donc, car dans dix ans ans, on n'aura plus le choix, elles seront toutes coulées au moule de l'Etat et timbrées du sceau Ferry. D'ailleurs, le colonel inspecteur sait se faire tout à toutes ; il ne tient pas aux filles le même langage qu'aux garçons.

Aux mâles, il parle un langage viril et tout républicain. Lis le premier discours, tu verras qu'avec la gymnastique, les institutions qui nous régissent n'ont rien à craindre, que personne ne pourra les prendre d'assaut ; les bons écoliers et les bons sauteurs feront des soldats superflus qui étrangleront net tout aspirant au pouvoir, etc., etc. Tu croyais que ton frère est à l'école normale pour apprendre un peu de grammairie ? Tu te trompes fort, il y est surtout pour sucer les principes de la haine aux tyrans, quels qu'ils soient.

C'est donc pour cela qu'on n'en peut plus jouer quand il est en vacances ! Mais je voudrais bien savoir ce que le colonel dit aux demoiselles inspectées.

Il te suffit de lire, mon garçon : un discours aimable, paternel, délicat au possible. Si tu veux, je vais te le résumer : Mesdemoiselles, c'est un officier qui vous parle, ça vous a l'air rude, mais ne vous effrayez pas. Un officier c'est gentil, c'est charmant. Il en coûte bigrement pour arriver à faire des officiers. Que de frais, que d'études, que de périls à vaincre pour élever ce brave défenseur de la patrie ! La gymnastique peut aider beaucoup la réussite, voilà pourquoi on vous initie au trapèze, à l'échelle de corde... Une fois que vous serez intilutrices, travaillez avec énergie à former des mères d'officiers.

Allons, M. Rusticus, vous brodez, fit Girardot.

Ah ! tu ne veux pas me croire, mécréant, Eh bien, lis donc cette phrase que voilà au bout de mon doigt.

Et Girardot lut à haute voix :

« Mesdemoiselles... sachez-le, il faut que vous vous prépariez des hommes vigoureux ; sains de corps et d'esprit, il faut que les jeunes filles qui sortiront de vos mains puissent, grâce à l'instruction patriotique que vous leur donnerez, devenir des mères. »

Hein ! croyais-tu que l'instruction patriotique était nécessaire pour apprendre ça ?

Ma foi, il me semble que ces pauvres filles ont du rougir jusqu'au blanc des yeux... on ne dit pas des choses pareilles, encore moins devrait-on les afficher.

Es-tu naïf ! Je t'ai déjà dit que dans les écoles normales, on ne rougit plus de rien.

Mais, fit Maigremine, préparer des mères d'officiers, c'est bien long. Comptons ; ces jeunes gens vont dans deux ans faire la classe à des fillettes qui se marieront dans dix-huit ou vingt ans, il faut encore au moins vingt ans pour éduquer l'officier ; de sorte que, dans quarante ans seulement, nous recueillerons les bienfaits de la gymnastique féminine. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Paraît qu'on a trouvé une manière de simplifier... Les demoiselles ont réfléchi aux paroles du colonel, et en réunissant leurs lumières, leurs idées et connaissances, elles ont imaginé un moyen pratique de faire des mères d'officiers, bien plus rapidement qu'en élevant des fillettes qui ne sont pas encore sous leurs ordres.

Ah ! Ah ! Quelle recette ont-elles imaginée.

Mon Dieu, c'est simple comme bonjour. Elles sont prêtes à se dévouer pour le bien de la patrie et s'offrent gracieusement à épouser tous les officiers qui se présenteront depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de chef de bataillon inclusivement. Les lieutenants-colonels sont déjà un peu défranchis.

Ont-elles de l'esprit, s'écria Girardot ! Voyez-vous les progrès de la science ! Et du cœur donc ! Voilà qui s'appelle en avoir ! Je ne vois qu'une chose qui leur manque : je me suis laissé dire que, pour épouser un officier, il fallait justifier de 25,000 francs, au moins, ou 1,200 fr. de rente.

Bagatelle, mon garçon, bagatelle ; la république est une bonne mère, elle les dotera ; vois-tu M. Ferry qui demande 350 millions pour doter la caisse des écoles ? Ce n'est pas seulement pour acheter encre, plumes, papiers et crayons aux enfants du peuple ; on pourra bien puiser là-dessus pour doter des filles si dévouées et nous serons très malheureux si pour ce prix nous n'obtenons pas des mères d'officiers.

Et les assistants répétaient : ont-elles de la chance ; ont-elles de la chance, ces filles normales et gymnastiques !

Veillez agréer...

D'ARTHEZ.

CHOSSES ET AUTRES

USAGES ET COUTUMES

Quand la femme n'a pas trouvé la grâce dans son berceau, elle doit l'acquérir ; si les fées lui ont apporté ce don, enviable entre tous, elle doit le conserver précieusement.

C'est pour cette raison qu'elle n'entrera, dans aucun cas, en compétition avec l'homme.

Je suis peiné de voir la femme singer les allures masculines, suivre l'homme sur tous les terrains, aborder tous les sports violents. Au contraire, il me plaît de voir l'homme manifester sa force et sa vigueur. La force est sa beauté à lui, sa grâce propre. Le femme devrait s'en tenir aux exercices qui rythment les mouvements et n'exigent aucun effort musculaire.

La danse, les jeux féminins de la balle et du volant, quelques autres encore, la marche, la course peuvent lui suffire. J'avoue que je vais jusqu'à réprocher la gymnastique à laquelle se livrent les petites filles et les jeunes filles. Pourquoi ne pas lui substituer les travaux du ménage qui font agir tous les membres ? Ils ont été de tous temps reconnus comme très salutaires pour la santé. Le balayage, l'épousage, le blanchissage, les nettoyages valent mieux que le trapèze et ne compromettent pas les mains davantage. Au moins ces occupations, qui sont du ressort féminin, ont-elles un côté très utile et, tout en procurant au corps l'activité désirable, en donnant à la démarche la souplesse recherchée, n'attachent-elles pas la tournure et les manières d'une déshabitude hardie, qui doit rester l'apanage de l'autre sexe.

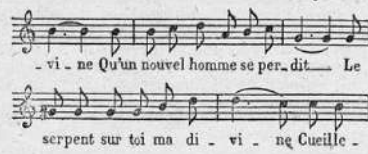
Quand un médecin ordonne la gymnastique à une femme d'un âge mûr, celle-ci fait bien de tourner la prescription, comme la reine actuelle de Suède, qui n'a pas voulu se couvrir de ridicule en recourant à la corde lisse et qui s'est mise bravement à « faire du ménage ».

A mon avis, il n'est qu'une gymnastique acceptable pour les femmes, gymnastique dépourvue de sauts et de cabrioles, qui ne demande aucun nécessaire, qui ne force même pas à sortir de la chambre à coucher. C'est une suite de mouvements réglés qui ont pour but de développer le corps.

Il peut être utile de savoir ramer, nager, tirer au pistolet, mais il faut considérer ces exercices comme une simple nécessité, s'y livrer de temps en temps seulement et non avec ardeur ni passion.

La femme qui chasse m'attriste. Est-ce à elle de faire ce métier sanglant ? Peut-elle donc aimer ce sport meurtrier ? A infliger froidement la mort à de pauvres bêtes, — des meres peut-être que leurs petits attendent vainement, — les lignes de son visage vont durcir ; son œil habitué à viser perdra sa douceur. Est-ce en épaulant un fusil qu'elle conservera ou acquerra la grâce des mouvements et l'harmonie des formes ?

Celle qui pédale est d'un sexe neutre. Pourtant parmi les femmes qui montent à bicyclette, quelques-unes ont une raison sérieuse à donner de ce goût anti-féminin. C'est leur mari qui, désirant leur présence continuelle, les prie de l'accompagner dans la course vertigineuse... où elles trouvent plus de



I

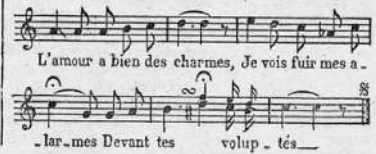
Mignonne, vers ton corps si blanc,
Permetts-moi cette fantaisie,
Qu'un sonnet plein de poésie
S'envole anxieux et tremblant.
Car s'il fallait, ça se devine,
Qu'un nouvel homme se perdit,
Le serpent sur toi, ma divine,
Cueillerait le fruit interdit.

(AU REFRAIN)

II

Je trouve des horizons bleus
Dans tes grands yeux, ma toute belle,
Et mon âme, agitant son aile,
Va sonder l'infini des Cieux !...
Astres, rubis, fleurs, étincelles,
Tes yeux sont tout ce qu'on verra,
Et Cupidon dans tes prunelles
Mit le feu qui me dévora.

(AU REFRAIN)



III

Comme les blés en Messidor
Ta chevelure épaisse et blonde
A les ondulations de l'onde
Et le feu des paillettes d'or.
Quand tu ris, tes lèvres mutines
Laisent voir entre leur corail
Un double rang de perles fines,
Dans tout l'éclat de leur émail.

(AU REFRAIN)

IV

A ta coupe j'ai bu d'un trait
Le vin des voluptés immenses,
J'ai cueilli la fleur des démenées
Que tu me donnas sans regret.
A l'heure des folles vendanges,
Je trouverai dans un baiser
L'ivresse des plaisirs étranges,
Dont je veux encore me griser.

(AU REFRAIN)

(A. FOUQUET, éditeur.)

fatigue que de plaisir. Celles-là ne mériteraient pas d'enlaidir, de se vieillir.

Et les femmes qui fument ? Je sais qu'en général elles lancent la bouffée de tabac « d'une façon adorable », qu'elles roulent la cigarette avec « une dextérité plus que charmante », et qu'elles la tiennent entre leurs doigts avec « une gentillesse !... » Fort bien, mais le mouvement qui avance et recule les lèvres change la forme de leur bouche, elles jaunissent leurs doigts et leurs dents ; au lieu d'exhaler le parfum de l'iris, elles sont tout imprégnées de la senteur du tabac. Ce n'est guère féminin cela. Et même elles vont jusqu'à accorder le cigare et la pipe... une bonne bouffarde !! Je n'ignore pas plus qu'elles que la duchesse de Bourgogne envoyait chercher des pipes au corps de garde ; il est de notoriété publique qu'une foule de grandes dames, des reines, des impératrices, ont emprunté aux hommes ce vilain défaut. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Majestés et duchesses ne savent pas conserver les dons que Dieu avait départis à la femme, en la faisant d'une nature un peu différente de celle de l'homme et de goûts opposés. Elles oublient qu'ici l'harmonie existait dans le contraste voulu par la Providence ; que la femme n'est que le complémentaire de l'homme et non sa ressemblance

exacte ; que lui a reçu la force en partage, elle la grâce, « plus belle que la beauté ; » qu'un peu de timidité lui sied à elle, pour lui faire chercher l'appui du bras robuste de l'homme ; qu'on aime à se la représenter au coin du foyer, près d'un berceau, une aiguille entre les doigts, pendant que son compagnon de vie lutte au dehors, pour elle et pour les êtres qui sont nés d'elle et de lui.

C'est une loi divine ; celle qui y manque pêche contre la Providence.

Ann SHER.

LA MODE PRATIQUE

A nos lecteurs en général, je rappelle : 1° Que je ne puis donner ici aucune adresse ; 2° qu'il y a des questions trop délicates pour que j'ose les aborder dans un article ; 3° que dans les lettres qui me sont adressées avec timbre pour la réponse il est indispensable d'indiquer exactement le département, d'écrire lisiblement le nom du signataire, bref de donner les indications voulues pour que la poste et votre très humble servante n'aient pas le regret d'un « retour »... — ce qui arrive trop fréquemment. — Prendre note également de l'impossibilité dans laquelle je me trouve de répondre dans un trop court délai.

Une Ecole d'éducation physique pour jeunes filles

Ce n'est pas à Paris, ce n'est pas en France qu'elle existe, cette école d'éducation physique pour les jeunes filles. Hélas non ! Il faut traverser la Manche pour la visiter, ce qui prouve une fois de plus que notre collaborateur Paul Francet avait raison en affirmant ici, l'autre jour, que les Anglais sont encore en avance sur nous en ce qui concerne les exercices de plein air.

Peut-être, monsieur l'abonné, pensez-vous que le sport féminin n'a guère d'intérêt — vous avez tort en cela, d'ailleurs — mais vous — madame ou mademoiselle — fidèle lectrice, vous êtes sûrement d'un avis contraire et je suis certain que vous me saurez gré de vous faire connaître le « Physical Culture College » établi par Mrs (prononcez Missis) Bergman Osterberg, à Dèrtford, cette petite ville d'un aspect plutôt triste.

La directrice est une parfaite lady, ayant conscience de la grandeur de la tâche qu'elle s'est donnée et ne dissimulant pas sa satisfaction d'avoir obtenu de brillants résultats.

Son accueil est des plus aimables et avec la meilleure grâce du monde, tout en bavardant, elle se montre heureuse de faire les honneurs de sa maison :

« — Pourquoi les femmes seraient-elles privées du plaisir des sports ? Les hommes ont assez de privilèges comme cela sans nous refuser le bonheur et les bienfaits que procurent ces sports. —

Du reste, est-ce que nous autres nous n'avons pas besoin encore plus qu'eux d'acquérir la force et la santé par des exercices et des jeux raisonnés ? *Mens sana in corpore sano* est surtout nécessaire pour les frêles créatures que nous sommes, que pour les robustes que vous êtes !... »

Ceci dit en sortant du parlour pour se rendre au jardin. Là, un délicieux spectacle m'attendait : sur la vaste pelouse, mignonnes, coquettes, dans leur uniforme dessiné par Madame elle-même, s'il vous plaît (uniforme aussi simple, aussi pratique que de bon goût) de charmantes missos disputaient un match de basket-ball.

Courant de-ci, de-là, s'arrachant la balle avec entrain, les blondes jeunes filles étaient ravissantes. Leurs cris aigus trahissaient leur ardeur et c'était tout simplement charmant de les voir employer dans ce dérivé du football toute leur force, pleine de grâce et toute leur adresse, remplie d'énergie.

— Et vous savez, reprit soudain la directrice, mes élèves n'ont pas de corset ! Si l'une d'elles en portait pendant le jeu, je la punirais, car si je veux qu'elles s'amuse, je tiens à ce que cela soit hygiéniquement.

« Pas de chapeau non plus, continua-t-elle ! Pas de chapeau ! Je les traite un peu comme des garçons, et elles en sont enchantées... »



Les élèves du « Physical Culture College » en costume de sport.

Après avoir assisté au succès de l'un des teams, marquant un but avec une explosion de cris joyeux, nous nous rendîmes sur le terrain des tennis. Les

que nous appelons en bon français... une pelle. A las ! Et pauvre fille parut d'autant plus confuse, que mon appareil photographique la regardait à l'in-

montrait. De fait, c'étaient les championnes du collège pour ce genre de sport.

Mais Mme Bergman Osterberg, au fond, n'attache pas une très grande importance au tennis, « tout le monde pouvant y jouer sans faire partie d'un établissement comme le sien ».

Au contraire, le cricket, le hockey l'intéressent beaucoup, ainsi que la gymnastique. Le terrain de hockey est vaste, bien entretenu. Malheureusement, on n'y jouait point lorsque je le visitai. En tout cas, sur la piste cyclable qui l'entoure, j'eus le plaisir de voir deux pédaleuses s'exercer à faire des tours de fantaisie sur leur machine. Légères, elles sautaient à bicyclette en volige, descendant de

même... lorsque, crac ! l'une d'elles, essayant un



Au « Basket-holl ». — Un moment critique.

« courts » étaient occupés et les pelotes blanches filaient rapides, rasant les filets. En vérité, les joueuses en présence maniaient la raquette avec une maestria superbe et je ne pus m'empêcher de féliciter Mme Bergman Osterberg sur le réel talent des petites et gentilles tennisseuses qu'elle me

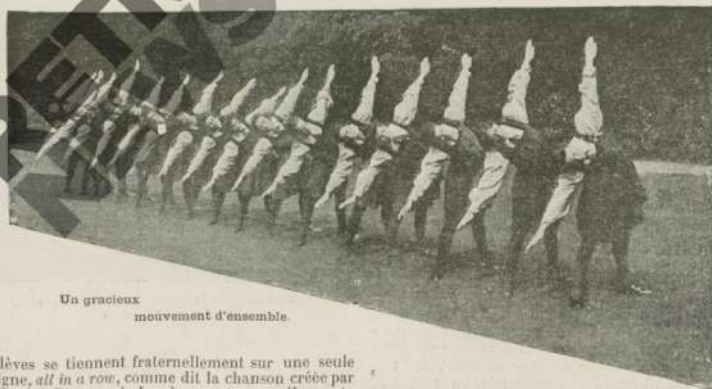
tant de l'accident !... Aujourd'hui, elle apprendra sans doute avec plaisir que ce cliché, je l'ai raté, de sorte que c'est à mon tour d'être vexé ; j'aurais été si heureux de la taquiner un peu !

Mentionnerai-je que la vélocipédie est, d'ailleurs, très goûtée à Dèrtford ? La photo ci-contre où les



Les « courts » de tennis.

RETRO



Un gracieux
mouvement d'ensemble.

élèves se tiennent fraternellement sur une seule ligne, *all in a row*, comme dit la chanson créée par Charles Doanes, à Londres, est assez éloquente par elle-même.

Quant à la gymnastique on en raffole chez Mme Bergman Osterberg. Et on a raison de l'aimer ! En effet, comme l'affirme avec beaucoup de bon sens miss Flyborg, pour qui l'anatomie et



Et quoi de plus gracieux que les mouvements d'ensemble exécutés par ces demoiselles, avec un rythme on ne peut plus suggestif ! Ajoutez à la gravure qui les représente dans l'un de ces exercices, quelques mesures de musique et vous pourrez vous croire au théâtre en train de contempler une figure de ballet, avec cette différence pourtant que nos artistes chorégraphiques sont loin d'égaliser les misses du « Collège de culture physique » !

« Si nous voulons être fortes, ce n'est pas pour nous masculiniser et jouer à l'homme (*to masculine ourselves and play the men*)... car nous adorons les chiffons ; nous savons même être coquettes... quand il le faut et comme il faut ; et nous avons la prétention de devenir de bonnes épouses et des mères de famille modèle ! »

Bien anglaise, n'est-ce pas, cette profession de foi.

Aussi bien, puisque j'ai parlé de coquetterie, il m'est difficile de ne pas mentionner le concours original qu'organisa dernièrement la directrice du collège :

— Mes enfants, annonça-t-elle certain jour, j'ai l'intention de vous offrir un bal travesti. Je donnerai des récompenses à celles d'entre vous qui auront les plus jolis costumes, mais j'y mets une condition, celle-ci : il vous sera interdit de dépenser plus de 1 fr. 25 pour vous habiller en cette occasion.

1 fr. 25, un shilling, c'était peu ! Malgré cela, la fête fut des plus *smart* : on y vit des élégances incomparables, et des prix furent décernés, notamment à une Jeanne d'Arc merveilleusement réussie et à une dame japonaise admirable.

Hein ? Que pensez-vous de cela, chère lectrice, qui toujours trouvez votre tailleur trop cher ?

L'amour du sport pur amenant le beau sexe à se contenter de robes de 1 fr. 25, façon comprise, qui l'eût osé prédire, qui eût espéré cela ?

En vérité, — *braves men*, n'est-ce pas aussi votre opinion maintenant ? la culture physique chez la femme a du bon, puisqu'elle la rend si raisonnable.

PAUL MANOUVY.



<https://www.retronews.fr/journal/la-vie-au-grand-air/20-aout-1899/239/2764887/8>

Quel est le Sport idéal pour la Femme ?

QUELQUES OPINIONS

Nous vivons à une époque où les sports sont pratiqués par tous et par toutes. Notre existence surmenée a besoin de chercher, dans les exercices physiques, le tonique et le réparateur indispensables pour maintenir l'équilibre de notre santé. C'est pourquoi nous avons si vite suivi l'exemple de nos voisins les Anglais, qui ont su aller, aux exigences de la vie actuelle, la seule pratique des sports. La femme elle-même est devenue une fervente adepte de la culture physique, comprenant bien qu'elle trouverait, grâce à elle, le moyen de conserver plus longtemps sa jeunesse, sa souplesse et sa sveltesse.

C'est ainsi que si autrefois le sport n'était exclusivement féminin, on peut dire que presque tous

ont aujourd'hui pratiqués avec succès par la femme : l'automobilisme, la natation, le canotage, le golf, le cyclisme, le tennis, la chasse, la pêche, l'équitation, la marche, l'apiculture, le patinage, les sports d'hiver, l'escrime, voire même l'aviation, fournissent à la femme l'occasion de développer, en même temps que sa puissance physique, certaines qualités intellectuelles telles que l'énergie, la persévérance, la décision, le sang-froid, l'endurance, l'audace et la prudence. Mais, parmi les sports, il en est de violents, qui doivent demeurer essentiellement masculins. Le sport ne doit pas, en effet, viriliser la femme. Il doit se contenter d'augmenter sa résistance corporelle, sa grâce, son agilité et sa souplesse, sans pour cela nuire à son harmonie délicate et à sa plasticité.

Quels sont donc les sports que l'on doit lui conseiller de préférence ? C'est ce que nous avons trouvé intéressant de demander à quelques personnalités.

C'est l'équitation et le tennis que préfèrent l'auteur de *Le Moral des Sports*, le vigoureux écrivain qu'est

M. Paul Adam

Toutes les femmes amazones que j'ai connues ont profilé au point de vue plastique, de cet excellent exercice. Grâce à lui, elles ont conservé très longtemps leur jeunesse et leur force. Le tennis est aussi excellent pour la femme et surtout pour la jeune fille. Il lui donne de la promptitude de décision, de l'entrain, de l'animation dans l'esprit et lui retire une grande part de sa timidité et de sa gaucherie.

Quant à la marche, pratiquée d'une façon régulière, je n'en suis pas partisan. De même que le golf (cependant excellent pour la santé), la marche virilise trop. C'est ainsi que les jeunes filles de Chicago, qui font beaucoup de footing, ont acquis, à cause de cela, une démarche de soldats allemands.

On les voit rentrer, chaque matin, à l'heure du déjeuner, les pieds chaussés de brodequins écorchés, blanchis par la poussière ou la boue, dans un costume à rendre jaloux les excursionnistes les plus indignes. Je vous assure qu'une telle silhouette ne possède rien de féminin.

C'est encore le tennis qui a les préférences du

Docteur Yves Delage

de l'Académie des sciences :

De tous les sports, nous écrit le savant professeur à la Faculté des sciences, le tennis serait peut-être le meilleur pour la femme, parce qu'il n'a pas les inconvénients des sports athlétiques. Il développe à la fois les muscles des bras et des jambes, ainsi que les muscles respiratoires. De plus, il active la circulation et excite les qualités psychiques d'attention et de vivacité dans la décision. Enfin, il active et précise les réflexes moteurs.

Mlle Gabrielle Dorziat

La spirituelle comédienne, aime tous les sports, surtout ceux qui sont capables de donner à la femme une allure nouvelle et une ligne souple. Elle nous parle avec enthousiasme de l'auto rapide qui file dans le vent à travers des paysages qu'estompent la vitesse et de la balle qui rebondit légère, sur la raquette manée d'une main experte. Mais on devine que, malgré son sélectisme, l'équitation est un de ses sports préférés. Et il n'est pas jusqu'au footing qui ne lui semble particulièrement charmant. A l'entendre décrire les joies de sa promenade journalière au Bois, vous diriez qu'elle ne laisse aux mouvements toute leur aisance, coiffée du petit chapeau pratique et très coiffant soulevé par une voisine serrée, en comprenant quelle foule d'impressions agréables à marche peut donner à ceux qui l'apprécient.

La sportswomen bien connue

Mme du Gast

Je n'ai pratiqué un peu tous les sports, nous dit-elle, mais celui que je trouve encore le plus

féminin, le plus gracieux et le plus agréable, est certainement l'équitation. Il demande beaucoup de sang-froid, de prudence et de patience, mais que de joies il nous réserve ! Au point de vue médical, je ne suis sûre d'être capable de donner de bons résultats. Beaucoup lui préféreraient à ce sujet, le tennis. Je ne connais pas suffisamment ce sport pour donner une appréciation de valeur. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je suis contraire à tout ce qui développe exagérément les muscles, comme le golf et le canotage. La femme doit conserver sa grâce ; qu'elle choisisse donc, avant tout, un sport capable d'augmenter sa souplesse et sa jeunesse.

En un court billet, l'adroite et intrépide aviatrice qu'est

Mlle Hélène Dutrieu

nous indique le sport qu'elle considère comme idéal :

Je serais vraiment une ingrate si je ne vous disais pas que le sport idéal est l'aviation. Je lui dois mes plus belles joies et aussi mes plus belles émotions sportives.

Mme Kuss

la directrice du Lycée Fénelon, regrette qu'on ne puisse s'occuper davantage, dans nos établissements d'enseignement, de l'éducation physique de la jeune fille :

En Angleterre, nous dit-elle, on pense tout autrement que chez nous. Il est vrai que nous manquons d'espace et que nos programmes scolaires sont trop chargés pour nous permettre de faire tout ce que l'on voudrait dans cet ordre d'idées. J'ai visité plusieurs pensionnats anglais qui possèdent, notamment, de vastes piscines chauffées dans lesquelles les élèves pouvaient s'adonner à la natation à n'importe quelle époque de l'année. On parle d'installer, aux environs de Paris, des courts - où nos jeunes filles pourraient se livrer au plaisir du tennis. La réalisation de ce projet comporterait pas mal de difficultés. Il serait cependant à souhaiter que l'on se préoccupe davantage de l'éducation physique des enfants : celle-ci ne peut qu'aider l'enseignement intellectuel.

M. Edmond Parvier

le savant directeur du Muséum, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, trouve qu'il vaut tout à la fois à la femme de se livrer à son rôle de mère. Il se pose en adversaire résolu de tout ce qui peut lui nuire à ce point de vue :

Le sport qui convient le mieux à la femme ? nous dit-il en souriant, mais c'est la maternité. De même que je m'élève contre le cricket, qui martyrise et déforme le corps, de même je trouve que la femme ne doit point se livrer à des exercices trop violents et qu'elle doit toujours songer qu'elle est faite pour être mère. Le tennis me paraît, cependant, capable de donner à la femme une vigueur corporelle des plus bienfaisantes. La danse me semble également apte à augmenter la souplesse des muscles et la grâce des mouvements. Le tango, si fort en faveur au moment, est un sport excellent. Quant à l'équitation, elle ne me paraît pas capable de développer beaucoup la force musculaire de la femme. Ceci n'empêche pas qu'une amazone accomplisse toujours gracieusement à contempler.

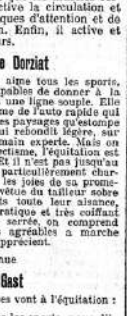
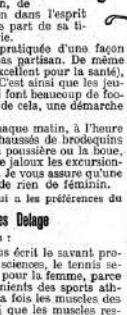
En résumé, le sport qui semble obtenir le plus de succès est le tennis. Il est vrai que la femme peut y exceller toute son adresse et toute sa souplesse. Puis la rapidité avec laquelle il lui est nécessaire de prendre une décision pour recevoir et pour renvoyer la balle n'est pas sans avoir sur elle une excellente influence. Une bonne

jeunesse de tennis ignore les indécisions dans la vie comme sur le court.

C'est probablement pour toutes ces raisons que tant de jeunes femmes et de jeunes filles sont, à notre époque, des ferventes de ce sport. Il convient d'encourager nos filles dans cette voie, et lorsque le tennis aura aidé à leur développement, il leur servira encore, plus tard, pour conserver cette souple sveltesse qui est devenue l'idéal esthétique de la coquette moderne.

Si le tennis rend les jeunes filles mieux portantes, plus agiles et plus jolies, si il conserve aux femmes longtemps leur silhouette jeune et alerte, il n'a vraiment pas besoin de titres plus puissants pour obtenir toutes nos sympathies.

Gaston Tournier



Et ainsi... Un matin, à neuf heures de nuit... M. Laveau, commissaire de police...

Départements... Brest. — Hier matin, à neuf heures, s'est ouvert à Brest, dans la salle du Commerce...

LE ROME... CUISINE... Aimez-vous les salades ? Ah ! Ah ! cependant la salade est considérée comme les huîtres...

SPORTING-NOTES... Dimanche 25 février... Courses à Anteuil... M. de la Roche, appartenant au dernier contingent...

Table of horse race results with columns for Chevaux, Pes., and Pts. Races listed include L'Harve, Perrier, etc.

Zandé Et Verrier... Courses à Vincennes... NOS FAVORIS... Prix du Bistrot, Prix Henry, etc.

Vélocipédie... La deuxième réunion de courses donnée au Velodrome de Paris... Tous les résultats de cette réunion !

Chronique Féministe... La gymnastique féminine... Un médecin de Paris qui porte un nom bien français, M. Charles Darès vient de consacrer à la bienheureuse influence de la gymnastique...

Mais quelle seront les règles de cette gymnastique féminine ? M. Gerson continue les exercices avec élan et balancement. Chez la femme, les exercices de réhabilitation prédominent...

LE ROME... CUISINE... Aimez-vous les salades ? Ah ! Ah ! cependant la salade est considérée comme les huîtres...

POUDRE DE RIZ LA MADONE... EN VENTE PARTOUT... Nouvelles Théâtrales... Ce soir à la Comédie-Française première représentation de Odéon, Le Héros de Voltaire...

Chronique Féministe... La gymnastique féminine... Un médecin de Paris qui porte un nom bien français, M. Charles Darès vient de consacrer à la bienheureuse influence de la gymnastique...

LA FRONDE, Journal quotidien, politique, littéraire, est dirigé, administré, rédigé, composé par des femmes.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être envoyées à Mme Emmy Fournier, rédactrice en chef de la FRONDE.

Carnet de la Semaine

Lundi 12. — Phées d'étoiles blanches. — Anniversaire de la naissance du prince de Monaco. — Angers, dans la cathédrale, évêque du moment élevé à la métropole de Metz. Mardi 13. — Donner compté avant midi pour dénouer le 8 janvier pour les loyers au-dessous de 500 F. — Décret relatif à l'inscription pour le 1er trimestre des Facultés de Sciences et de L. (lire, pour les hommes municipaux d'élites et de voyages dans les Facultés de Droit et de Médecine et pour l'obtention, à la Faculté des Sciences, du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. Mercredi 14. — Introduction de la pêche au saumon. — Fête nationale au Brésil. Jeudi 15. — Réunion anniversaire de l'Union chrétienne des jeunes gens de Paris. À Paris, inauguration de la statue de M. de Lesseps. Vendredi 16. — Admission à l'école de Saint-Maur. Samedi 17. — Suite de l'admission à l'école de Saint-Maur. — Démission des basiliques de St. Pierre et Paul. — Fêtes des Fripierres, marchands d'habits. — Bureau pour l'inscription pour l'école supérieure de Pharmacie. Dimanche 18. — Sainte-Suzanne pour les Musulmans, solennité de la Conception du Prophète.

Aujourd'hui

12 novembre. A 1 h. 1/2 Courses à Autoul. Anniversaire de la naissance de l'émir Saïd-Ahmed-Khan. Séminaire annuelle des prières pour toutes les Dames chrétiennes protestantes du monde. À l'école communale, 71, rue de Valenciennes, réunion des jeunes filles du patronage Maria-De-France. Grand amphithéâtre de la Sorbonne, à 2 h. Séance solennelle de ouverture des cours de l'Association philotechnique, sous la présidence de M. Berthelot, et avec le concours de la musique de l'École de ligne. Hôtel des Sociétés Savantes, à 2 h. 1/4. Assemblée générale de l'Institut géographique de France, sous la présidence de M. Pierre Baudin. Ministère des travaux publics. Université populaire, 127, Faubourg Saint-Antoine, le soir : lecture, jeu, musique. Le soir : musique et chant. Visites aux Musées du Louvre, du Luxembourg, de 10 h. à 4 h.; Cluny, de 11 h. à 4 h.; Guiménil, de 10 h. à 4 h.; Palais de Justice, de 11 h. à 4 h.; Hôtel de Ville, de 9 h. à 3 h.; Monaco, de midi à 3 h.; Trocadère, de midi à 3 h.; Sainte-Chapelle et Fontaine, de 10 h. à 4 h.; Invalides, musée et tombeau de Napoléon, de 10 h. à 4 h.; Musée de la Ménagerie, de 11 h. à 3 h.; Palais de l'Industrie, de 9 h. à 11 h.; et de 1 h. à 3 h.; Palais de Saint-Germain, de 10 h. à 4 h.; Palais de l'Industrie, de 11 h. à 4 h.; Versailles : le Palais et les Traverses, de 11 h. à 5 h.; Le Jeu de Paume, de midi à 4 heures, Musée Carnavalet.

La Réforme du Costume

Mme Louise Chastel ouvre, dans la Revue pour les Jeunes Filles, une enquête sur la réforme du costume féminin. Voilà les jeunes abonnées de la Revue obligées de se prononcer sur la nécessité ou la superfluité de telle ou telle parure dont elles ne connaissent bien ni l'origine, ni le but réel. Il y a très probablement, parmi elles, de très jeunes personnes dénuées qui savent à quoi s'en tenir sur le rôle de la fameuse ceinture de figurer, un peu transformée depuis notre mère Ève. Mais ces petites personnes-là garderaient leur silence pour elles seules. Que penseraient les mamans si Marie ou Jeanne s'avisaient de répondre en ces termes : — Il ne faut réformer le costume féminin que pour le rendre plus séduisant, plus singulier, plus trompeur. Le costume est, pour la femme, une armure de défense et un instrument de combat. Le meilleur vêtement est celui qui nous rend plus jolies. On nous a conté que l'homme s'habillait par nécessité et aussi par pudeur. La femme s'habille pour une autre raison encore... De méchantes gens — des hommes! — prétendent que la femme s'habille pour avoir l'occasion de se déshabiller. La littérature française contemporaine, tout entière, explique la conviction de ces méchantes gens-là. Si l'on s'habillait seulement par nécessité, la forme des vêtements, simple et commode, n'aurait pas dû varier depuis des siècles. Si l'on s'habillait seulement par pudeur, il serait tout à fait saurèrent de découvrir ses jambes pour se baigner en public, et ses épaules pour tourner en cadence dans les bras de messieurs inconnus ou indifférents. Les féministes intransigeantes qui préconisent le costume rationnel, se lient compte que de la nécessité ou de la pudeur. Elles nous offrent des brassières de coutil, des blouses à empiècement, d'effrayantes culottes, dans l'espoir que nous renoncerons aux corsets de satin, aux batistes fines et aux longues jupes si encombrantes, mais si jolies! L'espèce fermement que la campagne de ces dames respectables échouera complètement en France, et qu'elles ne feront pas d'adeptes parmi les abonnées de la virginité Revue. Les jeunes filles savent, par instinct, que la fanfreluche est très importante dans notre vie. Que ne lui devons-nous pas? Elle nous a faites plus belles, plus ingénieuses, plus puissantes! Je ne parlo pas de la fanfreluche seule et coquette; je parle de tout l'utile et charmant superflu qui, depuis tant de siècles, est une des grandes manifestations du génie féminin. Ne le supprimons pas!... Ce serait dommage! Tant de choses s'en iraient avec lui! Gardons ce qui complète ou corrige notre beauté, ce qui prolonge notre jeunesse, ce qui enchante les yeux de l'artiste autant que les yeux de l'homme.

Il n'est pas obligatoire, pour être élégante et désirable, de s'arranger bêtement la taille dans une cuirasse; ni de se barbouiller la figure de rouge et de blanc, ni de se teindre les cheveux d'une couleur mal harmonieuse... Tout ce qui contredit la nature ne peut aider à notre embellissement. Mais je ne crois point qu'un corset simple et bien fait, point serré, point rigide, ait jamais abîmé la gorge d'une femme. Je crois qu'un usage léger de poudre ne gâte pas une jolie peau; et que lorsqu'on possède des cheveux châtain terne et vulgaires, ce n'est pas un crime de les dorer par une adroite application d'eau oxygénée. Je m'aperçois qu'une femme peut être très instruite, très intelligente, très affirmée des préjugés, sans adopter la brassière, la blouse et la culotte. Assurément, l'exès en tout est un défaut; en matière de coquetterie, l'exès est un vilain défaut, un défaut agaçant, un défaut ridicule. Mais l'usage n'impose pas l'abus. Il serait désolant que l'école des « femmes nouvelles » fût précisément l'école des laiderons et ressemblât à ces Anglaises à grands pieds; à lunettes bleues, et à voiles vertes dont l'aspect navra M. Victor Charbonnel. Il nous a fait confiance de son navrement, dans la Revue des Femmes. Réformez le costume, mesdames et mesdemoiselles. Rendez-le plus commode, plus seyant, plus simple — la simplicité est une grâce — mais pour l'amour de vous-mêmes, ne nous dégoûtez point en hommes manqués! Sauvegardez les droits de l'art et de l'amour, avec les droits de l'hygiène... et de l'économie. Mais pas de blouses, pas de culottes, pas de brassières de coton tricoté! Ayez pied des pauvres belles! Ayez — surtout — pitie des pauvres laides! Réformez, n'abîmez pas!

MARCELLE TINAYRE.

NOTES D'UNE FRONDEUSE

« Sale Juif! » Tandis que le grand chah, à la Haute-Cour, est, paraît-il, de horizon : « A bas les juifs! » je songe, moi, à ce pauvre garçon, Salomon Braun, dont on célébra, l'autre semaine, l'office funèbre. Il appartenait à la nation bretonnait : il se fit massacrer aux côtés de son chef, ce « traître », ce « Judas! » M. Debre, rabbin de Neully, en face du père, qui sanglotait, a prononcé des paroles d'apaisement et de conciliation. « Puisse cette mort contribuer à effacer les ridicules, mais perspicaces préventions, indignes de notre siècle de lumière! Puisse ce sang n'avoir pas coulé en vain! Puisse le souvenir de cette noble victime du devoir, de ce martyr du patriotisme, rétablir dans tous les esprits le désir de la fraternelle conciliation entre les enfants de France et nous apporter l'union et la paix! » Vous vous abusez, épître! Votre client a feint d'aimer notre pays — son pays — seulement aux fins de le mieux trahir! Il s'est trouvé pris à son propre piège, victime des rêts qu'il avait tendus. Mais, en vérité, c'était un « youtra », un « sale juif », seulement capable de fourberie, de lâcheté, de mensonge — et de nous livrer aux Anglais! Il est mort « pour mieux dissimuler son jeu », comme disait Pyat de Vernorel. Et cela ressemble, ma foi, si farouchement à de l'abnégation, du dévouement, de l'héroïsme, que notre crédulité y est prise, et naïve. C'est un méprisable israélite à la façon de Franchetti qui jeune, beau, fort, vaillant, aimé, se fit tuer glorieusement, en 1871, à la façon du malheureux André Crémieux-Foa; à la façon de quelques autres, soldats ou médecins qui firent noblement, simplement, le sacrifice de leur vie. Quels « sales juifs », tout de même, que ces gaillards-là!

SÉVERINE.

TUE-LA!

Un mari, trompé par sa femme, a-t-il le droit de se faire justice lui-même, tout comme le Moro de Venise? Oui, répondraient jadis de prétendus moralistes. Leurs sophismes n'étaient que le développement de cette idée, que la femme est la chose de l'homme, conception déjà préhistorique, mais qui inspire encore certains articles de notre Code. Si la femme s'enfuit du domicile conjugal, le mari a le droit de lui donner la chasse, comme à un esclave marron. La loi lui offre même le concours des gendarmes. Si la femme est infidèle, elle vole son époux; en disposant de son corps, elle porte atteinte à la propriété du maître... En principe, il a sur elle droit de vie et de mort. Servi tout cru, le principe apparaît aujourd'hui si barbare, même aux yeux du bourgeois le plus « humanitaire », que nul avocat de cours d'assises n'aurait l'effronterie et la maladresse de l'invoquer, et d'affirmer tout uniment que, si son client a occis sa femme, c'est qu'il en avait le droit indiscutable, de même qu'il a le droit d'empoisonner son chien. L'avocat n'a guère point cependant que le préjugé atavique, aux tenaces racines, subsiste encore dans la subconscience des jurés et des juges, et qu'avec un peu d'habileté, il lui sera facile d'obtenir pour le meurtrier le bénéfice des circonstances atténuantes. Après tout, un mari qui tue sa femme, ce n'est pas un crime comme un autre... Il n'a fait de tort qu'à lui-même. Pour peu que l'assassin soit jeune, qu'il ait l'air fatal et qu'il ait pris la précaution de se mettre en colère, son crime devient « passionnel ». Tremolos à la barre : c'est l'acquiescement.

pour terminer rapidement les opérations au Transvaal, mais aussi pour parer à tout événement et ces mesures n'étaient pas dirigées contre l'Allemagne, car Guillaume avait donné à l'Angleterre toutes les explications et toutes les satisfactions exigées.

A cette époque, j'eus l'honneur de voir Lord Salisbury et je l'entends encore dire avec force : « L'Angleterre ne veut faire la guerre à personne, mais elle ne redoute personne » et cela était dit à l'adresse des Français.

Nous avons eu, en France, une politique ondoyante et diverse, tantôt orientée vers l'Est, tantôt vers l'Ouest. Nous avons eu des nations qui auraient voulu, voilà huit ou dix ans, me mettre dans l'embarras. « Ne peut-elle pas se dire aussi : « Dès que je n'aurai plus besoin de cette amie, je l'abandonnerai à son malheureux sort. »

Nous sommes un peu comme un ballon qu'on se renvoie à coups de raquette ; nous sommes une alliée ou une amie de circonstance et les vicieuses alliances se nouent à notre détriment, en dehors de nous, parce que notre gouvernement n'a pas de politique suivie, de plan, de but et qu'il marche au petit bonheur, au jour le jour, à la merci des événements.

Lettre de Paris

Les idées d'une féministe

Paris, 2 novembre.

Mlle Madeleine Pelletier peut être considérée comme le type le plus acharné de la féministe intégrale. Il existe des femmes féministes plus éclairées, mais aucune, même parmi les plus avancées, n'est allée aussi loin qu'elle dans la voie des revendications. Elle dépasse en extravagance nos pères Lydie et les suffragettes anglaises elles-mêmes semblent, auprès d'elle, possédées par l'esprit le plus rétrograde, le plus réactionnaire. Mlle Madeleine Pelletier est, par excellence, la féministe d'avant-garde.

Elle est docteur en médecine et je crois même qu'elle est attachée au service d'un hôpital. Ses clients, ses malades, les journaux l'appellent « docteur » et cette appellation masculine doit être singulièrement pénible pour son féminisme jaloux, susceptible et singulièrement prompt à s'émeouvoir. J'imagine qu'elle donnerait cher pour s'entendre qualifier de « doctresse ». Je ne vois pas pourquoi on lui refuse cette satisfaction d'amour-propre, la seule peut-être de ses revendications qui ne soit pas parfaitement radicale.

On ne sait que trop que les féministes font une campagne très vive en faveur de l'abrogation de l'article du Code civil qui déclare que le mari doit protection à sa femme et que la femme doit obéissance à son mari. Mlle Madeleine Pelletier est, naturellement, sur ce point, d'accord avec ses coreligionnaires, quoique le mépris et la haine qu'elle professe pour le sexe dit fort nous soient un sûr garant qu'elle ne convoiera pas en justes noces.

Généralement, les féministes des deux sexes, non contentes de vouloir que le Code civil soit réformé de manière à placer le mari et la femme sur le pied de l'égalité légale la plus complète, réclament la suppression pure et simple du mariage et son remplacement par l'union libre, que M. Briand, féministe comme on sait, a comparé à un contrat de louage et dont il approuve l'idée. Ces féministes préconisent, comme on dit, pour Toussaint, et ne désistent tant le mariage que parce qu'il les gêne, ils s'en trouvent mal, alors ils ne veulent digérer les autres.

L'union libre qui peut se contracter et se dissoudre à volonté, leur semble offrir des avantages considérables.

L'aveu des féministes pour le mariage, leur prédilection pour l'union libre, qui aboutit à l'abolition de la morale et à la disparition de la famille, expliquent, sans qu'il soit besoin d'insister autrement, l'horreur que leur inspire la religion. Le féminisme et l'antichristianisme vont de pair. En outre, comme le socialisme qui ne rêve qu'à désorganiser la société, a naturellement inscrit dans son programme l'union libre, dont la reconnaissance légale détruirait la famille, que des bases essentielles de l'ordre, et mettrait l'enfant aux mains de l'Etat, « réforme » revendiquée par le collectivisme, les féministes sont socialistes.

Mlle Madeleine Pelletier est fort déclinée sur cette matière des rapports légaux ou extra-légaux entre les deux sexes, car nous devons croire qu'elle n'a pas plus de sympathie pour l'union libre que pour le mariage. Elle est aussi complètement misanthrope ou, plutôt, antisanthropophile qu'on peut l'être et ce n'est pas dans son intérêt qu'elle parle quand elle déclare que la malade, saucée de l'enfant n'est qu'un incident assez insignifiant.

Néanmoins, elle est fort antichristienne. Elle est même l'anticoconnne. J'ai lu dans un bulletin maçonnique qui m'était par hasard tombé sous les yeux, les récriminations qu'elle émettait à propos de l'attitude que, dans les tenues de loges, les F. observaient à propos de leurs Sœurs, disons : de leurs S. ; il paraît que plusieurs d'entre eux, sans aller jusqu'à lui manquer de respect, avaient tourné vers elle des regards chargés de con-

cupiscence ou, tout au moins, avaient trop parié se souvenir qu'elle était femme.

Or, si elle est femme, elle outrage de l'être et fait tout son possible pour qu'on oublie qu'elle l'est. Elle n'en est pas encore arrivée à habiller un homme, mais elle s'est, dans son costume, dans sa coiffure — elle porte les cheveux courts et coupés en brosse — masculinisée autant qu'elle l'a pu. Et je vous assure que cela ne l'embellit pas. C'est à croire qu'elle ne s'est jamais regardée dans un glace.

Naturellement, elle réclame pour les femmes tous les droits que les hommes ont réservés pour eux-mêmes, à commencer, bien entendu, par les droits politiques. Elle veut que les femmes votent ; elle veut que les femmes puissent être élues — faut-il dire : conseillères, députées, sénatrices ? Et lorsque Mlle La Loë, journaliste, se présenta aux dernières élections municipales dans le neuvième arrondissement, elle tint à prêter l'appel de sa parole à la candidature. Je dois avouer que Mlle La Loë qui est gentille, et puis ne venait que rire et se faire un peu de réclame, obtint beaucoup plus de succès que Mlle Madeleine Pelletier qui prenait cette initiative au sérieux et dont l'aspect n'a pas trop « hommasse » n'était pas pour séduire des électeurs désireux s'amuser en se prêtant à cette bonne force d'une candidature féminine.

Notre terrible virago vient d'illustrer son nom d'un nouveau titre de gloire et de gagner de plusieurs longueurs la course à l'extravagance qui se dispute sur le terrain du féminisme, en demandant que les femmes fassent leur service militaire.

Elle ne peut tolérer que les hommes se targuent, pour dominer les femmes, de la supériorité qu'ils tirent de l'obligation qu'ils ont seuls de servir la patrie. Le docteur Madeleine Pelletier n'admet pas cette inégalité. Elle demande, elle veut, elle exige que la femme fasse son service militaire. Et la revendication est d'autant plus inattendue que cette fouguse féministe professe un antimilitarisme des plus déterminés.

Elle ne veut plus de guerre, mais elle veut que la femme soit soldat. Evidemment, on pourrait croire qu'en réclamant le service militaire pour les femmes elle se laisse guider par ces idées d'humanité et qu'elle pense que, si les femmes étaient, l'ennemi, par galanterie, s'empresserait de jeter ses armes, pour s'agenouiller devant les bataillons féminins et leur adresser des déclarations d'amour. Mais, Mlle Madeleine Pelletier ignore l'amour et refuse de le connaître et ce n'est pas l'espoir que la galanterie nourrit, en cas de guerre, aide à la pacification, qui a été le mobile de sa revendication. Elle réproche la galanterie, qui constitue une preuve éclatante de l'inégalité des sexes, profitable, il est vrai, à la femme. L'égalité, elle ne connaît que.

Mlle Madeleine Pelletier, cependant, n'ose pas aller jusqu'à l'extrême de ses revendications. Elle conçoit que la galanterie pourrait pas être astreinte aux mêmes obligations que l'homme. Je le conçois sans peine, mais alors, notre armée comprendrait autant d'infirmières, d'artillères ou d'artilleresses de la pièce humaine et de cantinières qu'elle comprendrait de soldats en état de porter les armes. Les dortoirs seraient-ils communs ? Y aurait-il dans chaque hôpital militaire une maternité ? Plus de questions se soulevaient auxquelles il serait délicat de hasarder une réponse.

Mlle Madeleine Pelletier vient de porter au féminisme le coup le plus rude qu'il ait jamais reçu, mais elle vient de fournir aux auteurs de ce régime de fin d'année une schémote trouvée dont le succès sera des plus vifs.

Cant.

Billet du matin

Pour une fois, pour une pauvre petite fois, je m'étais laissé aller à quelque indulgence envers le régime parlementaire, si peu dans mes goûts, cependant.

Un vieux Jeune-Turc de mes amis m'avait attendu en me parlant de sa chère patrie, où le parlementarisme, même adopté, allait régénérer sa race et la sortir à jamais d'un régime de bêtise et de terreur. Le parlementarisme d'Etat, les libertés enfin reconquises, la revanche contre le Sultan rouge, la soule au pot caudillesque au lieu du « mauvais café » de ministre mémoire, la sérénité universelle enfin, au lieu de l'éternelle crainte d'un petit voyage au fond du bûcher de Diophore.

Et je me disais qu'il tout bien penser, en effet, ce régime nouveau, qui n'avait pas donné grand-chose chez nous, pouvait peut-être apporter quelques profitables résultats dans ce pauvre pays détrempé.

— Vous verrez ! vous verrez ! me répétait avec enthousiasme mon ami le vieux Jeune-Turc, les élections qui vont s'ouvrir vont être une des plus grandes manifestations qui aient jamais eu lieu dans l'humanité.

— En êtes-vous bien sûr ?

— Très sûr, il n'y a que dans votre triste France que le parlementarisme est une institution pénible, pitoyable, prosaïque. D'ailleurs vous ne tarderez pas à lire dans les journaux d'émouvants récits.

J'avais cru sur parole mon ami le vieux Jeune-Turc, et je ne pensais plus guère aux beautés certaines au pays d'Allah de ce régime qui en avait si peu au pays de Fallières, lorsque le hasard, ce malin, et fit tomber ce matin sous mes yeux une gazette anglaise, fort sérieuse, du nom de « Daily Mail ».

Et voici ce qu'en toutes lettres j'y lus :

« De notre correspondant à Jérusalem ». Les élections au parlement turc sont déjà commencées dans cette circonscription, mais les opérations de vote ont causé tant d'erreurs (Bethléem qu'il a fallu y envoyer des troupes pour y maintenir l'ordre. On s'est couronné les votes des paysans pauvres à Jérusalem ; raison de cinq sous la pièce. »

O ironie de certains noms !

O beauté du parlementarisme !

Quand je rencontrerai de nouveau mon ami le vieux Jeune-Turc, je lui demanderai s'il s'écho de lui...

L'Éducation physique des femmes en France

LANDIS qu'un zèle ardent brûle de toutes parts pour l'éducation physique des garçons, à peine encore si un mouvement se dessine en faveur de l'éducation physique des filles. Cependant, si faible soit-il, on en peut distinguer les tendances directrices. Et il importe de l'essayer, dès maintenant, car, en tout ce qui est d'orientation féminine, les écueils sont si nombreux, les erreurs si faciles, qu'on ne saurait trop tôt reconnaître les uns afin de prévenir les autres. Ce qu'est le mouvement d'éducation physique féminine, ce que, à notre avis, il devrait être, voyons-le brièvement.

Tout le monde n'était, n'est encore point d'accord sur le principe même de l'éducation physique des femmes, sur la nécessité de leur dispenser avec méthode les biens nécessaires au développement normal du corps. Sans doute, on consent à leur enseigner l'hygiène de l'alimentation, du vêtement, de l'habitation ; mais, quant à l'hygiène du mouvement, à la gymnastique, on se heurte au préjugé de sexe.

Les nations latines modernes n'ont guère connu le culte du corps, et la crise de la natalité, avec ses conséquences pour la défense nationale, vient à peine de le remettre en honneur chez nous. Tout naturellement, c'est l'homme qui, seul, en bénéficie aussitôt : l'homme représente la force physique ; il est le défenseur du pays, le soldat. C'est donc lui qu'il faut rendre plus solide pour le bien de l'armée et de la race. Quant à la femme, sa faiblesse consacrée fait d'elle une quantité négligeable ; et, même, (prétend-on), les exercices de la gymnastique, salutaires aux garçons, ne pourraient que lui être dangereux.

Aucune des œuvres de propagande pour l'éducation physique : Ligue nationale d'éducation physique, Ligue pour l'éducation physique à l'école ou autre, n'a combattu cette opinion, par une propagande spéciale. Et, bien entendu, la commission créée au ministère de l'Instruction publique pour favoriser les œuvres d'éducation physique, complémentaires de l'école, ne compte aucune femme parmi ses trente-cinq membres, et se soucie peu des femmes. Cependant, la culture physique féminine a trouvé ses apôtres : ce sont des médecins des deux sexes, suivis par des éducateurs.

— Non, disent-ils, l'exercice physique n'est point nuisible aux femmes. Les acrobates et les paysannes sont les mieux portantes de toutes. Et le progrès qui marche, en dépit des préjugés, fournit, dès aujourd'hui, assez de championnes dans tous les sports, pour qu'on ne parle plus de faiblesse féminine. Les femmes faibles ne sont que des femmes affaiblies. Et l'on développera en vain le père des futurs soldats, si l'on néglige la mère. Afin de créer, pour l'avenir, des générations robustes et fécondes, il faut de la culture physique aux filles comme aux garçons.

Cette propagande, si elle n'a point vaincu toutes les indifférences et toutes les oppositions a néanmoins porté ses fruits. Peut-être même a-t-elle gagné plus qu'il ne paraît et ses résultats positifs seraient-ils plus appréciables s'ils avaient été favorisés par l'organisation sociale. L'armée constituait, pour les jeunes gens une puissante institution de culture physique toute prête ; et l'exemple des écoles de Joinville, de Brest, de Lorient, devait nécessairement entraîner en faveur des garçons, l'initiative privée et ouvrir les crédits de l'Etat et des villes (1).

Bien que cette impulsion ait manqué à l'éducation physique des filles, un congrès officiel, en mars dernier, lui accordait pour la première fois une place et permettait de mesurer les efforts faits pour elles.

L'étranger y apparut en avance sur nous. On savait déjà que les peuples anglo-saxons, la Scandinavie, la Bohême avec ses Sokolettes favorisaient largement l'éducation physique des femmes. On a pu voir que l'Italie même, nous laisse en arrière. Elle a présenté les élèves femmes de l'*Institut royal de Turin*, Ecole Normale supérieure d'éducation physique qui forme des professeurs des deux sexes. La France ne possède rien d'analogue ; à peine si on peut rapprocher de cette institution le cours créé par le docteur Tissié, à l'École normale d'institutrices de Pau. Le Congrès a révélé la presque inexistence de l'enseignement de la gymnastique — inscrit pourtant au programme — dans les lycées, collèges et écoles primaires de filles. A Paris, seulement, dans deux lycées, et à Versailles, grâce au professeur Dennery, la leçon de gymnastique n'est point un leurre. L'initiative privée a paru plus active avec les professeurs Dalcroze, Duncan, Régnier, entre autres.

(1) Le conseil municipal de Paris distribue annuellement 83.000 fr. à 92 sociétés masculines de gymnastique ou de sport.

Il est regrettable qu'un des efforts les plus intéressants du mouvement actuel n'ait point été représenté davantage au Congrès, l'institution qui en est issue se trouvant alors trop récente pour y marquer largement sa place. L'*Union Française des Sociétés de gymnastique féminine* créée en 1912, par M. Podesta, s'est bornée à envoyer à l'Exposition annexe du Congrès, un tableau renfermant dix-huit groupes photographiques de la *Société des Enfants du Havre*, la plus ancienne de celles qui admettent des filles ; ce tableau, a, d'ailleurs, obtenu une médaille d'argent. Le mérite particulier de l'Union est de se recruter parmi les enfants du peuple. Les sociétés dont elle se compose ont pour but de réunir « cette grande quantité de jeunes filles qui travaillent dans les ateliers, magasins, bureaux, et qui ont particulièrement besoin de se reconstituer par la gymnastique ; ces enfants qui sortent de l'école à treize ans et que l'on met aussitôt en apprentissage ou que l'on garde à la maison pour faire le ménage ou soigner les petits ». Fondées en 1900, les premières de ces sociétés furent, nous dit-on, la risée du public ; on en compte cependant aujourd'hui une centaine ; et l'Union en fédère cinquante.

Si on ne les a point vues au Congrès, la municipalité de Deauville leur a donné, en juillet dernier, leur revanche, par un grand concours public, le premier exclusivement féminin, auquel cinq cents jeunes filles ont pris part ; on y a particulièrement remarqué trente-six ouvrières des usines de Seclin.

Il faut signaler, dans le même ordre, l'*École normale de jeux scolaires*, créée par la Ligue *Jeux et Sports à l'école*, et qui, à Saint-Ouen, réunit garçons et filles pour des exercices en plein air, auxquels d'éminents champions, tels que M. Pierre Faillot, accordent leurs soins. Si l'on ajoute que des sociétés de natation produisent d'étonnantes adeptes, et que certaines sociétés de sport : lawn-tennis, golf, cyclisme, sont ouvertes aux femmes, dont les succès y sont nombreux, on aura le bilan sommaire de la culture physique féminine en France.

C'est peu. Cela permet, cependant, d'espérer quant à la généralisation de la gymnastique féminine. Mais, en même temps que cet espoir, une inquiétude s'éveille. Suffisant par la quantité, l'enseignement à venir le sera-t-il par la qualité. Certaines constatations permettent d'en douter.

Le préjugé de sexe, entamé sur le principe de la gymnastique féminine, reprend toute sa force quant à la manière de l'enseigner. Cette peur, suscitée par tout phénomène d'émancipation féminine, cette peur renouvelée de l'Apocalypse que

La femme nouvelle se transforme en une espèce de monstre appelé homme, sévit envers la gymnastique libératrice du corps, comme envers la science, libératrice de l'esprit. S'il faut céder à la force des choses et admettre que science et gymnastique soient offertes à la femme, au moins que vite on invente, à son usage une science, une gymnastique spéciales. Et l'on voit les éducateurs peiner à cette tâche.

Certains héros, comme le D^r Tissié, créateur et professeur du cours de l'École normale de Pau, persistent à user d'une méthode « bonne pour les deux sexes ». Il a formé par la méthode suédoise de Ling plusieurs générations d'institutrices. M. Podesta, de son côté, maintient la gymnastique aux appareils, pour ses fillettes des *Enfants du Havre*.

En revanche, d'autres sont venus qui ont maintenant beaucoup de succès. Chacun apporte un système, grâce auquel « la femme restera femme ».

Le lieutenant Hébert, inventeur de la *Méthode naturelle*, « qui consiste à faire exécuter à l'homme huit exercices essentiels à ses besoins : la marche, la course, le saut, le grimper, le lever, le lancer, la défense et la natation », explique que cette méthode doit viser à développer chez la femme la souplesse et la grâce, plutôt que la force musculaire. Et c'est le mot d'ordre général : de la grâce, de la souplesse, c'est tout ce qu'on veut fournir à la femme. Les médecins assurent pourtant que, en sus des « huit exercices essentiels à l'être humain », donc à la femme comme à l'homme, un neuvième exercice spécialement féminin : porter l'enfant avant et après sa naissance, exige de la force musculaire ; que certaine « sangle abdominale », faute de sangler solidement, soutient mal les petits dans le sein et au sein de leur mère.

Mais écoutons les autres novateurs :

M. Demény a inventé le *Mouvement continu, complet et arrondi*, qui « enseigne à se mouvoir en conservant aux mouvements la continuité et le moelleux qui en font la qualité ». M. Dalcroze professe la *Gymnastique rythmique*, qui « met les enfants à même de voir clair en eux-mêmes, leur apprend à harmoniser leurs forces musculaires antagonistes ». M. Duncan, avec la *Gymnastique rythmique hellénique* « développe surtout les émotions ». La *Callisthénie*, méthode anglaise, dont Mlle Bettina Hart est le prophète, exige que l'enfant tienne en main, pendant ses exercices, quelque petite chose : une petite canne, un petit drapeau. Quant au D^r Thooris, il a imaginé « une méthode d'adaptation qui, par des mouve-

ments synchrones, met en œuvre les quatre milieux dont vivent les quatre appareils périphériques ».

Tout cela est bien simple, on le voit. D'autant plus que la musique est de la partie et qu'il s'agit de l'interpréter par le geste. Il en résulte des parades souvent fort artistiques. Les élèves des lycées Victor Hugo et Lamartine présentées au récent congrès par M. Demény, ont déchaîné un enthousiasme délirant : « Voilà, clamait-on, de la vraie gymnastique pour femmes. » Cependant quelques éducatrices soupiraient : « Est-ce donc là toute la gymnastique pour les femmes ? »

Elles songeaient aux élèves de l'*Institut Royal de Turin*, qu'on avait vues, la veille, prestes et solides, courir, bondir, et que la foule n'avait point ainsi « ovationnées ». Elles se rappelaient la pauvre George Sand, martyrisée par un maître de maintien, et vilipendée par les bourgeoises de la Châtre pour son talent d'écuyère. Et il semblait aux éducatrices que bien peu de choses était changé et que la naissante éducation physique des femmes risque de ne faire rien que rebaptiser le maître de maintien, dispensateur de la fausse grâce. Car lorsque, homme ou femme, on n'a point reçu la grâce en naissant, on n'y atteint point par l'appât de gestes plus ou moins ronds, mais en acquerrant la force et l'adresse qui donnent aux mouvements la justesse et l'aisance.

Les professeurs, qui font à la faveur publique ces concessions dangereuses, ont peut-être une excuse dans l'obstacle matériel que le costume féminin oppose à une gymnastique rationnelle.

Quel que soit déjà le progrès de l'émancipation des femmes, malgré le travail et ses nécessités, malgré les sports, la jupe reste le fétiche auquel on ne touche point sans scandale. Elle est le symbole et l'instrument de l'inégalité des sexes. Tant que les petits, tout petits, sont habillés de même, ils vivent sous un seul régime. L'inégalité commence à l'heure de la culotte qui va toujours avançant, comme l'heure du dîner va toujours reculant. Tandis que les petits garçons d'il y a cinquante ans restaient « en filles », jusqu'à l'âge de raison, ceux d'aujourd'hui sont « en hommes » à peine sevrés. Ainsi, dès qu'il tient debout, on signifie au jeune mâle qu'il acquiert la liberté de se mouvoir ; au même moment, ses petites cousines apprennent, sous leurs falbalas, à se tenir tranquilles.

Je sais très bien que je m'expose par ces remarques à l'accusation de vouloir dépouiller la femme de sa mission de beauté et de pudeur. Mais nous voyons pourtant que la

beauté, la pudeur et la jupe se passent fort bien les unes des autres. Le maillot des écuyères et des danseuses est un des rites du culte de l'art ; et rien n'est moins esthétiquement que les transactions avec la jupe : courtes tuniques de drap ou culottes bouffantes dont on affuble les jeunes gymnastes à qui l'on veut apprendre autre chose que des danses plus ou moins grecques. Quant à la pudeur qui accepte le déshabillé de bain, et le déshabillé de bal, une « combinaison » de gymnastique ne saurait l'offenser. Mais tant que durera l'omnipotence de la jupe et du corset, aucun professeur ne sera vraiment libre de développer intégralement les facultés physiques de ses élèves. La tradition du costume féminin enchaînera la gymnastique dont le rôle serait de libérer la femme des méfaits de cette tradition.

La tendance actuelle vers un caractère de fausse esthétique qui ôte à l'enseignement, avec son effet pour la vraie beauté, toute valeur pratique, n'est point le seul danger qui menace d'annuler le mouvement à ses débuts. Il était fatal que le ménage s'en mêlât. Certains spécialistes voient dans l'enseignement ménager un adjuvant de l'éducation physique ; et, dans les soins du ménage, une gymnastique toute trouvée à l'usage des jeunes filles. Certes, l'enseignement ménager tient à l'éducation physique parce que, comme elle, il comprend l'hygiène de l'alimentation, du vêtement, de l'habitation ; et j'avoue être assez de l'avis des sociologues qui en voudraient doter aussi les hommes. Mais, de grâce, ne parlons pas de gymnastique ménagère ! Ce serait une erreur cruelle ; ce serait encourager l'abus dont tant de jeunes filles sont victimes. Pendant que, le dimanche, leurs frères s'ébattent sur toutes les routes de France, elles restent au logis à récurer. Oh ! elles font ainsi de l'exercice ! Mais comment oser dire qu'à huis-clos, dans les poussières et les relents, ce soit un exercice salutaire ? Contentons-nous de ranger le ménage parmi les devoirs auxquels s'appliqueront la force et l'adresse acquises par une gymnastique méthodique en plein air.

La conclusion qui s'impose est que, ici, aussi bien que dans toute l'éducation, — la part des filles ne soit pas arbitrairement restreinte, et que les mêmes études soient offertes aux deux sexes. Chacun, comme chaque individu, en prendra la part que la nature lui permet : Stuart Mill l'a dit à propos des limites du travail féminin : « Il est tout à fait inutile d'interdire aux femmes ce que leur constitution leur défend. » Et il est clair qu'elles se rebuteront d'elles-mêmes des efforts vains. De plus, réclamer l'unité de la gymnastique, c'est vouloir, comme lorsqu'on parle d'unité de la morale, l'égalité

des sexes dans le bien et non dans le mal. On ne saurait souhaiter voir s'introduire, dans l'éducation physique des filles, les abus qui s'annoncent de l'autre côté avec la culture athlétique. « Une race d'athlètes, a-t-on dit, est une race perdue. » L'athlète, homme ou femme, est un phénomène bon pour le cirque ou le professorat. Une culture physique exagérée ne peut prendre place dans l'éducation et, plus tard, dans la vie, sans empiéter sur le temps et les forces nécessaires aux autres occupations. Précisément, l'unité de l'éducation physique aura pour effet naturel de préserver à la fois nos filles du snobisme de la grâce et nos fils du snobisme de la force.

Pour les uns et les autres, semble bonne la formule idéale de Mme le D^r Girard-Mangin. A son avis, l'enseignement de la gymnastique doit comprendre : une gymnastique rythmique agissant sur le système nerveux ; puis la gymnastique suédoise qui développe particulièrement les muscles et crée la force ; et enfin une gymnastique française à mouvements combinés qui ajoutera à la précision et à la force, l'adresse, le sang-froid, le courage. Et les vœux du congrès permettent de prévoir tout le nécessaire pour que cette méthode, une fois établie, soit convenablement enseignée. D'abord, il faut que l'éducation physique soit obligatoire dans les lycées, collèges, écoles primaires, au même titre que les autres matières des programmes ; il faut que la gymnastique soit enseignée par des maîtres spéciaux et non par les instituteurs ou institutrices primaires et les surveillants ou surveillantes de lycée ; des sanctions devront être accordées à cet enseignement qui sera soumis à un contrôle médical. Et, condition dominante, il faut créer des salles de gymnastique, des terrains de jeux et piscines. Ajoutons que les grandes sociétés de gymnastique et de sport devront s'ouvrir également aux deux sexes, tandis que les sociétés féminines spéciales, indispensables au début du mouvement, seront encouragées. Il faut souhaiter voir naître en France, comme on le voit en Angleterre une initiative en faveur des filles, analogue à l'institution des boy-scouts.

Le devoir évident de toutes les ouvrières du progrès féminin et aussi de toutes les mères qui ont des filles, est de travailler à la réalisation de ces vœux : après tout, elle servira, au lieu de la détruire, la classique conception de l'éternel féminin, en rendant à l'amour et au ménage la femme, moins servile sans doute, mais plus utile et plus belle.

JANE MISMÉ.